



Investir dans les populations rurales

## République Centrafricaine

---

### **Projet de relance de la production agropastorale dans les savanes (PREPAS)**

#### **Rapport de conception finale**

#### Rapport principal et appendices



## Table des matières

Équivalents en devises	iii
Poids et mesures	iii
Abréviations et acronymes	iv
Carte de la zone du projet	vi
Résumé du projet	vii
Cadre logique	x
I. Contexte stratégique et justification	1
A. Contexte national et du développement rural	1
B. Justification	2
II. Description du projet	5
A. Zone du projet et groupe cible	5
B. Objectifs, résultats et indicateurs d'impact	7
C. Résultats et composantes	7
D. Leçons apprises et respect des politiques du FIDA	15
III. Mise en œuvre du projet	16
A. Approche	16
B. Organisation institutionnelle	17
C. Planification, suivi-évaluation et gestion des savoirs	20
D. Gestion financière, acquisition des biens et services et gouvernance	21
E. Supervision	22
F. Identification des risques et mesures de gestion	23
IV. Coûts, plan de financement, bénéfices et durabilité du projet	23
A. Coûts du projet	23
B. Financement du projet	24
C. Résumé des bénéfices et analyse économique	24
D. Durabilité	27

## Appendices

Appendice 1:	Contexte national et du développement rural	30
Appendice 2:	Pauvreté, ciblage et aspects de genre	32
Appendice 3:	Performance du pays et leçons apprises	48
Appendice 4:	Description détaillée du projet	52
Appendice 5:	Aspects institutionnels et dispositifs de mise en œuvre	72
Appendice 6:	Planification, suivi-évaluation et gestion des savoirs	94
Appendice 7:	Gestion financière et dispositifs de décaissement	100
Appendice 8:	Passation des marchés	112
Appendice 9:	Coût et financement du projet	124
Appendice 10:	Analyse économique et financière	128
Appendice 11:	Manuel de mise en œuvre du projet - version préliminaire	142
Appendice 12:	Respect des politiques du FIDA	146
Appendice 13:	Contenu du "Project Life File" (Dossier historique du Projet)	164

## Équivalents en devises

Unité monétaire	=	XAF
USD 1,0	=	550 XAF

## Poids et mesures

1 kilogramme	=	1000 g
1 000 kg	=	2.204 livres
1 kilomètre (km)	=	0.62 mille
1 mètre	=	1.09 yards
1 mètre carré	=	10.76 pieds carrés
1 acre	=	0.405 hectare
1 hectare	=	2.47 acres

## Abréviations et acronymes

ACDA	Agence centrafricaine de développement agricole
AFD	Agence française de développement
ANDE	Agence nationale de développement de l'élevage
ANEA	Agence nationale eau et assainissement
BAD	Banque africaine de développement
BADEA	Banque arabe pour le développement économique de l'Afrique
CAP	Connaissances, Attitudes et Pratiques liées à la nutrition
CC	Comité de concertation
CEP	Champ école paysan
CICPC-PR	Cellule Interministérielle de Planification et Coordination des Pistes Rurales
CIRAD	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
CFP	Centre de formation pédagogique
CIRAD	Centre international de recherche agricole pour le développement
CNP	Comité national de pilotage
CPV	Chef de poste vétérinaire
CT	Conseiller technique
CTA	Conseiller technique de l'agriculture
CYMMIT	<i>International maize and wheat improvement centre</i>
DPD	Demande de paiement direct
DRF	Demande de retrait de fonds
DT	Délégué technique
DTE	Délégué technique élevage
DTS	Délégué technique semences
EAA	Organisation Eau et Assainissement pour l'Afrique
EDS	Enquête démographique et de santé
EEP	Elevage école paysans
ENAF	Education nutritionnelle en Afrique francophone
ENSA	Enquête nationale sur la sécurité alimentaire
FNEC	Fédération nationale des éleveurs centrafricains
FVC	Fonds vert pour le climat
GCSR	Groupe de coordination du secteur rural
ICRA	Institut centrafricaine de recherche agricole
IDH	Indice de développement humain
IITA	<i>International Institute for Tropical Agriculture</i>
IPC	Integrated phase classification
MADR	Ministère de l'agriculture et de développement rural
MESA	Ministère de l'élevage et de la santé animale
MP	Micro-projet
NSP	Note de stratégie de pays
ODD	Objectifs de développement durable
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONASEM	Office nationale de semences
ONG	Organisation non-gouvernementale
OP	Organisation paysanne
OPB	Organisation paysanne de base
PAM	Programme alimentaire mondial
PBAS	<i>Performance-based allocation system</i>

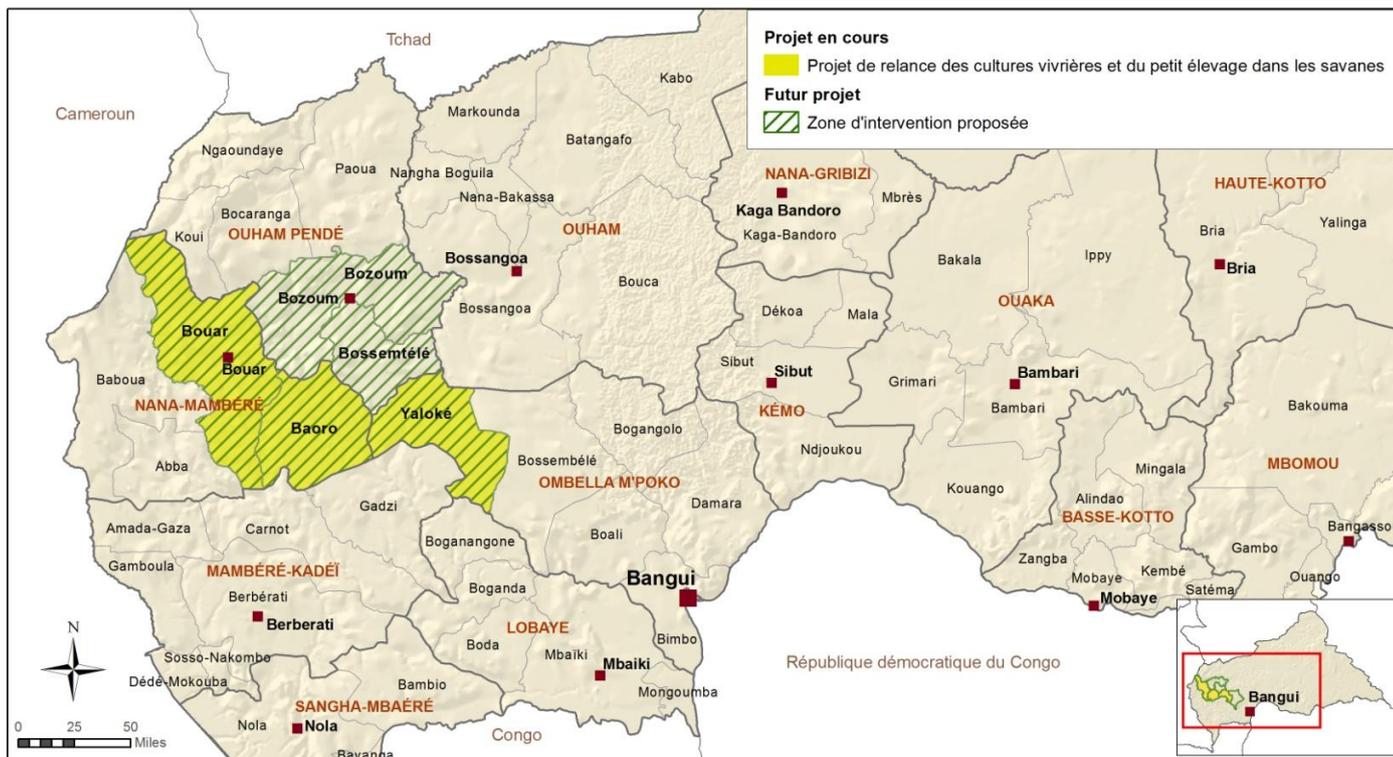
PEFA	<i>Public expenditure and Financial Accountability</i>
PIB	Produit intérieur brut
PNACC	Plan national d'adaptation aux changements climatiques
PNCRP	Plan national de relèvement et de consolidation de la paix
PNIASAN	Programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire et nutritionnelle
PNUD	Programme des nations unies pour le développement
PNVA	Politique nationale de vulgarisation agricole
PPM	Plan de passation des marchés
PPR	Peste des petits ruminants
PREPAS	Projet de relance de la production agropastorale dans les savanes
PREVES	Projet de relance des cultures vivrières et du petit élevage dans les savanes
PSAN	Politique de sécurité alimentaire et nutritionnelle
PTBA	Plan de travail et budget annuel
PTF	Partenaire technique et financier
RAF	Responsable administratif et financier
RCA	République Centrafricaine
RCPC	Relèvement et consolidation de la paix en RCA
REPROSEM	Réseau des producteurs de semences
RGPH	Recensement général de la population et de l'habitat
ROSC	Report on the observance of standards and codes
RPM	Responsable en passation des marchés
RSE	Responsable de suivi-évaluation
SECAP	Note d'évaluation sociale, environnementale et climatique
S&E	Suivi & évaluation
SIG	Système d'information géographique
SMRO	Système de mesure des résultats opérationnels
SUN	<i>Scaling Up Nutrition</i>
SYGRI	Système de gestion des résultats et de l'impact
UE	Union européenne
UCG	Unité de coordination et de gestion
UNDAF	<i>United nations development assistance framework</i>
UNICEF	<i>United nations childrens' fund</i>

## Carte de la zone du projet

### République centrafricaine

Activités financées par le FIDA

Note de stratégie de pays



Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

**FIDA** Carte compilée par le FIDA | 03-04-2017

## Résumé du projet<sup>1</sup>

### **Contexte et justification.**

1. *Le Gouvernement Centrafricain et le FIDA, tirant les leçons du Projet de Relance des cultures Vivrières et du petit Elevage dans les Savanes (PREVES), qui s'achèvera en décembre 2017, ont convenu de la formulation d'une nouvelle opération, à savoir le Projet de Relance de la Production Agropastorale dans les Savanes (PREPAS). Celui-ci ambitionne de consolider et de mettre à échelle les acquis du PREVES par l'intégration progressive de nouveaux villages et de nouveaux groupements. Le PREPAS est aligné sur le Plan National du Relèvement et de Consolidation de la Paix (PNRCP) 2017-2021, qui définit les priorités du Gouvernement et qui a fait l'objet de conférence des donateurs à Bruxelles en décembre 2016. Le PREPAS est le premier projet qui va opérationnaliser le pilier 3 du PNRCP dans sa dimension investissements productifs dans le secteur rural.*

### **Zone du Projet et ciblage**

2. *La zone d'intervention du Projet couvre les sous-préfectures de Bouar, Baoro, Bossempaté et Yaloké avec une extension éventuelle à Bozoum après la revue à mi-parcours.*

3. *Le PREPAS ciblera environ 30 000 bénéficiaires et leurs ménages donc autour de 240 000 personnes potentiellement impactées par le Projet. Les bénéficiaires sont essentiellement des petits producteurs agricoles et agropastoraux pauvres, dont au moins 50% de femmes, 30% de jeunes et 10% de chefs de familles très vulnérables. Les 355 groupements du PREVES seront accompagnés vers une autre étape de professionnalisation pendant que 445 nouveaux groupements de base seront structurés avec des formations et appuis initiaux, donnant lieu à un nombre total de 800 groupements, soit 20 000 ménages bénéficiaires. De plus, 10 000 ménages supplémentaires bénéficieront des activités de nutrition, d'accès à l'eau potable, hygiène et assainissement, de la vaccination des animaux et des activités structurantes.*

### **Objectifs**

4. *L'objectif général du PREPAS est de contribuer à la réduction de la pauvreté et l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle d'une manière durable dans les sous-préfectures de Bouar, Baoro, Bossempaté et Yaloké. L'objectif de développement est de renforcer le cadre de développement socio-économique et relancer la production végétale et animale par des approches adaptées au changement climatique.*

### **Composantes et effets attendus**

5. **Composante A : Promotion du développement communautaire.** *L'effet attendu 1 est l'amélioration de la structuration communautaire, de la nutrition et de l'accès à l'eau potable.*

6. Sous-composante A1 : Renforcement des capacités organisationnelles. *Il s'agira de créer un environnement favorable à l'exécution durable du Projet en mettant l'accent sur la sensibilisation et la mobilisation des populations, le dialogue entre éleveurs et agriculteurs, la structuration des producteurs en groupements, et l'alphabétisation fonctionnelle. Les principaux produits attendus de la*

---

<sup>1</sup> Composition de l'équipe de conception du Projet : M. Hien Bernard Mwinyel, Représentant FIDA / Chargé du Portefeuille RCA ; M. Joseph Rostand Olinga Biwole, Chargé de Programme Pays FIDA ; M. Frans Goossens, Chef de Mission Technique, FAO/TCIA ; Mme Monique Trudel, Spécialiste en Ciblage, Genre et Jeunes, FAO/TCIA ; Mme Giorgia Nicolò, Spécialiste Nutrition et Suivi-évaluation, FAO/TCIA ; M. Thierry Loisel, Spécialiste en Production Agricole ; M. Mika Manga, Spécialiste en Infrastructures Rurales ; M. Pierre Sutter, Spécialiste en Gestion des Ressources Naturelles ; M. Moussa Sarr, Spécialiste en Gestion Fiduciaire ; Mme Chloé Cangiano, Spécialiste en Renforcement des Institutions Rurales, FAO/TCIA ; Mme Rachida Ouro Gbele, Economiste COSTAB, Analyse Financière et Economique, Consultante FAO/TCIA. Le Gouvernement Centrafricain était représenté par M. Magoumbala Ngoayo Wenceslas Le Parfait du MADR ; Dr. Nana Guy Sylvestre du MESA ; Mme Sabendo Irène et M. Modai Jonas du Ministère de l'Économie, du Plan et de la Coopération, ainsi que M. Simplicite Toubaro Binemon, Expert en élevage de l'ANDE. Des cadres du PREVES, de l'ACDA, de l'ANDE et de l'ICRA ont participé aux travaux de la mission.

sous-composante A1 sont : (i) la structuration de 800 groupements par l'animation communautaire ; (ii) la formation organisationnelle de 1600 délégués techniques (DT) au sein de ces groupements ; (iii) 3200 personnes alphabétisées ; (iv) 5000 membres des groupements participent aux activités d'épargne-crédit.

7. Sous-composante A2 : Promotion de la nutrition et accès à l'eau potable. Les interventions d'éducation nutritionnelle visant à améliorer les comportements alimentaires des bénéficiaires iront de pair avec les autres activités liées à la nutrition pour atteindre un régime alimentaire sain et équilibré. Cet objectif sera atteint à travers une disponibilité augmentée d'aliments à haute valeur nutritive et leur transformation. De plus, le Projet renforcera les capacités institutionnelles en matière de nutrition. Le Projet entend également réhabiliter ou construire 135 forages dans la zone d'intervention et continuer à garantir le fonctionnement des 65 forages mis en place par le PREVES. La réalisation de forages sera couplée avec la construction de latrines suivant des modèles et approches vulgarisés par UNICEF. Les principaux produits attendus de la sous-composante sont: (i) le renforcement des capacités de 10 000 personnes en pratiques nutritionnelles ; (ii) la mise en place de 2500 jardins de cases (iii) la réalisation de 135 points d'eau potable ainsi que l'entretien des 65 points d'eau réalisés par le PREVES ; (iv) la mise en place de 2 dépôts de pièces de rechange ; (v) la formation de 20 artisans réparateurs.

8. **Composante B : Investissements productifs.** L'effet attendu 2 sera le renforcement technique des producteurs et leur recapitalisation en moyens de production, de transformation et de commercialisation plus efficaces et adaptés au changement climatique. Les spéculations ciblées seront (a) pour la production végétale, le maïs, le manioc, l'arachide, le haricot rouge et le maraîchage ; (b) pour la production animale, la volaille et les petits ruminants (caprins, ovins, porcins).

9. Sous-composante B1 : Renforcement de l'offre de services aux producteurs. Il s'agira d'améliorer l'offre de services d'encadrement des paysans au travers (a) un système de vulgarisation et d'appui conseil performant, de meilleures capacités techniques et logistiques des services publics, (b) une professionnalisation de la filière semencière pour relever la productivité des filières ciblées ; et (c) une campagne de vaccination des animaux. Les produits attendus sont : (i) matériel et boîtes à outils thématiques de vulgarisation développés ; (ii) la formation de 28 maîtres formateurs ; (iii) la formation technique de 1600 DT ; (iv) l'encadrement 800 groupements ; (v) la station de l'ICRA de la Bolée mieux équipée ; (vi) la ferme école de l'ENEB à Bouar réhabilitée.

10. Sous-composante B2 : Appui à la production, la transformation et la commercialisation. Afin d'assurer une efficacité de la mise en œuvre à grande échelle sur toute la zone du PREPAS, différents modules d'appui seront mis en œuvre (productions végétales, REPROSEM, productions animales et production maraîchère) pour les 800 groupements. De plus, le PREPAS appuiera 150 modules pour 450 jeunes dans les domaines tels que : (i) la transformation agricole ; (ii) le transport et la commercialisation ; (iii) les boutiques d'intrants ; (iv) la mécanisation de l'agriculture. Dans le cadre du module d'inclusion pour les ménages très vulnérables, le PREPAS apportera un début d'équipement en petit matériel et intrants pour initier une activité agricole pour les plus valides alors que pour les bénéficiaires sans force de travail une capitalisation en petit ruminants ou volailles sera fournie. Ils pourront intégrer ensuite un groupement agricole ou agro-pastoral. Les produits attendus de la sous-composante comprennent : (i) 800 groupements agricoles, agropastoraux et maraîchers, représentant 20 000 ménages, ont bénéficiés des modules pour la production agricole, animale et maraîchère ; (ii) 8 ha d'aménagements maraîchers ont été développés et équipés avec des moyens d'exhaure innovants dont solaires ; (iii) 12 magasins de stockage et 8 boutiques d'intrants construits ; (iv) 450 jeunes appuyés et exerçant une activité de transformation, de commercialisation ou de services en amont et en aval de la filière.

11. **Composante C : Coordination, gestion, suivi-évaluation et dialogue politique** L'effet attendu de la sous-composante C1 sera une meilleure coordination et suivi-évaluation des interventions dans le secteur rural et une gestion des savoirs qui stimule un dialogue politique positif et améliore l'environnement sectoriel pour le développement agropastoral durable.

12. Sous-composante C1 : Gestion des savoirs et dialogue politique. Il s'agit de créer un Groupe de Coordination du Secteur Rural (GCSR) arrimé au dispositif institutionnel d'orientation et de pilotage du Plan national de relèvement et la consolidation de la paix (PNRCP). Au-delà de ce renforcement et de la création d'un cadre de concertation, le GCSR appuiera particulièrement le développement d'un système de suivi-évaluation du secteur rural avec la participation et l'alignement des partenaires techniques et financiers. Les données du système de suivi-évaluation alimenteront les revues annuelles du secteur rural ainsi que les thèmes du dialogue sur les politiques qui pourront déboucher sur la formulation de politiques tel la Politique nationale de vulgarisation agricole (PNVA).

#### **Mise en œuvre du Projet**

13. Le PREPAS sera placé sous la cotutelle du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MADR), et du Ministère de l'Elevage et de la Santé Animale (MESA). La concertation au niveau national sera assurée par un Comité National de Pilotage (CNP) qui sera créé par arrêté conjoint des Ministres en charge de l'Agriculture et de l'Elevage. Au niveau déconcentré, cette concertation se fera à travers des Comités de Concertation (CC) à l'échelle sous préfectorale, créés par décision conjointe des Ministres en charge de l'Agriculture et de l'Elevage.

14. La gestion du Projet sera assurée par une Unité de gestion du Projet (UCG), basée à Bangui et disposant de l'autonomie administrative et financière. L'UCG comprendra une Coordination Nationale et 2 Antennes sous préfectorales qui seront ouvertes respectivement à Yaloké et à Bouar pour assurer le déroulement technique du Projet.

#### **Coûts et financement.**

15. Le PREPAS sera mis en œuvre sur une période de six ans. Son coût total y compris les imprévus s'établit à 29,0 millions d'USD (15,9 milliards FCFA). Le coût de base s'élève à 25,5 millions d'USD (14,0 milliards FCFA). Les sources de financement du Projet comprendront : (i) le FIDA. Il apportera 25,0 millions d'USD correspondant à 86 pourcent du coût total du Projet. Ce montant sera adossé sur deux cycles d'allocation respectivement 12,4 millions USD et 12,6 millions USD, PBAS (2016-2018) et (2019-2021); (ii) les bénéficiaires des modules contribueront pour 3,1 millions USD, soit 11,0 pourcent du coût total, contribution en nature ; (iii) le Gouvernement centrafricain contribuera pour 0,9 million USD, correspondant aux taxes et impôts divers appliqués sur les biens et services susceptibles d'être acquis dans le cadre du projet, soit 3 pourcent du coût total.

#### **Bénéficiaires et bénéfices.**

16. Les analyses financières montrent que les bénéfices nets générés par les exploitations et entreprises sont positifs et que les activités promues par le Projet sont rentables. Le taux de rentabilité économique du Projet s'établit à 19,6%. La valeur actuelle nette (VAN) est estimée à 19,3 millions USD, soit 10 590 millions FCFA, pour un taux d'actualisation de 6%. L'analyse de sensibilité confirme la solidité des effets et impacts économiques positifs du Projet face aux différents risques.

#### **Evaluation sociale, environnementale et climatique.**

17. Le PREPAS ne devrait pas entraîner d'impacts négatifs en matière environnementale et sociale et a été classé dans la catégorie B. La pression supplémentaire sur l'environnement par l'expansion de surfaces cultivées sera plus que compensée par les bénéfices de l'intensification agro-écologique et sa contribution à la stabilisation de l'agriculture (réduction de l'abatis-brûlis). D'un point de vue climatique, le PREPAS a été classifié comme à risque climatique modéré

## Cadre logique du PREPAS

Synthèse/Résultats	Indicateurs clés de vérification <sup>2&amp;3</sup>				Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom	Référence	Mi-parcours	Fin	Source	Fréquence	Responsabilité	
<b>Objectif général</b>								
Contribuer à la réduction de la pauvreté et l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle d'une manière durable dans les sous-préfectures de Yaloké, Bossemptélé, Baoro et Bouar	1. Nombre de personnes bénéficiaires d'une mobilité économique <sup>4</sup>	0	80 000	160 000	Evaluation d'impact	Année 1, 3 et 6	FIDA & Gouvernement	
	2. Augmentation du pourcentage des personnes en sécurité alimentaire et nutrition dans la zone du projet	TBD (48%)	TBD	TBD		Année 1, 3 et 6	FIDA & Gouvernement	
<b>Objectif de développement du Projet</b>								
Renforcer le cadre du développement socio-économique et relancer la production végétale et animale par des approches adaptées au changement climatique	3. Nombre de bénéficiaires recevant les services promus par le Projet * (SMRO 1)	0	100 000	240 000	Animateurs, CTA, CPV	Trimestrielle	UCG	Stabilité socio-économique
	4. Augmentation des rendements agricoles				CTA, ICRA	Année 1, 3 et 6	CTA, ICRA	Faibles capacités techniques et managériales de l'équipe du Projet et des partenaires
	Manioc (kg/ha)	8400	10800	10800				
	Maïs (kg/ha)	850	1500	1500				
	Arachide (kg/ha)	460	640	640				
Haricot rouge (kg/ha)	864	1275	1275					
<b>Effet 1:</b> L'amélioration de la structuration communautaire, de la nutrition et de l'accès à l'eau potable.	5. Nombre de groupements formalisés et offrant des services à leurs membres	0	400	800	Animateurs, CTA, CPV	Annuelle	UNICEF	Motivation des groupes cibles
	6. Proportion de la population des zones d'intervention ayant accès à l'eau potable.	AD	50	75				
	7. Nombre de femmes faisant état d'une amélioration de leur régime alimentaire*	0	4000	10000	Enquête UNICEF, FAO	Biannuelle	UNICEF, FAO	
<b>Produit 1.1.</b> La structuration et le renforcement des capacités	8. Nombre de personnes organisés en groupements	9000	16000	20000	Animateurs, CTA, CPV	Biannuelle	UCG	Choix approprié du partenaire technique

<sup>2</sup> Désagrégés par genre et âge (hommes, femmes et jeunes filles et garçons de 15-35 ans), et par filière autant que possible

<sup>3</sup>\* Indicateurs de base du Système de Mesure des Résultats Opérationnels (SMRO, ex-SYGR1)

<sup>4</sup> Projection, fondée sur les évaluations de l'impact du FIDA, du nombre de ruraux dont la situation économique a évolué (10% ou plus), notamment du point de vue des revenus, de la consommation, de la richesse, de la diversité alimentaire ou de la nutrition (Porter le Système de gestion des résultats et de l'impact à l'étape suivante, FIDA, Avril 2017)

Synthèse/Résultats	Indicateurs clés de vérification <sup>2&amp;3</sup>				Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom	Référence	Mi-parcours	Fin	Source	Fréquence	Responsabilité	
des groupements	9. Nombre de personnes alphabétisées	0	1000	4000	SSE	Trimestrielle	Antenne	
<b>Produit 1.2.</b> Promotion de la nutrition et accès à l'eau potable	10. Nombre de ménages dont les pratiques nutritionnelles et d'hygiène ont été renforcées	0	4000	10 000	Enquête UNICEF, FAO	Trimestrielle	UNICEF, FAO	Les ménages adoptent les pratiques proposées.
	11. Nombre de points d'eau fonctionnels	65	200	200	UNICEF	Biannuelle	UNICEF	
<b>Effet 2 :</b> Le renforcement des producteurs et leur recapitalisation en moyens de production, de transformation et de commercialisation plus efficaces et adaptés au changement climatique	12. Augmentation des superficies cultivées en ha	0	1000	4000	Enquête	Annuelle	CTA, animateurs	Bonne motivation des agriculteurs et éleveurs
	13. Nombre de ménages qui ont reçu des animaux	0	2000	5400	CPV	Annuelle	CPV, animateurs	
<b>Produit 2.1 :</b> Renforcement de l'offre de services aux producteurs	14. Nombre de participants aux champs école paysans ou élevage école paysans	0	1500	4000	SSE	Biannuelle	Antenne, CTA, CPV	Bonne capacité des animateurs, CPV et CTA
	15. Nombre de groupements REPROSEM opérationnels	0	100	100	Rapport ICRA	Biannuelle	UCG, ICRA	
<b>Produit 2.2.</b> Appui à la production, la transformation et la commercialisation.	16. Nombre de groupements bénéficiaires des modules d'appui à la production agricole, animale et maraichère	0	450	800	Rapports, CTA, CPV	Biannuelle	Antenne, CTA, CPV	Semences de qualité produites par REPROSEM  Sélection et accompagnement des jeunes avec des critères de motivation et compétence
	17. Nombre de ménages très vulnérables qui sont intégrés dans les groupements	0	1800	1800	Rapports, CTA, CPV	Biannuelle	Antenne, CTA, CPV	
	18. Surfaces aménagées en maraîchage	0	8 ha	8 ha	Suivi interne, rapports CTA	Biannuelle	Antenne, CTA	
	19. Nombre d'emplois pour les jeunes	0	150	450	Rapports animateur	Biannuelle	Antenne	

## Contexte stratégique et justification

### A. Contexte national et du développement rural

1. La République Centrafricaine (RCA) est classée comme un état fragile avec une dernière crise humanitaire et sécuritaire en 2013-2015, obligeant 25% des centrafricains à fuir leur foyer. L'économie centrafricaine s'est écroulée durant la dernière crise. Le Produit intérieur brut (PIB) a régressé de 37% en 2013, pour après se stabiliser à une croissance autour de 5% entre 2014 et 2016. Avec un Indice de développement humain (IDH) de 0,352 en 2016, le rang de la RCA est de 188 sur 188 pays<sup>5</sup>, ce qui se reflète pleinement dans pauvres conditions de vie des populations. L'espérance de vie est de 51,5 ans. Le niveau de pauvreté est estimé à 67% de la population totale et à 72% dans les zones rurales. L'état des infrastructures socio-économiques s'est dégradé notamment au niveau des routes et des pistes, les infrastructures des services publics, les points d'eau. Les racines des crises se trouvent surtout dans le manque d'opportunités économiques, surtout pour les jeunes, et dans la faible présence de l'état sur le territoire. Actuellement, la RCA entame le chemin du redressement depuis les élections présidentielles et législatives de février 2016. Malgré ces avancées au niveau politique, la situation reste précaire. Une dizaine de groupes armés opèrent toujours dans les zones frontalières avec le Cameroun et le Tchad et dans les parties Centre et Est du pays.

2. Avec une population estimée à 5 millions et une superficie de 623 000 km<sup>2</sup>, la densité de la population centrafricaine est parmi les plus faibles du monde. Environ 60% de la population réside en zone rurale et la population est très jeune, avec 60% de moins de 25 ans. Les jeunes ont une tendance à quitter les zones rurales pour chercher des activités génératrices de revenus, souvent dans les villes, notamment à Bangui ou au Cameroun. Il y a un réel besoin de rendre les activités du secteur rural plus attractives aux jeunes.

3. Les causes de la pauvreté rurale sont la faible disponibilité et maîtrise des facteurs de production et de valorisation agropastoraux, la disparition ou l'effondrement du tissu économique, l'enclavement du pays et spécifiquement de ses zones rurales et le manque de présence et d'efficacité des services publics dans les zones rurales. Les conflits continuent d'impacter la sécurité alimentaire. Selon l'Enquête nationale sur la sécurité alimentaire (ENSA)<sup>6</sup> de 2016, environ 2 millions de centrafricains vivent en insécurité alimentaire qui touche environ un ménage sur deux (48%). En février 2017, les analyses de l'Integrated Phase Classification (IPC) démontrent qu'un million de personnes étaient en situation d'insécurité alimentaire sévère. Elle est plus ressentie en milieu rural (56%) qu'en milieu urbain (37%). Les moyennes nationales pour la malnutrition chronique, l'insuffisance pondérale et la malnutrition aiguë globale sont respectivement de 40,8%, 20,8% et 6,6%. La malnutrition chronique est en augmentation depuis plus de 20 ans, passant de 28,5% en 1995<sup>7</sup> à 40,8% en 2014<sup>8</sup>. Les régions de l'Ouest et du Centre du pays, qui incluent la zone d'intervention du PREPAS, présentent un taux de malnutrition chronique qui excède le seuil d'urgence de 40% de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Selon l'Agence nationale de l'eau et de l'assainissement (ANEA), plus de 3800 points d'eau ont été réalisés dans le pays permettant d'atteindre aujourd'hui un taux d'accès de seulement 32%.

4. Le potentiel de développement agricole du pays est extraordinaire avec près de 15 millions d'hectares de terres arables et 20 millions d'hectares de pâturages permanents couplés avec un climat favorable. Environ 74% de la population dépendent du secteur agropastoral et le secteur compte pour 52% du PIB. Le secteur a été sévèrement touché par la crise. Beaucoup de producteurs ont fui leurs terres et d'autres n'ont plus eu accès aux intrants agricoles, ni aux marchés agropastoraux. Les éleveurs ont perdu leur cheptel et/ou ont migré vers le Cameroun.

---

<sup>5</sup> PNUD. Rapport sur le développement humain. 2017

<sup>6</sup> PAM. Enquête Nationale sur la Sécurité Alimentaire en République Centrafricaine (ENSA). 2016

<sup>7</sup> Ministère de l'économie, du plan et de la coopération internationale. Enquête Démographique et de Santé (EDS). 1995

<sup>8</sup> UNICEF. Smart Survey 2012 CAR.

5. La gestion des ressources naturelles a également souffert de la crise avec une accélération de la déforestation. En matière de changement climatique, la tendance est à une augmentation des températures de 0,3°C en moyenne par décennie et une diminution des précipitations de 1,9 mm en moyenne par an. Les projections climatiques à horizon 2060 mettent en évidence une augmentation de l'indice d'aridité sur les régions nord-ouest, et une augmentation du nombre de périodes sèches dans les zones actuellement les plus arrosées. Le profil de vulnérabilité inclut des aléas extrêmes avec des pluies diluviennes, des inondations et sécheresses. Les risques liés aux changements climatiques (mauvaise répartition des pluies, sécheresses, pluies violentes, etc.), combinés aux effets de la croissance des surfaces cultivées, vont accroître dans les années à venir la pression sur les ressources naturelles (hausse des ruissellements et du risque érosif, etc.).

## B. Justification

6. **Cadre stratégique et politique d'alignement.** Le Gouvernement centrafricain et le FIDA, tirant les leçons du Projet de relance des cultures vivrières et du petit élevage dans les savanes (PREVES), qui s'achèvera le 31 décembre 2017, ont conçu une nouvelle opération, à savoir le Projet de relance de la production agropastorale dans les savanes (PREPAS). Celui-ci ambitionne de consolider et de mettre à l'échelle les acquis du PREVES. Le PREPAS est aligné au Plan national du relèvement et de consolidation de la paix (PNRCP) 2017-2021, qui définit les priorités du Gouvernement et qui a fait l'objet de conférence des donateurs à Bruxelles en décembre 2016. Le PNRCP a trois piliers : i) le soutien à la paix, à la sécurité et à la réconciliation ; ii) le renouvellement du contrat social entre l'état et la population ; et iii) le relèvement économique et la relance des secteurs productifs. Le PREPAS contribuera aux objectifs de sécurité alimentaire et de relance des secteurs productifs prescrits par le pilier 3.

7. Au niveau du FIDA, les documents d'alignement sont le Cadre stratégique du FIDA 2016-2025 et la Note de stratégie de pays 2018-2019 (NSP) pour laquelle le PREPAS est le seul investissement prévu. Le PREPAS répondra à l'objectif stratégique 1 du FIDA de renforcer les capacités productives de populations rurales, et l'objectif stratégique 3 de renforcer la viabilité environnementale et accroître la résilience au changement climatique des activités économiques des populations rurales. Le PREPAS contribuera également à l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD), en particulier le 1<sup>er</sup> (éliminer la pauvreté), le 2<sup>ème</sup> (éliminer la faim), le 5<sup>ème</sup> (égalité entre les sexes), le 6<sup>ème</sup> (garantir l'accès à l'eau) et le 15<sup>ème</sup> (préserver et restaurer les écosystèmes terrestres).

8. **Consolider et mettre à échelle les acquis du PREVES.** Malgré un contexte sécuritaire très difficile, le PREVES a contribué à la recapitalisation des ménages ruraux dans les sous-préfectures de Bouar, Baoro et Yaloké. Le PREVES a apporté des appuis à 355 groupements avec 12 238 membres dont 5599 femmes (46%) incluant des membres issus de 1625 ménages décapitalisés ayant reçu des appuis avant d'intégrer les groupements. Les 355 groupements ont bénéficiés des kits d'intrants, couplés à l'appui-conseil. Les services apportés sont entre autres le renforcement des capacités endogènes d'appui conseil à travers la formation et l'équipement de 912 délégués techniques (DT) de ces groupements. En matière de production agricole, le PREVES a fourni à l'Institut Centrafricain de Recherches Agricoles (ICRA) des semences de base qui ont été multipliées et distribuées à 2677 producteurs multiplicateurs de semences de 165 groupements membres du Réseau de producteurs de semences (REPROSEM). Il s'agissait des semences de maïs, arachide, haricot commun et niébé, et de boutures de manioc. Pour l'élevage, 111 DT ont été formés pour la vulgarisation de thèmes techniques du petit élevage et une campagne de vaccination a touché 23 670 têtes de volaille (58% du cheptel) et 17 181 caprins et ovins (60% du cheptel). L'appui aux initiatives économiques s'est matérialisé par le financement de 100 micro-projets productifs. En matière d'infrastructures, le PREVES a réhabilité un nombre de bureaux des structures étatiques et a appuyé l'accès à l'eau potable avec la construction de 25 nouveaux forages et la réhabilitation de 40 forages à travers un partenariat avec UNICEF.

9. **Théorie de changement du PREPAS : soutenir le processus de transition humanitaire vers le développement.** Le contexte actuel du pays est celui de post-crise et d'un état fragile. Les petits exploitants pauvres et les ménages déplacés et décapitalisés qui retournent dans leurs villages

rencontrent de grands défis et méritent encore des actions de longue durée en faveur de leur capitalisation. Le PREVES a initié une pénétration du milieu rural en entrant en contact avec un grand nombre de groupements et en posant les jalons de l'organisation paysanne. Les appuis sont encore fragiles voire partiels. Le PREPAS procédera dès lors à une consolidation et une mise à échelle du PREVES par l'intégration progressive de nouveaux villages et de nouveaux groupements et par l'ajout de la sous-préfecture de Bossemptélé. De plus, le contexte depuis le PREVES a peu évolué. D'une part, la zone sort à peine de l'urgence, il faut combler d'importants besoins de recapitalisation des producteurs démunis et réenclencher une dynamique productive pérenne en formant à la fois sur les aspects techniques mais aussi de gestion pour aboutir à une pérennisation des exploitations. D'autre part, si des vestiges de filières existent, elles sont peu fonctionnelles et les conditions ne sont pas encore favorables.

10. Le PREPAS se placera dans la transition entre l'urgence et le développement en appuyant le rétablissement du cadre de développement post crise et en améliorant l'accès aux facteurs de production des spéculations majeures de la zone, notamment le manioc, le maïs, l'arachide, le haricot rouge et le maraichage pour la production végétale et la volaille, le porc et les caprins/ovins pour la production animale. Aussi, le Gouvernement ayant des capacités limitées de mise en œuvre sur le terrain, le PREPAS renforcera les capacités des services déconcentrés et fera recours à l'assistance technique et à des prestataires de services expérimentés pour renforcer le dispositif gouvernemental. Ce processus transitionnel de développement utilisera une approche simple mais flexible qui renforcera la capacité des communautés et des services publics et mettra l'accent sur les femmes et les jeunes et d'autres groupes vulnérables.

11. L'intégration de l'approche de la théorie du changement dans le système de suivi-évaluation contribuera à une meilleure compréhension des processus de changements, des capacités d'apprentissage, des savoirs et le partage des connaissances de l'équipe d'intervention auprès des acteurs clés et décideurs stratégiques. A la fin du PREPAS, l'impact escompté est que les communautés soient mieux outillées en matière de production et plus résilientes aux changements, que les institutions et les acteurs soient plus à même de jouer leur rôle et fournir des services aux communautés, que les politiques en place soient plus opérationnelles.

12. Un appui au Gouvernement pour la mise en place d'un cadre sectoriel stratégique de coordination et de dialogue sur les politiques sera également fourni. De plus, la RCA ne possède pas à ce jour de Politique nationale de vulgarisation agricole (PNVA). La volonté du Gouvernement est de supporter le milieu rural à travers différents organismes publics comme l'Agence centrafricaine de développement agricole (ACDA), l'Agence nationale de développement de l'élevage (ANDE) et l'Institut centrafricain de recherche agricole (ICRA). Le PREVES a été quasiment le seul projet d'investissement agricole durant ces dernières années, avec une approche de vulgarisation combinant les techniciens étatiques, les animateurs de projets et les paysans relais, appelés délégués techniques (DT), et utilisant les principes du Champ école paysans (CEP) comme moyen de formation et de diffusion des savoirs. Le PREPAS poursuivra le développement de l'approche et son adaptation au contexte local et national. L'évidence générée servira à terme à la formulation d'une Politique nationale de vulgarisation agricole. Au regard des ressources humaines et techniques limitées et du contexte de sortie de l'urgence, les principes du CEP seront conservés car considérés comme pertinents mais sa mise en place et son fonctionnement seront repensés afin de renforcer les capacités techniques de base d'un grand nombre de groupements en un temps limité pour permettre une augmentation effective de la production à court et moyen terme. Dans un deuxième temps, le contenu des CEP sera étoffé et leur nombre augmenté une fois les premières leçons tirées.

13. **Assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi que l'accès à l'eau potable, hygiène et assainissement.** Les statistiques sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle suggèrent la nécessité d'un accompagnement technique et multisectoriel pour atteindre les priorités du Gouvernement en terme de nutrition définies dans le Programme National d'Investissement Agricole de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIASAN) et la Politique de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PSAN) qui est en préparation. Cet accompagnement est par ailleurs en phase avec les engagements internationaux comme le mouvement *Scaling Up Nutrition (SUN)* et les ODD. Les trois principales

causes sous-jacentes de la sous-nutrition sont un apport alimentaire inapproprié ou insuffisant, des mauvaises pratiques de soins et les maladies - elles sont directement ou indirectement liées à un accès insuffisant à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène<sup>9</sup> (WASH) Des conditions inadéquates de WASH peuvent provoquent des diarrhées et des infections récurrentes qui inhibent la capacité d'un enfant à absorber les nutriments. Les maladies fréquentes affectent l'état nutritionnel et une mauvaise nutrition augmente le risque d'infection. Cela constitue un cercle vicieux de maladies récurrentes et accroît la détérioration de l'état nutritionnel. Concernant l'accès à l'eau potable, un taux très limité persiste dans les sous-préfectures d'intervention du Projet que l'Agence national eau et assainissement (ANEA) estime entre 25% et 35%.Le PREPAS mettra un accent sur la promotion d'une agriculture sensible à la nutrition en adoptant une approche holistique pour l'amélioration de la nutrition qui inclura: (i) l'intégration des activités liées à l'augmentation de la disponibilité des aliments à haute valeur nutritive au niveau du ménage, y compris la diffusion d'espèces végétales à haute valeur nutritive telles que le moringa, (ii) un accès accru à l'eau potable, amélioration de l'hygiène et assainissement ; (iii) des activités d'éducation nutritionnelle visant au changement de comportement des groupes cibles ; et (iv) une stratégie de communication ciblée. L'éducation nutritionnelle est l'ensemble des activités de communication visant la modification volontaire des pratiques qui ont une incidence sur l'état nutritionnel de la population, dans la perspective d'une amélioration de celui-ci.<sup>10</sup> aux populations les capacités nécessaires pour s'alimenter et nourrir leurs familles correctement, entre autres.

**14. Mieux prendre en compte l'adaptation au changement climatique.** En alignement avec le Plan national d'adaptation aux changements climatiques (PNACC), le PREPAS appuiera l'amélioration de la résilience des populations grâce à l'accroissement de la productivité de l'ensemble du système agraire, ce qui réduira la vulnérabilité et l'exposition aux risques climatiques. La transition vers une agriculture plus durable passera par :

- a. Une meilleure gestion de l'eau. Dans les aménagements prévus pour le maraîchage, un effort particulier sera porté sur la gestion de l'eau avec des techniques plus efficaces d'irrigation. De plus, les formations spécifiques au maraîchage seront orientées sur la gestion de l'irrigation et les risques liés à l'usage des produits phytosanitaires.
- b. Une intégration entre agriculture et élevage. Dans le cadre des formations l'intégration agriculture – élevage sera un thème récurrent. Le Projet appuiera l'école Nationale d'Élevage de Bouar dans la formulation d'un module de gestion intégré agriculture-élevage afin de créer des compétences à moyen terme dans ce domaine. Cette entrée « technique » sera un point d'entrée pour également améliorer les liens sociaux entre agriculteurs et éleveurs.
- c. La conservation du couvert forestier. L'intensification agricole réduira la vitesse du processus de dégradation de la forêt par l'abatis brûlis. Bien que les surfaces cultivées augmentent, leur relative stabilisation dans l'espace permettra de préserver les surfaces forestières de leur dégradation. L'introduction d'essences ligneuses, pour préserver des droits sur le foncier des parcelles éloignées aurait un impact positif sur le couvert arboré, sur le couvert des sols et participera à la séquestration de carbone.
- d. La limite de la pollution phytosanitaire. Afin de limiter les risques liés à l'usage des produits phytosanitaires, deux stratégies seront employées durant le projet: d'une part en favorisant la culture attelée afin de réaliser le désherbage de manière mécanique par le labour et d'autre part en travaillant avec les services de vulgarisation sur les produits de synthèse : (i) par la formation à la reconnaissance des produits de qualité parmi ce qui est disponible sur le marché ; (ii) par la formation à l'usage raisonné de ces produits et ; (iii) par l'apprentissage des techniques de protection des utilisateurs et des consommateurs.

---

<sup>9</sup> Les liens entre Wash et Nutrition- Un document narratif commun entre le partenariat *Sanitation and Water for All* (SWA) et le mouvement *Scaling Up Nutrition* (SUN)

<sup>10</sup> Définition FAO

L'utilisation de nouvelles techniques de fertilisation. Les producteurs recevront une formation sur la gestion intégrée de la fertilité des sols, incluant : (i) les changements de pratiques agricoles nécessaires au bon usage de l'engrais minéral : le passage du brûlis des résidus de cultures à leur enfouissement, en s'inspirant de la technique locale du « Gao », labour de fin de culture permettant un maintien du taux de matière organique dans le sol ; (ii) L'usage des engrais issus de l'assainissement, avec l'approche Ecosan. Ces engrais disponibles localement améliorent la fertilité minérale et organique des sols ; (iii) l'usage de l'engrais organique provenant des élevages de petit ou gros bétail.

## **Description du projet**

### **A. Zone du projet et groupe cible**

#### **Zone d'intervention**

15. La zone d'intervention du PREPAS couvre les sous-préfectures de Bouar, Baoro, Bossemptélé et Yaloké avec une extension éventuelle à Bozoum après la revue à mi-parcours. Le Projet se focalisera sur cette zone bien définie pour assurer une masse critique d'investissements et éviter la dispersion des activités et des coûts de fonctionnement excessif. La zone d'intervention se trouve sur l'axe routier vital pour le pays qui lie Bangui avec le Cameroun et le port de Douala. Ainsi, les camions qui transportent des biens entre Douala et Bangui sont la principale opportunité de commercialisation pour les producteurs en addition au marché local. L'identification de la zone du Projet est basée sur les critères suivants : (i) l'approche territoriale et communautaire du Projet qui demande une concentration des activités ; (ii) la consolidation des actions du PREVES (2011-2017); (iii) la recherche de complémentarité avec les autres PTF ; (iv) l'état de pauvreté et de malnutrition ; et (vi) la stabilité sécuritaire et l'environnement propice pour lancer un projet de développement.

16. La zone d'intervention du projet est relativement uniforme d'un point de vue du peuplement, composée d'une majorité d'agriculteurs Gbaya et d'une minorité d'éleveurs Peuhls (Mbororos) arrivés au début du 20<sup>ème</sup> siècle sur le territoire centrafricain.

17. L'agriculture y est dominée par de petites exploitations agricoles familiales pratiquant la culture manuelle sur des surfaces très restreintes (0,5 à 0,75 ha par actif). La fertilité du système agraire est assurée par l'abatis-brulis. Chaque année, une exploitation renouvelle entre 1/4 et 1/3 de sa surface cultivée, soit approximativement 0,5 ha. Les champs nouvellement défrichés sont cultivés un ou deux ans avec des céréales et légumineuses. Le maïs et le sésame sont associés avec l'arachide et le haricot. Le gombo et la courge sont également associés aux cultures de plein champ. Dès la deuxième ou troisième année, le manioc est planté, généralement en association avec une culture annuelle, puis se développe en culture pure. L'exploitation des bas-fonds pour l'agriculture est très limitée. Les paysans y cultivent peu mais y récoltent de nombreux produits forestiers non ligneux. Les bas-fonds à proximité des villes sont relativement plus exploités pour y pratiquer du maraîchage. La riziculture irriguée est peu développée. La pisciculture est réalisée dans ces bas-fonds, à petite échelle.

18. Les producteurs sélectionnent leurs semences dans leur récolte. Les ménages décapitalisés sont contraints de semer du grain issu du marché. La diffusion de variétés améliorées et reproductibles est encore très limitée malgré les investissements réalisés auprès du système semencier. La productivité agricole est très faible. Les cultures étant principalement autoconsommées, une partie réduite est commercialisée. La prédominance du manioc dans l'assolement rend difficile l'estimation du bilan calorique et protéinique du système. Si les besoins caloriques semblent couverts, les besoins en protéines (végétale et animale) et en micronutriments sont quant à eux largement non couverts. Combiné à une faible diversité alimentaire, et un accès lacunaire à l'eau potable, cela explique en partie des taux de malnutrition chronique importants. Le maraîchage se développe à petite échelle autour des villes secondaires. Il s'agit de cultures à forte valeur ajoutée qui sont complémentaires aux activités vivrières.

19. La problématique foncière est relativement peu importante dans la réalisation de ce projet. L'accompagnement des groupements dans la réalisation de champs de moyenne envergure dans un contexte de très faible densité démographique et de disponibilité importante du foncier ne posera pas de problèmes majeurs.

### **Groupes cibles**

20. Le PREPAS ciblera environ 30 000 bénéficiaires et leurs ménages donc environ 240 000 personnes. Environ 20 000 bénéficiaires recevront des modules d'appui à la production et la commercialisation agricole, animale et maraîchère. Au niveau village, les producteurs seront organisés en groupements de 25 personnes en moyenne. Les 355 groupements du PREVES seront accompagnés vers une autre étape de professionnalisation pendant que 445 nouveaux groupements seront structurés avec des formations et appuis initiaux, donnant lieu à un nombre total de 800 groupements, soit 20 000 bénéficiaires. De plus, 10 000 ménages supplémentaires bénéficieront de l'approche nutritionnelle, de l'accès à l'eau potable, de la vaccination des animaux, et des autres activités structurantes. Les bénéficiaires sont essentiellement des petits producteurs agricoles et agropastoraux pauvres, dont au moins 50% de femmes, 30% de jeunes. Environ 10% des bénéficiaires seront des chefs des familles les plus vulnérables.

21. Le Projet ciblera également 1800 chefs des familles les plus vulnérables. Il s'agit souvent des veufs, handicapés, mères isolées, enfants isolés, fille célibataire avec enfants vivant seule ainsi que les décapitalisés incluant les Mbororos. Les familles les plus vulnérables seront retenus sur la base des critères suivants : (i) le nombre d'individus par ménage, (ii) les ménages décapitalisés, (iii) le chef de famille veuf/veuve/célibataire (monoparental), (iv) la disponibilité de la force de travail au sein du ménage<sup>11</sup>. Ce groupe recevra un appui d'inclusion durant un an et pourra ensuite intégrer dans un groupement.

### **Stratégie de ciblage inclusive**

22. Le PREPAS adoptera une stratégie de ciblage inclusive, qui permettra d'augmenter la masse critique d'impact: (i) doubler le nombre de groupements par village; (ii) cibler 30% de la population des villages par rapport à 15% par le PREVES; (iii) mettre en place des mécanismes pour l'inclusion des femmes, des jeunes et des chefs des familles les plus vulnérables afin qu'à terme ils puissent intégrer les groupements existants ou les nouveaux groupements. La stratégie de ciblage inclusive du PREPAS reposera sur les éléments suivants.

23. Un ciblage géographique. Le PREPAS interviendra d'abord dans les mêmes villages que le PREVES pour consolider les acquis qui seront progressivement mis à échelle en intégrant de nouveaux villages. Le ciblage des villages se fera sur la base de critères suivants: (i) la proximité des nouveaux villages avec les villages touchés par le PREVES ; (ii) la complémentarité avec les autres projets de développement ; (iii) le potentiel du développement agropastoral et le dynamisme communautaire ; (iv) l'accessibilité ; et (v) la sécurité et la stabilité. Cette approche sera liée à une stratégie de phasage du Projet.

24. Un ciblage direct spécifiant clairement les critères d'éligibilité qui permettent d'identifier les groupements éligibles ; fixant directement des quotas de femmes et de jeunes que le Projet doit toucher dans ses interventions ; et prévoyant une première identification d'activités, du niveau de connaissances et d'alphabétisation qui iront à l'endroit des groupes cibles prioritaires (petits exploitants, femmes, jeunes).

25. Un auto-ciblage sera utilisé pour l'identification et l'inclusion des familles les plus vulnérables. Dans le but de s'assurer d'un équilibre et d'une mixité du groupement en termes de genre et de niveau de compétences, une intégration des chefs de familles très vulnérables sera prévue une fois la capacité de ces derniers renforcée grâce aux modules d'inclusion d'un an. En fonction de la force de travail au sein du ménage, un appui adapté sera défini au cours de la période d'inclusion. Elle pourra

---

<sup>11</sup> Les critères de vulnérabilité du PREPAS seront alignés à ceux définis dans le RGPH 2003.

aussi prendre la forme de petit élevage familiale (poule, chèvre, ovin) ou d'un appui pour la production agricole ou maraîchère. Deux options s'offrent à cette catégorie après cette période, soit l'intégration dans les nouveaux groupements du PREPAS, l'intégration au sein des groupements existants, ou ne pas intégrer un groupement.

26. **Une stratégie genre** sera développée plus particulièrement au vue de la vulnérabilité des femmes en RCA. Elle passera par: (i) la sensibilisation et le renforcement de capacités de l'équipe du Projet, dont la formation sur l'intégration du genre, l'autonomisation des femmes et l'inclusion des pauvres ; (ii) le développement d'outils sensibles au genre dans le ciblage, la planification et le suivi-évaluation, notamment l'intégration d'indicateurs sensibles au genre dans le système de suivi-évaluation, la ventilation des données par sexe, l'utilisation des méthodes d'évaluation participative des performances; (iii) le développement de partenariats avec les institutions impliquées dans l'intégration du genre, l'autonomisation des femmes et l'inclusion des chefs féminins des familles très vulnérables ; (iv) la gestion des savoirs et communication sur les bonnes pratiques de ciblage et les leçons apprises ; et (v) l'intégration d'une responsable ciblage et genre au sein de l'UCG, qui sera également chargée des aspects d'alphabétisation fonctionnelle, information et communication.

27. La stratégie de ciblage inclusive du PREPAS visera également **l'inclusion des jeunes** hommes et femmes âgées de 15 à 35 ans au niveau des différentes spéculations et activités. Pour les jeunes, le Projet appuiera à la fois leur intégration dans les groupements, la création des groupements de jeunes et l'entreprenariat des jeunes autour d'activités spécifiques, telles que le maraîchage, le petit élevage ou les activités en amont ou en aval de la production, telles que la commercialisation et la transformation, la filière semences, la mécanisation de l'agriculture et l'entretien des forages.

## **B. Objectifs, résultats et indicateurs d'impact**

28. L'objectif de développement du PREPAS est d'appuyer le renforcement du cadre de développement socio-économique et relancer la production végétale et animale par des approches adaptées au changement climatique. Les effets attendus du Projet sont : (i) pour la composante A, l'amélioration de la structuration communautaire, de la nutrition et de l'accès à l'eau potable; (ii) pour la composante B, le renforcement technique des producteurs et leur recapitalisation en moyens de production, de transformation et de commercialisation plus efficaces et adaptés au changement climatique ; (iii) pour la composante C, une meilleure coordination et suivi-évaluation des interventions dans le secteur rural ainsi qu'une gestion des savoirs qui stimule un dialogue politique positif et améliore l'environnement sectoriel pour le développement agropastoral durable.

29. Au terme de 6 années de mise en œuvre, le PREPAS va produire plusieurs impacts qui se traduiront par : (i) 30 000 ménages bénéficiaires, représentant 240 000 personnes ; (ii) 200 forages opérationnels avec un accès à l'eau potable pour 10 000 ménages ; (iii) 20 000 ménages, membres de 800 groupements, augmentent leurs productions agro-pastorale et maraîchère ; (iv) une augmentation des superficies par ménage de 25% et des rendements agricoles de 30% à 120% selon la spéculation ; ainsi, la sécurité alimentaire de 20 000 personnes sera améliorée.

## **C. Résultats et composantes**

30. La mise en œuvre du PREPAS s'étalera sur 6 ans (2018-2024) et comprendra trois composantes: (i) Composante A: Promotion du développement communautaire; (ii) Composante B : Investissements productifs; et (iii) Composante C : Coordination, gestion, suivi-évaluation, et dialogue politique.

### **Composante A : Promotion du développement communautaire**

#### **Sous-composantes A1 : Renforcement des capacités organisationnelles**

31. Il s'agira de créer un environnement favorable à l'exécution durable du Projet en mettant l'accent sur la mobilisation des populations et la structuration des producteurs en groupements,

l'identification des relais ou délégués techniques (DT), la promotion du crédit-épargne local et l'alphabétisation fonctionnelle.

32. **Information, sensibilisation et communication.** La radio rurale sera utilisée à plusieurs niveaux : (i) couverture médiatique du PREPAS et sensibilisation en début de Projet ; (ii) informatif, pour prévenir des formations, des dates et des thèmes afin d'assurer un taux de participation maximal, (iii) vulgarisation agricole avec des chroniques adaptées aux pratiques culturelles ou élevage du moment. De plus, des campagnes de sensibilisation seront organisées par les animateurs, les conseillers techniques de l'agriculture (CTA) et les chefs de poste vétérinaires (CPV) à l'endroit des populations cibles dans les quatre sous-préfectures ciblées. Ces campagnes diffuseront les informations sur le Projet, son mode d'intervention, les modalités d'accès aux appuis et de participation des potentiels bénéficiaires au Projet.

33. Le PREPAS visera ainsi à mobiliser 800 groupements de producteurs agricoles et agropastoraux dont 355 groupements ex-PREVES en année 1 (qui existent déjà) et 445 nouveaux groupements à partir de l'année 2. Chaque groupement partenaire du Projet aura identifié 2 relais paysans, appelé délégués techniques (DT), dont une femme si le groupement est mixte. Les DT seront spécialisés en fonction de la production de leur groupement : agriculture (DT), élevage (DTE) et semences (DTS). Ces DT n'auront pas uniquement un rôle de technicien mais bien de transmission et vulgarisation d'informations de manière plus large que purement des techniques agricoles (sensibilisation nutritionnelle, changement climatique etc...).

34. **Structuration des groupements et renforcement des OP faitières.** Une fois les DT identifiés, le Projet engagera la structuration des groupements et la formalisation de ceux qui ne disposent pas d'existence juridique. Il renforcera les capacités des instances de gestion des groupements, ainsi que celles des DT. Le Projet réalisera l'animation communautaire sur différentes thématiques dont l'importance du partenariat avec les OP faitières, la dynamique coopérative, la démocratie interne et la gestion des appuis du Projet. Cette formation se fera par les animateurs du PREPAS et les CT en partenariat avec les faitières des OP.

35. Le Projet signera des conventions de partenariat avec les OP faitières pertinentes pour sa mise en œuvre et renforcera leurs capacités pour leur permettre de fournir des services de qualité aux groupements. Les thèmes de formation seront identifiés sur la base d'un diagnostic organisationnel approfondi qui évaluera les capacités techniques et fonctionnelles des faitières et proposera un document stratégique assorti d'un plan d'action.

36. La zone d'intervention ayant une longue tradition en matière de tontines et de micro-crédit, le Projet fera à titre pilote la promotion de l'**épargne locale et du crédit** sous forme de tontines pour les femmes au sein des groupements. Depuis la fin des conflits, cette activité a pris de nouveau de l'ampleur avec l'émergence des prestataires privés qui organisent des tontines à la demande des groupements. Cette activité permettra : (a) de renforcer la cohésion sociale ; (b) de faciliter l'émergence des activités génératrices de revenus et de pérenniser les activités économiques proposées par le Projet. Au moins 5000 membres des groupements seront ciblés. Pour la mise en œuvre, un contrat avec des prestataires locaux au niveau des sous-préfectures. À mi-parcours, l'efficacité et l'efficacités de l'activité seront évaluées.

37. Au regard du très faible niveau d'alphabétisation des bénéficiaires, le Projet s'investira dans l'**alphabétisation fonctionnelle**, surtout des délégués techniques (DT) et des autres leaders des groupements afin de renforcer leur capacité à servir leur groupement et à mieux inclure les femmes dans le Projet. L'alphabétisation sera assurée par 100 alphabétiseurs formés, 70 centres d'alphabétisation pour 3200 auditeurs alphabétisés dont au moins 50% de femmes. Un prestataire de service spécialisé dans l'alphabétisation fonctionnelle sera contracté.

38. Les **produits attendus de la sous-composante A1** sont : (i) la mobilisation, la structuration et la formalisation de 800 groupements sur une période de 3 ans; (ii) la formation organisationnelle de 1600 DT au sein de ces groupements ; (iii) 3200 personnes alphabétisées ; (iv) 5000 participants aux activités d'épargne-crédit (tontines).

## **Sous-composante A2 : Promotion de la nutrition et accès à l'eau potable**

39. Il s'agira au niveau de cette sous-composante d'encourager un régime alimentaire sain et équilibré et de relever le niveau d'accès à l'eau potable dans la zone d'intervention. Le nombre de ménages bénéficiaires de la sous-composante est estimé à 10 000.

40. **Accès à l'eau potable et assainissement.** Le taux d'accès à l'eau potable dans la zone du Projet est de l'ordre de 30%. La mauvaise qualité de l'eau consommée est une des premières causes de maladies et est directement liée à la malnutrition. De plus, la mobilisation de l'eau est une grande charge de travail pour les femmes et les enfants. Le Projet entend de ce fait réhabiliter ou construire 135 forages dans la zone d'intervention et continuer à garantir le fonctionnement des 65 forages mis en place par le PREVES. La réalisation de forages sera couplée avec la construction de latrines suivant des modèles et approches vulgarisés par UNICEF. Le pilotage de points d'eau multifonctionnels sera aussi envisagé dans certains villages. Des comités de gestion seront mis en place pour la gestion des forages et leur entretien. Deux membres de chaque comité de gestion seront formés pour délivrer des formations sur la qualité de l'eau, l'assainissement et l'hygiène, ainsi que l'éducation nutritionnelle aux membres de la communauté et appuyer techniquement les ménages dans la réalisation des jardins de case. En collaboration avec UNICEF, des partenaires seront identifiés pour la mise en place et la gestion de deux dépôts de pièces de rechange (Bouar et Yaloké) et leur gestion afin d'approvisionner les artisans réparateurs en cas de besoin. La mise en place et la gestion de ces dépôts pourra être confiée à des acteurs comme CARITAS ou autre ONG, présents depuis longtemps dans la zone et ayant la confiance de la population. Vingt (20) artisans réparateurs seront formés pour l'entretien des pompes.

41. **Éducation nutritionnelle pour le changement de comportement.** L'éducation nutritionnelle apportera les connaissances et la motivation nécessaire pour faire des bons choix pour un régime alimentaire sain et équilibré. Les activités d'éducation nutritionnelle viseront les villages autour des nouveaux forages qui seront réalisés et des forages mis en place par le PREVES. Le Projet cible 2 différents groupes au sein des communautés rurales, à savoir les ménages et les groupements productifs. Les activités liées à l'éducation nutritionnelle dans les villages seront intégrées dans la formation des comités de gestion des forages (déjà formés sur les notions de qualité de l'eau et hygiène) qui sera délivrée par l'ANEA en partenariat avec l'UNICEF. Afin d'avoir une référence de base, il est prévu d'intégrer une enquête CAP (Connaissances, Attitudes et Pratiques liées à la nutrition) dans les enquêtes de référence du Projet.

42. La communication pour le changement de comportement sera prévue afin de faciliter l'amélioration du régime alimentaire. Des modules d'éducation nutritionnelle seront aussi intégrés dans les formations des délégués techniques (DTs) donc dans le matériel didactique des champs école paysans et dans les campagnes d'information.

43. La promotion d'un régime alimentaire sain et équilibré sera réalisée à travers une disponibilité augmentée d'aliments à haute valeur nutritive. L'approche sera basée sur (i) la promotion des jardins de case pour 2500 ménages, (ii) la production maraîchère, et (iii) la transformation et conservation des produits maraîchers, des fruits et des légumineuses. Les jardins de case amélioreront la disponibilité d'une gamme d'aliments à haute valeur nutritive pour la diversification de la consommation au sein des ménages. Les ménages ciblés seront dotés d'un kit pour la mise en place de jardins de case avec les semences d'une gamme de légumes et d'autres espèces végétales. Le Projet envisagera également la promotion et la transformation des produits du Moringa et d'autres arbres fruitiers, tels que agrumes, mangues, papayers, anacarde. De plus, le Projet prévoit à travers la sous-composante B2, (a) la promotion du maraîchage et du haricot rouge, ainsi qu'à titre pilote l'aménagement de bas-fonds maraîchers pour des groupements de jeunes et de femmes ; (b) la promotion des techniques de conservation et de transformation des légumes et des fruits. Il s'agit notamment du séchage de certains produits, dont le gombo, tomate, fruits, oignon, de la conservation de l'oignon et du haricot, et de la transformation des produits agricoles.

44. Renforcement des capacités institutionnelles en matière de nutrition. Le caractère multisectoriel et multi acteurs de la sécurité alimentaire et de la nutrition requiert que les acteurs intervenants dans

différents domaines puissent se familiariser avec les principes et les pratiques de la nutrition et de l'éducation nutritionnelle afin de comprendre les besoins en termes de planification, de mise en œuvre et d'évaluation des interventions. A cet égard, le PREPAS, en partenariat avec l'équipe de la FAO, appuiera l'intégration du cours ENAF (Education nutritionnelle en Afrique francophone) dans au moins une école professionnelle d'élevage et l'Université de Bangui, avec qui des contacts préalables ont déjà été instaurés. Ce cours vise à renforcer les capacités des professionnels des secteurs de l'agronomie, du social et de la santé ayant pour objectif de mettre en œuvre des interventions sensibles à la nutrition. Le Projet mettra aussi à disposition une expertise technique pour l'élaboration des Recommandations alimentaires pour la RCA en partenariat avec le Service de Nutrition et de l'Hygiène Alimentaire du Ministère de la Santé.

45. **Les produits attendus de la sous-composante A2** sont: (i) le renforcement des capacités de 10 000 personnes en pratiques nutritionnelles ; (ii) la réalisation de 135 points d'eau potable ainsi que l'entretien des 65 points d'eau réalisés par le PREVES ; (iii) la mise en place de 2 dépôts de pièces de rechange et la formation de 20 artisans réparateurs.

### **Composante B : Investissements productifs**

46. Les spéculations ciblées par la Composante B seront (a) pour la production végétale, le maïs, le manioc, l'arachide, le haricot rouge et le maraîchage ; (b) pour la production animale, la volaille et les petits ruminants (caprins, ovins, porcins).

#### **Sous-composante B1 : Renforcement de l'offre de services aux producteurs**

47. Il s'agira (i) d'améliorer l'offre de services d'encadrement des agriculteurs, des agropasteurs et des maraîchers au travers un système d'appui conseil performant, de meilleures capacités techniques et logistiques des services publics, (ii) d'une professionnalisation de la filière semencière pour relever la qualité des semences et ainsi la productivité des spéculations ciblées ; et (iii) de l'amélioration de l'offre de services pour la production animale.

48. **Appui conseil et vulgarisation des bonnes pratiques de culture et d'élevage.** La vulgarisation de bonnes pratiques et l'appui conseil s'inspirera de l'approche Champ école paysans (CEP) en gardant les principes clés, mais sa mise en place et son fonctionnement seront repensés afin d'atteindre un grand nombre de groupements en un temps limité pour permettre une augmentation effective de la production à court terme. La structure de l'appui conseil sera prévue en cascade : (i) un premier niveau avec la formation des maîtres formateurs ; (ii) le niveau 2, notamment la formation des DT assuré par à la fois les animateurs PREPAS et les services déconcentrés de l'ACDA (CTA), de l'ANDE (CPV) et de l'ICRA; (iii) un troisième niveau au sein des groupements où les DT formeront les membres.

49. Niveau 1. Formation des maîtres-formateurs. Afin de garantir la qualité de la formation, il est primordial d'homogénéiser à la fois le niveau technique des conseillers mais également leur capacité de vulgarisation. Un consultant sera recruté et sera en charge de : (i) réviser les fiches techniques disponibles et les harmoniser en partant de l'existant; (ii) organiser le recyclage des animateurs PREPAS et les conseillers de l'ACDA (CTA), l'ANDE (CPV) et de l'ICRA, qui seront les maîtres formateurs; (iii) partir des fiches techniques, préparer le matériel de vulgarisation pour former les DT, et également l'adapter à des analphabètes; (iv) préparer un kit de vulgarisation pour que chaque DT soit en mesure de transmettre les informations aux membres de son groupement. La formation des maîtres formateurs portera sur: (a) la présentation du matériel technique des différentes spécialisations (agriculture, assainissement productif, élevage et semences) ; (b) l'organisation de la formation à l'aide d'une parcelle ou un élevage de démonstration à des DT qui ne sont pas forcément tous alphabètes ; (c) le suivi du travail des DT dans leur groupement. Une fois l'environnement de base propice, à savoir des groupements sensibilisés et structurés et des maîtres formateurs formés, il devient possible de mettre en place le système d'appui conseil.

50. Niveau 2. Formation des délégués techniques. Il est prévu pour chaque axe géographique un minimum de deux agents spécialistes d'agriculture/semence et un d'élevage. Les centres de

formation pédagogiques (CFP), deux par axe soit 28 CFP, devront permettre une formation théorique en salle et également une formation sur une parcelle pédagogique de petite taille ou un élevage pédagogique. Il est prévu de rentabiliser les infrastructures déjà présentes (ACDA, ANDE, ENEB, ICRA, bureau PREVES, etc...). Après avoir identifié les problématiques et les besoins des DT, les maîtres formateurs planifieront les séances de formation en adéquation. Les CFP seront dans la mesure du possible thématiques.

51. Niveau 3. Formation des membres des groupements. Les DT repartiront dans leurs groupements avec un kit DT qui leur permettra de transmettre ce qu'ils ont appris aux membres de leurs groupements. Ce kit sera constitué : (i) des outils de vulgarisation ; (ii) d'une fiche de suivi des résultats du groupement à remplir avec l'aide d'un secrétaire alphabète si le DT ne l'est pas. Le fait d'utiliser une parcelle ou élevage de démonstration assure une compréhension des pratiques avec notamment un fort impact visuel pour les membres du groupement et même des personnes voisines (idem pour la multiplication de semences). Pour l'élevage, la démonstration se fera avec le troupeau du DT ou des éleveurs performants.

52. Niveau 4. Suivi et retour d'expériences: formations sur mesure. Chaque animateur devra s'assurer que les DT maîtrisent à la fois la technicité mais aussi les méthodes de vulgarisation afin que la bonne information soit transmise et comprise par les membres des groupements. De plus, les DT seront formés à remplir une fiche de suivi pour rendre compte de la production au sein de son groupement mais également des problèmes rencontrés. Cette fiche permettra aux animateurs et conseillers de suivre l'évolution des groupements et d'aller appuyer les moins performants ou bien d'adapter les formations.

53. **Professionnalisation de la filière semences.** En ce qui concerne la filière semences, le PREPAS s'appuiera sur les acquis du PREVES et focalisera ses activités autour de deux volets: (i) le renforcement des capacités de l'ICRA; (ii) la professionnalisation des groupements REPROSEM de multiplication des semences. L'objectif est d'améliorer la qualité de semences multipliées par les groupements REPROSEM.

54. Le PREPAS appuiera la relance de la recherche végétale de l'ICRA à travers un partenariat à définir entre l'ICRA et les institutions internationales de recherche (IITA, CIRAD, CYMMIT) permettant de redéployer l'expertise et l'activité d'identification des génétiques les plus adaptés aux conditions agro écologiques de la RCA. En complément, le renforcement des capacités de la station de recherche de La Bollée comprendra la réhabilitation de différents infrastructures. Dans l'attente de la mise en place effective de l'Office nationale de semences (ONASEM), l'ICRA est censé apporter son expertise et son personnel dans le processus de certification des semences. Le PREPAS appuiera l'amélioration de la pureté génétique des lots produits par les REPROSEM en recrutant un inspecteur par sous-préfecture qui sera formé, équipé et suivi par les responsables qualité semences de l'ICRA.

55. Le Projet accompagnera la professionnalisation des REPROSEM. De façon générale, le Projet s'attachera à élever de façon significative la qualité des semences produites par les REPROSEM afin qu'ils puissent valoriser commercialement leur expertise grâce à un prix nettement supérieur au prix du grain sur le marché local et également approvisionner les agriculteurs de la zone. Le PREVES a travaillé avec 160 groupements REPROSEM, le PREPAS sélectionnera les 80 plus performants et identifiera une vingtaine de groupements ayant le potentiel de multiplier des semences. Au total 100 groupements REPROSEM seront supportés et mis à niveau dans le cadre du PREPAS. Pour améliorer la qualité des semences, le Projet portera une attention particulière à la réduction des pertes post-récolte et l'amélioration des conditions de stockage. Enfin le PREPAS développera et appuiera des actions d'accompagnement de mise en marché des semences en partenariat avec le REPROSEM. Il s'agit de (i) former des producteurs aux techniques de communication de proximité, utilisation de SMS, messages radio, etc. ; (ii) poursuivre la participation des OP bénéficiaires à la foire agricole de Bouar ; (iii) faciliter le transport des produits agricoles à partir des parcelles des producteurs membres.

56. En ce qui concerne le manioc, le Projet continuera les efforts de diffusion et de promotion des variétés résistantes à la mosaïque à travers deux actions. Premièrement, la mise en place au début

du Projet de 50 ha de parcs à bois et accroître progressivement ces surfaces au cours des améliorations des pratiques culturales pour finir en année cinq à 100 ha gérés par ces mêmes producteurs multiplicateurs. Le Projet appuiera en formation et en accompagnement les producteurs de boutures REPROSEM pour les aider à diffuser leur production. Deuxièmement, l'ICRA sera responsable de poursuivre l'identification des meilleures variétés de manioc pour la zone du Projet.

57. Outre les formations, l'animation et les formations thématiques sus mentionnées, **l'amélioration de l'offre de services production animale** intégrera: (i) la prophylaxie, (ii) l'amélioration de l'habitat, (iii) la disponibilité de l'aliment, (iv) l'introduction de races performantes ; et (v) le renforcement des capacités des acteurs. Ces appuis seront combinés dans les modules de production et de commercialisation animale (Sous-composante B2). L'Ecole nationale d'élevage de Bouar (ENEB) aura un rôle clé à la fois dans le renforcement des capacités des chefs de poste vétérinaire, des animateurs et des DT élevage dans les 4 sous-préfectures, ainsi que la reproduction des géniteurs performants. Afin de renforcer les capacités de l'ENEB, le Projet réhabilitera : (i) les bâtiments de la ferme pédagogique et la dotera en animaux de race performante ; (ii) les salles de classes avec le mobilier ainsi que des panneaux solaires ; et (iii) un laboratoire d'analyse.

58. Une campagne de vaccination contre la maladie de Newcastle pour la volaille et contre la peste des petits ruminants (PPR) sera effectuée annuellement par le MESA. Le PREPAS contribuera au budget de l'activité pour couvrir les besoins de vaccination dans ses zones d'intervention à travers la fourniture des vaccins et du matériel nécessaire aux Chefs de poste ainsi qu'avec une campagne de sensibilisation. Environ 7700 ménages vont bénéficier de la vaccination de leurs animaux, dont environ 5350 dans les groupements agropastoraux.

59. **Dispositif de mise en œuvre et de suivi des activités de la composante B.** La mise en œuvre de la composante B2 sera essentiellement assurée par les services sous-préfectoraux de l'ACDA et de l'ANDE, en particulier les conseillers techniques de l'agriculture (CTA) et les chefs de poste vétérinaires (CPV). Ce dispositif sera complété par 25 animateurs qui seront recrutés par le Projet. Les CTA, les CPV et les animateurs assureront l'identification des groupements, la planification et l'organisation des appuis, la formation et l'encadrement des DT, l'appui-conseil aux producteurs, ainsi que le suivi des activités. Les CTA, CPV et animateurs seront formés et seront équipés de moto et d'ordinateurs portables. Les coûts de fonctionnement et de déplacement seront assurés directement par le Projet.

60. En complémentarité avec les interventions des autres PTF, le Projet appuiera la réhabilitation de certains bureaux des chefs de secteurs impliqués dans la mise en œuvre du Projet, ainsi que de certaines autres infrastructures. Il s'agit notamment de (i) la réhabilitation des bureaux PREVES à Yaloké et à Bouar ; (ii) la réhabilitation des bureaux de l'ANDE à Yaloké et à Bossemptélé (bâtiments, meubles, informatique et kits solaires) ; (iii) la réhabilitation des bureaux de l'ACDA à Bossemptélé et à Bouar (bâtiments, meubles, informatique et kits solaires).

61. **Les produits attendus** de la sous-composante B1 sont; (i) matériel et boîtes à outils thématiques de vulgarisation développées ; (ii) la formation de 28 maîtres formateurs ; (iii) la mise en place de 28 centres de formation pédagogique (CFP) ; (iv) la formation technique de 1600 DT ; (v) 100 groupements REPROSEM mis à niveau et suivis ; (vi) la station de l'ICRA de la Bolée mieux équipée ; (vii) la ferme école de l'ENEB à Bouar réhabilitée ; (viii) quatre bureaux de l'ANDE et de l'ACDA réhabilités et équipés.

#### **Sous-composante B2 : Appui à la production, la transformation et la commercialisation**

62. Il s'agira de diffuser des technologies améliorées de production, de transformation et de commercialisation et d'accompagner leur adoption par les bénéficiaires. L'objectif est d'appuyer 800 groupements au total, dont 445 nouveaux et 355 groupements existants dont les acquis dans le cadre du PREVES seront consolidés. Environ 214 groupements agropastoraux des 800 groupements bénéficieront des modules « production agricole » et également des modules « production animale », au moins 30 groupements se spécialiseront dans le maraîchage et il y aura au moins 100 groupements REPROSEM.

63. Afin d'assurer une efficacité de la mise en œuvre à grande échelle sur toute la zone du PREPAS, des **modules de production et de commercialisation** ont été définis pour : (i) la production végétale, (ii) la multiplication des semences REPROSEM, (iii) la production animale ; (iv) la production maraîchère ; et (v) spécifiquement pour les jeunes, la transformation, la commercialisation et la prestation de services. La fourniture de modules sera dispensée par les DT et les animateurs. Un module comprend un appui à un groupement de 25 personnes pendant 3 ou 4 ans, avec un phasage clair, notamment un accent sur la relance de la production en année 1 et 2, et un appui à la transformation et la commercialisation à partir de l'année 3. Un module comprend un appui en formation, intrants (dont semences), équipement de production et de post-récolte. Étant donné la pauvreté massive dans la zone d'intervention et l'objectif, la contribution des bénéficiaires est en nature. Le module permet d'augmenter la superficie par ménage d'au moins de 25% (de 0,8 ha dans une situation sans projet à au moins un ha par ménage avec projet), et d'augmenter les rendements de 30% à 120% selon la spéculation.

64. Module d'inclusion d'un an pour les chefs de ménages très vulnérables. Pour 1800 chefs de ménages très vulnérables qui ne sont encore pas en groupement, une approche d'inclusion vers un groupement sera progressivement engagée à partir de la première année, basé sur un module d'inclusion d'un an. Ainsi, le PREPAS apportera un appui d'aide alimentaire d'urgence de 3 mois à travers une collaboration avec le PAM, ainsi qu'un début d'équipement en petit matériel et intrants pour initier une activité agricole pour les plus valides alors que pour les bénéficiaires sans force de travail une capitalisation en petit ruminants ou volailles sera fournie. Les bénéficiaires pourront ensuite intégrer un groupement agricole ou agro-pastoral et profiter des modules standards de production et de commercialisation.

65. Le Module de production et de commercialisation végétale est le module d'accès principal pour 25 membres d'un groupement afin d'emblaver 25 ha. Le module prévoit un appui aux bénéficiaires dans la fourniture de petit matériel et d'intrants en particulier de semences commerciales issues des REPROSEM. Ceci permet d'installer dès le début une relation client-fournisseur. L'appui en intrants sera sur 2 ans. La formation technique sera assurée par les DT et les animateurs à travers les parcelles de démonstration et les CEP. La formation en gestion leur permettront d'assurer progressivement l'achat des intrants. La gestion intégrée de la fertilité sera un thème récurrent de l'appui-conseil. Cette thématique sera abordée avec l'approche EcoSan, afin de valoriser la seule source de matière organique présentant une concentration de fertilité nécessaire pour être adaptée à une agriculture encore largement mobile. La fumure organique sera également un thème récurrent de communication et donc le lien entre agriculture et l'élevage. La deuxième phase à partir de l'année 3 s'adressera aux bénéficiaires ayant atteint un niveau de compétence suffisant en production. L'objectif de cette étape est d'améliorer les conditions de récolte et de stockage ainsi que de soulager la pénibilité du désherbage. À ce stade, il n'y aura plus d'appui en intrants semences et engrais. L'équipement fourni sera principalement constitué d'éléments de séchage et de stockage. La formation et l'accompagnement seront renforcés et couvriront également les aspects de post-récolte et la commercialisation.

66. Module REPROSEM. Le module REPROSEM pour 100 groupements performants de multiplicateurs de semences reprend les éléments du module de production végétale mais intègre de façon plus prégnante les problématiques variétales dans les formations à travers l'introduction d'hybrides à mi-parcours, ainsi que toutes les problématiques techniques pour assurer la qualité des semences ainsi que les aspects de certification.

67. À travers la mise en œuvre du module de production et de commercialisation animale aux 214 groupements agropastoraux, le PREPAS promouvra l'intégration de l'agriculture et de l'élevage. Le PREPAS appuiera les agropasteurs les plus performants, membres des groupements, en augmentant leur technicité mais aussi en les amenant à contribuer au développement du cheptel de leur groupement en contribuant à la diffusion de l'expertise et de la génétique. Un appui en matériel vétérinaire et en compléments alimentaires sera fait. Globalement, l'approche est la même que pour le module de production végétale.

68. Le Module de production et de commercialisation maraîchère pour au moins 30 groupements mettra l'accent sur la gestion de l'eau dans les parcelles maraîchères de bas-fonds péri-urbains, l'accès aux semences et équipements de qualité ; et (iii) une approche formation sur le thème de la sécurité et de l'utilisation des produits phytosanitaires. En parallèle, à titre pilote en RCA, quatre aménagements maraîchers pour un total de 8 ha seront réalisés et équipés de systèmes d'irrigation dans des sites périurbains qui sont déjà cultivés par des groupements maraîchers en utilisant des technologies traditionnelles. Ces groupements recevront également l'appui-conseil et de mise en valeur des périmètres. Un prestataire spécialisé sera recruté pour la mise en œuvre du volet « maraîchage ». De plus, un partenariat avec les fédérations des maraîchers sera envisagé pour la pérennisation des services.

69. A travers des Modules de transformation, de commercialisation et de services pour les jeunes, le PREPAS appuiera 450 jeunes (150 modules), membres des groupements dans les domaines suivants : (i) la transformation agricole ; (ii) le transport en milieu rural et la commercialisation ; (iii) les boutiques d'intrants ; (iv) la mécanisation de l'agriculture, notamment la culture attelée pour diminuer la pénibilité du travail du sol ; et (v) autres. Le montage de ces services est ici envisagé en appui à des individus, jeunes hommes et femmes, compétents et motivés, de préférence membres des groupements bénéficiaires des autres modules, qui ont les capacités de gérer une activité économique, une clientèle et l'entretien du matériel donné. L'identification sera réalisée par les animateurs du Projet avec la participation des communautés. Leur motivation sera évaluée ainsi que leur capacité d'apporter une contribution à leur plan d'affaires. Des formations en groupe seront organisées (gestion d'une activité économique, dressage de bœuf) et le suivi sera réalisé individuellement par les animateurs, les CTA et les CPV.

70. **Les produits attendus** de cette sous-composante sont : (i) 800 groupements agricoles, agropastoraux et maraîchers, représentant 20 000 ménages, ont bénéficié des modules pour la production, le stockage, la transformation et la commercialisation agricole, animale et maraîchère ; (ii) 8 ha d'aménagements maraîchers développés et équipés avec des moyens d'exhaure innovants dont solaires ; (iii) 12 magasins de stockage et 8 boutiques construits ; (iv) 450 jeunes (150 modules) appuyés et exerçant une activité de transformation, commercialisation ou services en amont et en aval de la filière.

## **Composante C : Coordination, gestion, suivi-évaluation, et dialogue politique**

### **Sous-composante C1 : Gestion des savoirs et dialogue politique**

71. Suite à la dynamique créée par la Conférence de Bruxelles en décembre 2016, qui a vu la communauté internationale affirmer avec force son soutien à la RCA, les Ministères en charge du secteur rural entendent mettre en place un cadre de coordination technique et programmatique visant à optimiser la mobilisation et la matérialisation des engagements pris par les partenaires techniques et financiers à Bruxelles. Il s'agit de créer un Groupe de Coordination du Secteur Rural (GCSR) arrimé au dispositif institutionnel d'orientation et de pilotage du Plan national de relèvement et la consolidation de la paix (PNRCP). Le PREPAS appuiera cette initiative à travers des actions de renforcement des capacités techniques, logistiques et institutionnelles aux Ministères en charge de l'Agriculture et de l'Elevage. Au-delà de ce renforcement et de la création d'un cadre de concertation, il appuiera particulièrement le développement d'un système de suivi-évaluation du secteur rural avec la participation et l'alignement des PTF. Ce système sera logé au niveau du Ministère en charge de l'Agriculture. Les données du système de suivi-évaluation alimenteront les revues annuelles du secteur ainsi que les thèmes du dialogue sur les politiques qui pourront déboucher sur la formulation de politiques telle que la PNVA. Une assistance technique internationale en appui à ce processus, sera recrutée et placée au sein du cabinet du Ministre en charge de l'Agriculture.

### **Sous-composante C2 : Coordination, gestion et suivi-évaluation**

72. La coordination, gestion et suivi-évaluation sont décrits dans le chapitre suivant.

## D. Leçons apprises et respect des politiques du FIDA

### Leçons apprises

73. La conception du PREPAS a pris en compte les leçons apprises des projets en cours et clôturés, et particulièrement du PREVES.

74. **Alphabétisation, activité de cohésion sociale.** Les activités du PREVES étaient menées de manière inclusive, ce qui a favorisé la cohésion sociale dans le contexte actuel de réconciliation et de pacification communautaire. Cet impact indirect positif a été révélé au niveau des centres d'alphabétisation où les auditeurs, principalement des femmes, sont de différentes origines et obédiences religieuses. Se servir de l'alphabétisation fonctionnelle non seulement pour apprendre à lire et écrire mais comme moyen de renforcement de la cohésion sociale et de l'importance de travailler ensemble est donc à renforcer. La promotion des tontines contribuera également à

75. **Dispositif d'appui-conseil de proximité.** Le PREVES a mis en place avec un certain succès le dispositif de délégués techniques (DT) au sein des groupements. Cette activité a permis la formation en cascade des producteurs et un accompagnement continu des groupements. Le PREPAS continuera l'approche DT et renforcera également l'animation rapprochée par les services techniques et des animateurs prestataires de service.

76. **Programme semencier.** Le programme semencier du PREVES a été faible, malgré l'investissement minimal. Le travail des REPROSEM n'a pas été suffisamment valorisé sur le marché. Du fait que les semences coutaient environ 500 FCFA/kg contre 175 FCFA/kg pour le grain, une distinction claire en grain et semences n'a pas été opérée par les producteurs, en partie à cause de la faible communication et sensibilisation sur l'importance de la semence. Le PREPAS devra relever ces défis en faisant en sorte que la «Semence» soit clairement identifiée comme un produit différent du «Grain». Des appuis en formation et en communication à tous les niveaux sont envisagés sur deux thèmes, à savoir la technologie de la semence et les différences variétales au sein d'une même espèce.

77. **Financement des modules.** Le PREVES a financé 100 micro-projets (MP) sur 1300 micro-projets prévus à cause des mécanismes trop complexes. Il a été difficile pour le projet de trouver l'équilibre nécessaire entre (i) la qualité et les procédures demandées pour préparer et obtenir un financement de microprojet ; et (ii) l'accompagnement aux groupements pour la formulation de ces microprojets. Pour le PREPAS, il est proposé de passer par un modèle beaucoup plus simple : le PREPAS mettra à disposition au travers de subventions, des modules standardisés de production, de transformation, de commercialisation et d'appui en services qui prennent en compte les innovations, qui sont facile à répliquer et qui sont mieux adaptés au changement climatique.

78. **Faiblesse des capacités de mise en œuvre.** La mise en œuvre du PREVES a connu beaucoup de difficultés au niveau programmatique, technique et de gestion. Aussi, le suivi des contrats de prestations de services n'a pas été optimal. Ceci suggère de : (i) recourir à l'assistance technique internationale sur les questions programmatiques et fiduciaires pendant les 2 premières années du PREPAS, (ii) recourir aux prestataires de services expérimentés sélectionnés sur la base d'une évaluation de leurs capacités, (iii) assurer que les partenaires travaillent en étroite collaboration avec les services déconcentrés pour garantir l'appropriation nationale et la durabilité, (iv) maintenir des antennes techniques sur le terrain et une Unité de coordination et de gestion (UCG) à Bangui pour suivre les dossiers et être plus résilient en cas de crise.

### Respect des politiques du FIDA

79. Le PREPAS est aligné aux politiques du FIDA, notamment (i) au Cadre stratégique du FIDA 2016-2025, (ii) au *IFAD guidelines for disaster early recovery*, (iii) à la Note de Stratégie de Pays 2017-2018 ; (iv) à la Stratégie de changement climatique du FIDA ; (v) à la Politique de gestion des ressources naturelles et de l'environnement ; (v) à la Politique de finance rurale du FIDA ; (vi) à la Stratégie de ciblage du FIDA, en ce qui concerne l'intégration des petits producteurs et des groupes

vulnérables dans les filières agricoles; (vii) à la politique du FIDA concernant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

80. Le PREPAS ne devrait pas entraîner d'impacts négatifs en matière environnementale et sociale et a été classé dans la catégorie B. La pression supplémentaire sur l'environnement par l'expansion de surfaces cultivées sera plus que compensée par les bénéfices de l'intensification agro-écologique et sa contribution à la stabilisation de l'agriculture et la réduction de l'abatis-brûlis.

81. Une Note d'évaluation sociale, environnementale et climatique (SECAP, Appendice 12) a été préparée. D'un point de vue climatique, le PREPAS a été classifié comme à risque climatique modéré. Les projections climatiques prévoient en effet des changements limités en termes d'intensité, de distribution spatiale et temporelle de la pluviométrie à l'horizon 2050 : les perturbations de la pluviométrie, avec des périodes de sécheresse plus longues et des températures en augmentation dans les régions du nord-ouest devraient avoir des effets sur la production agro-pastorale. Le Projet prévoit mener des activités afin de lutter contre la dégradation des ressources naturelles et de mieux gérer leur utilisation en réduisant les risques liés à la perturbation des régimes pluviométriques.

## **Mise en œuvre du projet**

### **A. Approche**

#### **Activités de prédémarrage**

82. Des activités de prédémarrage sont proposées immédiatement après la signature de l'accord de financement au travers d'une avance sur l'allocation du FIDA. Ces activités concernent: (i) le recrutement compétitif du personnel clé de l'UCG ; (ii) le recrutement de l'assistance technique internationale et nationale (AT) devant appuyer l'UCG au démarrage; (iii) la préparation des manuels administratif et de S&E, (iv) la mise en place du Comité d'audit à la suite de la mise en place du COPIL ; (v) la confection du manuel financier ; (vi) l'acquisition, paramétrage et formation du personnel du SAF au logiciel Tom2Pro et Tom2Paie ; (vii) la préparation de l'exécution technique du projet et les DAO pour l'acquisition des équipements de l'UCG; (viii) le lancement des appels à manifestation d'intérêt pour le recrutement du cabinet pour la conduite des enquêtes de référence; (ix) l'organisation de l'atelier d'actualisation du PTBA et du Plan de passation de marchés (PPM) pour les 18 premiers mois de vie du Projet; (x) le recrutement des animateurs du Projet ; (xi) la préparation des TDR de l'expert international en charge de l'appui conseil.

#### **Phasage des interventions**

83. Le PREPAS est un projet ambitieux dans un contexte institutionnel difficile. L'approche d'intervention se base quasi entièrement sur les acquis du PREVES, dont les mécanismes d'intervention seront affinés, améliorés et standardisés. Ceci permettra d'atteindre les objectifs ambitieux.

84. Le PREPAS visera ainsi à mobiliser 800 groupements de producteurs agricoles et agropastoraux dont 355 groupements ex-PREVES en année 1 (qui existent déjà) et 445 nouveaux groupements à partir de l'année 2. Les 355 groupements existent et leurs DT ont été recrutés et formés. Les groupements PREVES les plus performants seront encadrés seulement pendant 2 à 3 ans. La consolidation des groupements PREVES permettra de démarrer rapidement à partir de la première année et ensuite de former les nouveaux groupements en année 2 et 3. L'approche d'appui-conseil sera pilotée auprès des groupements PREVES à partir de l'année 1 ou 2.

85. Afin d'assurer une capacité d'encadrement suffisante à la base, il a été décidé d'augmenter le nombre d'animateurs de 8 (PREVES) à 25.

#### **Partenariats avec les initiatives en cours**

86. L'analyse du cadre de coopération des autres partenaires techniques et financiers suggère un accroissement significatif des investissements sectoriels notamment au niveau de la Banque

mondiale, Banque africaine de développement (BAD), de la Banque arabe pour le développement économique de l'Afrique (BADEA), et Union Européenne (UE). Le PREPAS travaillera en partenariat privilégié avec les projets d'investissement en préparation au niveau de ces bailleurs et en étroite collaboration avec les projets techniques de la FAO. Il œuvrera avec ces projets, à la création d'un partenariat stratégique autour des aspects touchant la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et au dialogue sur les politiques. Ce partenariat reposera sur la concertation et la coordination permanentes de leurs actions afin de donner corps à une vision harmonisée, sur les priorités et les approches de développement agricole en RCA. A terme, ce partenariat entre les principaux projets sectoriels et leurs bailleurs, sera le noyau auquel d'autres bailleurs pourraient progressivement adhérer en fonction des opportunités de synergie.

87. Le PREPAS est complémentaire aux interventions des autres partenaires techniques et financiers (PTF) du secteur rural. Le PREPAS sera le principal projet agropastoral dans la zone d'intervention. La Banque mondiale, l'UE, l'Agence française de développement (AFD), la BAD, le Programme alimentaire mondiale (PAM) et la FAO sont en train de redéfinir leurs stratégies d'intervention sur la base du PNRCP. L'UE a signé en avril un nouveau Programme Indicatif National avec le gouvernement de la RCA, qui engage un investissement de 55 million EUR dans le développement rural sur (a) l'agriculture de subsistance et la sécurité alimentaire, (b) le développement des filières et les infrastructures, et (c) l'entrepreneuriat des jeunes. La Banque mondiale investira environ 100 million USD dans (i) un programme de mise en valeur du potentiel agricole et l'aménagement de routes et des pistes rurales dans la zone centre et est du pays ; (ii) le renforcement des services étatiques ; et (iii) le développement des filières huile de palme, coton et aviculture. L'AFD et la BAD sont en phase de prospection. Un nouveau UNDAF est en cours de finalisation et deux programmes inter-agences ONU sur la jeunesse et sur le développement local ont été lancés.

88. En RCA, il y a un bon potentiel de collaboration avec les autres agences basées à Rome. Le PREPAS a déjà travaillé avec la FAO sur l'approche champ école paysan (CEP) et l'unité de projet est provisoirement logée à la FAO à Bangui depuis le début du conflit. La FAO travaille aussi sur l'approche caisse de résilience, à une expertise reconnue dans le domaine du maraîchage et a développé l'approche des clubs d'écoute en zones de post-conflits afin de renforcer le tissu social (approche DIMITRA). Le PAM a lancé un programme important sur la mise en place des cantines scolaires qui crée des opportunités de collaboration sur l'achat des produits locaux pour les cantines et pour l'appui aux plus vulnérables. Au niveau du dialogue politique, des concertations entre les trois agences seront également menées sur une base continue.

89. Il sera important d'assurer la coordination des actions menées localement avec les autres projets en cours ou à venir dans la zone ; pour ce faire des concertations trimestrielles ou bi annuelles seront à prévoir avec les acteurs nationaux et internationaux intervenant dans la zone.

## **B. Organisation institutionnelle**

### **Tutelle et coordination**

90. Le PREPAS sera placé sous la cotutelle du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MADR) et du Ministère de l'Élevage et de la Santé Animale (MESA). Ils en assureront la maîtrise d'ouvrage conjointe et animeront à ce titre les interactions avec les autres ministères sectoriels, les partenaires techniques et financiers, et coordonneront les activités de suivi évaluation en lien avec le RCPC. Le Ministère en charge des finances et de l'économie, l'Emprunteur, gèrera l'ensemble du fonds et sera responsable de la mise à disposition effective et dans les délais des ressources de contrepartie.

91. La concertation au niveau national sera assurée par un **Comité National de Pilotage (CNP)** qui sera créé par arrêté conjoint des Ministres en charge de l'agriculture et de l'élevage. Il assurera la supervision opérationnelle du Projet et examinera à ce titre les PTBA, les rapports annuels d'exécution et la cohérence des interventions avec les politiques. Il se réunira en séance ordinaire

deux fois par an et son secrétariat sera assuré par le Coordonnateur national. Le CNP regroupera les représentants des différents ministères sectoriels concernés par l'action du PREPAS et aussi des représentants des OP.

92. Au niveau déconcentré, cette concertation se fera à travers des **Comités de Concertation (CC)** à l'échelle sous préfectorale, créés par décision conjointe des Ministres en charge de l'Agriculture et de l'élevage. Ces organes valideront la planification des investissements au niveau sous préfectoral et superviseront la mise en œuvre afin de créer l'alignement, l'harmonisation et la cohérence avec les stratégies et autres interventions sectorielles. Ils se réuniront trois fois par an. Le secrétariat est assuré par le Chef d'antenne du PREPAS.

### **Coordination et gestion du PREPAS**

93. La gestion du Projet sera assurée par une Unité de coordination et de gestion (UCG) du Projet, basée à Bangui et disposant de l'autonomie administrative et financière. L'UCG comprendra une coordination nationale et deux antennes sous-préfectorales à Yaloké et à Bouar pour assurer le déroulement technique du Projet. La coordination nationale comprendra un Coordonnateur national, un Responsable en suivi évaluation (RSE), un Responsable administratif et financier (RAF), un Responsable en passation des marchés (RPM), un Responsable en ciblage, gestion des savoirs, genre et communication, un Comptable, un Assistant comptable et le personnel d'appui.

94. Les deux antennes sous-préfectorales seront basées respectivement à Yaloké et à Bouar. A Yaloké, le siège actuel du PREVES sera réhabilité et transformé en antenne avec des facilités de formation. A Bouar, l'ACDA ou l'ANDE mettront à disposition du Projet les locaux nécessaires. Chaque équipe d'antenne comprendra un Chef d'antenne / superviseur technique, un Assistant comptable, un Chauffeur. De plus, 25 animateurs seront recrutés pour les deux antennes.

95. L'UCG sera renforcée par une Assistance technique internationale (ATI) dégressive, comprenant un expert technique en appui aux composantes techniques et un expert en gestion fiduciaire. Une assistance technique internationale au niveau de l'UCG renforcera la coordination et la qualité technique de l'accompagnement et pour développer des modules de production et de transformation par spéculation.

96. Le personnel de l'UCG, des antennes et l'Assistance Technique Internationale seront recrutés de manière compétitive sur la base d'appels à candidatures et selon des procédures agréées par le FIDA. Un cabinet de recrutement pourra être sollicité à cet effet. Une période probatoire de 6 mois sera observée pour chaque contrat.

### **Approche globale de mise en œuvre des composantes**

97. Les services de l'Etat ayant un rôle dans la mise en œuvre du Projet sont, au niveau régional, préfectoral et sous-préfectoral, l'ACDA, l'ANDE, l'ICRA, la DRDE, la DRDA et les Services préfectoraux de la Cellule Interministérielle de Planification et Coordination des Pistes Rurales (CIPC-PR). Au niveau national, il s'agit de la Direction générale de suivi évaluation du MADR, de la Direction générale de l'ICRA, de celles l'ACDA et de l'ANDE.

98. Au niveau national, l'UCG signera des conventions et contrats de performance avec des partenaires étatiques et non étatiques dans les différents domaines de mise en œuvre du Projet. Les agences techniques (AGDR, ANDE, ICRA) seront responsabilisées à la mise en œuvre des activités du Projet dans le domaine de l'agriculture et de l'élevage à travers des conventions et protocoles de collaboration conclues avec l'UCG. Certaines activités spécifiques seront mises en œuvre par des opérateurs et prestataires de services, une assistance technique nationale et internationale, recrutés par voie compétitive et liés au Projet par des contrats de performance.

### **Mise en œuvre de la Composante A**

99. Pour les activités d'information, sensibilisation et communication, le PREPAS signera un contrat de prestation de service avec la radio Siriri. Les animateurs PREPAS, les CTA et les CPV se

rendront dans les villages pour sensibiliser les futurs bénéficiaires et compléter la couverture médiatique assurée par la radio. Ils identifieront également les DT et les groupements.

100. Le Projet passera des contrats de performance avec des ONG prestataires pour la structuration des OP faitières et la promotion de l'épargne locale et du crédit (tontines pour les groupements de femmes).

101. La réalisation des sessions d'alphabétisation fonctionnelle sera confiée à un prestataire de service spécialisé. Ses tâches principales seront de : (i) travailler avec le spécialiste de l'appui conseil du PREPAS pour s'assurer que les formations et la communication (matériel, radio Siriri) soient adaptées aux cibles (ii) organiser à partir de cela l'alphabétisation fonctionnelle.

102. La poursuite du partenariat avec UNICEF se fera pour le volet eau et assainissement et l'éducation nutritionnelle, notamment la sous-composante A2. Les activités liées à l'éducation nutritionnelle dans les villages seront intégrées dans la formation des comités de gestion qui sera délivré par l'ANEA en partenariat avec UNICEF. Pour la mise à l'essai d'un cours d'éducation nutritionnelle et l'appui technique pour l'élaboration des Recommandations alimentaires un partenariat avec la FAO, plus spécifiquement l'équipe ENAF, pourrait être envisagé.

### **Mise en œuvre de la Composante B**

103. Pour l'appui à la production végétale et animale dans la composante B, l'ACDA et l'ANDE seront responsabilisées, formées et renforcées en équipement pour pouvoir suivre le développement du secteur et former les DT des groupements. Ce dispositif sera complété par 25 animateurs qui seront recrutés. Les coûts de fonctionnement et de déplacement des CTA, CPV et animateurs seront assurés directement par l'UCG du Projet.

104. Pour la mise en œuvre du volet champs école paysans, le Projet contractualisera un consultant international ou la FAO pour la préparation du matériel de formation et pour la formation des maîtres formateurs. Il sera donc en charge de : (i) réviser les fiches techniques disponibles et les harmoniser partant de l'existant; (ii) organiser le recyclage et la formation des animateurs PREPAS et des conseillers de l'ACDA, l'ANDE et de l'ICRA. Le bureau de l'Organisation Eau et Assainissement pour l'Afrique (EAA) pourra être mobilisé pour la formation des animateurs à la thématique EcoSan.

105. Le Projet continuera le partenariat avec l'ICRA pour le volet semences. ICRA sera chargé de former et recycler les REPROSEM et de leur fournir les semences de base. Une assistance technique internationale pourrait être mobilisée pour la planification du volet semences. De plus, le PREPAS signera un accord de partenariat avec l'ENEB qui aura un rôle clé à la fois dans le renforcement des capacités nationales en production animale et la reproduction des géniteurs.

106. La mise en œuvre des modules d'appui à l'agriculture et l'élevage de la sous-composante B2 repose sur (a) les animateurs recrutés par le Projet ; (b) le personnel des Ministères partenaires au niveau des préfectures et des secteurs (sous-préfectures), en particulier les CTA et les CPV. La fourniture du matériel sera planifiée et mise en œuvre par l'équipe PREPAS. En ce qui concerne le volet maraîchage, le PREPAS recrutera un prestataire pour la planification et la mise en œuvre, dont : (a) l'aménagement des bas-fonds et l'installation des équipements d'exhaure et d'irrigation; (ii) la planification de l'appui aux maraîchers (modules d'appui, boutiques d'intrants, formations). Un accord de partenariat sera également signé avec la Fédération des maraîchers.

### **Mise en œuvre de la sous-composante C1**

107. Avec l'appui du RSE et du Responsable en gestion des savoirs, genre et communication, le coordonnateur national du Projet pilotera la sous-composante C1. Des conventions annuelles seront passées avec MADR/MESA pour l'appui à la coordination et le suivi-évaluation sectoriels. Les résultats et les leçons apprises du Projet seront capitalisés et des produits de gestion de savoir utilisés pour le dialogue politique et la visibilité du Projet.

## **C. Planification, suivi-évaluation et gestion des savoirs**

### **Planification**

108. La planification et la budgétisation des activités du PREPAS se feront au moyen de Programme de travail et de budget annuel (PTBA). Chaque projet de PTBA comprendra : (i) une description détaillée des activités prévues pour l'année à venir, assortie des modalités d'exécution et des indicateurs de suivi ; (ii) un état de l'origine et de l'utilisation des fonds (plan de décaissement) ; et (iii) un Plan de passation des marchés (PPM). Le PPM élaboré au démarrage du Projet portera sur une durée de 18 mois, puis sur une durée de 12 mois pour les années suivantes. A partir de la deuxième année, le projet de PTBA intègrera une synthèse des résultats obtenus et des contraintes rencontrées au cours de l'année précédente. Une approche souple permettant une éventuelle révision du PTBA au cours de l'exercice budgétaire sera adoptée. Le processus de planification sera initié au début du mois de septembre de chaque année, de manière à ce que le Gouvernement puisse transmettre le PTBA au FIDA le 30 novembre au plus tard.

### **Suivi-évaluation**

109. Le système de Suivi-évaluation (SSE) ayant été pratiquement inexistant lors de la mise en place du PREVES, le Projet bâtira un système de Suivi-évaluation qui servira de pilote à l'opérationnalisation du suivi-évaluation sectoriel qui générera l'évidence pour le dialogue sur les politiques. Des consultations seront effectuées en début de Projet pour la définition du système, la préparation des manuels, et la réalisation des études de références. La collecte des informations sera réalisée par les antennes, les CTA et les CPV et leur analyse au niveau de l'UCG sur: (i) l'avancement et les performances de tous les acteurs impliqués dans l'exécution des activités prévues aux PTBA; (ii) l'appréciation de la pertinence des approches et stratégies de mise en œuvre et des mécanismes de coordination et de suivi des composantes et activités; (iii) l'articulation et l'alignement du SSE avec le système sectoriel du Ministère; (iv) l'appréciation de l'implication effective des bénéficiaires aux différents stades d'exécution ainsi que la pertinence et l'efficacité du ciblage et l'attention accordée aux aspects genre; et (v) l'impact des activités du Projet sur les bénéficiaires.

110. Le système de suivi-évaluation du PREPAS permettra de mesurer l'état d'avancement de l'exécution du Projet, ses effets et son impact sur les groupes cibles y compris les indicateurs de base du Système de mesure des résultats opérationnels (SMRO). Un manuel de SE sera structuré selon trois fonctions, chacune d'elle recourant à des sources d'informations et d'outils spécifiques : (i) le suivi interne de la planification en mesurant les taux d'exécution physique et financier du PTBA ; (ii) le suivi des indicateurs du cadre logique pour mesurer l'atteinte des produits et effets attendus du Projet; (iii) les études d'impacts. Une base de données informatisée sera développée sur mesure pour le Projet qui sera aussi équipé en logiciels SIG pour produire des cartes sur les interventions.

### **Apprentissage et gestion des savoirs**

111. Une stratégie de gestion des savoirs sera élaborée au démarrage du Projet et adossée au système de Suivi évaluation. Le suivi et l'évaluation adéquats des activités, produits, effets et impacts des interventions du Projet poseront les bases de la gestion des savoirs destinés à être mis en valeur par la capitalisation et le partage des expériences et connaissances développées, partenariats stratégiques, au niveau national aussi bien qu'au niveau régional et international, seront créés pour la diffusion et utilisation de l'information produite par le PREPAS. Des événements d'informations, tels que séminaires thématiques, pourront aussi être réalisés à ce but. Le Projet pourrait aussi envisager la collaboration avec des universités et centres de recherche pour la réalisation des études ponctuels sur le terrain visant à la collecte et diffusion de l'information. La réalisation des affiches, bulletins, bandes dessinées, émissions radios, etc., contribuera aussi à la gestion des savoirs. Le Projet accordera une attention particulière à la communication sur les thématiques transversales promues par le Projet notamment sur les questions de nutrition, d'intégration du genre et de promotion des jeunes, d'environnement et de changement climatique.

## D. Gestion financière, acquisition des biens et services et gouvernance

112. L'évaluation des risques et des capacités de gestion financière a été réalisée conformément au guide FMD. Le profil de risque du projet PREPAS avant application des mesures d'atténuation proposées est qualifié de « élevé ». Cette situation s'impute au niveau élevé des risques inhérents et des risques de contrôle.

113. **Risques inhérents liés à l'environnement du pays.** Du point de vue sécuritaire, la situation reste fragilisée par les groupes armés qui sévissent à l'intérieur du pays en dépit des progrès considérables accomplis par l'Etat. Par ailleurs, la qualité du Système de Gestion des Finances Publiques-SGFP, telle qu'elle ressort de l'évaluation faite en 2010 dans le cadre du *Public Expenditure and Financial Accountability* (PEFA) demeure faible. Enfin, le rapport *Report on the Observance of Standards and Codes* (ROSC) de 2011 souligne les faiblesses dans l'adoption et l'application des normes et pratiques de comptabilité et d'audit dans le pays, ce qui ne participe pas à l'amélioration de la qualité de l'information financière et du climat des affaires.

114. **Risques inhérents liés à la nature du projet PREPAS.** Ces risques pourraient provenir de l'application du principe de sous-traitance qui consiste à confier des responsabilités fiduciaires à des partenaires techniques. Les leçons tirées de l'expérience du PREVES montrent qu'un choix inapproprié de partenaires techniques combiné à des manquements significatifs dans le dispositif de suivi et de rapportage ont abouti à des emplois de ressources très significatives à des fins non prévues.

115. **Risques de contrôle.** A la lumière de l'expérience du PREVES, les faiblesses majeures tirées de l'évaluation des risques de contrôle concernent : i) le système de contrôle interne dont les dysfonctionnements ont amené les auditeurs à émettre des opinions avec réserve en 2015 et en 2016 ; ii) l'absence d'audit interne ; iii) l'absence de mode de calcul de l'apport en main d'œuvre des bénéficiaires ; iv) le non-respect du principe de séparation des tâches dû à un effectif insuffisant du personnel comptable ; v) l'insuffisance du système de rapportage à répondre aux exigences du FIDA et aux besoins de prise de décision.

116. Au regard de l'analyse ci-avant, **les principales mesures d'atténuation des risques fiduciaires** se présentent comme suit :

**Tableau 1 : Risques fiduciaires et mesures de mitigation**

Risques liés à l'environnement du pays	Risques liés aux partenaires de mise en œuvre	Risques de contrôle
Création, par arrêté ministériel, d'une unité de coordination et de gestion du projet dotée d'une autonomie administrative et financière	Attacher une importance primordiale, dans la sélection des partenaires techniques, à l'expérience acquise dans les domaines d'activité du projet et à la capacité opérationnelle des candidats notamment le nombre et la qualité de l'effectif, les moyens matériels affectés au projet.	Recrutement d'un auditeur interne pour assurer l'application conforme des procédures financières et opérationnelles.
Adoption de procédures de gestion financière autonomes	Définir des procédures de suivi et rapportage financier détaillées et alignées sur des procédures de suivi opérationnel qui seront déclinées dans le manuel d'exécution	Définition du mode de calcul de la contribution en main d'œuvre des bénéficiaires et son insertion dans le manuel des procédures.
Application des procédures de décaissement du FIDA Application des directives du FIDA en matière d'audit Adoption des procédures de passation des marchés du FIDA	Mensualiser le système des avances trimestrielles dans les accords de partenariat pour resserrer le contrôle sur l'emploi des fonds mis à la disposition des partenaires techniques	Mise en place d'un système de reddition des comptes qui permettra l'établissement de rapports financiers périodiques (annuels, intérimaires, mensuels) conformes aux exigences du FIDA et aux besoins de prise de décision.

## **Passation des marchés<sup>12</sup>**

117. Les passations de marchés seront conduites en conformité avec les directives du FIDA et le code des marchés publics en République Centrafricaine. Dans la mesure du possible, les marchés seront groupés de façon à attirer les soumissionnaires, favoriser la concurrence et obtenir de meilleures offres.

118. Les contrats de fournitures et travaux seront attribués sur la base d'un Appel d'Offres International conformément aux seuils ci-après:

- Pour les fournitures tous les contrats d'un montant égal ou supérieur à 200 000 USD;
- Pour les travaux, tous les contrats d'un montant égal ou supérieur à 1 000 000 USD;
- Pour les services de consultants firmes, tous les contrats d'un montant égal ou supérieur à 100 000 USD et 50 000 USD pour les consultants à titre personnel.

119. L'appendice 8 précise les méthodes de passation des marchés autres que l'Appel à la Concurrence Internationale, pouvant être utilisées pour les fournitures et les travaux. Le Plan de passation des marchés spécifie les conditions dans lesquelles ces méthodes peuvent être utilisées. Les contrats de services de consultants sont attribués conformément à la Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût. L'appendice 8 précise également les méthodes de passation des marchés, autres que la Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût, qui peuvent être utilisées pour les services de Consultants.

120. Le PREPAS aura la qualité d'organisme de droit public et sera de ce fait considéré comme autorité contractante. Il sera alors mis en son sein un Service de Passation des Marchés Publics (SPMP). Les membres du SPMP bénéficieront d'une formation technique mandataire sur la passation des marchés, sur l'éthique, et sur la politique de tolérance zéro du FIDA en matière corruption.

121. Au démarrage du Projet, l'Unité de coordination et de gestion actualisera le Plan de passation des marchés (PPM) des 18 premiers mois et le soumettra au Bureau du FIDA, pour approbation. Le PPM précisera, entre autres, la méthode de passation des marchés pour chaque contrat, les seuils et préférences applicables dans le cadre du projet. Les PPM des années successives seront intégrés au Plan de Travail et Budget Annuel (PTBA), soumis à l'approbation du Comité de pilotage et à la non objection du FIDA. Chaque plan de passation des marchés précisera les procédures qui doivent être suivies par l'Emprunteur afin de garantir la compatibilité avec les directives du FIDA pour la passation des marchés.

## **Bonne gouvernance<sup>13</sup>**

122. En 2017, la République Centrafrique a reçu une note de 2,0 (sur une échelle de 1 à 10, avec 10 indiquant l'inexistence de la corruption). Plusieurs mesures seront prises pour mitiger le risque de mauvaise gouvernance et pour instaurer une culture de transparence à tous les niveaux, dont la mobilisation de l'assistance technique internationale en appui à l'Unité de coordination et de gestion et d'un auditeur interne.

## **E. Supervision**

123. La supervision du PREPAS sera menée directement par le FIDA, avec la participation des représentants du MADR à raison de deux missions de supervision par an. La première supervision sera essentiellement consacrée à appuyer le démarrage du Projet dans les aspects relatifs à la préparation du premier PTBA - y compris le PPM de 18 mois, à la préparation des termes de référence des études de base et des dossiers d'appel d'offres. Les missions de supervision porteront une attention particulière sur le suivi de la mise en œuvre, l'atteinte des résultats, des effets et de

---

<sup>12</sup> Description détaillée en Appendice 8.

<sup>13</sup> En 2008, le FIDA a introduit – pour les pays ayant un indice de perception de la corruption (IPC) inférieur à 3 sur 10 (selon *Transparency International*) – des mesures spécifiques de gouvernance et d'anti-corruption, et ce dès la conception des programmes/projets ([www.FIDA.org/operations/pf/finance/governance.htm](http://www.FIDA.org/operations/pf/finance/governance.htm)).

l'impact, et l'efficacité des acquis institutionnels et techniques qui seront consolidés et répliqués à grande échelle. Des missions d'appui spécifiques seront effectuées en fonction des besoins.

124. La supervision du PREPAS et l'administration du financement seront assurées directement par le FIDA. Le FIDA facilitera l'exécution du Projet, examinera les demandes de retrait de fonds (DRF) et les demandes de paiements directs (DPD), contrôlera le respect des stipulations de l'accord de financement, et examinera et approuvera les passations de marchés prévues dans le cadre du Projet.

## F. Identification des risques et mesures de gestion

125. Les principaux risques identifiés, autres que les risques fiduciaires, sont présentés dans le tableau suivant :

**Tableau 2 : Risques et mesures de mitigation**

Risques	Probabilité	Conséquences potentielles	Mesures d'atténuation
Dégradation de la crise politique et sécuritaire du pays et sa propagation vers la zone du PREPAS	Moyenne	Interruption des activités Difficultés de supervision	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Antenne de coordination à Bangui</li> <li>• Animer la cohésion sociale</li> </ul>
Faibles capacités techniques et managériales de l'équipe du Projet	Elevée	Faible réalisation des objectifs du projet en termes de quantité, qualité et durabilité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Délégation à des prestataires spécialisés</li> <li>• Assistance technique internationale</li> <li>• Appui à la phase des recrutements</li> <li>• Renforcement des capacités du personnel</li> </ul>
Faibles capacités des partenaires de mise en œuvre	Elevée	Faible performance et durabilité des actions sur le terrain	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse institutionnelle des partenaires gouvernementaux et les prestataires de services potentiels</li> <li>• Renforcements des capacités</li> <li>• Renforcement du suivi des partenariats et renouvellement sur la base des résultats</li> </ul>
Manque de coordination des interventions des PTF	Moyenne	Création de structures parallèles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appuyer la coordination et le suivi sectoriels</li> </ul>
Evénements climatiques extrêmes	Basse	Diminution de la productivité/production	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégration de la dimension adaptation dans les activités</li> <li>• Approche intégrée d'agriculture et d'élevage</li> </ul>

## Coûts, plan de financement, bénéfices et durabilité du projet

### A. Coûts du projet

126. Le PREPAS sera mis en œuvre sur une période de six (6) ans. Son coût total y compris les imprévus s'établit à 29,0 millions d'USD (15,9 milliards de FCFA). Le coût de base s'élève à 25,5 millions d'USD (14,0 milliards FCFA). Les taxes correspondent à 3,3% du coût total, soit un montant total de 0,97 millions d'USD (0,5 milliards de FCFA).

127. Le coût des investissements et coûts récurrents du Projet s'élèvent respectivement à 23,5 millions (12,9 milliards de FCFA) soit 92% du coût de base et 1,9 millions d'USD (1,1 milliards de FCFA) soit 8% du coût de base. Le montant des imprévus est de 3,5 millions d'USD (1,9 milliards de FCFA) dont 0,8 millions d'USD (0,4 milliard de FCFA) d'imprévus physiques et 2,7 millions d'USD (1,5 milliards de FCFA) d'imprévus financiers.

128. La composante A « Promotion du développement communautaire » coûtera 4,9 millions d'USD (2,7 milliards de FCFA), soit 20% du coût de base, la composante B « Investissements productifs » est la plus importante. Elle s'élève à 16,6 millions d'USD (9,1 milliards de FCFA) correspondant à 65% du coût de base et le coût de la composante C « Coordination, gestion, suivi -évaluation et dialogue

politique » qui sera de 3,9 millions d'USD (2,2 milliards de FCFA), soit 15% du coût de base. Cette répartition de coût par composante est présentée dans le tableau ci-après:

**Tableau 3: Coût du Projet par composante**

République Centrafricaine Projet de Relance de la Production Agropastorale dans les Savanes (PREPAS) Components Project Cost Summary		(F CFA Million)			(US\$ '000)			%	% Total
		Local	Foreign	Total	Local	Foreign	Total	Foreign Exchange	Base Costs
<b>A. Promotion du développement communautaire</b>									
1. Renforcement des capacités organisationnelles		670,1	248,9	919,0	1 218,4	452,5	1 670,9	27	7
2. Promotion de la nutrition et accès à l'eau potable		1 350,4	471,0	1 821,4	2 455,3	856,3	3 311,6	26	13
<b>Subtotal</b>		<b>2 020,5</b>	<b>719,8</b>	<b>2 740,3</b>	<b>3 673,7</b>	<b>1 308,8</b>	<b>4 982,5</b>	<b>26</b>	<b>20</b>
<b>B. Investissements productifs</b>									
1. Renforcement de l'offre de services aux producteurs		1 884,6	868,6	2 753,2	3 426,5	1 579,3	5 005,8	32	20
2. Appui à la production, la transformation et la commercialisation		6 349,3	37,2	6 386,5	11 544,2	67,6	11 611,8	1	45
<b>Subtotal</b>		<b>8 233,9</b>	<b>905,8</b>	<b>9 139,7</b>	<b>14 970,7</b>	<b>1 646,9</b>	<b>16 617,6</b>	<b>10</b>	<b>65</b>
<b>C. Coordination, gestion, suivi-évaluation, et dialogue politique</b>									
1. Gestion des savoirs et dialogue politique		88,3	37,7	126,0	160,5	68,6	229,1	30	1
2. Coordination, gestion et suivi-évaluation du projet		1 657,9	372,5	2 030,4	3 014,3	677,4	3 691,7	18	14
<b>Subtotal</b>		<b>1 746,2</b>	<b>410,3</b>	<b>2 156,4</b>	<b>3 174,8</b>	<b>745,9</b>	<b>3 920,8</b>	<b>19</b>	<b>15</b>
<b>Total BASELINE COSTS</b>									
Physical Contingencies		404,2	39,7	444,0	735,0	72,2	807,2	9	3
Price Contingencies		1 385,4	108,1	1 493,5	2 518,8	196,6	2 715,4	7	11
<b>Total PROJECT COSTS</b>		<b>13 790,1</b>	<b>2 183,7</b>	<b>15 973,9</b>	<b>25 073,0</b>	<b>3 970,4</b>	<b>29 043,4</b>	<b>14</b>	<b>114</b>

## B. Financement du projet

129. Les sources de financement du Projet comprendront : (i) le FIDA, qui apportera 25,0 millions d'USD correspondant à 86,1% du coût total du Projet. Ce montant sera adossé sur deux cycles d'allocation respectivement de 12,4 millions et 12,6 millions d'USD, PBAS (2016-2018) et (2019-2021); (ii) les bénéficiaires des modules contribueront pour 3,1 millions d'USD, soit 10,6% du coût total ; (iii) le Gouvernement centrafricain contribuera pour 0,9 million d'USD, correspondant aux taxes et impôts divers appliqués sur les biens et services susceptibles d'être acquis dans le cadre du Projet, soit 3,3% du coût total.

**Tableau 4: Plan de financement du Projet par composante**

République Centrafricaine Projet de Relance de la Production Agropastorale dans les Savanes (PREPAS) Components by Financiers (US\$ '000)		FIDA_PBAS A		FIDA_PBAS B		Gouvernement		Bénéficiaires		Total	
		Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%
<b>A. Promotion du développement communautaire</b>											
1. Renforcement des capacités organisationnelles		632,0	33,7	1 242,9	66,3	0,0	-	-	-	1 874,9	6,5
2. Promotion de la nutrition et accès à l'eau potable		2 440,8	67,1	763,7	21,0	431,4	11,9	-	-	3 636,0	12,5
<b>Subtotal</b>		<b>3 072,8</b>	<b>55,8</b>	<b>2 006,6</b>	<b>36,4</b>	<b>431,4</b>	<b>7,8</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>5 510,9</b>	<b>19,0</b>
<b>B. Investissements productifs</b>											
1. Renforcement de l'offre de services aux producteurs		3 460,4	62,7	1 678,0	30,4	376,8	6,8	-	-	5 515,2	19,0
2. Appui à la production, la transformation et la commercialisation		3 645,5	26,6	6 902,8	50,5	56,5	0,4	3 077,1	22,5	13 681,8	47,1
<b>Subtotal</b>		<b>7 105,8</b>	<b>37,0</b>	<b>8 580,8</b>	<b>44,7</b>	<b>433,3</b>	<b>2,3</b>	<b>3 077,1</b>	<b>16,0</b>	<b>19 197,0</b>	<b>66,1</b>
<b>C. Coordination, gestion, suivi-évaluation, et dialogue politique</b>											
1. Gestion des savoirs et dialogue politique		103,6	40,8	150,1	59,2	0,0	-	-	-	253,7	0,9
2. Coordination, gestion et suivi-évaluation		2 117,8	51,9	1 862,5	45,6	101,5	2,5	-	-	4 081,8	14,1
<b>Subtotal</b>		<b>2 221,4</b>	<b>51,2</b>	<b>2 012,6</b>	<b>46,4</b>	<b>101,5</b>	<b>2,3</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>4 335,5</b>	<b>14,9</b>
<b>Total PROJECT COSTS</b>		<b>12 400,0</b>	<b>42,7</b>	<b>12 600,0</b>	<b>43,4</b>	<b>966,3</b>	<b>3,3</b>	<b>3 077,1</b>	<b>10,6</b>	<b>29 043,4</b>	<b>100,0</b>

## C. Résumé des bénéfices et analyse économique

### Analyse financière

130. **Méthodologie et hypothèses.** La méthodologie utilisée est une analyse coûts-bénéfices, basée sur la comparaison des bénéfices obtenus dans la situation avec projet avec ceux qui seraient obtenus dans la situation sans projet. Elle vise à évaluer les avantages monétaires dus à la participation des bénéficiaires aux activités du projet. Pour chaque modèle financier, une taille « type » d'exploitation, reflétant les pratiques courantes et les avancées qu'apportera le Projet a été défini. Dans chaque situation, on s'est efforcée de recenser le plus exhaustivement possible et

documenter les paramètres techniques relatifs à la capacité nominale des infrastructures et équipements mis en place, à la production, aux éléments des coûts pouvant influencer négativement ou positivement sur les avantages.

131. **Résultats des modèles financiers.** Une analyse financière ex ante des exploitations et entreprises types a été conduite, en prenant en compte tous les coûts d'investissements et charges liées aux activités. Les données technico-économiques des activités soutenues par le Projet ont permis de confectionner des modèles financiers: (i) production de semences améliorées (manioc, maïs, arachide, haricot rouge) ; (ii) production de vivriers (manioc, maïs, arachide, haricot rouge), (iii) production maraichère (amarante, oignon, concombre), (iv) élevage de volailles, (v) élevage de caprins, (vi) élevage d'ovins, (vii) élevage de porcs, (viii) transformation d'arachide en pâte, (ix) prestation de services par les jeunes. Les résultats financiers montrent que les bénéfices nets générés par les exploitations et entreprises sont positifs et que les activités promues par le Projet sont rentables, bien qu'elles ont nécessitées de nouveaux investissements, charges et compétences.

**Tableau 5 : Performance des modèles financiers**

Modèle financier	VAN @8%, FCFA	VAN @8%, USD	TRI	B/C
Production de semences améliorées	1,248,067	2,269	93.4%	1.40
Production de manioc, maïs, arachide, haricot rouge	238,658	434	23.2%	1.06
Production maraichère	119,056	216	30.1%	1.21
Elevage de volailles	815,289	1,482	44.8%	1.17
Elevage de caprins	1,568,773	2,852	38.4%	1.32
Elevage d'ovins	3,326,713	6,049	54.0%	1.55
Elevage de porcs	1,840,219	3,346	66.4%	1.14
Transformation de produits agricoles(arachide)	628,664	1,143	40.8%	1.20
Prestation de service	416,947	758	32.5%	1.13

132. Les activités économiques privées des ménages seront financées à travers un mécanisme de subvention à coût partagé sous forme de module complet (équipements, intrants de qualité, formation, suivi-accompagnement de proximité). La contribution des bénéficiaires sera essentiellement non monétaire à travers la valorisation de leur participation aux travaux d'aménagements, champêtres et d'élevage. Le choix de ce mécanisme est justifié par deux facteurs majeurs. Premièrement les flux de trésorerie sont négatifs au cours des premières années. En effet du fait de l'adoption de nouvelles technologies et pratiques, les promoteurs devront faire face à des dépenses additionnelles par rapport à la situation sans projet. L'analyse de flux de trésorerie montre que les exploitants/entreprises ciblées ont besoin de liquidité les premières années sans laquelle ils ne peuvent accéder aux technologies promues par le projet. Ce mécanisme aidera de manière significative à améliorer la trésorerie des exploitations/entreprises pendant la période d'installation ou de développement de leurs activités. En second lieu un accès fort limité au crédit. Avec le niveau de pauvreté actuelle et un accès très limité au crédit, les bénéficiaires du projet pourront difficilement mobiliser les ressources financières requises pour faire face aux dépenses de démarrage. En effet la faible représentativité des institutions financières dans la zone d'intervention du projet, constitue également un facteur très limitant de l'accès des acteurs (Agriculteurs, éleveurs, transformateurs, autres acteurs de services d'appui) aux services financiers. Néanmoins la tontine est aujourd'hui pratiquée dans quelques villages par des femmes, dans le but de faciliter l'accès des ménages au crédit. Une action pilote sur l'épargne et le crédit sera mise en œuvre par le projet afin de lever les contraintes et faciliter un accès plus large au crédit.

## Analyse économique

133. **Méthodologie et hypothèses.** Comme l'analyse financière, l'analyse économique compare la situation « avec projet » à la situation « sans le projet », le résultat imputable au Projet étant le bénéfice net additionnel.

134. L'analyse économique a été effectuée sur la base de: (i) une période de 20 ans, représentant la durée la plus longue du cycle de vie des ouvrages réalisés dans le cadre du PREPAS; (ii) un taux d'actualisation de 6% considéré comme coût d'opportunité du capital à long terme en RCA a été retenu (iii) les prix financiers et les coûts ont été convertis en valeurs économiques en supprimant les taxes, les subventions et autres transferts. Des facteurs de conversion différents ont été utilisés pour différentes catégories de produits importés afin de refléter des droits de douane qui varient par produit. Le facteur de conversion pour la main-d'œuvre est basé sur le taux de chômage et de sous-emploi dans le pays ; (iv) les coûts des deux composantes technique du Projet et de la composante gestion et coordination ont été convertis en coût économique à l'aide du logiciel Costab. En outre, un coût récurrent de 349 millions FCFA a été rajouté pour les années 7-20 afin de refléter les coûts qu'engendra le secteur public pour poursuivre l'appui technique du Projet après sa clôture. Toutefois, quelques déductions ont été faites directement dans le Costab notamment les appuis directs apportés aux producteurs, éleveurs, transformateurs, prestataires de services, avant de générer les coûts économiques afin de ne pas doublement prendre en compte les dépenses déjà inclues dans les modèles d'exploitation/entreprises.

135. **Résultats économiques et analyse de sensibilité.** Le taux de rentabilité économique (TRE) de base du projet s'établit à 19,6%. La valeur actuelle nette (VAN) est estimée à 19,3 millions USD. Cependant, il devra être plus élevé si l'on prend en compte les avantages dus à la l'éducation nutritionnelle, à l'accès à l'eau potable et aux activités d'alphabétisation fonctionnelle. En effet l'éducation nutritionnelle et l'accès à l'eau potable contribueront à l'amélioration de l'état de santé des ménages ce qui se traduirait par entre autre l'amélioration de la productivité du travail des actifs du ménage et une réduction des dépenses. L'alphabétisation fonctionnelle renforcera les capacités d'apprentissage ce qui faciliterait l'adoption des technologies diffusées.

136. Les risques identifiés dans le cadre logique ont permis de déterminer les effets sur les résultats d'analyse de sensibilité, et conduire des tests de sensibilité afin de mesurer la viabilité du projet face à ces effets. L'analyse de sensibilité basée sur les augmentations de 10%, 20% et de 30% des coûts du Projet montre des taux de rentabilité de 18,1%, 16,7% et 15,4% respectivement, ce qui dénote de la solidité des résultats face au risque d'augmentation des coûts des activités qui seront promues dans le cadre du projet. Les VAN correspondantes à ces niveaux de hausse des coûts seraient respectivement de 17,8 millions USD, 16,4 millions USD et 15,4 millions USD.

137. L'analyse de sensibilité fondée sur des diminutions de 10%, 20% et 30% des revenus dues au projet indique des taux de rentabilité économique respectivement de 17,9%, 16,0% et 12,4%. Les VAN correspondantes à ces niveaux de baisse de marges s'établissent à 15,9 millions USD, 12,6 millions USD et 7,8 millions USD. Si les avantages économiques étaient retardés d'un an ou de quatre ans, le TRE se situerait respectivement à 16,8% et 10,6%. Les VAN correspondantes à ces niveaux de retard dans la génération des bénéfices se situeraient respectivement à 15,9 millions USD et 7,1 millions USD. Une analyse de sensibilité conduit pour une non augmentation des superficies emblavées par les bénéficiaires de 25%, réduirait le taux de rentabilité économique du projet à 12,7 %, avec une VAN de 7,9 millions USD. Des tests de sensibilité ont été également conduits pour la baisse du prix des productions, la hausse du prix des intrants et la baisse du taux d'adoption dont les résultats sont présentés dans le tableau résumé plus bas.

138. Ces niveaux de TRE confirment la solidité des effets et impacts économiques positifs du Projet sur la zone d'intervention face au risque de hausse des coûts, de baisse de revenus des activités conduites ou / et de retard dans la génération des avantages.

139. **Estimation du coût par bénéficiaire.** Le coût du Projet par bénéficiaire est estimé à 833 USD/bénéficiaire.

140. **Bénéfices environnementaux.** Le calcul de ces avantages en utilisant l'outil ExACT, donne un potentiel d'atténuation de l'ordre de 700 000 tonne équivalent carbone (TeqC) sur une durée de 20 ans. Les émissions de gaz à effet de serre liées à l'accroissement des surfaces cultivées (+25%), surfaces prises sur les jachères et sur la forêt, avec la pratique du brûlis, représentent 255 000 Teq C. L'usage d'engrais minéraux pour restaurer la fertilité des sols est responsable des émissions de 30 000 Teq C, liée à la consommation d'énergie pour leurs productions et les émissions liées à leurs usages. Ces émissions sont largement compensées par l'accroissement du stock de carbone dans les sols cultivés. L'abandon de la pratique du brûlis des résidus de cultures et l'apport de matière organique permet un stockage de 1,7 Teq C /an /Ha. Sur l'ensemble des superficies cultivées par les bénéficiaires, le puits de carbone peut être estimé à près de 955 000 Teq C.

## D. Durabilité

### Evaluation environnementale et sociale

141. Le PREPAS ne devrait pas entraîner d'impacts négatifs en matière environnementale et sociale et a été classé dans la catégorie B. Une Note d'évaluation sociale, environnementale et climatique (SECAP) a été préparée en Appendice 12.

142. Le MADR prendra toutes les mesures jugées suffisantes pour s'assurer que le Projet respecte les facteurs environnementaux et qu'il soit en conformité avec la législation nationale et tout traité international sur l'environnement souscrit par la Centrafrique. En particulier, le Projet utilisera en permanence des méthodes de gestion des pesticides appropriées et, à cet effet, il appliquera les principes du Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) et ses avenants. Il s'assurera que les pesticides fournis dans le cadre du Projet ne comprennent aucun pesticide classé comme extrêmement dangereux (classe Ia) ou très dangereux (classe Ib) selon *The WHO Recommended Classification of Pesticides by Hazard* et ses avenants. Il veillera également au respect du cahier de charges dans les zones à proximité des aires protégées.

### Changement climatique

143. D'un point de vue climatique, le Projet a été classifié comme à risque climatique modéré. L'analyse climatique est intégrée dans la note SECAP, présentée dans l'Appendice 12.

### Pérennisation des acquis et transition vers le développement

144. La probabilité de pérenniser les réalisations et de préparer les conditions pour le développement de l'agriculture et de l'élevage dans la zone du Projet est bonne. La gestion des forages et des points d'eau sera assurée par les comités de gestion et permettra une grande disponibilité d'eau potable réduisant ainsi la charge de travail, les maladies hydriques et répondant aux différents besoins multi-usages. De plus, des artisans seront formés pour assurer l'entretien. L'inclusion des plus vulnérables à travers l'alphabétisation et les modules d'appui du Projet pour leur faciliter l'accès aux facteurs de production est conçue de manière à capitaliser les ménages et à créer à moyen terme une capacité de production et de gestion assurant la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

145. Les actions programmées visent à faire des groupements des partenaires actifs en mesure de rendre des services à leurs membres, des paysans relais en mesure de transmettre les savoirs au sein de leur groupement. Leur autonomisation à terme dépend de leurs capacités à fournir des services performants, à capitaliser des ressources et à développer des partenariats stratégiques grâce aux actions de formation, d'expérimentation et d'épargne-crédit. Cela leur permettra de garantir à moyen terme leur autonomie et de pérenniser les acquis du Projet.

146. Les groupements et les bénéficiaires seront sécurisés dans leurs capacités techniques à produire, ce qui favorise la durabilité de leurs modes d'exploitation, contribue à la fertilité des sols et réduit les pertes post-récoltes. Le PREPAS renforcera également les capacités d'organisation,

d'appui et de gestion des acteurs et institutions locales et nationales en vue de leur permettre de mener à bien et suivre les interventions.

147. La durabilité des investissements et des bénéfices attendus repose sur : (i) des bénéficiaires et des communautés rurales mieux outillées en matière de production et plus résilientes aux changements climatiques; (ii) des groupements et professionnelles (faitières) plus à même de jouer leur rôle et fournir des services à leurs membres ; (iii) le choix des techniques et des technologies éprouvés localement maîtrisables ; (iv) l'appui à la structuration et l'accompagnement des groupements dans la gestion, l'entretien et le renouvellement des aménagements productifs ; et (v) des institutions et acteurs formés en mesure de développer et de mettre en œuvre des politiques opérationnelles.



## **Appendice 1: Contexte national et du développement rural**

### **I. Le système agraire de la zone du Projet**

1. Voire : Appendice 12.

### **II. L'appui-conseil**

2. La RCA ne possède pas à ce jour de Politique nationale de vulgarisation agricole (PNVA). La volonté du Gouvernement est pourtant de supporter le milieu rural à travers différents organismes publics comme l'Agence centrafricaine de développement agricole (ACDA), l'Agence nationale de développement de l'élevage (ANDE) et l'Institut centrafricain de recherche agricole (ICRA). Le PREVES a été quasiment le seul projet d'investissement agricole durant ces dernières années, avec une approche de vulgarisation combinant les techniciens étatiques, les animateurs de projets et les paysans relais appelés délégués techniques (DT) et utilisant les principes du Champ école paysans (CEP) comme moyen de diffusion des savoirs. Le PREPAS poursuivra le développement de l'approche et son adaptation au contexte local et national. L'évidence générée servira à terme à la formulation d'une Politique nationale de vulgarisation agricole. Au regard des ressources humaines et techniques limitées et du contexte de sortie de l'urgence, les principes du CEP seront conservés car considérés comme pertinents mais sa mise en place et son fonctionnement seront repensés afin de renforcer les capacités techniques de base d'un grand nombre de groupements en un temps limité pour permettre une augmentation effective de la production à court/moyen terme. Dans un deuxième temps, le contenu des CEP pourra être étoffé et leur nombre augmenté une fois les premières leçons tirées.

### **III. La filière « Semences »**

3. Il n'existe pas encore de filière semence en RCA. Une loi semencière a été votée en 2016 et deux décrets d'application signés. Toutefois la mise en application de cette loi tarde à se mettre en place. Les acteurs historiques comme l'ICRA doivent se reconstruire et refocaliser leurs activités sur leur mission régaliennne. Le tissu de multiplicateurs de semences doit être lui aussi reconstruit. En cela, le PREVES a significativement contribué à cette étape en appuyant 165 REPROSEM. Enfin le processus de contrôle et de certification est quasiment inexistant. Afin d'assurer l'approvisionnement en semences de qualité de façon pérenne et durable il est nécessaire de renforcer les actions de renforcement des capacités au niveau de l'ICRA, renforcer les activités de renforcement de la productivité et de formation à la qualité des semences. Le renforcement des équipes de contrôle et certification est un facteur clé de structuration et de professionnalisation de la filière. Les contrôleurs devront à terme être hébergés par l'Office National des Semences (ONASEM) lorsque cette structure aura été mise en place.

4. L'approvisionnement en semences de qualité est primordial pour assurer la production nécessaire à l'alimentation de la population locale. Sur l'ancienne zone PREVES les superficies REPROSEM nécessaires pour satisfaire les besoins du marché seraient de l'ordre 4 000 ha toutes spéculations confondues. Le PREVES n'a fait qu'initier un noyau de producteurs. Il faut renforcer celui-ci et mettre à l'échelle les REPROSEM.

5. Les besoins sont donc énormes et la mise en place d'un réseau professionnel de multiplicateurs de semences et de plants est stratégique pour l'avenir de l'agriculture centrafricaine.

6. Par ailleurs, il est à noter que sur le terrain et au sein même des services de l'état une grande confusion règne entre du grain (produit par des agriculteurs en vue de la consommation ou de la transformation) et une semence (produite par un multiplicateur de semences en vue de la commercialisation à des agriculteurs). Une semence est en fait une graine d'une variété « pure » respectant des critères de qualité (pureté spécifique, pureté génétique, qualité germinative, qualité sanitaire) et d'homogénéité. Cette semence a donc fait l'objet de soins et d'attentions particulières et

de traitements spécifiques, si nécessaires, par des producteurs multiplicateurs. Cela est donc bien différent de la production de grains traditionnellement produits par des agriculteurs qui revendront leur production soit pour la consommation ou pour la transformation. Un point important est de pouvoir promouvoir et valoriser la « semence » en assurant un niveau de qualité visiblement supérieur aux simples grains vendus sur le marché local. Les REPROSEM doivent ainsi assurer la pureté spécifique, la pureté variétale, la qualité germinative et sanitaire des semences produites pour être reconnus comme contributeurs professionnels. Les agriculteurs traditionnels reconnaîtront ainsi l'avantage d'acheter des semences REPROSEM mais en contrepartie les producteurs multiplicateurs devront être capables de satisfaire la demande du marché dans les délais du calendrier agricole. Le projet s'attachera à maintenir et communiquer cette segmentation afin d'assurer la durabilité de la mise en place du secteur semencier.

7. Pour référence, on note que certains groupements adhérents à des réseaux REPROSEM pour se former sur les techniques agronomiques ne produisent pas de semences. Ainsi plus de 50% des groupements adhérents REPROSEM n'ont pas d'activité de multiplication de semences (cf. tableau ci-dessous).

Secteurs	Nombre de réseaux	Nombre total d'OP membres de ces réseaux	Nombre d' OP REPROSEM dans ces réseaux	Nombre d'OP membres de ces réseaux mais non REPROSEM	% OP membre non REPROSEM
Yaloké	7	69	48	21	30%
Baoro	6	87	48	39	45%
Bouar	17	199	69	130	65%
<b>Total</b>	<b>30</b>	<b>355</b>	<b>165</b>	<b>190</b>	<b>54%</b>

## Appendice 2: Pauvreté, ciblage et aspects de genre

### A. Pauvreté et contexte national

#### Contexte socio-économique national

1. La population de la République Centrafricaine (RCA), avec une population estimée à 5 millions et une superficie de 623 000 km<sup>2</sup>, la densité de la population est parmi les plus faibles du monde (7,2 habitants au km<sup>2</sup>)<sup>14</sup>. Le taux de croissance démographique, 2,5%, est assez faible. Le territoire est découpé en trois zones démographiques : à l'Est, moins d'un habitant au km<sup>2</sup>, au Centre, des densités intermédiaires de 4 à 5 habitants au km<sup>2</sup> et, à l'Ouest, une zone de concentration qui ne dépasse toutefois pas les 12 habitants au km<sup>2</sup>. Selon le Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 2003 (RGPH 2003) ; la densité moyenne de la population est estimée à 10 habitants au km<sup>2</sup> à la fin de la période de projection (2028). Les femmes représentent 50,2% de la population totale et 53% des actifs contre 46,3% pour les hommes, plus de 74% d'entre elles exercent dans le secteur primaire. Environ 60% de la population réside en zone rurale et la population est très jeune, avec 60% de moins de 25 ans. Les jeunes ont une tendance à quitter les zones rurales pour chercher des activités génératrices de revenus, souvent dans les villes, notamment à Bangui ou au Cameroun. Le taux de chômage reste élevé (24,2%)<sup>15</sup> dont 23,4% en milieu rural.

2. La RCA a connu une série de crises depuis 1990 qui a eu pour conséquence l'aggravation de la pauvreté et de l'insécurité. De plus, la RCA est classée comme un état fragile avec la dernière crise humanitaire et sécuritaire de 2013-2015, obligeant 25% des centrafricains à fuir leur foyer. Le Produit intérieur brut (PIB) a régressé de 37% en 2013, pour après se stabiliser à une croissance autour de 5% entre 2014 et 2016. Les racines des crises se trouvent surtout dans le manque d'opportunités économiques et dans la faible présence de l'état sur le territoire. La décennie d'instabilité politique a entraîné la destruction du peu d'infrastructures sociales de base existantes, accélérant la paupérisation de la population, notamment féminine. L'état des infrastructures socio-économiques s'est dégradé notamment au niveau des routes et des pistes, les bâtiments administratifs et de stockage, les points d'eau, etc. Actuellement, la RCA entame le chemin du redressement depuis les élections présidentielles et législatives qui se sont tenues en février 2016. Malgré ces avancées au niveau politique, la situation reste précaire. Une dizaine de groupes armés opère toujours dans les zones frontalières avec le Cameroun et le Tchad et dans les parties Centre et Est du pays.

3. **La pauvreté au niveau national** est estimée à 67% de la population totale et à 72% dans les zones rurales. Le rang de la RCA sur l'Indice de développement humain (IDH) est de 188<sup>16</sup> sur 188 pays. Selon le rapport de la Banque mondiale, plus de 75% des habitants sont dans une situation d'extrême pauvreté en 2017. Les moyennes nationales pour la malnutrition chronique, l'insuffisance pondérale et la malnutrition aiguë globale sont de 40,8%, 20,3% et 6,6% respectivement. La malnutrition est pire dans l'ouest du pays<sup>17</sup>. Les causes de la pauvreté rurale sont la dégradation des conditions sociales et humanitaires en raison de la crise (perte énorme des facteurs de production et du capital social due aux pillages, destruction massive des biens, vols, déplacement massifs de population), la faible disponibilité et maîtrise des facteurs de production et de valorisation agricole, l'enclavement des zones rurales et le manque de présence et d'efficacité des services publics dans les zones rurales. Le graphique suivant présente la proportion de la population centrafricaine vivant sous le seuil de pauvreté (rapport de suivi OMD 2015). Le graphique illustre bien que le renforcement de la cohésion sociale, le rétablissement de la sécurité et de l'autorité de l'État sur toute l'étendue du territoire, la mise en œuvre du DDDR<sup>18</sup> et la promotion de la bonne gouvernance sont des conditions

---

<sup>14</sup> PNUD. Rapport de suivi des OMD. 2015

<sup>15</sup> Ministère de l'emploi. Résultat du rapport d'analyse diagnostique de la problématique de l'emploi particulièrement des jeunes en RCA post crise 2015

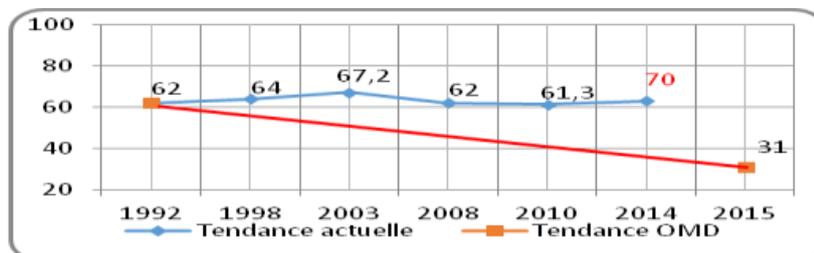
<sup>16</sup> PNUD. Rapport de développement humain 2016

<sup>17</sup> Enquête nationale sur la situation nutritionnelle et la mortalité en République Centrafricaine, avril 2015

<sup>18</sup> Programme National de Désarmement, Démobilisation, Réinsertion et Réintégration (DDRR)

nécessaires à la relance de l'économie et à la reconstitution du tissu socioéconomique. La redynamisation de l'agriculture, telle que proposée par le PREPAS, servira de levier pour atteindre les OMD dans la lutte contre la pauvreté.

**Graphique 1: Proportion de population centrafricaine vivant en dessous du seuil de pauvreté**



4. La population centrafricaine présente une grande **diversité ethnique**. Ainsi, on dénombre en RCA plus d'une vingtaine de groupes ethniques. Toutes ces ethnies utilisent cependant la même langue vernaculaire, le sangö, langue nationale et le français. L'une des conséquences de cette crise est la dégradation de la cohésion sociale dans la zone du projet. Les Mbororos, un peuple éleveur qui vit dans les savanes, ont été beaucoup touchés par la crise (2013-2014), notamment par la perte de leur bétail et l'intégration par force dans les groupes armés ce qui rend difficile aujourd'hui leur réinsertion dans les communautés et donc le retour au pastoralisme du pays. Ces derniers font donc partis des plus vulnérables.

5. La zone d'intervention du PREPAS est relativement uniforme d'un point de vue du peuplement, composée d'une majorité d'agriculteurs Gbaya et d'une minorité d'éleveurs Peuhls (Mbororos) arrivés au début du 20<sup>ème</sup> siècle sur le territoire centrafricain. Le PREPAS appuiera par l'animation communautaire la promotion d'un dialogue entre agriculteurs et éleveurs pour une meilleure gestion intégrée de l'élevage et l'agriculture.

### Aspects genre

6. **Pauvreté et genre.** Au niveau de l'inégalité du genre qui constitue un des sous-critères du classement, la RCA occupe le 149<sup>ème</sup> rang mondial avec un Indice d'inégalité de genre<sup>19</sup> (IIG) de 0,648. Selon l'Enquête sur le niveau de vie des ménages en Centrafrique 2014, l'incidence de la pauvreté montre que les femmes chef de familles sont nettement plus vulnérables (40% sont très vulnérables, contre 27% chez les ménages tenus par des hommes).

7. La vulnérabilité des femmes s'y traduit par une plus grande pauvreté des ménages. La plupart des ménages dirigés par les femmes ont un faible accès aux patrimoines aussi bien résidentiels que matériels. Les inégalités de genre se caractérisent par le travail précoce des enfants et surtout des filles et la contribution des femmes dans le secteur informel. De plus, les femmes courent plus de risque de mourir entre 15 et 49 ans en raison de la mortalité maternelle très élevée<sup>20</sup>. Le RGPH 2003 signale que les femmes sont plus frappées par la pauvreté que les hommes et que leur contribution à la richesse nationale paraît faible ou sous-estimée. En milieu rural, la situation des hommes et des femmes est aussi inégale, 84,6 % des ménages dirigés par les femmes sont pauvres, contre 74% des ménages dont les chefs sont des hommes. En général, ce sont les ménages dont le chef est sans instruction et vivant en milieu rural qui sont les plus pauvres, quel que soit leur sexe, mais la situation est pire chez les chefs de ménage de sexe féminin<sup>21</sup>.

8. **Genre, éducation et pauvreté.** Dans le domaine de l'éducation et de la formation, le taux d'analphabétisme des femmes est très élevé, soit 68% contre 46,2 % chez les hommes. Le taux de scolarisation des filles au niveau primaire est de 55% contre 71% chez les garçons en 2009. La

<sup>19</sup> L'indice d'inégalité de genre traduit le désavantage des femmes dans les trois dimensions du développement humain : la santé reproductive, l'autonomisation et le marché du travail résultant d'inégalités entre les femmes et les hommes

<sup>20</sup> Banque Mondiale, 2012. Diagnostic sur la situation du genre en République Centrafricaine.

<sup>21</sup> Ministère des Affaires sociales, de la Solidarité nationale et de la Famille. *Plan d'Action national relatif à la Politique nationale de Promotion de l'Égalité et de l'Équité* (sur la base du RGPH 2003). Bangui, 2007.

déperdition scolaire s'aggrave au fur et à mesure que les filles atteignent l'âge de la puberté. Au niveau secondaire, les filles représentent 15% de l'effectif contre 26,5% chez les garçons. En 2009, les filles ne représentaient que 23,46% au niveau supérieur contre 76,53% chez les garçons (DSRP II, 2010).

9. En zone rurale, l'on note une forte proportion des hommes analphabètes (60,4%) contre 30,3% en zone urbaine. De plus, 87,4% des femmes de 10 ans et plus en zone rurale sont analphabètes contre 56% en zone urbaine<sup>22</sup>. Le RGPH 2003 définit le taux d'analphabétisme comme le pourcentage des personnes de dix ans et plus ne sachant ni lire ni écrire. En 2003, la proportion était 82,4% femmes et 58,9% hommes. Faute de qualification, les femmes ont moins de chance que les hommes d'accéder au monde professionnel. Ceci contribue à accentuer et à perpétuer la vulnérabilité et la pauvreté des femmes centrafricaines. Un atout sur lequel le PREPAS peut compter est le fait que les jeunes diplômés n'ayant pas trouvés de travail en ville reviennent au village.

10. **Genre et inégalité d'accès aux facteurs de production.** Le secteur agricole occupe 80% de la population active en RCA. On y dénombre 81% de main d'œuvre féminine contre 67% d'homme. Les femmes jouent un rôle prédominant par rapport aux hommes. Dans les opérations culturales, une division du travail selon le sexe est observée au niveau de la main-d'œuvre familiale. Les travaux de semis, de récolte et de post-récolte sont spécifiquement dévolus aux femmes, tandis que les hommes s'occupent prioritairement du défrichement, du dessouchage, du labour et du sarclage. Les femmes agricultrices pratiquent essentiellement les cultures vivrières et maraîchères dont elles sont les principales productrices et dont elles ont l'usufruit sur les lopins de terres attribuées par les hommes. Ces cultures leur permettent non seulement de se procurer des revenus personnels, mais aussi de compléter le revenu familial alloué par les époux. Elles contrôlent également les activités d'élevage domestique et elles participent efficacement à la gestion du terroir.

11. Toutefois, la faiblesse des revenus, la pauvreté de la population rurale, soit 80% de la population active en RCA et la féminisation de la pauvreté dans l'agriculture sont particulièrement visibles. Elles s'expliquent par : (i) les difficultés d'accès des femmes à la terre ; (ii) l'étroitesse de la superficie des exploitations ; (iii) les difficultés d'accès aux facteurs de production ; (iv) le bas niveau d'instruction ; (v) la difficulté d'accès aux prises de décision en matière de développement local à tous les niveaux ; (vi) le mauvais état des routes voire l'enclavement des exploitations.

12. **Genre et élevage.** Dans le domaine de l'élevage, les femmes sont en majorité impliquées dans l'élevage des animaux à cycle court (petits ruminants, porcins, volailles). Dans les familles, l'homme est traditionnellement le chef de famille et contrôle toutes les activités rapportant des revenus, bien que dans la pratique, il ne soit pas impliqué dans l'entretien des animaux. D'une manière générale, on attribue à la femme, les tâches et les responsabilités de l'aviculture et l'élevage ainsi que dans la transformation et la commercialisation des produits.

13. Au niveau du PREPAS, le secteur agropastoral mérite une attention particulière, en raison de son importance pour l'économie centrafricaine (52,2% du PIB), de son ampleur (il occupe 80% de la population active de la RCA avec 81% de la main d'œuvre féminine contre 67% de la main d'œuvre masculine) et de son potentiel d'impact sur la réduction de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire.

### Les jeunes en Centrafrique

14. La population centrafricaine demeure jeune avec 60% âgée de moins de 25 ans ; les jeunes de 0-14 ans représentent 41,5% et ceux de 15-35 ans 36,2% (RGPH 2003). Celle-ci comprend une jeunesse urbaine de plus en plus nombreuse, et une jeunesse rurale essentiellement agricole. Selon l'analyse nationale participative des besoins et aspirations des adolescents et des jeunes de 10 à 35 ans<sup>23</sup> (février 2017), les principaux secteurs d'emploi pour les jeunes sont l'agriculture et l'élevage

---

<sup>22</sup> Rapport national sur les tendances récentes et la situation actuelle de l'éducation et de la formation des adultes de la RCA en préparation de la CONFINTEA 6. Avril 2008.

<sup>23</sup> UNICEF, UNFPA, Conseil National de la Jeunesse, février 2017. Analyse nationale participative des besoins et aspirations des adolescents et des jeunes de 10 à 35 ans dans les domaines de la Santé, de l'Éducation, de la Paix, de l'Emploi, et de la formation professionnelle, de la Connectivité, des sports et Loisirs.

(37%) et le commerce (35,7%). Ce capital humain devrait constituer un atout pour le développement durable du pays mais n'est pas suffisamment valorisé.

15. La thématique « Jeunesse » fait partie des priorités de la politique de développement du Gouvernement. Pour sa part, la FAO en Centrafrique a développé son libre blanc et elle y propose un programme de relance du secteur agricole et de l'emploi. La FAO appuiera également la définition d'une politique nationale de développement de la jeunesse, le développement d'un esprit entrepreneurial des jeunes en leur procurant les techniques de gestion financière et en matière de développement des marchés agricoles. L'agriculture représente un énorme potentiel pour l'économie, notamment parce que l'essentiel des produits agricoles consommés sur place est importé. Pour les jeunes, l'agriculture est toujours perçue comme un dur labeur générateur de faibles revenus... un secteur peu attirant.

16. Le PREPAS incitera les jeunes à intégrer le secteur agricole, il utilisera pour atteindre les jeunes entre autre comme porte d'entrée le Conseil sous-préfectoral de la jeunesse de Bouar. Celui-ci représente plus de 40 associations de jeunes de 15-35 ans dans la sous-préfecture et qui s'intéressent à l'élevage, l'agriculture et le maraîchage.

17. **Cadre réglementaire et institutionnel traitant des femmes et des jeunes en Centrafrique.** La Centrafrique a ratifié la plupart des instruments internationaux reconnaissant aux femmes et aux hommes l'égalité en droits et en devoirs et interdisant toute discrimination à l'égard des femmes; mais la mise en conformité de la législation nationale par rapport aux instruments ratifiés demeure un défi, et leur mise en œuvre demeure l'exclusivité du ministère en charge du genre. Au niveau institutionnel, depuis septembre 2017, le Ministère de la Promotion de la Femme, de la Famille et de la Protection de l'Enfant est l'institution responsable de la promotion de l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes. Il a en son sein une Direction des programmes en matière du genre, une Direction de la promotion et sauvegarde de la famille ainsi qu'une Direction de l'information et de l'éducation en matière du genre.

18. Le cadre politique pour la promotion de l'égalité de genre a pour toile de fond l'adhésion de la RCA aux objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et en particulier l'OMD 3 « Promouvoir l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes » et la cible 4 « Eliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaires et secondaire d'ici à 2005, si possible, et à tous les niveaux d'enseignement en 2025 au plus tard.

19. Quant au cadre juridique, la RCA a ratifié en 1991 la Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard de la Femme (CEDEF). Le pays dispose d'une constitution (2004 article5) égalitaire pour l'homme et la femme, d'un code de la famille en cours de relecture et de quelques lois en faveur de la femme. Le Document de Stratégie de la Réduction de la Pauvreté (DSRP 2011-2015<sup>24</sup>) a comme objectif majeur, de promouvoir l'égalité et l'équité de genre, d'instaurer l'égalité de genre notamment dans l'enseignement primaire et secondaire et d'éliminer toutes les formes d'exclusion. Enfin, la politique nationale de promotion de l'égalité et de l'équité (2005) et de son plan d'action<sup>25</sup> (2007), élaborés avec l'appui technique et financier de l'UNFPA, constituent le troisième élément majeur dudit cadre. Une Stratégie Sectorielle Égalité de Genre et Réduction de la Pauvreté, MASSNF a été mise en place en 2010.

20. L'Assemblée nationale de la RCA a adopté, lors de sa session ordinaire de novembre 2016, la loi instituant la parité entre les hommes et les femmes. La parité est définie comme « l'égalité numérique des hommes et des femmes aux mandats électoraux, aux fonctions électives et aux postes à caractère nominatif dans les secteurs publics et privés. Cette loi est inédite dans un contexte centrafricain où les disparités entre les hommes et les femmes dans les postes de décision au sein de

---

<sup>24</sup> Ministère de l'Économie, du Plan et de la Coopération Internationale, RCA. Document Stratégique de Réduction la Pauvreté, DSRP2 2011-2015,

<sup>25</sup> Ministère de la Famille, des Affaires Sociales et de la Solidarité Nationale, RCA. Plan d'Action de la Politique Nationale de Promotion de l'Égalité et de l'Équité, Juillet 2007,

l'administration publique sont profondes. L'Assemblée Nationale Centrafricaine exige 35% de femmes dans les sphères de prise de décision en Centrafrique.

21. Pour la jeunesse, au niveau institutionnel, la Centrafrique a toujours été dotée d'un département ministériel de la jeunesse et des sports qui inclue un Conseil National de la Jeunesse (CNJ). Il est représenté par un conseil sous régional au niveau de Bouar.

22. L'égalité de fait demeure ainsi un défi, même si des avancées notables sont enregistrées au niveau législatif et politique. Des points focaux genre existent au niveau de Yaloké et de Bouar et au niveau des sous-préfectures, des chefs secteurs sociaux sont ceux qui travaillent avec les organisations féminines. Au niveau du PREVES, on peut souligner que la Directrice générale actuelle de la promotion Genre a participé aux activités de la journée de la femme rurale en 2014. Le PREPAS pourra tirer les leçons apprises du PREVES et de sa stratégie genre.

23. Dans ses interventions relatives à la promotion du genre et des jeunes, le PREPAS veillera à s'aligner au cadre réglementaire en vigueur. L'utilisation des dispositifs institutionnels existants dans l'opérationnalisation des activités que le Projet entend mettre en œuvre sera étudiée ; en considérant les spécificités de contexte dans l'appui au milieu rural et à l'endroit des jeunes ruraux. Des actions de renforcement de capacités institutionnel sont prévues pour renforcer les structures partenaires dans ce sens.

### **Sécurité alimentaire, nutrition et accès à l'eau potable**

24. **Sécurité alimentaire et nutrition.** L'enquête nationale sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle (2017) a révélé que l'insécurité alimentaire touche dans l'ensemble quasi un ménage sur deux (48%). Elle est plus ressentie en milieu rurale (56%) qu'en milieu urbain (37%). Selon les analyses de l'IPC (*Integrated Phase Classification*) du février 2017, un million de personnes dans le pays sont en situation d'insécurité alimentaire sévère. Selon les estimations de l'UNICEF<sup>26</sup>, il y a dans le pays 40 694 enfants de moins de 5 ans souffrant de Malnutrition aigüe sévère (MAS), 65 938 souffrant de Malnutrition aigüe modéré (MAM), 72 772 femmes enceintes et allaitantes malnutries, 10 174 personnes vivant avec le VIH-SIDA et 10 000 accompagnants des enfants, surtout femmes, qui sont malnutries et qui ont également besoin d'aide alimentaire. Concernant la malnutrition chronique, depuis plus de 20 ans, la situation de la malnutrition chronique est en constante augmentation, passant de 28.5% en 1995<sup>27</sup> à 40,8% en 2014.<sup>28</sup> L'enquête SMART 2014 révèle aussi que 12 préfectures sur les 16 affichent une prévalence de la malnutrition chronique supérieure au seuil d'urgence de 30% dont sept dépassent le seuil critique de 40%. Les régions de l'Ouest et du Centre du pays représentent le taux de malnutrition chronique qui excèdent le seuil d'urgence de l'OMS (40%) avec le Nana Mambéré qui touche le 44,9% et l'Ombrella M'Poko à 42,3%. La malnutrition chronique affecte plus les garçons que les filles. En 2016, la malnutrition chronique touche 364 000 enfants de moins de 5 ans de la forme sévère ou modérée. Selon les analyses du cluster sécurité alimentaire et nutrition, les sous-préfectures de Yaloké et Bossemptélé sont considérées comme en situation critique pour la Malnutrition aigüe sévère (MAS), tandis que Bouar et Baoro sont en situation définie « à surveiller ». Il est estimé qu'il y aurait au moins 22 000 ménages actuellement réfugiés au Cameroun, qui pourraient revenir dans le pays une fois que la situation se stabilise, surtout vers la préfecture de Mambere Khadei.

25. Dans la zone Sud-Ouest du pays, la majorité des intervenants n'est plus sur place, ce qui affaiblit la capacité de mise en œuvre des programmes et projets, surtout de part des partenaires et des ONGs internationales, par rapport aux besoins de la population. Le coût du transport des denrées alimentaires, y compris de l'aide alimentaire, est très élevé à cause du manque d'infrastructures et de leur caducité. La production agricole s'améliore depuis deux ans, le prix de la viande dans les principales zones urbaines a baissé mais ça ne se perçoit pas dans les zones rurales<sup>29</sup>. Dans

---

<sup>26</sup> UNICEF. Présentation à la réunion du *Cluster de sécurité alimentaire et nutrition*. Bangui, Octobre 2017

<sup>27</sup> Enquête Démographique et de Santé, 1995

<sup>28</sup> Enquête SMART, 2014

<sup>29</sup> CFAM Septembre 2017

certaines zones, surtout les zones minières où l'argent circule et qui sont considérées comme relativement plus riches que les zones exclusivement agricoles, les prix plus élevés des denrées alimentaires sur le marché ne permettent pas aux ménages vulnérables l'achat de certains aliments, comme la viande ou les légumes. De plus, la disponibilité de viande sur le marché, surtout celle de bœuf, et de la volaille est très réduite. A Bangui, la situation est plus favorable, avec une diminution des prix au marché en septembre 2017 de 25% à 35% (farine de blé, maïs, viande de bœuf, gibier et poisson) par rapport à l'année précédente mais toujours supérieurs à leurs niveaux d'avant crise en décembre 2012. Concernant la consommation des ménages, un ménage sur deux diminue le nombre de repas consommés pendant la journée ou fait recours à des quantités réduites d'aliments (22%). Soixante pourcent des ménages ont une consommation alimentaire qui n'est pas satisfaisante. Environ 27% des ménages ont une consommation alimentaire pauvre et 33% des ménages ont une consommation alimentaire limitée. Le pourcentage des ménages avec une consommation alimentaire pauvre a augmenté de manière régulière depuis 2015, passant de 16% en 2015 à 27% en 2016. La situation de la sécurité alimentaire des autochtones reste aussi préoccupante.

26. Concernant les formations sanitaires sur le territoire, environ 28% des structures ne fonctionnent pas, du fait de l'insécurité ou du manque de médicaments et de matériel. Seul 25% disposent d'une source d'énergie et 2% ont accès à l'eau potable. La couverture des services de prise en charge est très faible (14% centres sont restés fonctionnels juste à février 2017<sup>9</sup>).

27. **Cadre institutionnel de la nutrition.** Le Gouvernement de la RCA, avec le soutien de ses partenaires du développement et des Agences du Système des Nations Unies engagés dans la sécurité alimentaire et nutrition, est en train d'élaborer une Politique Nationale de Sécurité Alimentaire et de Nutrition. La RCA a souscrit aux différents engagements et initiatives mondiaux visant à réduire la pauvreté, l'insécurité alimentaire et la malnutrition, tels comme le mouvement Scaling Up Nutrition (SUN) et la Déclaration de Brazzaville du 2016 pour repositionner la nutrition comme facteur de développement économique et humaine du pays. En dehors de la Politique Nationale de Sécurité Alimentaire et de Nutrition, en cours de validation, ils existent plusieurs documents stratégiques qui visent l'amélioration des interventions liées à la nutrition dans ces différents aspects, y compris la Stratégie Nationale d'Alimentation du Nourrisson et du Jeune Enfant (ANJE), le Protocole de Prise en Charge Intégrée de la Malnutrition Aiguë (PCIMA), le Protocole de la prise en charge intégrée des maladies de l'enfant (PCIME 2011), la Stratégie de Développement Rural, de l'Agriculture et de la Sécurité Alimentaire (SDRASA 2011-2015), le Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIASAN 2013-2018) et le Feuille de route du secteur de l'agriculture (2016-2018).

28. Cependant, les activités, visant une amélioration de la nutrition dans le pays, se situent surtout dans les interventions d'urgence (activités *life-saving*) car une stratégie cohérente et partagée concernant les activités de prévention de la malnutrition n'est pas encore disponible. Les enquêtes nutritionnelles sont ponctuelles et souvent conduites avec des outils qui ne sont pas harmonisés entre les différents intervenants au développement, et la plupart des données de l'Enquête *d'Evaluation de la sécurité alimentaire en situation d'urgence* (EFSA) sont souvent au niveau préfectoral.

29. **Accès et gestion de l'eau.** L'approvisionnement en eau potable, l'assainissement et l'hygiène, étant donné l'impact direct qu'ils ont sur la santé et notamment l'occurrence de diarrhées, sont des facteurs essentiels pour combattre la malnutrition, notamment chez les enfants dans les pays en développement. L'accès à l'eau constitue également une des contraintes qui pénalisent les femmes, comme elles sont principalement chargées de la corvée d'eau. De plus, la division sexuelle du travail reste de manière générale un problème préoccupant pour la femme rurale qui doit chaque jour doubler d'effort pour couvrir les besoins en eau potable en période de pénurie, ce qui constitue un facteur de déscolarisation des filles, lesquelles sont aussi asservies par cette corvée d'eau.

30. Selon l'Agence nationale de l'eau et de l'assainissement (ANEA) plus de 3800 points d'eau ont été réalisés dans le pays permettant d'atteindre aujourd'hui un taux d'accès moyen d'environ 32%. Dans les régions d'interventions du projet, notamment les sous-préfectures de Bouar, Baoro, Bossemptélé et Yaloké, le taux d'accès à l'eau potable se situe encore entre 25 et 35%.

31. En matière d'assainissement, l'ANEA souligne que les actions ont porté essentiellement sur la construction des latrines dont le taux d'accès reste encore moins de 10%. De plus, selon le document concernant les normes et directives en matière d'eau et d'assainissement en milieu rural et semi-urbain du Ministère des Mines, du Pétrole, de l'Énergie et de l'Hydraulique, tout village doté d'une école à cycle complet ou d'une formation sanitaire avec salle d'accouchement doit disposer d'un point d'eau et d'un bloc de latrine.

32. Dans le domaine de l'hygiène et de l'assainissement, le Rapport de Suivi des OMD révèle que très peu de ménages au niveau national disposent d'installations sanitaires hygiéniques et acceptables (13%). L'analyse globale de la vulnérabilité, de la sécurité alimentaire et de la nutrition (2009) est plus explicite par rapport aux types d'installations utilisées : les latrines traditionnelles (67%) sont de très loin le type d'installation utilisée par les ménages, les latrines modernes sont utilisées quasi-totalement dans les centres urbains (17,4%) tandis que le recours à la nature est le fait des ménages ruraux (35,5%). Sur l'ensemble du pays, on compte 7 ménages sur 10 qui optent pour l'évacuation de leurs ordures dans la nature, à peu près 2 ménages sur 10 pratiquent l'incinération, 1 ménage sur 10 qui effectue l'enfouissement, et un peu moins de 1% de ménage qui utilise la poubelle publique<sup>30</sup>.

33. Les populations déplacées vivant sur des sites ou dans la brousse sont confrontées à une insuffisance chronique d'accès à l'eau potable ; les conditions d'hygiène de la majorité des sites ne répondent pas aux normes minimales requises ce qui expose ces populations, et surtout les enfants de moins de 5 ans, aux maladies liées aux mauvaises conditions de vie. Selon les données plus récentes<sup>31</sup> la prévalence de maladies diarrhéiques, liées surtout à la consommation d'eau contaminée, est de 27,7% entre les enfants de moins de 5 ans. Puisque ces données remontent à la situation d'avant la crise, on peut supposer que la situation actuelle se soit détériorée.

34. Un enjeu important pour l'égalité de genre réside dans la gestion communautaire des points d'eau. En raison des constructions culturelles et des rôles sociaux, les membres de comités de gestion de l'eau sont en majorité des hommes, alors qu'il s'agit d'une ressource dont la femme est la principale pourvoyeuse et utilisatrice dans la vie quotidienne.

## **B. Zone d'intervention du PREPAS**

La zone d'intervention du Projet couvre les sous-préfectures de Bouar, Baoro, Bossemptélé et Yaloké avec une extension éventuelle à Bozoum après la revue à mi-parcours. L'identification de la zone du Projet est basée sur les critères suivants : (i) l'approche territoriale et communautaire du projet qui demande une concentration d'activités ; (ii) la consolidation des actions du PREVES (2011-2017) ; (iii) la recherche de complémentarité avec les autres PTF ; (iv) l'état de pauvreté et de malnutrition ; et (vi) la stabilité sécuritaire et l'environnement propice pour lancer un projet de développement. Le Projet se focalisera sur cette zone bien définie pour assurer une masse critique d'investissements et éviter la dispersion des activités et des coûts de fonctionnement excessif.

## **C. Groupes cibles du PREPAS**

35. Le PREPAS ciblera environ 30 000 bénéficiaires et leurs ménages<sup>32</sup> donc autour de 240 000 bénéficiaires, essentiellement des petits producteurs agricoles et agropastoraux pauvres, dont au moins 50% de femmes, 30% de jeunes et 10% de chefs de familles très vulnérables. Le PREPAS adoptera une stratégie de ciblage qui permettra d'augmenter la masse critique d'impact: (i) doubler le nombre de groupements par village; (ii) cibler 30% de la population par rapport à 15% par le PREVES; (iii) mettre en place des mécanismes spécifiques pour l'inclusion des femmes et des jeunes

---

<sup>30</sup> Banque Africaine de Développement, Profil Genre de la RCA. 2011

<sup>31</sup> Institut Centrafricain des Statistiques et des Etudes Economiques et Sociales. Enquête MICS IV, 2010

<sup>32</sup> Compte tenu de la situation de crise et du nombre de déplacés et de chef de famille veuf/veuve/célibataires grandissant, le nombre moyen observé lors des rencontres, on pourrait estimer à 8 le nombre de personne par ménage.

et des ménages les plus vulnérables<sup>33</sup> afin qu'à terme ils puissent intégrer les groupements existants ou les nouveaux groupements y compris les éleveurs. Le nombre de groupements passera de 355 à 800 groupements. Le tableau ci-dessous présente le nombre de bénéficiaires ciblés.

**Tableau 1 : Nombre de bénéficiaires ciblés**

	Ménages bénéficiaires de l'activité	Ménages bénéficiaires (correction pour double comptage)	Observations
<b>Composante A : Promotion du développement communautaire</b>			
Activités de nutrition	10 000	7000	30% des ménages ciblés sont comptés sous la Composante B
Forages	10 000		
<b>Composante B : Investissements productifs</b>			
Ménages très vulnérables	1800	360	La majorité (80%) devient membres des groupements
Modules pour 800 groupements*	20 000	20 000	
Modules pour les jeunes	450	0	Membres des groupements ou des activités entrepreneuriales individuelles
Vaccination des animaux	7700	2640	2640 ménages bénéfiques des vaccinations mais ne sont pas membres des groupements agropastoraux
<b>Total</b>		<b>30 000</b>	

36. Les Jeunes (15-35 ans) quant à eux, représentant plus de 60% de la population, seront ciblés à raison de 30% jeunes femmes et jeunes hommes. Pour les jeunes, le Projet appuiera à la fois l'intégration des jeunes dans les groupements, la création de groupements et l'entrepreneuriat des jeunes autour d'activités spécifiques, par le maraîchage, le petit élevage ou les activités en amont ou en aval de la production.

37. Vingt-cinq jeunes animateurs sortant d'une formation technique agropastorale seront recrutés et formés par une ONG et travailleront en collaboration avec ANDE et ACDA pour assurer le suivi-accompagnement des groupements. Deux délégués techniques par groupement seront identifiés et sélectionnés sur la base d'un homme et une femme par groupement mixte.

38. **Les groupements, porte d'entrée du PREPAS.** Le PREPAS travaillera avec les groupements existants du PREVES et interviendra à différentes échelles, au niveau village, les producteurs seront organisés en groupements de 25 personnes en moyenne. Les 355 groupements du PREVES seront accompagnés vers une autre étape de professionnalisation pendant que 445 nouveaux groupements de base seront structurés avec des formations et appuis initiaux, donnant lieu à un nombre total de 800 groupements. Les nouveaux groupements seront organisés sur la base de leur niveau de vulnérabilité et de leurs capacités. Le rapport d'étude sur la typologie des organisations des producteurs agricoles dans la zone du PREVES 2014 relevait le faible niveau de représentation des femmes dans les instances de décision ainsi que la faible organisation en OP des jeunes et leur faible capacité d'intégration aux fédérations et unions.<sup>34</sup>

<sup>33</sup> Plus Vulnérables : (niveau 0). Critères : Ménages /individus, Décapitalisés, Veufs/veuves, Célibataires, Chef de famille, % Force de travail au sein du ménage

<sup>34</sup> PREVES, Rapport d'étude sur la typologie des organisations des producteurs agricoles dans la zone du PREVES 2014.

39. Dans le but de s'assurer d'un équilibre et d'une mixité du groupement en termes de genre et de niveau de compétences, une intégration de membres plus vulnérables (10% de la population) sera prévue une fois la capacité de ces derniers renforcée grâce au « module » de démarrage. Au niveau des groupements, la sélection de 2 DT par groupement ne sera plus basée sur le critère alphabétisé, mais le Projet cherchera à faire la promotion de l'alphabétisation fonctionnelle de ces derniers.

40. Trois options s'offrent au groupe des plus vulnérables, soit l'intégration dans les nouveaux groupements du PREPAS, l'intégration au sein groupements existants ou en fonction du pourcentage de Force de travail au sein du ménage, un appui plus adapté sera défini au cours de la période de renforcement. Elle pourra prendre la forme de petit élevage familial (poule, chèvre, ovin).

41. Les critères de vulnérabilité seront en ligne avec ceux définis dans le RGPH 2003, soient : (i) populations vulnérables de moins de 18 ans ; selon le groupe d'âge, selon la survie des parents, chefs de ménage, enfants mariés (12-17), filles 12-17 ans célibataires et déjà mères, enfants travailleurs ; (ii) personnes âgées de 55 et plus chef de ménage, chefs de ménage vivant seules (18,8% et 34,2% femmes) ; (iii) personnes handicapées (1,3%) ; (iv) Mbororos 1,4% pop totale, analphabétisme (86% dont 91% femmes). Les visites terrains ont permis de clarifier les plus vulnérables du PREPAS : ménages /individus, décapitalisés, veufs/veuves, célibataires, chef de famille.

42. Les partenariats avec la FAO seront explorés pour l'approche Champs école paysans (CEP), l'approche Club d'écoute DIMITRA pour la mobilisation et la cohésion sociale et pour le volet semences. Le PAM pour sa part sera sollicité pour l'appui aux plus vulnérables et la vente de produits aux cantines scolaires.

#### **D. Stratégie de ciblage des sites et des bénéficiaires**

43. Le PREPAS adoptera une stratégie de ciblage inclusive, qui permettra d'augmenter la masse critique d'impact: (i) doubler le nombre de groupements par village; (ii) cibler 30% de la population des villages par rapport à 15% par le PREVES; (iii) mettre en place des mécanismes pour l'inclusion des femmes, des jeunes et des chefs des familles les plus vulnérables afin qu'à terme ils puissent intégrer les groupements existants ou les nouveaux groupements. La stratégie de ciblage inclusive du PREPAS reposera sur les éléments suivants.

44. Un ciblage géographique. Le PREPAS interviendra d'abord dans les mêmes villages que le PREVES pour consolider les acquis qui seront progressivement mis à échelle en intégrant de nouveaux villages. Le ciblage des villages se fera sur la base de critères suivants: (i) la proximité des nouveaux villages avec les villages touchés par le PREVES ; (ii) la complémentarité avec les autres projets de développement ; (iii) le potentiel du développement agropastoral et le dynamisme communautaire ; (iv) l'accessibilité ; et (v) la sécurité et la stabilité. Cette approche sera liée à une stratégie de phasage du Projet.

45. Un autociblage, où les ménages décident eux-même de devenir membre d'un groupement qui demande un appui du Projet.

46. Un ciblage direct spécifiant clairement les critères d'éligibilité qui permettent d'identifier les principaux bénéficiaires ; fixant directement des quotas de femmes et de jeunes que le Projet doit toucher dans ses interventions ; et prévoyant une première identification d'activités qui iront à l'endroit des groupes cibles prioritaires (petits exploitants, femmes, jeunes).

47. Les 10% des chefs de familles les plus vulnérables (veufs, handicapés, mères isolées, enfants isolés, fille célibataire avec enfants vivant seule ainsi que les décapitalisés incluant les Mbororos) seront retenus sur la base des critères suivants : (i) le nombre d'individus par ménage, (ii) les ménages décapitalisés, (iii) le chef de famille veuf/veuve/célibataire, (iv) la disponibilité de la force de travail au sein du ménage<sup>35</sup>. Dans le but de s'assurer d'un équilibre et d'une mixité du groupement en termes de genre et de niveau de compétences, une intégration des chefs de familles très vulnérables

---

<sup>35</sup> Les critères de vulnérabilité du PREPAS seront alignés à ceux définis dans le RGPH 2003.

sera prévue une fois la capacité de ces derniers renforcée grâce aux modules d'inclusion d'un an. En fonction de la force de travail au sein du ménage, un appui adapté sera défini au cours de la période d'inclusion. Elle pourra aussi prendre la forme de petit élevage familiale (poule, chèvre, ovine) ou d'un appui pour la production agricole ou maraîchère. Deux options s'offrent à cette catégorie après cette période, soit l'intégration dans les nouveaux groupements du PREPAS, l'intégration au sein des groupements existants, ou ne pas intégrer un groupement.

48. Le PREPAS mettra en place des mesures qui permettront aux groupes cibles d'avoir la même chance pour bénéficier des activités du Projet. Ces mesures incluent entre autres (i) des actions visant le rétablissement de la cohésion sociale dans le contexte de déstructuration sociale après-crise en Centrafrique, en agissant au niveau des ménages<sup>36</sup> et des organisations par la diffusion de méthodologies telles que le Système d'apprentissage interactif entre les sexes<sup>37</sup>. De plus, (ii) une large campagne de diffusion des informations sur le Projet et les façons de faire, interventions pour que les bénéficiaires potentiels aient accès à l'information et puissent participer au Projet; (iii) la promotion d'une approche participative et inclusive au sein de la communauté pour la mise en œuvre des différentes activités du Projet telle que l'approche Dimitra de la FAO<sup>38</sup>; (iv) la promotion de l'égalité en matière de développement humain en renforçant les capacités de base à travers l'alphabétisation fonctionnelle; (v) l'appui à l'inclusion des femmes et des jeunes dans les groupements et l'appui à la structuration/opérationnalisation des groupements de femmes et de jeunes et leur intégration dans les organisations professionnelles agricoles/interprofessions pour promouvoir leur participation; etc.

49. Des mesures de facilitation seront également développées par le Projet pour promouvoir un environnement institutionnel et politique favorable à l'égalité des sexes. Il s'agira : (a) de la consolidation des informations disponibles et de la connaissance des potentiels bénéficiaires à travers les différentes études prévues au démarrage du Projet (mise au jour des études diagnostic des organisations de producteurs, analyse de la pauvreté) pour mieux ajuster les interventions; (b) de la prise en compte de la disparité entre les sexes et des spécificités des bénéficiaires dans la mise en œuvre des activités du Projet; (c) de la participation au dialogue politique liant le ciblage de la pauvreté, l'égalité des sexes, et l'inclusion des jeunes dans le développement des OP; (d) de la sensibilisation et du renforcement de capacités de l'équipe du Projet (formation sur l'intégration du genre, l'autonomisation des femmes et l'inclusion des pauvres; développement d'outils sensibles au genre dans le ciblage, la planification et le suivi-évaluation<sup>39</sup> du Projet; gestion des savoirs et communication sur les bonnes pratiques de ciblage et les leçons apprises, etc.); (e) de la promotion de l'approche participative (évaluation des besoins, planification des activités, etc.) et du développement de partenariats avec les institutions impliquées dans l'intégration du genre, l'autonomisation des femmes et l'inclusion des pauvres; (f) de la sensibilisation et du renforcement de capacités des partenaires stratégiques et opérationnels (formation sur l'intégration du genre, l'autonomisation des femmes et l'inclusion des pauvres; sensibilisation des responsables gouvernementaux lors des visites de terrain; etc.) sur cet aspect; etc.

50. Dans le contexte des objectifs du PREPAS et de ses activités, le choix des canaux de communication tels que la radio, Club Dimitra, etc., seront à utiliser pour toucher les différentes catégories de bénéficiaires, l'organisation des séances de formation et de diffusion (lieu de formation,

---

<sup>36</sup> Le PREPAS se focalisera sur la réintégration sociale des plus vulnérables par l'entremise de module d'appui. L'objectif est de les faire intégrer au bout d'un an un groupement de producteurs. Pour les bénéficiaires qui ne souhaiteront pas intégrer un groupement, le projet devra suivre ces personnes pour les accompagner en leur proposant d'autres possibilités d'appui de type jardin de case ou petit élevage.

<sup>37</sup> Gender Action Learning System (GALS)

<sup>38</sup> Dimitra permet de renforcer les capacités des membres des Clubs d'écoute, des radios communautaires et d'autres parties prenantes prenant en considération la dimension genre (hommes, femmes et jeunes). La promotion de l'approche DIMITRA permet d'accéder à l'information (vulgarisation agricole, appui-conseil, diffusion des acquis et innovations techniques et technologies pour les producteurs) ce qui permet non seulement d'avoir accès à l'information pour améliorer leurs conditions de vie et les systèmes de production, mais aussi de diffuser l'information et les bonnes pratiques auprès de leurs pairs.

<sup>39</sup> Intégration d'indicateurs sensibles au genre dans le système de suivi-évaluation, ventilation des données par sexe, utilisation des méthodes d'évaluation participative des performances.

durée et horaires) en fonction des créneaux de disponibilité des différents groupes. Le PREPAS pourra se baser sur les leçons apprises avec Radio Siriri dans le cadre du partenariat avec PREVES pour la sensibilisation et la diffusion d'information. En ce qui concerne la cohésion sociale, l'approche Dimitra-FAO a su démontrer son expertise et sa valeur dans un contexte de structuration et de redynamisation d'organisations à la base dans un pays post conflit où la mobilisation sociale, l'auto-prise en charge et la prise en compte du genre et des jeunes reste des défis majeurs. L'approche Dimitra permettra de faciliter et de renforcer la cohésion sociale et le dialogue entre les différents groupes, y compris les éleveurs et agriculteurs. De plus, elle facilitera l'échange des bonnes pratiques et une meilleure coordination avec radio Siriri dans les régions du PREPAS en y intégrant les préoccupations sociales et post-conflit.

51. Des mesures opérationnelles afin de disposer des modalités de gestion de Projet appropriées seront également mises en place. A titre d'exemple, on peut parler d'une planification et d'une budgétisation sensibles au genre ; de l'intégration d'une responsable ciblage et genre au sein de l'UCG ; de la promotion des candidatures féminines dans la mise en œuvre du Projet notamment pour les équipes sur le terrain pour faciliter la participation des femmes bénéficiaires aux activités du Projet ; du choix des partenaires de mise en œuvre disposant d'une relation de proximité avec les bénéficiaires ; du renforcement en moyens matériels des partenaires pour arriver à toucher les bénéficiaires dans les différentes zones (véhicules, motos, etc.) ; du renouvellement des contrats de partenariat en fonction du respect de la stratégie de ciblage.

## **E. Stratégie genre**

52. Le PREPAS se basera sur les leçons tirées de la stratégie genre du PREVES considérant l'intégration de l'égalité des sexes. La stratégie d'équité de genre du PREPAS se veut participative et inclusive et vise à assurer, aux hommes, aux femmes, aux jeunes, aux décapitalisés et aux minorités, un accès équitable aux ressources et aux services du Projet dont ils ont besoin pour améliorer leur qualité de vie.

53. Une stratégie genre sera développée incluant : (i) la sensibilisation et le renforcement de capacités de l'équipe du Projet (formation sur l'intégration du genre, l'autonomisation des femmes et l'inclusion des pauvres ; (ii) développement d'outils sensibles au genre dans le ciblage, la planification et le suivi-évaluation du Projet ; (iii) développement de partenariats avec les institutions impliquées dans l'intégration du genre, l'autonomisation des femmes et l'inclusion des pauvres ;(iv) gestion des savoirs et communication sur les bonnes pratiques de ciblage et les leçons apprises, etc.) et (v) l'intégration d'une responsable ciblage et genre au sein de l'UCG.

54. Les activités du projet seront développées selon une perspective de genre afin de lever les barrières et réduire les inégalités en défaveur des femmes. Il s'agira en premier lieu de promouvoir des activités visant à faciliter l'accès des femmes aux compétences et aux connaissances : (i) l'alphabétisation fonctionnelle comme principal outil en matière de développement humain ; (ii) les formations techniques et transversales (gestion, entrepreneuriat, négociation, marketing et accès aux marchés, éducation financière, etc.) pour renforcer les femmes dans la conduite de leurs activités et les responsabiliser en tant que DT; (iii) la facilitation de l'accès à l'information (appui à la création et au fonctionnement des groupements de femmes avec l'appui de Dimitra, appui à la participation des femmes et de leurs organisations dans les différents cadres de concertation, participation des femmes aux visites d'échanges, etc.).

55. Et enfin, le PREPAS promouvra des activités renforçant la participation des femmes et leurs rôles dans les prises de décision : appui à l'intégration des femmes dans les groupements, à la structuration ascendante desdits et leur intégration dans les organisations professionnelles agricoles ; renforcement de capacités en leadership, gestion d'affaires et de partenariat, négociation ; facilitation de l'accès des femmes à l'information et à leur participation au niveau des champs écoles, etc.

56. Des mesures opérationnelles seront prises par le Projet pour faciliter la mise en œuvre de la stratégie et des activités. Il s'agira de l'allocation de ressources humaines et financières pour la réalisation des activités prévues (présence d'un responsable des questions de ciblage et de genre

dans l'UCG, budgétisation sensible au genre dans les plans de travail et budget annuels) ; choix de partenaires de mise en œuvre ayant une sensibilité notée et de l'expérience en matière d'intégration du genre ; sensibilisation et renforcement de l'équipe du projet et des partenaires sur l'approche d'intégration de l'égalité entre les sexes ; participation aux dialogues politiques intégrant des questions de genre, etc. Le système de suivi-évaluation du projet reposera sur des données ventilées par sexe, et analysera l'atteinte des résultats selon une perspective de genre.

## **F. Stratégie « Jeunes »**

57. Les jeunes femmes et les jeunes hommes constituent un sous-groupe privilégié du PREPAS constituant plus de 60% de la population; ils ont été consultés dans le processus de formulation et seront associés à la mise en œuvre et au suivi-évaluation du Projet. La stratégie de ciblage du PREPAS veillera également à considérer une stratégie spécifique qui visera l'inclusion des jeunes hommes et femmes âgées de 15 à 35 ans au niveau des différentes spéculations et activités.

58. L'inclusion des jeunes reposera sur deux approches qui seront différenciées en fonction du niveau d'éducation du jeune. Les jeunes ayant un niveau d'éducation relativement bas pourront dans un premier temps être appuyés pour intégrer des groupements mixtes (pouvant comprendre des femmes, des hommes, des jeunes et des moins jeunes) au sein desquels ils pourront renforcer leurs capacités dans les différents aspects de conduite de l'activité et ou choisir de démarrer de petites entreprises ou coopératives de jeunes liées à la transformation et commercialisation (filles et garçons).

59. Pour les jeunes, le projet pourra appuyer à la fois l'intégration des jeunes dans les groupements, la création des groupements et l'entrepreneuriat des jeunes autour d'activités spécifiques (modules d'innovation). Les jeunes intéressés par le maraîchage, le petit élevage ou les activités en amont ou en aval de la production. On peut citer à titre d'exemple que les jeunes femmes (filles) s'intéressent plus particulièrement au maraîchage, à la commercialisation, la transformation et le petit élevage. Les jeunes hommes (garçons) semblent être intéressés à la filière semence, mécanisation (forgeron) et entretien des forages. La responsable ciblage et genre sera également chargée des aspects éducation (alphabétisation fonctionnelle), information et communication et travaillera en étroite collaboration avec les médias (radio Siriri, Club Dimitra).

60. La mise en place d'un dispositif d'accompagnement de jeunes entrepreneurs ruraux à la création et au développement des micros entreprises rurales de leur choix ; la structuration ; l'encadrement de proximité des producteurs et productrices ruraux par les volontaires (alphabétisation fonctionnelle), Sensibiliser les autorités en vue de l'accès des femmes, des jeunes et des minorités aux postes de décision ; la promotion de l'alphabétisation fonctionnelle surtout des femmes à travers (a) les campagnes de sensibilisation en faveur de l'alphabétisation des femmes ; (b) la formation/recyclage des moniteurs et monitrices ; et la dotation des centres d'alphabétisation en matériels didactiques et fournitures de bureau. L'analyse des réalisations et des leçons tirées permettra d'approfondir et de continuer à prendre en compte ces aspects.

61. Le PREPAS s'attachera à favoriser l'autonomisation des jeunes et à renforcer leur participation. Plusieurs activités sont prévues en ce qui concerne l'autonomisation : l'alphabétisation fonctionnelle, les activités de renforcement de capacités techniques (champs écoles paysans, utilisation des nouvelles technologies, etc.) et transversales (gestion, entrepreneuriat, négociation, marketing et accès aux marchés, éducation financière, etc.) ; la facilitation de l'inclusion par l'orientation vers des activités économiques spécifiques (fourniture de services dans la mise en location et la réparation de matériels agricoles, entretien des forages par des jeunes hommes, etc.). En ce qui concerne le renforcement de la participation des jeunes, le Projet les appuiera et veillera à ce que ces jeunes soient impliqués dans les organisations et dans les processus de prise de décision au niveau des différentes organisations (coopératives mixtes, organisations professionnelles agricoles, etc.).

62. Concernant les mesures opérationnelles, le PREPAS s'assurera que les questions relatives aux jeunes soient intégrées dans le Projet (positionnement au niveau des organisations/OPs) ; ce qui permettra d'adapter les réponses apportées par le Projet à leurs caractéristiques et besoins

spécifiques. Pour la mise en œuvre des activités, le PREPAS cherchera à exploiter les dispositifs institutionnels existants et cherchera à nouer des partenariats avec des structures qui ont une expérience notée dans l'appui des jeunes. Le système de suivi-évaluation s'appuiera sur des indicateurs et des données ventilées par sexe et par âge. L'ensemble de l'équipe du Projet et des partenaires sera mobilisé et renforcé sur l'inclusion des jeunes et la promotion de leur participation dans les organisations et organes de décision.

## PREPAS - CHECKLIST DES MESURES OPERATIONNELLES DE CIBLAGE

Question	Mesures adoptées dans la conception du Projet
1. Est-ce que le principal groupe cible - les personnes devant tirer le plus parti des interventions - correspond au groupe cible du FIDA tel que défini dans la politique concernant le ciblage (les ruraux plus pauvres et vivant dans l'insécurité alimentaire) ?	Oui, les groupes-cibles du PREPAS comprennent les ruraux pauvres et très vulnérables touchés par l'insécurité alimentaire et la malnutrition chronique dont particulièrement les femmes, les veufs/veuves, chefs de famille célibataires et les jeunes
2. Des sous-groupes cibles ont-ils été identifiés et décrits en fonction de leurs caractéristiques socio-économiques, ressources et moyens d'existence particuliers - avec une attention sur les différences entre genre et jeunes ?	Oui, les cibles ont été classées en sous-groupes en tenant compte du genre, de l'âge, des profils socio-économiques, de leur capacité de travail ; ainsi que de la considération des différents besoins et contraintes propres identifiées.
3. Des indications sont-elles données sur l'intérêt des sous- groupes cibles identifiés pour les activités proposées, et sur leur probable adhésion ?	Oui, les groupes-cibles potentiels du PREPAS ont été rencontrés afin de tenir compte de leurs aspirations. Les activités proposées par le Projet constituent des réponses aux besoins et contraintes exprimées par les différents groupes cibles.
4. Le DCP décrit-il une stratégie de ciblage réalisable et opérationnelle conforme à la Politique sur le ciblage, incluant toutes ou certaines des mesures et méthodes ci - après :	
4.1. <b>Ciblage géographique</b> – basé sur des données sur la pauvreté ou des indicateurs de substitution, il permet d'identifier, pour les projets/ Projets à base territoriale, les zones géographiques (et les communautés de ces zones) à haute concentration de pauvres	Oui, le ciblage de la zone d'intervention du PREPAS s'est basé sur les données disponibles en matière de vulnérabilité : pauvreté, sécurité alimentaire, malnutrition ; le choix a été basé sur l'incidence élevée de la pauvreté et de vulnérabilité Elle est basée sur les leçons tirées du PREVES.
4.2. <b>Ciblage direct</b> - lorsque des ressources ou des services sont destinés à des personnes ou à des ménages spécifiques	Oui, des critères d'éligibilité favoriseront l'inclusion des groupes les plus vulnérables (veufs/veuves chefs de famille), des jeunes et des femmes dans les activités du Projet. L'utilisation du système de quotas (au moins 40% de femmes et 30% de jeunes et 10%chefs de famille) renforcera ces critères. Certaines activités sont directement orientées à l'endroit des femmes et des jeunes et des chefs de famille très vulnérables.
4.3. <b>Auto ciblage</b> - lorsque les biens et services répondent aux besoins prioritaires, les dotations en ressources et les stratégies de subsistance des groupes-cibles	Oui, le développement des réponses apportées par le PREPAS se base sur la connaissance des besoins et des aspirations des différentes catégories de groupes-cibles. Certaines activités ont été identifiées avec les groupes cibles.
4.4. <b>Mesures d'autonomisation</b> – y compris l'information et de la communication, ciblé sur le renforcement de capacité et de confiance, appui organisationnel, afin de renforcer et d'encourager une participation plus active et l'inclusion dans la planification et la prise de décision des personnes qui, traditionnellement, ont moins de poids et de pouvoir	Oui, la stratégie de ciblage du PREPAS s'adossera sur des campagnes de sensibilisation, d'information et de communication autour des objectifs du Projet, ses cibles et son mode opératoire, à l'endroit de tous les acteurs et les bénéficiaires potentiels dès son lancement, avec un focus sur les femmes et les jeunes (hommes et femmes). Les capacités des femmes et des jeunes, et leurs organisations seront renforcées afin d'accroître leurs possibilités de se faire entendre, et promouvoir ainsi leur participation. A travers des méthodologies interactives au niveau des ménages et des groupements, le PREPAS proposera des réponses à trois niveaux par l'entremise d'offre de modules d'urgence, d'appui productif y compris des appuis renforçant la cohésion sociale.
4.5. <b>Mesures de facilitation</b> – visant à renforcer les attitudes et l'engagement des parties prenantes et des partenaires à l'égard du ciblage de la pauvreté, de	Oui, le PREPAS participera au dialogue politique liant le ciblage de la pauvreté, l'équité genre et l'inclusion jeunes au développement des activités. Il s'attachera également à

Question	Mesures adoptées dans la conception du Projet
l'équité genre et de l'autonomisation des femmes. Elles incluent le dialogue politique, la sensibilisation et le renforcement des capacités	renforcer la sensibilité et les capacités de l'équipe du Projet et des différents partenaires sur ces questions. La Radio Siriri et l'approche Dimitra (FAO) contribueront au ciblage et au dialogue politique.
4.6. <b>Attention aux procédures</b> qui pourraient freiner la participation des groupes cibles visés (par exemple, une contribution excessive exigée des bénéficiaires ; des procédures juridiques contraignantes, etc.)	Oui, la conception et la mise en œuvre du dispositif d'accompagnement des groupes-cibles reposent sur une approche participative et inclusive : les modalités de contribution financière des groupes cibles seront adaptées à leur possibilité.
4.7. <b>Mesures opérationnelles</b> - modalités de gestion des projets/Projets appropriés, personnel, sélection des partenaires de mise en œuvre et de fournisseurs de services	Oui, le PREPAS se dotera d'une spécialiste qui sera chargée des questions de ciblage, de genre, d'inclusion des jeunes, de nutrition et de l'alphabétisation fonctionnelle Une approche de gestion de Projet sensible au genre sera adoptée : planification et budgétisation sensible au genre, suivi-évaluation sensible au genre, etc. Le choix des partenaires de mise en œuvre et le renouvellement de leurs contrats seront guidés entre autres par leur sensibilité sur le ciblage des groupes cibles du FIDA et le respect du ciblage conformément à la stratégie déclinée.
5. <b>Suivi des résultats du ciblage.</b> Le DCP précise-t-il que les résultats du ciblage feront l'objet d'un suivi-évaluation participatif, seront évalués lors d'une revue à mi-parcours ?	Oui, le DCP précise que le système de suivi-évaluation accompagnera la mise en œuvre de la stratégie de ciblage. Le spécialiste en charge du ciblage et du genre veillera en relation avec le responsable suivi-évaluation à ce que les indicateurs du système de suivi-évaluation soient ventilés selon le genre et l'âge ; et à ce qu'un suivi des produits, effets et impacts soit assuré. Les questions de genre et la pauvreté seront intégrées dans les études prévues au démarrage du Projet, elles seront renseignées continuellement dans le système de suivi-évaluation et seront évaluées à mi-parcours et en fin de Projet.

### PREPAS - CHECKLIST DES MESURES OPERATIONNELLES EQUITE GENRE

Question	Mesures adoptées dans la conception du Projet
1. Le DCP contient - et la mise en œuvre du Projet est basée sur - des données de pauvreté désagrégées par genre et une analyse spécifique par genre pour les activités/secteurs concernés, ainsi qu'une analyse pour surmonter tout obstacle non intentionnel pour la participation des femmes	Oui, la partie « Genre et Pauvreté » dans l'Appendice 2 analyse les disparités hommes-femmes et met en exergue la pauvreté et les inégalités selon le genre.
2. Le DCP contient - et le Projet met en œuvre - des mesures concrètes pour:	
<input type="checkbox"/> Développer <b>l'autonomisation économique des femmes</b> grâce à l'accès et au contrôle d'actifs productifs et du foyer	Oui, le PREPAS facilitera l'accès des femmes aux actifs de production.
<input type="checkbox"/> Renforcer et <b>assurer la représentation et la participation des femmes dans les organes de décision d'instances locales</b>	Oui, la représentation et la participation des femmes dans les organisations paysannes constitue une des critères de ciblage des ces dernières. Les partenaires de mise en œuvre accorderont une attention particulière à recruter des femmes comme déléguées techniques (paysanne relais) et au même titre de participante dans les CEP.
<input type="checkbox"/> <b>Alléger la charge de travail des femmes</b> et atteindre un équilibre équitable entre la charge de travail des femmes et des hommes	Oui, les activités d'appui à l'accès à l'eau (forage) et aux nouvelles technologies, les dotations en équipements de transport pour la petite transformation et l'évacuation des produits. De plus, les jardins de case permettront une plus grande variété nutritionnelle et de proximité.
3. Le DCP indique dans la section ciblage ce que le Projet apportera dans une perspective de genre	Oui, la section ciblage décline des sous-groupes de cibles en tenant compte du genre et de l'âge. Les appuis à apporter par le Projet sont également déclinés en fonction des besoins et contraintes exprimées par les différents sous-groupes. Ces éléments sont explicités dans l'Appendice 2.
4. Le DCP décrit les éléments clés pour	Oui

l'opérationnalisation de la stratégie de genre, dans les composantes concernées	
5. Le DCP décrit - et le Projet met en œuvre - des mesures opérationnelles visant à assurer la participation équitable entre les sexes aux activités et aux bénéfices du Projet.	
5.1. Affecter des <b>ressources humaines et financières</b> adéquates pour mettre en œuvre une approche genre	Oui, le PREPAS se dotera d'une spécialiste en charge des questions de ciblage, d'intégration du genre et de l'inclusion des jeunes, ainsi que des aspects de nutrition et alphabétisation ; elle jouera un rôle d'impulsion et d'accompagnement de la dynamique genre dans le Projet. Le Projet adoptera également dans sa mise en œuvre une planification et une budgétisation sensible à l'intégration de l'égalité des sexes.
5.2. Assurer et appuyer la participation active des femmes dans des instances et comités prenant des décisions liées aux activités du Projet, y compris la fixation d'objectifs spécifiques pour leur participation	Oui, la participation active des femmes dans les instances et comités prenant des décisions liées aux activités du Projet sera soutenue par des mesures incitatives de sensibilisation et de renforcement.
5.3. Veiller que <b>les arrangements de Projet</b> (composition de l'équipe de Projet, TdR de recrutement pour le personnel et les partenaires d'exécution, ...) reflètent l'attention à l'équité genre et aux aspects d'autonomisation des femmes	Oui, la dimension genre et jeunes sera également introduit dans les critères de sélection du personnel du Projet. Les attributions de chaque membre de l'équipe sur les aspects de genre seront clarifiées dans leurs TdR ; et l'ensemble de l'équipe sera sensibilisée et formée.
5.4. Réaliser des efforts spécifiques pour atteindre les femmes.	Oui, les candidatures féminines seront promues dans l'équipe de mise en œuvre du Projet notamment pour les équipes sur le terrain (paysanne relais – déléguée technique) pour faciliter la participation des femmes bénéficiaires au projet et aux Champs École Paysan.
5.5. Identifier les opportunités pour soutenir des partenariats stratégiques avec le gouvernement et d'autres institutions de développement pour la mise en réseau et le dialogue politique	Oui, le PREPAS s'aligne aux orientations stratégiques nationales. Les Ministères et leurs services déconcentrés constituent des partenaires privilégiés du projet. A travers son approche de faire-faire, le projet collabore avec de nombreuses institutions de développement pour la mise en œuvre des activités. Les résultats des interventions et les leçons apprises seront capitalisées et diffusés notamment pour soutenir le dialogue politique relatifs à ces aspects.
6. Le cadre logique, le système SE et de gestion des savoirs du Projet prévoient des indicateurs de performance et spécifiques sur l'équité genre et l'autonomisation des femmes	Oui, le cadre logique, le système SE et de gestion des savoirs prévoient la ventilation des données selon par sexe et âge. Le spécialiste en charge du ciblage et du genre veillera en relation avec le responsable suivi-évaluation à ce qu'un suivi des produits, effets et impacts considérant l'intégration de la dimension genre soit assurée.



## Appendice 3: Performance du pays et leçons apprises

### I. Performance du portefeuille-pays du FIDA

1. La coopération entre le FIDA et la République Centrafricaine (RCA) est vieille de près de 40 ans. Le FIDA reste le principal bailleur de fonds du secteur agricole au sens large en RCA. A la faveur de cette coopération, sept opérations financées par le FIDA ont contribué au développement rural en RCA principalement à travers des activités de dynamisation des exploitations familiales autour des filières de production végétale et animale.

2. Les sept opérations FIDA en RCA sont les suivantes :

- i. Projet de Développement de l'Élevage (1979-1986)
- ii. Projet de Développement Rural de l'Ombella Mpoko (1984-1991)
- iii. Projet National d'Élevage (1986-1992)
- iv. Projet de Développement Rural de la zone de Bouca (1989-1999)
- v. Projet de Développement Rural de la zone de Savanes à vocation Vivrière (1991-2002)
- vi. Projet de Développement de l'Élevage et de Gestion des Parcours (1994-1999)
- vii. Projet de Relance des Productions Vivrières et du Petit Élevage dans les Savanes (2011-2017).

3. Ce Projet de Relance des Productions Vivrières et du Petit Élevage dans les Savanes (PREVES) est le plus récent investissement, lancé en 2011 avec un achèvement prorogé au 31 décembre 2017. Le PREVES a été formulé par le Gouvernement Centrafricain et le FIDA dans un contexte de relance des investissements du FIDA en République Centrafricaine après une dizaine d'années d'absence du pays (2000-2010). L'objectif de développement du PREVES est d'améliorer la sécurité alimentaire et d'augmenter les revenus des ruraux pauvres dans les zones des savanes en RCA. Le coût total du PREVES est estimé à USD 13,17 millions, soit FCFA 6,8 milliards, repartis par source de financement: FIDA à 82,6% (Don USD 5,44 millions-41,3% et Prêt USD 5,44 millions-41,3%), Gouvernement Centrafricain (USD 0,79 million-11,9%) et Bénéficiaires (USD 0,37 million-5,5%).

4. La mise en œuvre de ce projet a été affectée par l'instabilité socio-politique et sécuritaire. Le début de l'année 2016 a été marqué par la fin de la transition politique qui contribue à restaurer la stabilité politique et renforcer la légitimité des autorités démocratiquement élues. Cette amélioration contextuelle, les résultats du PREVES et le fait que le FIDA, principal bailleur de fonds du développement rural ait maintenu sa présence en RCA durant la période récente de crise, sont favorablement accueillis par les populations rurales des zones d'intervention en RCA. Ces facteurs incitatifs ont motivé le FIDA et le Gouvernement à s'engager dans un nouvel investissement.

### II. Leçons apprises

5. La conception du PREPAS a pris en compte les enseignements tirés des projets clôturés et en cours en RCA, particulièrement celles du PREVES.

6. **En matière de production des semences de qualité** : L'organisation et la structuration de la filière semencière sont tributaires de bonnes relations directes entre les différents segments. Dans cette perspective, aussi bien l'ICRA que les REPROSEM se doivent de se mettre en position d'organiser une offre structurée en semences certifiées de variétés sélectionnées hautement concurrentielles pour les différents usages des espèces vivrières ciblées : consommation humaine, transformation. Cela implique des capacités humaines et matérielles appropriées au niveau de la station de Bolé et des capacités de production et de mise en marché collective au niveau des REPROSEM.

7. L'accroissement de la productivité et des productions agricoles dépend étroitement de la mise à l'échelle des pratiques de production de semences et des itinéraires techniques appris auprès de l'encadrement. Cela ne peut être maintenu durablement qu'avec un encadrement efficace de proximité et un système d'approvisionnement et de distribution de semences, d'intrants, équipements et matériels agricoles qui permettent aux producteurs de les trouver disponibles à temps et accessibles financièrement.

8. **Pérennisation des acquis** : Le système d'appui-conseil reposant uniquement sur des incitatifs (qui disparaissent après le projet) donnés à l'encadrement endogène et sur des distributions gratuites de semences et de kits agricoles n'est pas pérenne. En fonction des contextes spécifiques, il peut être nécessaire au démarrage d'un projet mais se doit d'être couplé à un processus de transfert progressif de la prise en charge des compensations dévolues aux encadreurs endogènes.

9. Le financement des bénéficiaires a jusqu'à maintenant été sous formes de distributions (don) (sauf la main d'œuvre et les matériaux de base pour certains micro-projets). Le PREPAS promouvra l'épargne locale des groupements liée à un système de subvention dégressive qui permet aux groupements de devenir plus autosuffisants avant la fin du projet.

10. **Inclusion des personnes vulnérables** : Le recouvrement des moyens de subsistance et la réinclusion sociale et économique des personnes mises en situation de grande vulnérabilité sont facilités par la reconstitution du capital productif (à travers la mise à disposition de kits de production : semences, engrais, outils et matériels agricoles, la vaccination des animaux), un appui-conseil technique de proximité et l'inclusion dans des organisations paysannes à vocation économique (Ex : producteurs de semences), l'accès assuré à l'eau potable.

11. **Vaccination des animaux** : Le dispositif actuel de l'ANDE dans les trois SP a permis de répondre aux besoins des éleveurs en terme de vaccination de la volaille et des caprins, mais cette pratique consistant à utiliser des agents d'élevage pour l'organisation de campagne de vaccination de la volaille est techniquement inefficace à cause de l'atomisation des élevages et onéreuse pour l'éleveur. Sans une subvention du projet, cette pratique est inefficace et pas viable en aviculture traditionnelle.

12. **En matière de gestion fiduciaire** : A la conception du PREVES, une leçon tirée était que les anciens projets ont été affectés par des problèmes récurrents de gestion financière et de gouvernance. Un soin particulier devait donc être apporté au choix judicieux d'un personnel de projet compétent sur la base d'un processus de recrutement compétitif et d'un investissement important en formation de l'équipe. Des dispositions devaient également être prises pour assurer une assistance technique périodique dans le domaine ainsi que des missions d'appui ou de supervision régulières.

13. La gestion des partenariats et la passation des marchés dans le cadre de l'exécution des projets requièrent de la part des cadres des équipes de gestion beaucoup de professionnalisme et de rigueur dans les procédures de contractualisation, suivi-évaluation et de contrôle afin d'en optimiser les résultats. La RMP du PREVES a mis à jour des lacunes organisationnelles et d'optimisation des outils de gestion qui ont limité la capacité du Projet à « bâtir » le dispositif fiduciaire du PREVES sur une logique de pilotage financier et opérationnel, permettant un meilleur contrôle du ratio coût/résultat, grâce à un suivi rigoureux de la relation entre les coûts récurrents et le niveau réel des investissements sur le terrain.

14. L'accompagnement fiduciaire par une assistance technique dès le démarrage est important afin de relever les capacités d'exécution et d'inscrire le Projet dans cette dynamique de gestion prévisionnelle, qui fera l'objet revue et d'appui lors des missions de supervision.

15. **En matière d'efficacité de la mise en œuvre des activités** : Un faible niveau de synergie d'action entre les composantes d'un projet induit une distorsion dans le package d'assistance prévu pour les bénéficiaires et ne facilite pas la lisibilité des résultats, effets et impact.

16. Un des résultats attendus du PREVES était de financer 1.300 micro-projets productifs. Il a été difficile pour le projet de trouver l'équilibre nécessaire entre (i) la qualité et les procédures demandées pour obtenir un financement de MP et (ii) l'accompagnement aux groupements pour la formulation des MP. Pour le PREPAS, il est proposé de passer par un modèle beaucoup plus simple : le projet mettra à disposition à subvention des modules standardisés de production et de transformation par spéculation qui prennent en compte les innovations et qui sont mieux adaptés au changement climatique.

17. Le PREVES a mis en place avec un certain succès le dispositif de délégués techniques au sein des OP de base. Cette activité a permis la formation en cascade des producteurs et un accompagnement continu des groupements. Le système s'avère durable, car le DT est prêt à jouer son rôle sans indemnités du projet. Le PREPAS continuera l'approche DT et renforcera également l'animation rapprochée par les services techniques et des animateurs prestataires de service.

18. Une des conséquences de la crise de 2013-2014 est la dégradation de la cohésion sociale et le départ de la zone du projet des éleveurs notamment le peuple Mbororo. Il y a eu des expériences très encourageantes de sensibilisation de communautés pour faciliter leur retour. Le PREPAS appuiera une animation communautaire et promouvra un dialogue entre agriculteurs et éleveurs pour la gestion intégrée de l'élevage et l'agriculture. L'intégration des systèmes de production végétale et de l'élevage permet un maintien de la fertilité des sols, fertilité nécessaire pour le passage à la culture attelée et l'augmentation des surfaces agricoles. Cette intégration nécessite une gestion concertée du territoire.

19. La mise en œuvre du PREVES a connu beaucoup de difficultés au niveau de la coordination comme au niveau de la mise en œuvre sur le terrain. Certes le projet a souffert de la crise, mais il faut avouer aussi qu'il y a eu des insuffisances de capacités de l'équipe du projet et du prestataire de service. L'absence d'un système efficace de dialogue et de communication interne (entre les parties prenantes de la mise en œuvre d'un projet) n'est pas de nature à faciliter la mise en œuvre des activités et l'atteinte des résultats

20. Du fait de la survenue de crises sociopolitiques et sécuritaires, le FIDA n'a pas pu assurer le suivi prévu en raison de la suspension des missions entre fin 2012 et début 2016. Pour cela pour le PREPAS, il faut (i) assurer un suivi rapproché de la part du FIDA pour toutes les étapes de la préparation et de la mise en œuvre du projet, (ii) faire recours à l'assistance technique à la coordination du projet pour les premières années, (iii) travailler par les partenaires de mise en œuvre expérimentés sélectionnés sur la base d'une évaluation de leurs capacités, (iv) assurer que les partenaires travaillent en étroite collaboration avec les services déconcentrés pour assurer la durabilité, (v) garder l'idée d'avoir un siège technique sur le terrain (peut-être à Bouar qui est plus équipé et sécurisé) mais aussi une cellule administrative permanente à Bangui pour suivre les dossier à Bangui et pour être plus résilient en cas de crise.

21. Cet environnement historiquement instable n'a pas permis à la RCA de construire des capacités endogènes de gestion efficace et efficient des projets d'investissement d'envergure financés par des bailleurs de fonds internationaux. L'accompagnement à l'exécution par une assistance technique dès le démarrage du PREPAS est important afin de relever les capacités d'exécution et d'inscrire le Projet dans une dynamique de gestion efficace et efficiente, qui fera l'objet revue et d'appui lors des supervisions.

22. **En matière d'infrastructures** : Le faible investissement en infrastructures rurales peut amoindrir l'efficacité des interventions. Le PREPAS favorisera des synergies avec les autres partenaires, sous la coordination des structures renforcées de l'Etat.



## Appendice 4: Description détaillée du projet

1. La mise en œuvre du PREPAS s'étalera sur 6 ans (2018-2024) et comprendra trois composantes: (i). Composante A: Promotion du développement communautaire; (ii) Composante B : Investissements productifs; et (iii) Composante C : Coordination, gestion, suivi-évaluation, et dialogue politique.

### Composante A : Promotion du développement communautaire

#### Sous-composantes A1 : Renforcement des capacités organisationnelles

2. Il s'agira de créer un environnement favorable à l'exécution durable du Projet en mettant un accent particulier sur le dialogue entre éleveurs et agriculteurs, la structuration des producteurs en groupements, le renforcement des OP faîtières, la promotion du crédit-épargne local et l'alphabétisation fonctionnelle.

#### *Information, sensibilisation et communication*

3. Des campagnes d'information, de sensibilisation, de mobilisation et de communication seront organisées à l'endroit des populations cibles dans les quatre sous-préfectures de la zone du Projet. Ces campagnes diffuseront les informations sur le Projet, son mode d'intervention, les modalités d'accès aux appuis et de participation des potentiels bénéficiaires au Projet. De même, les animateurs PREPAS, les Conseillers techniques agricoles (CTA) et les Chefs de poste vétérinaire (CPV) se rendront dans les villages pour sensibiliser les futurs bénéficiaires. La campagne utilisera les médias et plus spécifiquement la radio afin de transmettre l'information sous forme de spot, chronique et émission. Elle capitalisera l'approche avec Radio Siriri, basée à Bouar et partenaire du PREVES, qui couvre les quatre sous-préfectures ciblées. Le Projet signera un contrat de prestation de service avec la radio Siriri. De même, le Projet signera un contrat de collaboration avec la FAO<sup>40</sup> pour l'utilisation de l'approche Dimitra<sup>41</sup> pour faciliter et renforcer la cohésion sociale et le dialogue entre les différents groupes, y compris les éleveurs et agriculteurs et contribuer à l'identification des bénéficiaires.

4. Pour s'assurer de toucher les jeunes hommes et les jeunes femmes le Projet pourra s'appuyer sur une ou plusieurs ONG œuvrant dans les sous-préfectures et ayant une parfaite connaissance de ce groupe spécifique. Le PREPAS pourra se servir du Conseil préfectoral de la jeunesse de Bouar qui représente les associations de jeunes de 15-35 ans avec plus de 40 dans la sous-préfecture et qui s'intéressent à l'élevage, l'agriculture et le maraîchage.

5. Le PREPAS vise à mobiliser 800 groupements de producteurs agricoles et agropastoraux (355 ex PREVES et 445 nouveaux). Chaque groupement partenaire du Projet aura identifié 2 relais paysans, appelés Délégués techniques (DT) dans le cadre du Projet, dont une femme si le groupement est mixte. Les DT seront spécialisés en fonction de la production de leur groupement : agriculture (DT), élevage (DTE) et semences (DTS). Ces paysans relais n'auront pas uniquement un rôle de technicien mais bien de transmission et vulgarisation d'informations de manière plus large que purement des techniques agricoles (sensibilisation nutritionnelle, changement climatique, etc...). Il sera bien précisé que l'alphabétisation n'est pas un critère exclusif pour être un DT car sinon les femmes se retrouvent dans la majorité des cas mises à l'écart. Les formations seront adaptées pour les analphabètes et cela permettra également de stimuler la volonté de s'alphabétiser.

6. **Utilisation de la radio comme outil de communication et vulgarisation.** La radio Siriri, basée à Bouar et partenaire du PREVES, couvre les quatre sous-préfectures ciblées par le Projet,

---

<sup>40</sup> Dans le cadre de l'appui aux jeunes et la cohésion sociale, FAO-RCA prévoit le lancement des activités de formation Dimitra (BTOR TCE Directeur du programme de la résilience de la FAO, octobre 2017)

<sup>41</sup> L'approche Dimitra de la FAO a su démontrer son expertise et sa valeur dans un contexte de structuration et de redynamisation d'organisations à la base dans une zone de post conflit où la cohésion sociale, la mobilisation, l'auto-prise en charge et la prise en compte du genre et des jeunes restent des défis majeurs.

c'est pour cela qu'un contrat de prestation de service sera mis en place pour avoir 50 minutes d'antenne par semaine. La radio sera utilisée à plusieurs niveaux : (i) couverture médiatique du PREPAS et sensibilisation en début de projet ; (ii) informatif, pour prévenir des formations, des dates et des thèmes afin d'assurer un taux de participation maximal, (iii) vulgarisation agricole avec des chroniques adaptées aux pratiques culturelles ou d'élevage du moment. La diversité des types de support proposés (spot de 1,5 mn, chronique de 5 mn, émissions de 15 mn et magazine de 25 mn) sera adaptée pour les différentes utilisations de ce média.

### ***Animation au niveau des groupements***

7. Une fois les DT identifiés, le Projet engagera la structuration des groupements et la formalisation de ceux qui ne disposent pas d'existence juridique. Il renforcera les capacités des membres des instances de gestion des groupements, ainsi que celles des DT sur la gestion associative, la gestion des appuis du Projet, et l'importance de l'adhésion du groupement à des OP faitières. Cette formation se fera par les animateurs du PREPAS et les CT en partenariat avec les faitières. Dimitra formera les animateurs du PREPAS sur l'approche et son utilisation dans l'animation communautaire. La mobilisation sociale devrait permettre de s'assurer que la place des femmes et des jeunes soit prise en compte dans les activités du projet, l'identification des DT et la participation dans les CEP.

8. **Renforcement de l'organisation des OP faitières nationales.** Le Projet signera des conventions de partenariat avec les OP faitières nationales et renforcera enfin les capacités de ces faitières pour leur permettre de fournir des services de qualité aux groupements et à leurs membres. Les thèmes de formation seront identifiés sur la base d'un diagnostic organisationnel<sup>42</sup> qui évaluera les capacités techniques et fonctionnelles des faitières clés de la zone (FNEC, ONFR, Fédération des maraichers de Bouar), et proposera un plan d'actions.

9. La zone d'intervention ayant une longue tradition en matière de tontines et de micro-crédit, le Projet fera la promotion de l'**épargne locale et du crédit** (systèmes de tontines pour les groupements de femmes) au sein des groupements à travers un contrat avec des ONG ou prestataires locaux. Au moins 5000 membres des groupements, particulièrement des femmes, seront ciblés. Cette activité permettra : (a) de renforcer la cohésion sociale ; (b) de faciliter l'émergence des activités génératrices de revenus et de pérenniser les activités économiques proposées par le Projet.

### ***Alphabétisation fonctionnelle***

10. La Loi sur l'orientation de l'éducation No 97.014, article 37 stipule que tous les projets de développement à caractère communautaire doivent intégrer une composante d'alphabétisation dans leur programme d'action. La situation actuelle de l'analphabétisme du pays, spécialement en zones rurales nécessite une attention particulière du Projet. Au niveau national, le taux d'analphabétisme des femmes est de 68% contre 46,2% des hommes. En milieu rural, les trois quarts des hommes sont analphabètes et les femmes à plus de 87,4%<sup>43</sup>. Le PREPAS s'inspirera des leçons apprises du PREVES pour la planification des activités d'alphabétisation et promouvra l'alphabétisation fonctionnelle. Le PREPAS se concentrera sur l'alphabétisation fonctionnelle des délégués techniques (DT) et des leaders des groupements afin de renforcer leur capacité à servir leur groupement et participer au CEP. Ils seront plus à même de suivre les pratiques agricoles et d'élevage appuyés par le Projet et de transmettre les savoir-faire aux membres de leur groupement. Les formations techniques seront adaptées pour les analphabètes ce qui permettra également de stimuler la volonté de s'alphabétiser. L'approche sera de réviser et d'améliorer le matériel d'alphabétisation fonctionnelle ainsi que d'augmenter le nombre de bénéficiaires et l'efficacité des formations en les coordonnant avec les différentes activités du Projet. L'alphabétisation sera assurée par 100 alphabétiseurs formés ou recyclés, 70 centres d'alphabétisation pour 3200 auditeurs alphabétisés dont au moins 50% de femmes.

---

<sup>42</sup> Diagnostic en cours en octobre 2017.

<sup>43</sup> Rapport national sur les tendances récentes et la situation actuelle de l'éducation et de la formation des adultes de la RCA en préparation de la CONFINTEA 6. Avril 2008.

11. Un prestataire de service spécialisé dans l’alphabétisation en RCA sera contracté. Ses tâches principales seront de : (i) travailler avec le spécialiste de l’appui conseil du PREPAS pour s’assurer que les formations et la communication (matériel, radio Siriri) soient adaptées aux cibles; (ii) réviser la documentation existante pour la rendre plus ludique et mieux adaptée aux problématiques du terrain, (iii) recruter les facilitateurs alphabétiseurs, les former; et (iv) assurer la coordination et le suivi au niveau des alphabétisés. Le partenaire local devra également s’assurer de l’intégration, en plus des thématiques du PREPAS, des aspects genre, eau et assainissement et nutrition.

#### ***Principaux produits attendus de la sous-composante***

12. Les principaux produits attendus de la sous-composante A1 sont : (i) la mobilisation et la structuration de 800 groupements; (ii) la formation organisationnelle de 1600 DT au sein de ces groupements ; (iii) 3200 personnes alphabétisées ; (iv) 5000 membres des groupements participant aux activités d’épargne-crédit.

#### **Sous-composante A2 : Promotion de la nutrition et accès à l’eau potable**<sup>44</sup>

13. Il s’agira au niveau de cette sous composante, d’encourager un régime alimentaire sain et équilibré et de relever le niveau d’accès à l’eau potable dans la zone d’intervention.

#### ***Accès à l’eau potable***

14. L’accès à l’eau potable pose un problème dans la zone du PREPAS avec un taux d’accès estimé à seulement 30%. La mauvaise qualité d’eau consommée est une des premières causes de maladies et est directement liée à la malnutrition. De plus, la mobilisation de l’eau crée une grande charge de travail pour les femmes et les enfants qui les empêchent de mener d’autres activités. L’objectif du Projet est de réhabiliter ou de construire 135 forages dans la zone d’intervention et de continuer à garantir le fonctionnement des 65 forages mis en place par le PREVES. Les nouveaux forages et les existants seront couplés avec la construction de latrines. Ou et si viable, le pilotage de points d’eau multifonctionnels sera aussi envisagé dans certaines villages.

15. Le Projet prévoira la réalisation d’un diagnostic du fonctionnement des pompes existantes. Des informations seront collectées sur le fonctionnement technique des forages aussi bien que sur l’efficacité des comités de gestions (y compris l’efficacité du système de contribution financière pour l’utilisation du forage, les dépenses pour l’entretien, la consommation moyenne d’eau par ménage et par jour visant au moins 20 litres d’eau par jour et par habitant, l’incidence des maladies liées à l’utilisation de l’eau de mauvaise qualité, le temps d’attente pour la collecte de l’eau et la satisfaction des usagers). Il sera aussi prévu une analyse physico-chimique et bactériologique suivant les normes en vigueur pour chaque forage réalisé et pour les forages déjà en fonction.

16. Des comités de gestion seront mis en place pour la gestion des forages et leur entretien. Vingt artisans réparateurs seront formés pour l’entretien. Deux membres dans chaque comité de gestion seront formés pour donner des formations sur l’eau et l’assainissement, de même que sur l’éducation nutritionnelle aux membres de la communauté et d’appuyer techniquement les ménages dans la réalisation des jardins de cases (voir section sur la nutrition).

17. En collaboration avec UNICEF, des partenaires seront identifiés pour la mise en place d’au moins deux dépôts de pièces de rechange (Bouar et Yaloké) et leur gestion pour approvisionner les artisans réparateurs en cas de besoin. La gestion de ces dépôts pourra être confiée à des acteurs présents sur le terrain, comme CARITAS ou d’autres ONG ayant la même ancienneté dans la zone et la confiance de la population.

#### ***Éducation nutritionnelle pour le changement de comportement***

18. Les interventions d’éducation nutritionnelle du Projet visant une amélioration de connaissances, attitudes, croyances et comportements relatifs à la nutrition seront transversales et complémentaires aux autres activités. L’éducation nutritionnelle fournira les connaissances et la motivation nécessaire

---

<sup>44</sup> Etant donné les investissements dans la réhabilitation des routes et pistes rurales, prévus par la Banque mondiale et la Banque africaine de développement, le PREPAS ne prévoit pas d’investissements dans ce domaine.

pour faire des bons choix pour un régime alimentaire sain, équilibré et diversifié. La stratégie de changement des comportements vise un travail de longue durée, à plusieurs reprises pendant toute la durée du Projet qui cible 2 groupes au sein des communautés rurales, à savoir les 800 groupements productifs et les autres ménages des villages. En outre, dans la mesure du possible, les activités seront (i) liées aux services nutritionnels existants, (ii) multi-canalises (l'utilisation de canaux complémentaires de communication pour atteindre les groupes cibles), (iii) centrées sur les groupes cibles, en impliquant les groupes cibles pour déterminer leurs besoins et préparer eux-mêmes les messages ; et (iv) intégrées avec des messages clés transmis par les autres composantes du projet.

19. Les activités d'éducation nutritionnelle viseront les villages autour des nouveaux forages (135) qui vont être réalisés et des 65 forages mis en place par le PREVES. Le nombre de ménages bénéficiaires est estimé à 10 000, pour un total de 80 000 individus. Les activités liées à l'éducation nutritionnelle dans les villages seront intégrées dans la formation des comités de gestion des forages (qualité de l'eau et hygiène) qui sera délivré par l'ANEA en partenariat avec UNICEF. Des modules d'éducation nutritionnelle seront aussi intégrés dans les formations des DT des groupements aussi bien que dans le matériel didactique des CEP et dans les émissions radiophoniques.

20. Afin d'avoir une référence de base, il est prévu d'intégrer une enquête CAP (Connaissances, Attitudes et Pratiques liées à la nutrition) dans les enquêtes de référence du Projet.

21. **Promotion d'un régime alimentaire sain et équilibré**, réalisée à travers une disponibilité augmentée d'aliments à haute valeur nutritive et leur transformation. L'approche sera basée sur des jardins de case et une production maraîchère périurbaine.

22. Jardins de case. Dans le but de diversifier le régime alimentaire au sein des ménages, l'amélioration de la disponibilité et accès des variétés d'aliments diversifiés et à plus haute valeur nutritive pour la diversification de la consommation sera visée. Les ménages intéressés autour des 200 forages seront dotés d'un kit pour la mise en place de jardins de case avec une diversité de légumes et d'espèces végétaux pour la consommation familiale. Le Projet prévoit également la promotion du Moringa et d'autres arbres fruitiers (anacarde, agrumes, mangues, papayers, etc.) selon la préférence des ménages pour un total de 2 plants d'espèces d'arbres fruitiers par ménage.

23. Production maraîchère. A travers la composante B, le Projet prévoit la promotion du maraîchage et la vulgarisation du haricot rouge, ainsi qu'à titre pilote l'aménagement de bas-fonds maraîchers, notamment autour des villes de Bouar et Bossemptélé et possiblement deux autres villes avec des groupements de jeunes et de femmes.

24. Transformation et conservation des produits maraîchers. Afin de réduire les pertes post-récolte, le Projet promouvra (i) des techniques de transformation des légumes et des fruits, notamment le gombo, la tomate, les légumes feuilles, les fruits, l'oignon; (ii) la conservation de l'oignon, des céréales et du haricot afin de réduire les pertes de post-récolte et les pertes de qualité (voir : composante B).

25. **Renforcement des capacités au niveau institutionnel** avec l'introduction de modules de nutrition de base. Le caractère multisectoriel et multi acteurs de la sécurité alimentaire et de la nutrition requiert que les acteurs intervenants dans différents domaines puissent se familiariser avec les principes et les pratiques de la nutrition et de l'éducation nutritionnelle afin de comprendre les besoins en terme de planification, de mise en œuvre et d'évaluation des interventions. Une prise de conscience des gouvernements et des professionnels de l'éducation au besoin d'intégration de l'éducation nutritionnelle dans leurs stratégies de développement est nécessaire.

26. Plusieurs essais du cours ENAF se sont déjà déroulés dans six universités au Niger, en Égypte, au Cameroun, au Bénin, au Burundi et au Burkina Faso. L'intégration de ce cours de nutrition, destiné aux professionnels des secteurs de l'agronomie, du social et de la santé (étudiants en agronomie, médecine, sciences sociales, agents de santé, professionnels humanitaires, agents d'extension, agents communautaires) a pour objectif de mettre en œuvre de manière efficace des interventions sensibles à la nutrition. Le Projet, en partenariat avec l'équipe ENAF (FAO), prévoira la

mise à l'essai d'un cours d'éducation nutritionnelle, dans au moins une école professionnelle d'élevage (ENEB) et l'Université de Bangui.

27. Le Projet mettra également à disposition une expertise technique pour l'élaboration des Recommandations alimentaires pour la RCA en partenariat avec le Service de Nutrition et d'Hygiène Alimentaire du Ministère de la Santé. Les Recommandations alimentaires sont des outils de communication destinés à servir de socle pour les politiques publiques dans le domaine de la nutrition, de la santé et de l'agriculture, et pour les programmes d'éducation nutritionnelle visant à promouvoir des habitudes alimentaires et des modes de vie sains. Elles donnent des conseils sur les aliments, les groupes d'alimentaires et les régimes alimentaires, en se basant sur les habitudes et la disponibilité d'aliments locaux, qui fournissent aux populations les nutriments nécessaires pour favoriser la santé et prévenir les maladies chroniques.

#### ***Principaux produits attendus de la sous-composante***

28. Les principaux produits attendus de la sous-composante sont: (i) le renforcement des capacités de 10 000 personnes en pratiques nutritionnelles ; (ii) la réalisation de 135 points d'eau potable ainsi que l'entretien des 65 points d'eau réalisés par le PREVES; (iii) la mise en place de 2 dépôts de pièces de rechange ; (iv) la formation de 20 artisans réparateurs.

### **Composante B : Investissements productifs**

29. L'effet attendu B sera le renforcement technique des producteurs et leur recapitalisation en moyens de production, de transformation et de commercialisation plus efficaces et adaptés au changement climatique.

30. Les spéculations ciblées seront (a) pour la production végétale, le maïs, le manioc, l'arachide, le haricot rouge et le maraîchage ; (b) pour la production animale, la volaille et les petits ruminants (les caprins, ovins et porcins).

#### **Sous-composante B1 : Renforcement de l'offre de services aux producteurs**

31. Il s'agira (i) d'améliorer l'offre de services d'encadrement des agriculteurs, des agropasteurs et des maraîchers au travers un système d'appui conseil performant, de meilleures capacités techniques et logistiques des services publics, (ii) d'une professionnalisation de la filière semencière pour relever la qualité des semences et ainsi la productivité des spéculations ciblées ; et (iii) de l'amélioration de l'offre de services pour la production animale.

#### ***Appui conseil et vulgarisation des bonnes pratiques de cultures et d'élevage***

32. La vulgarisation de bonnes pratiques et l'appui conseil s'inspirera de l'approche Champ école paysans (CEP) en gardant les principes clés mais sa mise en place et son fonctionnement sera repensé afin de renforcer les capacités de base d'un grand nombre de groupements en un temps limité pour permettre une augmentation effective de la production à court /moyen terme. Les thématiques abordées dans un premier temps seront : (i) l'importance de la semence / matériel végétal sain ; (ii) la gestion intégrée de la fertilité des sols, incluant la thématique EcoSan. Dans un deuxième temps, le contenu des CEP sera étoffé et leur nombre augmenté une fois les premières leçons tirées. La structure de l'appui conseil sera prévue en cascade : (i) un premier niveau, la formation des formateurs ; (ii) le deuxième niveau, la formation des DT assurée par à la fois les services déconcentrés de l'ACDA et de l'ANDE, et les animateurs PREPAS (ex PREVES et nouvelles recrues), (iii) un troisième niveau au sein des groupements où les DT formeront les membres des groupements.

33. **Niveau 1 : formation des maîtres-formateurs.** Afin d'assurer une bonne qualité de formation, il est primordial d'homogénéiser à la fois le niveau technique des conseillers mais également leur capacité de vulgarisation, qui jusque-là, n'a pas été traitée par le PREVES. Concernant la production agricole, actuellement l'ICRA produit le matériel technique pour les conseillers de l'ACDA mais leurs ressources humaines et techniques sont à ce jour très limitées. Pour l'élevage, l'ANDE n'a que des ressources limitées pour assurer un appui conseil efficace. Un consultant international (FAO par

exemple) sera recruté et sera en charge de : (i) réviser les fiches techniques disponibles et les harmoniser partant de l'existant (élevage, agriculture, production de semences); (ii) organiser le recyclage des animateurs PREPAS et des conseillers de l'ACDA, l'ANDE et de l'ICRA ; (iii) en partant des fiches techniques, préparation du matériel de vulgarisation également adapté à des analphabètes; (iv) préparer un kit DT de vulgarisation pour que chaque DT soit en mesure de transmettre les informations aux membres de son groupement. Le consultant travaillera avec la radio rurale pour les outils de diffusion de l'information ainsi qu'avec les responsables de l'alphabétisation fonctionnelle.

34. Après la reconstruction d'un nouveau matériel de vulgarisation adapté pour la mise en place d'une approche inspirée des CEP, une session de formation sera organisée pour les agents de l'ACDA impliqués dans le Projet, de l'ANDE, de l'ICRA ainsi que pour les animateurs PREPAS (anciens PREVES et nouvelles recrues) qui seront les maitres-formateurs. La formation des maitres formateurs portera sur : (a) la présentation du matériel technique des différentes spécialisations (agriculture, assainissement productif, élevage et semences) ; (b) l'organisation de la formation à l'aide d'une parcelle ou un élevage de démonstration à des DT qui ne sont pas forcément tous alphabètes ; (c) le suivi du travail des DT dans leur groupement. Une fois l'environnement de base propice, à savoir des groupements sensibilisés et structurés et des maitres formateurs formés, il devient possible de mettre en place le système d'appui conseil.

35. **Niveau 2 : formation des DT.** Il est prévu pour chaque axe géographique au minimum deux agents spécialistes d'agriculture/semence et un d'élevage. Les « centres de formation pédagogiques » (CFP) devront donc permettre une formation théorique (en salle) mais également une formation sur une parcelle ou élevage de démonstration. Il est prévu de rentabiliser les infrastructures déjà présentes. Dans un premier temps, il est possible de prévoir un CFP par axe. Afin de les identifier, un diagnostic est nécessaire dans les 4 sous-préfectures. Cependant nous pouvons déjà citer :

- i. Bouar : 6 axes : Ecole nationale de l'Elevage, bureau PREPAS, Bureau de l'association des Jeunes, bureau de l'ACDA, Centre de l'ICRA,
- ii. Baoro : 4 axes : Bureau de l'ACDA,
- iii. Yaloké : 2 axes : Bureau PREPAS, Bureau ACDA, station ICRA,
- iv. Bossemptélé : 2 axes : Bureau de l'ACDA.

36. Dans les sous-préfectures où il n'y a pas assez d'infrastructures publiques pour accueillir les formations de niveau 2, les opportunités de partenariats avec des ONG locales ou même des infrastructures de faitières pourront être envisagées. Il sera donc mis en place 28 CFP.

37. Dans une première séance de formation, les DT seront tout d'abord formés sur l'organisation des groupements (voir sous composante A1). Par la suite, ils partageront leurs problématiques et besoins, les maitres formateurs expliqueront les grands principes du CEP afin que tout le monde planifie les thèmes des prochaines séances de formations (par cycle végétal ou cycle de reproduction animale) afin de s'assurer de l'adéquation entre l'offre et la demande.

38. Les premières années de mise en place, les séances peuvent avoir lieu toutes les deux semaines afin de ne pas surcharger le rythme des DT. Les DT seront dans la mesure du possible regroupés par spécialisation, au moins agricole et élevage donc avec des parcelles et des élevages de démonstration. Egalement, des centres de formations spécifiques pour les producteurs de semences seront prévus.

39. **Niveau 3 : les DT forment les membres de leurs groupements et voisins :** après avoir reçus leurs formations, les DT repartent dans leurs groupements avec un kit DT qui va leur permettre de transmettre ce qu'ils ont appris aux membres de leurs groupements. Ce kit sera constitué : (i) des outils de vulgarisation comme une boîte à image par exemple ; (ii) une fiche de suivi des résultats du groupement qu'ils devront remplir entre les séances de formation (avec l'aide d'un secrétaire alphabète si le DT ne l'est pas). Dans le cas d'un groupement agricole, le DT utilisera sa portion de parcelle communautaire comme parcelle de démonstration. Il utilisera les outils de son « kit DT » afin

de former les membres de son groupement pour qu'ils puissent à leur tour enseigner ce qu'ils ont appris. Le fait d'utiliser la parcelle de démonstration permet d'avoir un fort impact visuel pour les membres du groupement et une meilleure assurance d'adaptation des pratiques.

40. On suppose que cet échelon de formation suscitera la curiosité de personnes voisines qui ne font pas forcément parti du groupement. A moyen terme, on peut supposer une augmentation du nombre de personnes par groupement soit par l'arrivée de nouvelles personnes ou même de rassemblement de plusieurs groupements favorisant l'organisation en de nouveaux réseaux. Il y aura donc au final des parcelles de démonstration dans chaque groupement, soit 800. La répartition entre agriculture, élevage et semence est à déterminer en fonction de la répartition des spécialisations des groupements.

41. **Élevage école paysans (EEP)**: L'outil pédagogique du champ école paysans sera décliné au niveau de la production animale à travers la mise en place d'EEP. Le support pédagogique sera l'élevage des producteurs performants appuyés par le Projet pour les principales spéculations : volailles, caprins, ovins et porcins. La coordination sera faite au niveau régional par le Projet et les équipes secteurs. Les formations seront organisées par les animateurs PREPAS, l'ANDE et les chefs de poste vétérinaire (CPV). La ferme école de l'ENEB servira de référence et de centre de formation des formateurs voire pour les éleveurs performants.

42. **Niveau 4 : suivi et retours d'expériences, formations sur mesure**. Chaque animateur devra s'assurer que les DT maîtrisent à la fois la technicité mais aussi les méthodes de vulgarisation afin que la bonne information soit transmise et comprise par les membres des groupements. De plus, les DT seront formés à remplir une fiche de suivi (qui sera construite par le consultant externe en charge du matériel de formation basé sur l'existant) pour rendre compte de la production au sein de son groupement mais également des problèmes rencontrés. Cette fiche permettra aux maîtres formateurs de suivre l'évolution des différents groupements et donc d'appuyer les moins performants ou bien d'adapter les formations. Il pourra également vérifier les données collectées en en assurant le suivi des groupements qui seront à sa charge.

43. Cette adaptation de l'approche CEP permettra la diffusion des connaissances des maîtres formateurs aux producteurs en stimulant la prise de responsabilité des DT, la réflexion de groupe et la gestion des groupements. Les conditions de sa réussite sont à la fois « intellectuelles » concernant le contenu des formations aux différents niveaux mais aussi pratique en donnant les moyens aux maîtres formateurs et DT d'assurer leurs différents rôles (« centre de formations », moyens de transport, matériel ...).

44. Cependant, il est important de prévoir des étapes dans la mise en place des thématiques de formation. En effet, lors des premières années, des formations très simples concernera les itinéraires techniques, la semence, la gestion intégrée de la fertilité et les méthodes d'irrigation (pour le maraîchage).

45. De plus, cette structure d'appui conseil pourra également servir à la réflexion concernant d'autres volets comme la diffusion des bonnes pratiques de transformation, de stockage et de nutrition.

#### ***Structuration et professionnalisation de la filière semences***

46. L'objectif du volet est de faire émerger la filière « semences ». Les activités du Projet s'articuleront autour de 3 volets principaux : (i) éduquer les acteurs à la semence pour que ceux-ci fassent la différence entre le grain et la semence ; (ii) clarifier le rôle de chaque acteur et professionnaliser leurs activités pour fournir au marché des semences de qualité ; (iii) renforcer les capacités de recherche de l'ICRA.

47. L'approvisionnement des agriculteurs en semences commerciales de qualité pour les spéculations principales (maïs, arachide, haricot rouge et manioc) sur la zone du Projet est un élément clé de l'amélioration de la productivité de l'agriculture. Sur la zone PREVES, les besoins totaux du projet en semences, avaient été évalués en 2013 à 14 tonnes toutes spéculations confondues.

48. Sur le terrain et à travers les échanges avec les différents partenaires, il a été noté qu'il existe toujours une grande confusion entre du grain (produit par des agriculteurs en vue de la consommation ou de la transformation) et une semence (produite par un multiplicateur de semences en vue de la commercialisation à des agriculteurs). Une semence est en fait une graine d'une variété « pure » respectant des critères de qualité (pureté spécifique, pureté génétique, qualité germinative, qualité sanitaire) et d'homogénéité. Cette semence a donc fait l'objet de soins et d'attentions particuliers et de traitements spécifiques si nécessaires par des producteurs multiplicateurs. Cela est donc bien différent de la production de grains traditionnellement produits par des agriculteurs qui revendront leur production soit pour la consommation ou pour la transformation. Les agriculteurs traditionnels reconnaîtront ainsi l'avantage d'acheter des semences REPROSEM mais en contrepartie les producteurs multiplicateurs devront être capables de satisfaire la demande du marché dans les délais du calendrier agricole. Le Projet s'attachera à maintenir et communiquer cette segmentation afin d'assurer la durabilité de la mise en place du secteur semencier.

49. Dans le cadre de la loi semencière de 2016, le rôle de chaque acteur est clairement défini. Le tableau ci-dessous rappelle le rôle de chaque acteur dans la chaîne de production de semences :

Filière production de semences		Semences de pré base	Semences de base	Semences commerciales		Vente des semences commerciales certifiées aux agriculteurs
		G0 → G3	G4	R1	R2	
Production de semences	Variété publique	ICRA	ICRA	REPROSEM		
	Variété privée	Obtenteur	Obtenteur	Structure sous contrat / obtenteur		
Organisme de contrôle		Obtenteur (contrôle qualité interne)	ICRA/ONASEM*	ICRA/ONASEM*		

50. Les partenaires s'accordent pour qu'à terme l'activité de contrôle et de certification soit sous la responsabilité de l'Office nationale de semences (ONASEM). La mise en place de cet office dépend de la mise en œuvre de la loi semencière en RCA. Dans l'attente de la mise en place effective de l'ONASEM, l'ICRA est censé apporter son expertise et son personnel (contrôleurs et inspecteurs, département qualité, etc.) dans le processus de certification des semences. Cependant l'ICRA n'est pas en mesure d'assurer ces tâches faute de ressources humaines et techniques. Le transfert de ces responsabilités à l'ONASEM se fera au fur et à mesure de la mise en œuvre de cet organisme. Le Projet appuiera la mise à l'échelle des équipes terrain par le recrutement d'un contrôleur par sous-préfecture pour renforcer les ressources humaines qui sera encadré et suivi par des responsables qualité semences de l'ICRA. Une formation renforcera également ses capacités techniques. Cet investissement en personnel est indispensable pour assurer un contrôle terrain efficace sur la zone du Projet et permettre la certification des lots produits.

51. L'ICRA sera appuyé par le Projet pour redéfinir les variétés les plus adaptées aux conditions agro climatiques locales, mais également qui améliorerait la nutrition et cela avec l'appui des organismes de recherche régionaux et internationaux (IIAT, ICRISAT, CYMMIT, AVRCD, CIRAD, etc.). Cette activité initiera la mise en place d'un catalogue variétal dynamique. Cette nouvelle offre variétale assurera une meilleure sécurité face aux aléas agro climatiques actuels en permettant aux producteurs de disposer d'un panel variétal diversifié. Le dispositif visera à terme de disposer d'un enrichissement progressif du catalogue variétal, qui permettra à l'ICRA d'adapter son offre aux producteurs en prenant en compte les changements climatiques.

52. L'ICRA reconstituera les nuclei et les lots de pré bases et réintroduira au niveau des REPROSEM des lots purs de semences de base. L'ICRA recevra l'appui du Projet dans la mise en place du plan de production correspondant.

53. En complément, le renforcement des capacités de la Station de recherche de La Bollée qui a pour objet d'assurer la sélection et la multiplication des semences locales améliorées et de cultivars et variétés issues des travaux d'institutions de recherche travaillant dans les mêmes zones

agroclimatiques dans les pays limitrophes. Le renforcement de la Station de La Bollée comprendra la réhabilitation des bâtiments (la réhabilitation et agrandissement du magasin de stockage, la construction d'un laboratoire et d'une salle de travail), l'achat de matériel : tracteur et sa chaîne attelage (charrue trisoc, corps sarcler, corps butteur, semoir, épandeur d'engrais, remorque) ; véhicule pickup; motos (6) ; matériels informatiques (un ordinateur fixe et deux portables, une imprimante multifonction) ; matériel de communication informatique permettant la connexion à Internet ; appareil photo ; panneaux solaires ; petit matériel de laboratoire de base.

54. En complément de la production de semences, le PREPAS appuiera la relance de l'activité de recherche végétale de l'ICRA à travers un partenariat à définir entre l'ICRA et les institutions internationales de recherche (IITA, CIRAD, CYMMIT) qui pourra appuyer l'ICRA dans la mise à disposition de nouvelles variétés pour renouveler et étoffer son catalogue variétal, offrir des possibilités de formations collectives type séminaire « filière semences » ou plus individuelle de type diplômante ou encore ponctuelle dans un domaine d'expertise ex : gestion et analyse d'un réseau d'essai multi local. Ceci permettra de redéployer l'expertise et l'activité d'identification des génétiques les plus adaptées aux conditions agroécologiques de la RCA.

55. **Le Projet accompagnera la professionnalisation des REPROSEM** pour qu'ils produisent des semences de qualité en quantité suffisante. L'accompagnement technico-économique sera fait au travers des CEP REPROSEM. L'éducation à la technologie de la semence et aux différences variétales se fera à travers les formations afin de montrer sur le terrain l'intérêt des semences vis-à-vis du grain acheté sur le marché local. Les « formateurs semences » seront comme les autres animateurs formés au préalable, ils montreront également les différences de comportement entre variétés. Le groupe des multiplicateurs REPROSEM devra être un groupe de producteurs spécialisés en production de semences de qualité.

56. La stratégie du PREPAS est de privilégier la qualité à la quantité à la vue de la faiblesse à la fois de l'ICRA et au potentiel de la commercialisation. Le PREVES a travaillé avec 160 REPROSEM, le PREPAS sélectionnera les 80 plus performants et identifiera une vingtaine de groupements ayant le potentiel de produire des semences : au total 100 REPROSEM seront supportés dans le cadre du projet PREPAS.

57. A travers les formations dispensées dans les champs école paysans REPROSEM fait par les animateurs et les DT, le PREPAS contribuera à l'augmentation de la productivité des parcelles et à la qualité des semences produites (bâches de séchage mise à disposition). Pour renforcer son appui, le Projet portera une attention particulière aux mesures de stockage, notamment la fourniture de silos métalliques et l'appui à la construction de magasins de stockage, afin de réduire les pertes post-récolte et améliorer les conditions de stockage.

58. De façon générale, le Projet s'attachera à élever de façon significative la qualité des semences produites par les REPROSEM afin qu'ils puissent valoriser commercialement leur expertise grâce à un prix nettement supérieur au prix du grain sur le marché local et également fournir les agriculteurs de la zone.

59. Le Projet s'assurera du suivi de la qualité des semences de base fournie aux REPROSEM. Le Projet encourage l'ICRA à diversifier dans les meilleurs délais.

60. Le Projet accompagnera aussi les REPROSEM dans la commercialisation de leur production dans le respect des besoins du calendrier culturel de leurs clients, point faible du projet PREVES (livraison des semences en retard). Le PREPAS développera et appuiera des actions d'accompagnement de mise en marché des semences en partenariat avec les REPROSEM pour favoriser la mise en marché des quantités produites (ex : conditionnement des semences, formation des producteurs aux techniques de communication de proximité, utilisation de SMS, messages radio, etc.). Le Projet facilitera aussi le transport des produits agricoles à partir des parcelles en fournissant de charrettes au sein des modules. Enfin, le Projet poursuivra la participation des groupements bénéficiaires à la foire agricole de Bouar comme il a été fait dans le cadre du PREVES.

61. **Diffusion des boutures de manioc résistant à la mosaïque.** Le Projet continuera les efforts de diffusion et de promotion des variétés résistantes à la mosaïque à travers deux actions : (i) en partant des 50 ha mis en place par le PREVES, une extension dès le début du Projet de 150-175 ha de parc à bois et un accroissement progressif de ces surfaces au cours des améliorations des pratiques culturales et de la réduction de la pénibilité pour finir en fin de Projet à 150 ha gérés par ces mêmes producteurs-multiplicateurs. Le Projet appuiera en formation et en accompagnement les producteurs de boutures REPROSEM pour les aider à diffuser leur production ; (ii) l'ICRA sera responsable de poursuivre l'identification des meilleures variétés de manioc pour la zone du Projet en incluant la résistance à la mosaïque dans ses critères de sélection.

#### ***Amélioration de l'offre de services production animale - reproduction des géniteurs***

62. L'appui à la production animale comprend : (i) la prophylaxie qui va de pair avec l'amélioration de l'habitat, (ii) l'aliment, (iii) les races performantes, et (iv) le renforcement des capacités. Ces quatre activités constituent la base de toute relance de l'élevage. L'ensemble des appuis sera fourni à travers la sous-composante B2.

63. La ferme pédagogique de l'Ecole nationale de l'élevage de Bouar (ENEB) aura un rôle clé à la fois dans le renforcement des capacités nationales et la reproduction des géniteurs. Dans une approche d'appui intégré (infrastructure, équipement, renforcement des capacités) le Projet appuiera en particulier la réhabilitation de la ferme école de l'ENEB. Cette ferme école servira d'outil pédagogique pour les étudiants de l'école mais aussi pour les formateurs PREPAS et les éleveurs performants dans le cadre de Projet.

64. Une campagne de vaccination annuelle systématique contre la maladie de Newcastle pour les volailles et contre la peste des petits ruminants (PPR) sera effectuée annuellement dans les zones d'intervention du Projet. La réduction des pertes des volailles, actuellement estimée à 90%, et des petits ruminants, sera un levier important pour la capitalisation des ménages vulnérables. Ce volet sera piloté par l'ANDE et la FNEC et sera assuré par les chefs de postes vétérinaires (CPV). Le PREPAS appuiera cette action à travers la fourniture des vaccins et du matériel nécessaire aux CPV pour l'exécution de ces vaccinations dans de bonnes conditions. Ces vaccinations sera accompagnées d'une campagne de sensibilisation afin d'amener la population des éleveurs à comprendre l'importance de la prophylaxie. Les bénéficiaires seront les membres des groupements agropastoraux et les autres villageois. Environ 7700 ménages vont bénéficier de la vaccination de leurs animaux, dont environ 5350 dans les groupements agropastoraux.

#### ***Dispositif de mise en œuvre et de suivi de la composante B***

65. La mise en œuvre de la composante B sera essentiellement assurée par les services sous-préfectoraux de l'ACDA et de l'ANDE, en particulier les conseillers techniques de l'agriculture (CTA) et les chefs de poste vétérinaire (CPV). Ce dispositif sera complété par 25 animateurs qui seront recrutés par le Projet. Les CTA, les CPV et les animateurs assureront l'identification des groupements, la planification et l'organisation des appuis, la formation des DT, l'appui-conseil aux producteurs, ainsi que le suivi des activités. Les CTA, CPV et animateurs seront formés et seront équipés de moto et de laptop. Les coûts de fonctionnement et de déplacement seront assurés directement par l'unité de coordination du Projet afin d'éviter tout retard de décaissement.

66. En complémentarité avec les interventions des autres partenaires techniques et financiers, le Projet appuiera la réhabilitation de certains bureaux des chefs de secteurs impliqués dans la mise en œuvre du Projet, ainsi que de certaines salles de formation. Il s'agit notamment de (i) la réhabilitation des bureaux PREVES à Yaloké et à Bouar ; (ii) la réhabilitation des bureaux de l'ANDE à Yaloké et à Bossemptélé (bâtiments, meubles et kits solaires) ; (iii) la réhabilitation des bureaux de l'ACDA à Bossemptélé et à Bouar (bâtiments, meubles et kits solaires).

#### ***Principaux produits attendus de la sous-composante B1***

67. Les principaux produits attendus de ce volet sont; (i) matériel et boîtes à outils thématiques de vulgarisation développés (ii) la formation de 28 maîtres formateurs ; (iii) la mise en place de 28 centres de formation pédagogique (CFP); (iv) la formation de 1600 DT (v) la formation de 800

groupements grâce à la mise en place d'un(e) parcelle/élevage pédagogique par groupement ; (vi) 100 groupements REPROSEM qui produisent des semences de qualité; (vii) un laboratoire semencier construit et équipé à l'ICRA de la Bolée ; (viii) la ferme école de l'ENEB à Bouar réhabilitée ; (viii) quatre bureaux de l'ANDE et de l'ACDA réhabilités et équipés.

### **Sous-composante B2 : Appui à la production, la transformation et la commercialisation**

68. Il s'agira de diffuser des technologies améliorées de production, de transformation et de commercialisation améliorées et d'accompagner leur adoption par les bénéficiaires. La zone sort à peine de l'urgence, il faut donc combler d'importants besoins de recapitalisation des producteurs démunis et réenclencher une dynamique productive pérenne en formant à la fois sur les aspects techniques mais aussi de gestion (composante A1) pour aboutir à une pérennisation des exploitations.

#### ***Approche***

69. Pour les personnes les plus vulnérables isolées (1800 personnes ciblées), l'approche sera d'abord la sortie de l'urgence puis l'inclusion progressive vers un groupement. Pour les groupements de producteurs, le Projet capitalisera les acquis du PREVES pour appuyer les membres avec la fourniture de modules et la formation adaptée dispensée par les DT et les animateurs. Enfin, pour les groupements qui auront atteint un niveau suffisant de technicité, un module d'appui sera proposé. L'objectif est d'appuyer 800 groupements au total, dont 445 nouveaux groupements, ainsi que de consolider les 355 groupements dont les acquis dans le cadre du PREVES seront consolidés. Environ 214 des 800 groupements agropastoraux bénéficieront également des modules « production animale », au moins 30 groupements se spécialiseront dans le maraîchage et il y aura au moins 100 groupements REPROSEM. Pour 1800 personnes les plus vulnérables qui ne sont encore pas en groupement, une approche d'inclusion vers un groupement sera progressivement engagée à partir de la première année.

70. Afin d'assurer la possibilité d'une efficacité de la mise en œuvre, à grande échelle sur toute la zone du PREPAS, le Projet mettra à disposition à subvention des modules standardisés de production et de transformation par spéculation qui prennent en compte les innovations et qui sont mieux adaptés au changement climatique en particulier sur les aspects fumure (ex : formations à la gestion intégrée de la fertilité des sols et EcoSan). Différents modules standards de base ont été définis (Productions végétales, REPROSEM, Productions animales et Production maraîchère). Les modules incluent matériel, intrants, formation et accompagnement. Ainsi non seulement la production mais aussi la petite transformation et la commercialisation sont appuyées par du petit matériel et des formations (égrenieuses, moulins, charrettes etc.).

71. Par contre afin de pouvoir satisfaire des projets plus spécifiques dans la transformation, la commercialisation et la fourniture des services (traction animale, motoculteurs), il a été aussi défini 150 projets pilotes ou innovants, en particulier pour les jeunes.

#### ***Modules de production et de commercialisation végétale, animale et maraîchère***

72. **Module d'inclusion d'un an pour les chefs de ménages très vulnérables.** Pour 1800 chefs de ménages très vulnérables qui ne sont encore pas en groupement, une approche d'inclusion vers un groupement sera progressivement engagée à partir de la première année, basé sur un module d'inclusion d'un an. Ainsi, le PREPAS apportera un appui d'aide alimentaire d'urgence de 3 mois ainsi qu'un début d'équipement en petit matériel et intrants pour initier une activité agricole pour les plus valides avec une force de travail au sein de leurs ménages alors que pour les bénéficiaires sans force de travail (veufs, handicapés, mère isolées, enfants isolés, fille célibataire avec enfants vivant seule ainsi que les décapitalisés incluant les Mbororos), une capitalisation en petit ruminants ou volailles sera fournie. Les bénéficiaires pourront intégrer ensuite un groupement agro-pastoral et profiter du module standards de production et de commercialisation végétale et animale.

73. Le module d'inclusion de la production animale à destination des ménages très vulnérables reprend exactement le même schéma que le module d'urgence pour la production végétale à destination des bénéficiaires sans force de travail.

**Tableau 1 : Nombre de ménages très vulnérables**

Ménages très vulnérables	Unité	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Appui production végétale	personnes	300	300	300				900
Appui production animale	personnes	300	300	300				900
<b>Total</b>	<b>personnes</b>	<b>600</b>	<b>600</b>	<b>600</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1800</b>

74. **Module de production et de commercialisation végétales.** Le module se déroulera sur 4 ou 5 ans, dont 2 ans de relance et 2-3 ans de développement des compétences technico-économiques et commerciales. Tous les kits seront accompagnés de formations adaptées pour garantir une amélioration à long terme.

75. En année 1 et 2, le Projet s'attachera à promouvoir une démarche d'agriculture durable dès l'engagement des bénéficiaires. Au cours de la phase 1, le Projet s'attachera à promouvoir une démarche d'agriculture durable dès l'engagement des bénéficiaires. L'adaptation des pratiques agricoles aux changements climatiques passera par la gestion intégrée de la fertilité des sols. Actuellement dans la pratique de l'abatis-brûlis, la fertilité organique du sol décroît rapidement du fait de l'absence de retour de matière organique au sol. Cela réduit leurs qualités (fertilité, structure, capacité de rétention de l'eau) et oblige les producteurs à pratiquer de longue jachère et d'accroître en permanence le terroir cultivé (agriculture itinérante).

76. La gestion intégrée de la fertilité des sols sera un thème récurrent de formation afin d'améliorer la résilience climatique du système agricole. Idéalement, la gestion intégrée de la fertilité passe par l'intégration agriculture-élevage. Cependant, l'objectif d'atteindre une organisation collective des parcours pastoraux et des terres cultivées requière une approche de projet centrée sur les communautés, ce qui n'est pas opérationnellement compatible avec l'approche filière du reste du Projet et les ressources humaines limitées du PREPAS. Dans ce domaine, le Projet se concentrera donc sur une première étape, qui est la démonstration de l'intérêt de la fertilisation organique et minérale.

77. La distribution d'engrais minéraux sera réalisée avec un message de changement dans les pratiques agricoles (conditionnalité à la distribution). Le gain de biomasse engendrée par l'usage d'engrais sera valorisé en fertilité organique, car enfouis en suivant la pratique locale du « gao<sup>45</sup> ». Cette étape sera transitoire car l'approvisionnement en engrais minéraux est difficile en dehors du cadre du Projet. Cette transition permettra cependant de restaurer la fertilité des parcelles collectives (souvent situé sur des sols peu fertiles). Cela permettra aussi de stabiliser ces parcelles dans l'espace, la réduction de la pénibilité liée au défrichage sera réinvesti dans le dessouchage de ces mêmes parcelles, en vue de pouvoir réaliser le labour attelé.

78. Dans le but d'accroître la productivité en absence de source d'engrais (minéraux ou organique), le Projet proposera aussi un module de formation à l'assainissement productif « Ecosan ». En effet cette source d'engrais bénéficie de nombreux avantages : la fertilité est abondante, concentrée (facilité de transport), stockable et surtout gratuite.

79. Les co-bénéfices sont également importants dans le domaine de l'assainissement des villages en donnant un intérêt productif (économique) à la réduction de la pratique de défécation à l'aire libre. L'hygiénisation des déchets pour produire de l'engrais permet également de briser les cycles de parasitologie et la prévalence des maladies hydriques. La distribution à grande échelle de bidon propre et la sensibilisation quant à leur nettoyage régulier permettra également d'améliorer les conditions d'hygiène du stockage de l'eau.

80. L'ensemble des animateurs et conseillers techniques agricoles seront formé à la thématique Ecosan par un organisme international <sup>46</sup> compétant dans ce domaine afin qu'ils en maîtrisent les

<sup>45</sup> Labour de fin de cycle, qui permet d'éviter le brûlis des résidus de culture et engendre un retour de matière organique dans le sol.

<sup>46</sup> Eau et Assainissement pour l'Afrique EAA, l'ex-CREPA est présent à Bangui.

aspect techniques, tant sanitaire (hygiénisation) que productif (fertilisation). Les techniques de levée des contraintes sociales seront également enseignées aux animateurs. La démonstration sera réalisée dans le cadre du dispositif de vulgarisation, via le champ école paysan, puis en parcelle collective. Par la suite (année 2 et 3), les bénéficiaires ayant construit une latrine EcoSan en matériaux locaux bénéficieront du matériel de stockage de l'engrais (bidons).

81. Le PREPAS appuiera des bénéficiaires dans la fourniture de petit matériel et d'intrants en particulier de semences commerciales issues des REPROSEM qui seront acquises par les bénéficiaires. Ceci permet d'installer dès le début une relation client-fournisseur. L'appui en intrant sera maximum sur 2 ans. La formation technique sera assurée par les DT à travers les parcelles de démonstration et les CEP ; la formation en gestion leur permettra d'assurer progressivement l'achat des intrants.

82. La deuxième phase de « production-transformation-commercialisation » végétale s'adressera aux bénéficiaires PREVES ou PREPAS ayant atteint un niveau de compétence suffisant. L'objectif de cette étape étant d'améliorer les conditions de récolte, de stockage et de commercialisation ainsi que de soulager la pénibilité du désherbage par le désherbage chimique. A ce stade, il n'y aura plus d'appui en intrant semences et engrais. L'équipement fourni sera principalement constitué d'éléments de séchage et de stockage.

83. Le **Module REPROSEM** reprend les éléments des deux modules principaux de production végétale mais intègre de façon plus prégnantes les problématiques variétales dans les formations CEP à travers l'introduction d'hybrides à mi-parcours, ainsi que toutes les problématiques techniques pour assurer la qualité des semences ainsi que les aspects de certification.

**Tableau 2 : Nombre de groupements bénéficiaires des modules de production et de commercialisation**

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Groupements forts PREVES	170						170
Groupements faibles PREVES	185						185
Nouveaux groupements, agriculture et élevage		240	240	0	0	0	480
Nouveaux groupements, maraîchage		10	10	10	0	0	30
<b>Total</b>	<b>355</b>	<b>250</b>	<b>250</b>	<b>10</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>800</b>

84. **Module de production et de commercialisation animale.** Le Projet appuiera la diffusion de génétique amélioratrice par la fourniture de géniteurs de race améliorées aux producteurs performants qui devront s'engager à diffuser les descendances auprès des membres de leurs groupements. L'obtention et la diffusion de ces géniteurs seront sous la responsabilité de l'ANDE et ENEB. A travers la mise en œuvre du module d'appui aux producteurs performants, membres de 214 des 800 groupements, le PREPAS appuiera le développement des éleveurs les plus performants en augmentant leur technicité (rations, génétique etc.) mais aussi les amener à contribuer au développement du cheptel de leur groupement en contribuant la diffusion de l'expertise et de la génétique grâce principalement à la formation organisationnelle et technique. Un appui en matériel vétérinaire et compléments alimentaires sera fait.

85. **Modules de production et de commercialisation maraîchères.** Au moins 30 groupements bénéficieront de ce module. Ce module mettra l'accent sur la gestion de l'eau dans les parcelles maraîchères de bas-fond péri-urbains et une approche formation sur le thème de la sécurité de l'utilisation des produits phytosanitaires. Ceci permettrait de limiter la dispersion des efforts des équipes terrain du PREPAS qui seront déjà bien occupées par ailleurs. En parallèle, dans les zones de Bouar et Bossemtélé, quatre aménagements maraîchers pour un total de 8 ha seront aménagés et équipés de systèmes d'irrigation dans des sites périurbains qui sont déjà cultivés par des groupements maraîchers. Ces groupements recevront également l'appui-conseil et de mise en valeur des périmètres.

### **Modules de transformation, de commercialisation et de services pour les jeunes**

86. De nombreux biens et services ne sont pas disponibles en milieu rural, du fait de la petite taille, de la demande en intrants et de la faible densité de peuplement qui accroît les coûts d'acheminement. De la même manière, la faible production agricole commercialisée et la petite taille de la demande urbaine freine les activités de transformation des matières premières agricoles. Le Projet ayant pour but d'accroître la production en augmentant la consommation d'intrants (principalement les semences et produit zoo-sanitaires), il est important d'accompagner cette augmentation de l'offre, afin de pérenniser la chaîne approvisionnement qui est bien souvent confronté à la déstructuration des réseaux commerciaux. Le Projet appuiera donc également la demande, en accompagnant les services de transports et de transformation des produits agricoles.

87. Le montage de ces services est ici envisagé en appui à des individus, jeunes, compétents et motivés, qui ont les capacités de gérer une activité économique, une clientèle et l'entretien du matériel donné. L'identification sera réalisée par les animateurs sur le terrain avec la participation des communautés et des réseaux/ONG qui ont de l'expérience dans ce domaine (pour identifier les jeunes n'étant pas forcément présent au village). Leur motivation sera évaluée ainsi que leur capacité d'apporter une contribution significative à leur projet. Des formations en groupe seront organisées (gestion d'une activité économique, démonstration culinaire, dressage de bœuf, etc.) et le suivi sera réalisé individuellement.

88. Le PREPAS appuiera plus particulièrement les jeunes dans ce cadre d'appui à 60 modules de transformation, 60 modules de services travaux agricoles et de transport, 10 modules de production d'aliments de bétail et 10 boutiques d'intrants. Le ciblage et l'accompagnement/suivi de ces sous-projets seront assurés par les OP faitières ou des ONG.

### **Dispositif de coordination, de mise en œuvre et de suivi des activités de la composante B2**

89. La mise en œuvre de la sous-composante B2 sera essentiellement assurée par les animateurs du Projet, pour l'identification, l'accompagnement, la formation, les distributions et le suivi des groupements et des jeunes bénéficiaires des modules. Les animateurs seront appuyés par les services sous-préfectoraux de l'ACDA et de l'ANDE, en particulier les conseillers techniques de l'agriculture (CTA) et les chefs de poste vétérinaires (CPV).

90. Des cadres seront recrutées par le Projet pour le suivi des activités, et des stagiaires réaliseront leurs mémoires sur les thématiques développées par le Projet (sélection variétale, fertilisation intégrée, Ecosan, périmètres maraîchers, stockage/séchage, etc.).

91. Le Projet participera également aux réunions de coordination du cluster sécurité alimentaire, afin d'harmoniser les approches humanitaires dans la zone d'intervention (ciblage, valeur des kits, formation), et de valoriser les activités du REPROSEM auprès des acheteurs institutionnels (FAO, ONG).

### **Principaux produits attendus de la sous-composante B2**

92. Les principaux produits attendus de cette sous composante comprennent : (i) 800 groupements dont 556 groupements agricoles, 214 groupements agropastoraux et 30 groupements maraîchers, représentant 20 000 ménages, ont bénéficié des modules pour la production agricole, animale et maraîchère ; (ii) 100 groupements REPROSEM ; (iii) 8 ha d'aménagements maraîchers ont été développés et équipés avec des moyens d'exhaure innovants dont le solaire ; (iv) 12 magasins de stockage et 8 boutiques construits ; (v) 450 jeunes (150 modules) appuyés et exerçant une activité viable de transformation, commercialisation, ou services en amont et aval de la filière après 2 ans d'accompagnement.

### **Composante C : Coordination, gestion, suivi-évaluation, et dialogue politique**

93. L'effet attendu de la composante C sera « une meilleure coordination et suivi-évaluation des interventions dans le secteur rural et une gestion de savoirs qui stimule un dialogue politique positif ».

### **Sous-composante C1 : Gestion des savoirs et dialogue politique**

94. Suite à la dynamique créée par la Conférence de Bruxelles en décembre 2016, qui a vu la communauté internationale affirmer avec force son soutien à la RCA, les Ministères en charge du secteur rural entendent mettre en place un cadre de coordination technique et programmatique visant à optimiser la mobilisation et la matérialisation des engagements pris par les partenaires techniques et financiers à Bruxelles. Il s'agit de créer un Groupe de coordination du secteur rural (GCSR) arrimé au dispositif institutionnel d'orientation et de pilotage du PNRCP avec pour responsabilité :

- a) répondre aux besoins d'information du groupe de coordination du Pilier 3 du PNRCP sur le secteur rural ;
- b) renforcer la coordination des interventions du gouvernement, des PTF, des ONG et des acteurs privés dans le secteur productif rural ;
- c) examiner les idées de projets des PTF, les documents de conception des projets, avant approbation par les sièges des PTF respectifs ;
- d) partager les informations sur les programmes et projets en cours ou en préparation ;
- e) partager les leçons apprises positives et négatives du travail dans le secteur ;
- f) identifier les points de blocage pour l'avancement du secteur, les discuter et proposer les solutions possibles dans le cadre du dialogue sur les politiques (politiques agricole, politique semencière, politique de vulgarisation etc...) ;
- g) contribuer à l'identification des indicateurs stratégiques du secteur ;
- h) évaluer le progrès du secteur et la contribution aux objectifs du RCPCA ;
- i) évaluer l'efficacité et l'efficience des investissements dans le secteur et éventuellement proposer des améliorations ;
- j) garantir l'harmonisation des approches, la création de synergies et de complémentarités entre acteurs.

95. Le PREPAS appuiera cette initiative à travers des actions de renforcement des capacités techniques, logistiques et institutionnelles aux Ministères en charge de l'Agriculture et de l'Elevage. Au-delà de ce renforcement et de la création d'un cadre de concertation, il appuiera particulièrement le développement d'un système de suivi-évaluation du secteur rural avec la participation et l'alignement des PTF. Ce système sera logé au niveau du Ministère en charge de l'Agriculture. Les données du système de suivi-évaluation alimenteront les revues annuelles du secteur ainsi que les thèmes du dialogue sur les politiques. Une assistance technique internationale en appui à ce processus, sera recrutée et placée au sein du cabinet du Ministre en charge de l'Agriculture.

### **Sous-composante C2 : Coordination, gestion et suivi-évaluation**

96. La coordination, gestion et suivi-évaluation sont décrits dans les appendices 5 et 6.

<b>Tableau 3 : Module d'inclusion pour la production agricole</b>	
Cible : ménage les plus vulnérables avec force de travail : agriculture	
Matériel	Alimentation (PAM ou PREPAS), semences (REPROSEM-PREPAS) pour 1 ha (voucher), semences maraîchage de case (tomate, gombo, piment, moringa, ...), houes Ceylan (2)/daba(2), pelle, machette(2), lime, hache, bidons (2)
Formation	Structuration OP gouvernance, formation agricole de base (par le DT)
Conditions préalables	Préparation des parcelles, formation de base (3 séances)
Accompagnement	Accès aux semences DT-REPROSEM, visite du DT mensuelle (à redéfinir par commune)
Planning	Identification (ciblage) Aide alimentaire (3 mois)/Formation agricole de base (3 mois)/préparation des parcelles/ choix des semences en fonction de la disponibilité/cout de REPROSEM local Distribution du module Formation continue technique + organisationnelle/cohésion sociale Evaluation de la situation après 1 an (par animateur ou CT) Intégration dans un groupement existant ou indépendant Si le bénéficiaire n'intègre pas un groupement un suivi sera maintenu afin d'identifier la meilleure façon d'intégrer ces bénéficiaires dans la communauté. Evaluation chaque année

<b>Tableau 4 : Module d'inclusion pour la production animale</b>	
Cible : 50% : les ménages les plus vulnérables sans force de travail (veufs, handicapés, mère isolées, enfants isolés, fille célibataire avec enfants vivant seule) et 50% les décapitalisés vulnérables avec force travail (incluant les Mbororos)	
Matériel	Alimentation (PAM, PREPAS), Caprins : 3 chèvres, ovins : 2 brebis, volailles 10 poules+ 2 coqs Semences maraîchage de case (tomate, gombo, piment, moringa, ...),
Formation des bénéficiaires	Formation de base en élevage
Conditions préalables	Volonté de travail
Accompagnement	Suivi vétérinaire, visite trimestrielle par les auxiliaires endogènes
Planning	Identification (Ciblage) Aide alimentaire (3 mois)/Formation zootechnique de base (3 formations) Assainissement du milieu et blanchiment des animaux. Distribution des animaux Formation continue technique Suivi trimestriel Evaluation de la situation après 1 an par les auxiliaires endogènes à défaut par les animateurs ou CPV. Evaluation année 2 et passage au niveau 1 s'ils ont toujours des animaux par animateur ou CPV

<b>Tableau 5 : Module de production et de commercialisation végétales</b>	
Cible : groupement agro-pastoraux vulnérables	
Matériel	<p><b>Kit 1 :</b> Houes Ceylan(1/ménage)/daba(1/ménage), pelle (1/ménage), machette (1/ménage), lime (3/groupement), hache (1/ménage), bidons (2/ménage), cuvettes (1/ménage), pioches (1/ménage), bâches (5/groupement), sac polypropylène (300/groupement), cordes de semis (5 par groupement), hottes (5/groupement) ,EcoSan : Bidons (220 bidons/groupements), boîte de gants (1/groupement), boîte de cache nez (1/groupement), arrosoirs (2/groupements)</p> <p><b>Kit 2 :</b> Pulvérisateurs (10 par groupement), bâches (5/groupement), silos métallique (1,8 tonne) (3 silos/groupement), petites charrettes manuelles (3 charrettes/groupement), décortiqueuse arachide (1/groupement), égraineuse a maïs (1/groupement), batteuse a haricot rouge(1/groupement)                      Année 1 : Bâches– silos - pulvérisateurs                      Année 2 : matériel de battage                      Année 3 : charrettes                      EcoSan : sac polypropylène (100/groupement), Bidons (220 bidons/groupements), boîte de gants (1/groupement), boîte de cache nez (1/groupement), arrosoirs (2/groupements)</p>
Intrants	<p><b>Phase 1 :</b> Semences pour le champ de démonstration et en année 1 les parcelles individuelles : en total 20 ha (origine :REPROSEM)/groupement (voucher)                      Semences maraîchage de case (tomate, gombo, piment, moringa, ...),                      Engrais : minéral NPK (250kg/groupement), urée (250 kg/groupement)                      Année 1 : 100%                      Année 2 : si apport poudrette + gao 66% sinon 0%                      Année 3 : si apport poudrette 33% sinon 0%                      Après 0  <b>Phase 2 :</b> Semences pour le champ de démonstration et en année 1 les parcelles individuelles : en total 20 ha (origine :REPROSEM)/groupement</p>

	Engrais : minéral NPK (250kg/groupement), urée (250 kg/groupement) Année 1 : 100% Année 2 : si apport poudrette+gao 66% sinon 0% Année 3 : si apport poudrette 33% sinon 0% Apres 0
Formation	<b>Phase 1</b> : Formation théorique (technique + organisationnelle) d'un DT + DTE/groupement, formation aux CEP, vulgarisation sur champs de démonstration Sensibilisation à la fertilité des sols <b>Phase 2</b> : Formation théorique (technique production et stockage) + sécurité + organisationnelle) d'un DT + DTE/groupement, formation aux CEP, vulgarisation sur champs de démonstration
Conditions préalables	<b>Phase 1</b> : Dessouchage de 0.5 ha du champ de démonstration/an, formation de base (3 séances) <b>Phase 2</b> : Semis en ligne sur toutes les surfaces cultivées (individuel et de démonstration) Dessouchage : soit parcelle déjà dessouchée soit dessouchage d'1ha du champ de démonstration/an, Apport de fertilisant organique + gao sur au moins 1 ha Achat de semences de qualité auprès des REPROSEM
Accompagnement	<b>Phase 1</b> : Accès aux semences DT-REPROSEM, vulgarisation par le DT, visite mensuelle de l'animateur, participation de quelques bénéficiaires aux Champs écoles paysans <b>Phase 2</b> : Accès aux semences DT-REPROSEM, vulgarisation par le DT, visite mensuelle de l'animateur, participation de quelques bénéficiaires aux Champs Ecoles Paysans
Planning	<b>Phase 1</b> : Identification (Ciblage) Formation agronomique de base (3 séances) Distribution des intrants + matériel chaque année (degressif) Formation continue technique + organisationnelle/cohésion sociale Formation nutritionnelle continue Chaque année, Evaluation de la situation (par animateur ou CT) Et adaptation du module : conditions du module <b>Phase 2</b> : Identification (Ciblage) Formation agronomique de renforcement Distribution des intrants + matériel selon planning Formation continue technique+ sécurité + organisationnelle/cohésion sociale Formation nutritionnelle continue Chaque année, Evaluation de la situation (par animateur ou CT) Et adaptation du module : conditions du module

**Tableau 6 : Module de production de semences - REPROSEM**

Cible : groupement agro-pastoraux vulnérables	
Matériel	<b>Kit 1</b> : Houes Ceylan(1/ménage)/daba(1/ménage), pelle (1/ménage), machette (1/ménage), lime (3/groupement), hache (1/ménage), bidons (2/ménage), cuvettes (1/ménage), pioches (1/ménage), bâches (5/groupement), sac polypropylène (200/groupement), cordes de semis (5 par groupement), hottes (5/groupement) matériel de pesée (pesons, balances 1/ménage) <b>Kit 2</b> : Pulvérisateurs (10 par groupement), bâches (5/groupement), silos métallique (1,8 tonne) (3 silos/groupement), petites charrettes manuelles (3 charrettes/groupement), décortiqueuse arachide (1/groupement), égraineuse a maïs (1/groupement), batteuse a haricot rouge (1/groupement) Année 1 : Bâches– silos - pulvérisateurs Année 2 : matériel de battage Année 3 : charrettes
Intrants	<b>Phase 1</b> : Semences pour le champ de démonstration et en année 1 les parcelles individuelles : en total 20 ha (origine : REPROSEM)/groupement (voucher) Engrais : minéral NPK (250kg/groupement), urée (250 kg/groupement) Année 1 : 100% Année 2 : si apport poudrette+gao 66% sinon 0% Année 3 : si apport poudrette 33% sinon 0%  <b>Phase 2</b> : Semences pour le champ de démonstration et en année 1 les parcelles individuelles : en total 20 ha (origine : REPROSEM)/groupement (voucher) Engrais : minéral NPK (250kg/groupement), urée (250 kg/groupement) Année 1 : 100% Année 2 : si apport poudrette+gao 66% sinon 0% Année 3 : si apport poudrette 33% sinon 0% Apres 0
Formation	<b>Phase 1</b> : Formation théorique (technique + organisationnelle) d'un DT + DTE/groupement, formation aux CEP, vulgarisation sur champs de démonstration Sensibilisation à la fertilité des sols <b>Phase 2</b> : Formation théorique (technique production et stockage) + sécurité + organisationnelle) d'un DT + DTE/groupement, formation aux CEP, vulgarisation sur champs de démonstration
Conditions préalables	<b>Phase 1</b> : Dessouchage de 0.5 ha du champ de démonstration/an, formation de base (3 séances) <b>Phase 2</b> : Semis en ligne sur toutes les surfaces cultivées (individuel et de démonstration) Dessouchage : soit parcelle déjà dessouchée soit dessouchage d'1ha du champ de démonstration/an, Apport de fertilisant organique+gao sur au moins 1 ha

	<b>Achat de semences de qualité auprès des REPROSEM</b>
Accompagnement	Phase 1 : Accès aux semences DT-REPROSEM, vulgarisation par le DT, visite mensuelle de l'animateur, participation de quelques bénéficiaires aux Champs Ecoles Paysans Phase 2 : Accès aux semences DT-REPROSEM, vulgarisation par le DT, visite mensuelle de l'animateur, participation de quelques bénéficiaires aux Champs Ecoles Paysans, sensibilisation aux hybrides
Planning	<b>Phase 1 : Identification (Ciblage)</b> Formation agronomique de base (3 séances) Distribution des intrants + matériel chaque année (dégressif) Formation continue technique + organisationnelle/cohésion sociale Formation nutritionnelle continue Chaque année, Evaluation de la situation (par animateur ou CT) Et adaptation du module : conditions du module <b>Phase 2 : Identification (Ciblage)</b> Formation agronomique de renforcement Distribution des intrants + matériel selon planning Formation continue technique+ sécurité + organisationnelle/cohésion sociale Formation nutritionnelle continue Chaque année, Evaluation de la situation (par animateur ou CT) Et adaptation du module : conditions du module

<b>Tableau 7 : Module de production et de commercialisation animales</b>	
Cible : groupements agricoles/ agro-pastoraux performants	
Matériel	1 Trousse vétérinaire (matériel et produits vétérinaires)/ éleveur (ex : 1 Pulvérisateur (1 de 20litres par groupement de 12 animaux) 1 Pince à castration, 1 Coupes onglons, 2 blouses, 2 imperméables) Matériel d'élevage non disponible localement (ex : 5 Pelles 5/gpt, 5 rateaux/gpt, 1 Abreuvoir= 1 Fut plastique de 200litres, 1 Poussettes pour le transport) Appui du PREPAS pour les compléments alimentaires (voucher) Eventuellement un male raceur si disponibilité des géniteurs auprès des partenaires et du niveau de technicité de l'éleveur
Intrants	Produit de traitement des parasites externes (acaricide) 5 flacon de 100 ml pour un troupeau de 12 animaux pendant un an ; Produit de traitement des parasites internes (ivermectine1%) 5 flacon de 100 ml pour un troupeau de 12 animaux pendant un an ; Anti biotique externe :5 flacon de 100 ml de veto-spray Antibiotique :5 flacons de 100 ml(10% pour les Petit Ruminants et 20%por les porcs.
Intrants aviculture	Produit de traitement des parasites externes (Carbalap) 5 sachets de 23g pour un troupeau de 12 animaux pendant un an ; Produit de traitement des parasites internes (VPV) 5 Boites de 100 cp pour un troupeau de 12 animaux pendant un an ; Anti-biotique :5 sachets de 23gl (oxytétracycline). Anti stress : 5 sachet de 23gl(Amin toal)
Formation	Formation théorique (choix de terrain ;les normes de construction des bâtiments d'élevage, choix des reproducteurs, conduite d'élevage, transformation et commercialisation des produits d'élevage) + sécurité + organisationnelle) CSE/CPV.AIV/ DTE/groupement, formation aux EEP, vulgarisation des techniques de Production en Elevage
Conditions préalables	Effectifs des cheptels minimum : - volailles : 20 poules - caprins : 10 chèvres - Ovins : 10 brebis - Porcins : 3 truies Construction d'un bâtiment d'élevage adapté avec matériaux locaux Respect du plan de prophylaxie/an Se mettre d'accord avec l'animateur sur <u>2 objectifs</u> : - Un objectif individuel de performance Un objectif de transfert du savoir-faire et d'animaux vers les groupements les plus vulnérables
Accompagnement	Alimentation, accompagnement technico économique Sensibilisation continue sur l'importance du transfert des animaux et du savoir aux groupements. Supervision trimestrielle de la participation de quelques bénéficiaires aux Elevage Ecoles Paysans
Planning	Ciblage Formation continue Distribution du matériel et intrants appuyés par PREPAS Encadrement Suivi vétérinaire et technico économique adapté aux espèces par les CPV Mise en place par les CPV d'ateliers de partage et d'échange Transfert d'animaux aux groupements le plus tôt possible en fonction des espèces et de l'âge des animaux Evaluation annuelle de la situation Evaluations trimestrielle des Chefs de Poste Vétérinaires par les Chefs de secteur élevage Mise en place par les CPV d'ateliers de partage et d'échange

<b>Tableau 8 : Module de production et de commercialisation maraichères</b>	
Cible : groupement vulnérables	
Matériel	<p><b>Kit 1</b> : Houes Ceylan(1/ménage)/daba(1/ménage), pelle (1/ménage), machette (1/ménage), lime (3/groupement), hache (1/ménage), bidons (2/ménage), cuvettes (1/ménage), pioches (1/ménage), arrosoir (10/groupement), cordes de semis (5 par groupement), hottes (5/groupement) ,EcoSan : boîte de gants (1/groupement), boîte de cache nez (1/groupement), arrosoirs (2/groupements)</p> <p><b>Kit 2</b> : petites charrettes manuelles (3 charrettes/groupement), équipement d'irrigation et d'exhaure</p> <p>Année 2 : équipement d'irrigation</p> <p>Année 3 : charrettes</p> <p>EcoSan : sac polypropylène (100/groupement), Bidons (220 bidons/groupements), boîte de gants (1/groupement), boîte de cache nez (1/groupement)</p>
Intrants	<p><b>Phase 1</b> : Semences maraichage de case (tomate, gombo, piment, moringa, ...),                      Engrais : minéral NPK (250kg/groupement), urée (250 kg/groupement)</p> <p>Année 1 : 100%</p> <p>Année 2 : si apport poudrette+gao 66% sinon 0%</p> <p>Année 3 : si apport poudrette 33% sinon 0%</p> <p>Après 0</p>
Formation	<p><b>Phase 1</b> : Formation théorique (technique + organisationnelle) d'un DT + DTE/groupement, formation aux CEP, vulgarisation sur champs de démonstration                      Sensibilisation à la fertilité des sols</p> <p><b>Phase 2</b> : Formation théorique (technique production et stockage) + sécurité + organisationnelle) d'un DT + DTE/groupement, formation aux CEP, vulgarisation sur champs de démonstration</p>
Conditions préalables	<p><b>Phase 1</b> : Formation de base (3 séances)                      Apport de fertilisant organique+gao</p>
Accompagnement	Vulgarisation par prestataire spécialisé
Planning	<p><b>Phase 1</b> : Formation maraichère de base (3 séances)                      Distribution des intrants + matériel chaque année (degressif)                      Formation continue technique + organisationnelle/cohésion sociale                      Formation nutritionnelle continue                      Chaque année, Evaluation de la situation (par animateur ou CT)                      Et adaptation du module : conditions du module</p>

### Modules de transformation, de commercialisation et de services pour les jeunes

<b>Module transformation</b>	
Cible : Jeunes centre urbains secondaires disposant de capacités de gestion.	
Justification	Des gains de valeurs peuvent être obtenus par la transformation des produits agricoles : Transformation des cossettes en farine Transformation du Maïs en farine ...
Matériel	Outillage de transformation (moulins motorisés,) carburant (60L)
Formation	Gestion technique et économique Marketing
Conditions préalables	Mobilisation d'un fonds de roulement
Accompagnement	Suivi technico-économique
Planning	Identification des bénéficiaires Formulation participative du projet Dotation en équipement et carburant (20L) Suivi économique Dotation en carburant (40L)

<b>Module préparation alimentaire</b>	
Cible : Jeunes centre urbains secondaires disposant de capacités de gestion.	
Justification	La qualité sanitaire et nutritionnelle des aliments dans les centres urbains secondaire peut être améliorées pour favoriser la diversification alimentaire et la diffusion d'aliments riches.
Matériel	Outillage de cuisine (Casserolles, couverts, foyer amélioré,...) Matériel d'hygiène (lave main)
Formation	Démonstrations culinaires et nutrition Formation hygiène Gestion technique et économique Marketing
Conditions préalables	Mobilisation d'un fonds de roulement
Accompagnement	Suivi technico-économique

Planning	Identification des bénéficiaires Formulation participative du projet Dotation en équipement Suivi économique
----------	---

#### Module services travaux agricoles

Cible : Jeunes ruraux disposant de capacités de gestion.	
Justification	L'accompagnement de la transition vers la culture attelée doit nécessairement se baser sur une capacité économique et technique renforcée du bénéficiaire.
Matériel	Outillage de mécanisation des travaux agricole (Chaîne d'attelage, charrue, chèvre de découchage, 3m de chaînes 8mm) Trousse vétérinaire Aliment de complément du bétail
Formation	Formation zootechnique Formation dressage Gestion technique et économique
Conditions préalables	Achat des bœufs / parrainage du jeune
Accompagnement	Suivi technico-économique Suivi vétérinaire
Planning	Identification des bénéficiaires Formulation du montage social du projet Formations Dotation Suivi économique et social

#### Module transport rural

Cible : Jeunes ruraux disposant de capacités de gestion.	
Justification	La commercialisation des récoltes nécessite leur transport vers des centres urbains secondaires. Les moyens roulants sont actuellement très limités.
Matériel	Charrette à rehausse + Bâches Sac PPP (500) Trousse vétérinaire Aliment de complément du bétail
Formation	Formation zootechnique Formation dressage Gestion technique et économique
Conditions préalables	Achat des bœufs / parrainage du jeune
Accompagnement	Suivi technico-économique Suivi vétérinaire
Planning	Identification des bénéficiaires Formulation du montage social du projet Formations Dotation Suivi économique et social

#### Module Intrants Veto / agro

Cible : Jeunes diplômés disposant de capacités de gestion.	
Justification	L'accès aux intrants vétérinaires et phytosanitaire est limité dans la zone du Projet. Les connaissances des producteurs en ce domaine sont limitées. Il est nécessaire d'accompagner la commercialisation de ces produits par un conseil de bonne qualité.
Matériel	Matériel vétérinaire / Matériel agro Moto 125cc Dotation en carburant (100L)
Formation	Recyclage zootechnique / agro Gestion technique et économique
Conditions préalables	Mobilisation d'un fonds de roulement
Accompagnement	Suivi technico-économique par CSV
Planning	Identification des bénéficiaires Formulation du montage économique du projet Formations Dotation matériel et carburant (40L) Suivi économique et social Dotation en carburant (60L)

## Appendice 5: Aspects institutionnels et dispositifs de mise en œuvre

### I. Tutelle et pilotage

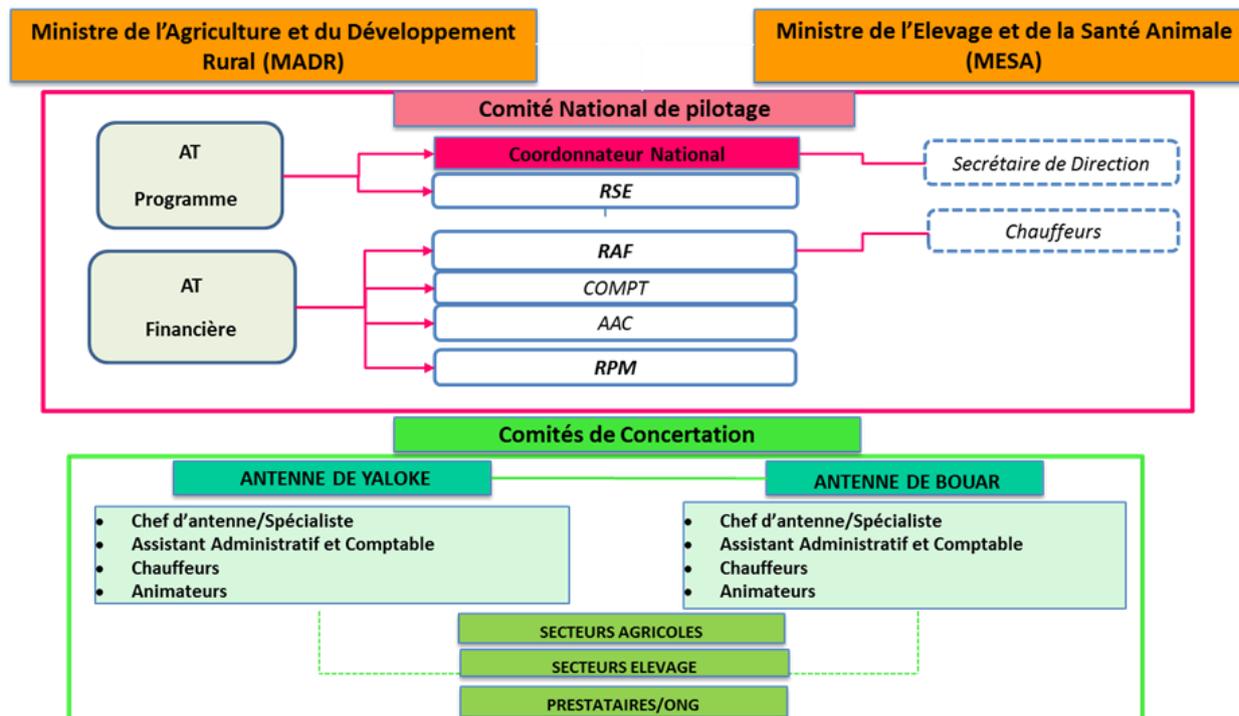
1. Le PREPAS sera placé sous la cotutelle du Ministère de l'agriculture et du développement rural (MADR), et du Ministère de l'élevage et de la santé animale (MESA). Ils en assureront la maîtrise d'ouvrage conjointe, et animeront à ce titre, les interactions avec les autres ministères sectoriels, les partenaires techniques et financiers, et coordonneront les activités de suivi évaluation en lien avec le RCPC. Le Ministère en charge de l'économie et de finances, l'Emprunteur, gèrera l'ensemble du fonds et sera responsable de la mise à disposition effective et dans les délais des ressources de contrepartie.
2. La concertation au niveau national sera assurée par un **Comité national de pilotage (CNP)** qui sera créé par arrêté conjoint des Ministres en charge de l'Agriculture et de l'Elevage. Il assurera la supervision opérationnelle du Projet, et examinera à ce titre les PTBA, les rapports annuels d'exécution, la cohérence des interventions avec les politiques. Il se réunira en séance ordinaire deux fois par an et son secrétariat sera assuré par le Coordonnateur national du PREPAS. Le CNP regroupera les représentants des différents ministères sectoriels concernés par l'action du PREPAS, et aussi des représentants des OP.
3. Au niveau déconcentré, la concertation se fera à travers des **Comités de concertation (CC)** à l'échelle sous préfectorale, créés par décision conjointe des Ministres en charge de l'Agriculture et de l'Elevage. Ces organes valideront la planification des investissements au niveau sous préfectoral et superviseront la mise en œuvre afin de créer l'alignement et la cohérence avec les stratégies et autres interventions sectorielles. Ils se réuniront trois fois par an. Le secrétariat est assuré par les deux Chefs d'antenne du PREPAS (Yaloké et Bouar).

### II. Coordination et gestion du PREPAS

4. La gestion du Projet sera assurée par une Unité de coordination et de gestion du Projet (UCG), basée à Bangui et disposant de l'autonomie administrative et financière. L'UCG comprendra une coordination nationale et 2 antennes sous préfectorales qui seront ouvertes respectivement à Yaloké et à Bouar.
5. **La Coordination nationale de l'UCG à Bangui** sera chargée de la coordination générale, la passation des marchés, la contractualisation avec les prestataires et le suivi des contrats, la gestion des ressources et du patrimoine, le suivi-évaluation et la gestion des savoirs, la conduite d'études, les relations avec l'Etat, les partenaires techniques et financiers et les institutions partenaires. La Coordination nationale comprendra 1 Coordonnateur national, 1 Responsable en suivi évaluation (RSE), 1 Responsable administratif et financier (RAF), 1 Responsable en passation des marchés (RPM), 1 responsable de gestion des savoirs, genre et communication, 1 comptable, 1 assistant comptable, 1 secrétaire de direction, 2 chauffeurs. La Coordination nationale sera renforcée par une Assistance Technique Internationale (ATI) dégressive, comprenant un expert technique en appui aux composantes techniques et un expert en gestion financière.
6. **Les deux antennes sous préfectorales** à Yaloké et à Bouar assureront le déroulement technique du Projet. A Yaloké, le siège actuel du PREVES sera transformé en antenne. Les antennes comprendront 1 Chef d'antenne / Superviseur technique, 1 Assistant comptable, 1 Chauffeur, et des animateurs à raison de 1 animateurs pour 25 groupements. Les chefs d'antenne assureront le pilotage et le suivi-évaluation de la composante ainsi que le suivi des conventions et l'ajustement de l'approche.
7. **Modalités de recrutement du personnel.** Le personnel du Projet et l'Assistance technique internationale seront recrutés de manière compétitive sur la base d'appels à candidatures et selon les

procédures agréées par le FIDA. Un cabinet de recrutement pourra être sollicité à cet effet. Une période probatoire de 6 mois sera observée pour chaque contrat.

Figure 1 : Organigramme du PREPAS



### III. Approche globale de mise en œuvre

8. Les services de l'Etat ayant un rôle dans la mise en œuvre du Projet sont, au niveau régional, préfectoral et sous-préfectoral, l'ACDA, l'ANDE, l'ICRA, la DRDE, la DRDA et les Services préfectoraux de la Cellule Interministérielle de Planification et Coordination des Pistes Rurales (CIPC-PR). Au niveau central, il s'agit: (i) de la Direction Générale de suivi évaluation du MDRA, de la Direction générale de l'ICRA, de celles l'ACDA et de l'ANDE (appui technique). Dans l'ensemble, les services de l'Etat seront chargés : (i) de la supervision et du contrôle de qualité des intrants et produits agricoles (semences, matériel génétique animal) ; (ii) d'intervenir dans le renforcement des capacités des différents acteurs du projet (formation des agents des ONG, formation des délégués techniques paysans, formation des groupements...).

9. Au niveau national, l'UCG signera des conventions et contrats de performance avec des partenaires étatiques et non étatiques dans les différents domaines de mise en œuvre du Projet. Les agences techniques (AGDR, ANDE, ICRA) seront responsabilisées à la mise en œuvre des activités du Projet dans le domaine de l'agriculture et de l'élevage à travers des conventions et protocoles de collaboration conclues avec l'UCG. Certaines activités spécifiques seront mises en œuvre par des opérateurs et prestataires de services, une assistance technique nationale et internationale, recrutés par voie compétitive sera liée au Projet par des contrats de performance.

### IV. Mise en œuvre de la sous-composante A1

10. Pour les activités d'information, sensibilisation et communication, le PREPAS signera un contrat de prestation de service avec la radio Siriri pour avoir 50 minutes d'antennes par semaine. Pour la cohésion sociale, le PREPAS passera une convention avec la FAO pour l'adaptation de l'approche Dimitra afin de former les animateurs du PREPAS sur la mobilisation et le ciblage des plus vulnérables. Les animateurs PREPAS et Conseillers Techniques (CT) se rendront dans les

villages pour sensibiliser les futurs bénéficiaires et compléter la couverture médiatique assurée par la radio.

11. Le Projet passera des contrats de performance avec des ONG prestataire pour la structuration des OP faitières.

12. Le Projet passera des contrats de performance avec des ONG prestataires pour la structuration des OP faitières et la promotion de l'épargne locale et du crédit (tontines pour les groupements de femmes).

13. La réalisation des sessions d'alphabétisation fonctionnelle seront confiées à un prestataire de service. Ses tâches principales seront de : (i) travailler avec le spécialiste de l'appui conseil du PREPAS pour s'assurer que les formations et la communication (matériel, radio Siriri) soient adaptées aux cibles (ii) organiser à partir de cela l'alphabétisation fonctionnelle.

14. Le Projet recrutera une ONG ou des prestataires locaux/internationaux chargés de l'enquête préalable au démarrage du PREPAS sur l'analyse de la pauvreté, de la situation nutritionnelle, du ciblage et de mise au jour des études diagnostiques pour mieux ajuster les interventions.

#### **V. Mise en œuvre de la Sous-composante A2**

15. Le Projet envisage la poursuite du partenariat avec UNICEF pour le volet eau et assainissement. L'UNICEF identifiera une structure pour la gestion des boutiques de pièces de rechange des motopompes.

16. Les activités liées à l'éducation nutritionnelle dans le village seront intégrées dans la formation des comités de gestion qui sera délivré par l'ANEA en partenariat avec UNICEF. La promotion des activités de diversification nutritionnelle, notamment la distribution des kits et la vulgarisation seront assurées par les CTA en étroite collaboration avec les DT. Le Projet, en partenariat avec l'équipe ENAF (FAO), prévoira la mise à l'essai d'un cours d'éducation nutritionnelle, dans au moins deux écoles professionnelles

#### **VI. Mise en œuvre de la Composante B**

17. Pour l'appui à la production végétale et animale dans les sous-composantes B1 et B2, l'ACDA et l'ANDE seront responsabilisées, formées et renforcées en équipement pour pouvoir suivre le développement du secteur et former les délégués techniques (DT) des groupements. Ce dispositif sera complété par 25 animateurs qui seront recrutés, dont les huit qui travaillent déjà pour le PREVES, sortant d'une formation technique agropastorale, et travailleront en collaboration avec ANDE et ACDA pour assurer le suivi-accompagnement des groupements. Les CTA, les CPV et les animateurs assureront l'identification des groupements, la planification et l'organisation des appuis, la formation des DT, l'appui-conseil aux producteurs, ainsi que le suivi des activités. Les coûts de fonctionnement et de déplacement des CTA, CPV et animateurs seront assurés directement par l'UCG du Projet.

18. **Appui-conseil et vulgarisation des bonnes pratiques de cultures et d'élevage.** La vulgarisation de bonnes pratiques et l'appui conseil s'inspirera de l'approche Champs Ecole Paysans (CEP) en conservant les principes clés mais sa mise en place et son fonctionnement sera repensé afin de renforcer les capacités de base d'un grand nombre de groupements en un temps limité. La structure de l'appui conseil sera prévu en cascade (voir figure 1) : (i) un niveau assuré par à la fois les services déconcentrés de l'ACDA et de l'ANDE, et les animateurs PREPAS (ex PREVES et nouvelles recrues) techniquement qualifiés. Après avoir été eux même formés, ils formeront à leur tour les DT ; (ii) un autre niveau au sein des groupements où les DT formeront les membres des groupements.

19. Pour la formation des maitres formateurs, un consultant international (partenariat avec la FAO par exemple) sera recruté et sera en charge de : (i) réviser les fiches techniques disponibles et les harmoniser partant de l'existant (élevage, agriculture, production de semences); (ii) organiser le recyclage des animateurs PREPAS et les conseillers de l'ACDA, l'ANDE et de l'ICRA ; (iii) préparer le matériel de vulgarisation également adapté à des analphabètes; (iv) préparer un kit DT de

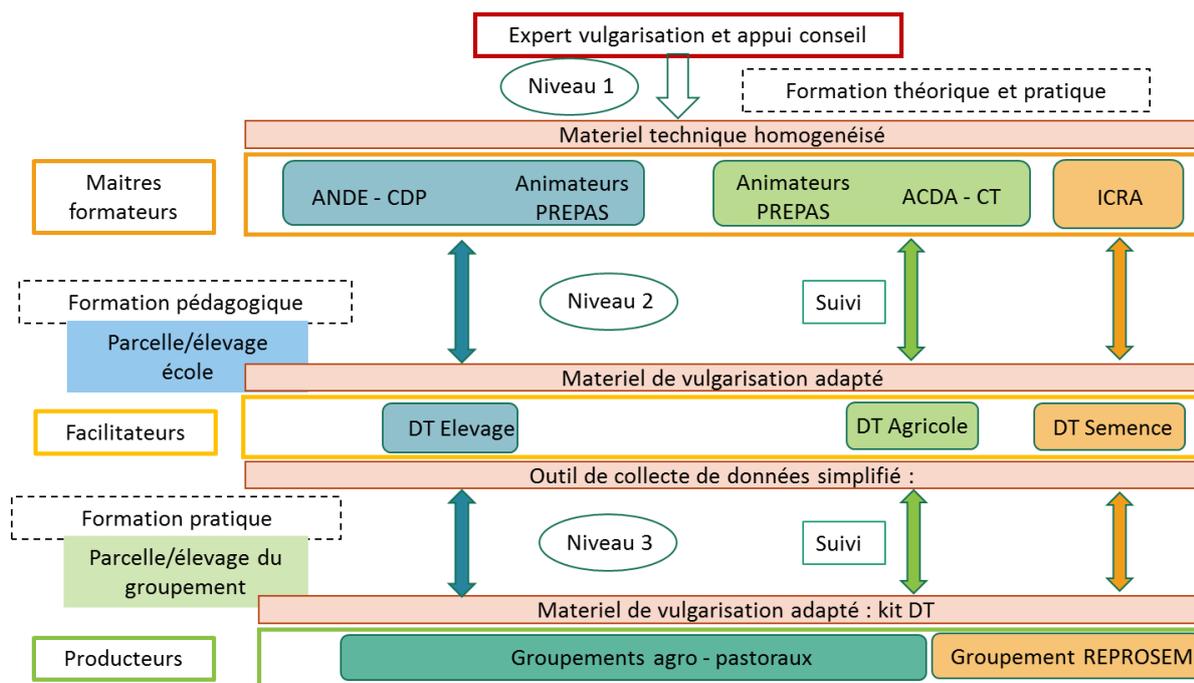
vulgarisation pour que chaque DT soit en mesure de transmettre les informations aux membres de son groupement. Le consultant travaillera avec la radio rurale pour les outils de diffusion de l'information ainsi qu'avec les responsables de l'alphabétisation fonctionnelle.

20. L'outil pédagogique du CEP sera décliné au niveau production animale à travers la mise en place d'Élevage école paysans (EEP). La coordination sera faite au niveau national et régional par le Projet et les équipes secteurs. Les formations seront faites par les animateurs PREVES, ANDE et chefs de poste avec l'appui de l'ENEB dont la ferme école servira de référence et de centre de formation pour les formateurs des projets voire pour les éleveurs performants.

21. **Professionnalisation de la filière semences.** Le Projet appuiera la mise en place d'un processus de production de semences pérenne (planification, exécution, ajustements, contrôle) grâce à l'appui d'une assistance technique internationale. Le renforcement des capacités techniques en matière de production des semences pourra se faire conjointement ou séparément. Le PREPAS signera un accord de partenariat avec ICRA pour : (i) produire et fournir aux REPROSEM de semences de base ; (ii) le redéveloppement des activités de recherche en amélioration des plantes, pertinents pour le Projet ; (iii) former, recycler et encadrer les multiplicateurs de semences professionnels (REPROSEM) ; (iii) assurer le contrôle de qualité des semences et la certification des lots de semences.

22. **Production animale - Reproduction des géniteurs.** Le PREPAS signera un accord de partenariat avec l'École nationale de l'élevage de Bouar (ENEB) qui aura un rôle clé à la fois dans le renforcement des capacités nationales et la reproduction des géniteurs. Dans une approche d'appui intégré (infrastructure, équipement, renforcement des capacités), le Projet appuiera en particulier la réhabilitation de la ferme école de l'ENEB. Celle-ci servira d'outil pédagogique pour les étudiants de l'école mais aussi pour les formateurs PREPAS et les éleveurs performants dans le cadre de Projet.

23. **Campagnes de vaccination animale.** En partenariat avec l'ANDE, le PREPAS appuiera sur les 6 ans d'intervention, les campagnes systématiques de vaccination pour les volailles (maladie de Newcastle) et les petits ruminants sur la zone d'intervention. L'ANDE formera un dispositif pérenne de vaccination qui prend en compte des auxiliaires endogènes et accompagnera les groupements avec l'appui des DT.



**Figure 2: Structure de l'appui conseil et vulgarisation dans le cadre du PREPAS**

**Modules d'appui à la production et la commercialisation.** La mise en œuvre de la sous-composante B2 repose sur (a) les animateurs recrutés par le Projet ; (b) le personnel des Ministères partenaires au niveau des préfectures et des secteurs (sous-préfectures), en particulier les CTA et les CPV. La fourniture du matériel sera planifiée et mise en œuvre par l'équipe PREPAS. Le renforcement des capacités se fera à travers les CFP selon la méthodologie détaillée précédemment. Le Projet appuiera les initiatives proposées pour les OP en facilitant la mise en relation des acteurs et en appuyant la fourniture de matériel en fonction de l'évolution des ressources budgétaires disponibles. La mise en œuvre des modules REPROSEM est similaire à celle des productions agricoles. Une vigilance particulière sera faite pour s'assurer de l'activité de production de semences de ces groupements bénéficiaires.

24. **Modules de Production Animale.** Ces modules de production animale ont pour objectif de favoriser la diffusion de la technicité de l'ANDE (Coordination nationale) vers les bénéficiaires en s'appuyant sur les Agents de l'ANDE (CSE/CPV) et les éleveurs performants. Le Projet mettra en place des contrats de partenariat avec des structures pouvant appuyer la production et la diffusion de matériel génétique amélioré (ICRA, JPN, ENEB, Les curés de la Yole etc.). Ces partenaires fourniront les géniteurs de race aux éleveurs performant afin d'améliorer les performances des cheptels sur la zone du projet mais aussi recapitaliser les groupements avec des descendance améliorées.

25. **Modules de maraîchage.** Le PREPAS recrutera un prestataire pour la mise en œuvre du volet maraîchage, dont : (a) l'aménagement des bas-fonds et l'installation des équipements d'irrigation ; (ii) la planification de l'appui aux maraîchers (modules, boutiques, ...). Un accord de partenariat sera également signé avec la fédération des maraîchers.

26. **Modules de transformation, de commercialisation et de services.** Le Projet soutiendra 150 nouveaux projets innovants pour 450 bénéficiaires. L'encadrement sera assuré par des prestataires de services.

### **Mise en œuvre de la sous-composante C1**

27. Avec le RSE et un assistant en gestion des savoirs et communication, le coordonnateur du projet pilotera la composante C. Des conventions annuelles seront passées avec MADR/MESA pour l'appui à la coordination et le suivi-évaluation sectoriels. Les résultats et les leçons apprises du projet seront capitalisés et des produits de gestion de savoir utilisés pour le dialogue politique et la visibilité du projet. Tirant les leçons des défis rencontrés par le PREVES en matière de capacités du personnel recruté et de suivi des partenaires de mise en œuvre, une assistance technique internationale sera engagée pour appuyer la coordination et le suivi évaluation du projet.

## **Annexe 1 : Charte du Comité d'Audit Interne**

### **Mission**

Le Comité d'Audit-CA est un sous-comité du Comité National de Pilotage-CNP qui a pour rôle principal d'assister le CNP dans ses missions et responsabilités relatives à l'audit.

### **Composition**

Le CA est composé d'au moins 3 membres du CNP dont l'un sera le président. Aucun membre de la Coordination du Projet ne peut en faire partie. Un membre au moins du comité est auditeur ou expert financier. La composition fera l'objet d'une rotation tous les 2 ans. Le CA se réunit autant que de besoin et au moins une fois par trimestre.

### **Responsabilités**

- Procéder au recrutement de l'auditeur interne
- Valider les programmes périodiques d'audit interne (annuel et trimestriel)
- Valider les rapports périodiques de l'Auditeur Interne
- Participer à l'évaluation annuelle des performances de l'auditeur interne
- Participer à la décision de reconduire ou non l'auditeur interne
- Diligenter les prises de décision sur toutes les questions d'audit
- Participer au recrutement de l'Auditeur externe indépendant ainsi qu'à l'évaluation de ses performances
- Rencontrer périodiquement l'Auditeur Interne
- Veiller à l'application des plans d'actions découlant des recommandations de l'Auditeur Interne
- S'assurer d'une bonne diffusion de la politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et la corruption
- Examiner les états financiers annuels audités et en discuter avec la Coordination du projet et l'Auditeur Externe
- Rendre compte régulièrement au CNP de ses activités
- Conduire une évaluation annuelle de la performance du Comité et en rendre compte au CNP
- Revoir et évaluer annuellement la pertinence de la charte et formuler des recommandations d'amélioration au CNP

## **Annexe 2 : TDR Auditeur Interne**

### **Mission**

Il est proposé de recruter un auditeur interne qui sera directement rattaché au Comité National de Pilotage du projet-CNP ou au Comité d'Audit-CA à qui il rendra compte.

Sa principale mission consistera à élaborer et mettre en place un dispositif préventif et d'atténuation des risques fiduciaires potentiels du projet et d'en rendre compte.

### **Responsabilités**

- Exécuter les responsabilités en conformité avec les normes internationales régissant la pratique professionnelle de l'Audit Interne
- Etablir une cartographie des risques fiduciaires potentiels du projet
- Proposer et faire approuver par le CNP/CA un programme annuel d'audit interne basé sur la cartographie des risques. Ce programme devra accorder une importance particulière au suivi, contrôle et rapportage des activités des partenaires techniques (ONG-prestataires de services et services déconcentrés de l'Etat). Ce suivi/contrôle pourra, au besoin, se traduire par des missions d'investigation au niveau des services administratifs et financiers des partenaires techniques. Ce point devra figurer dans les accords de partenariat
- Veiller au suivi et à l'application des différents manuels (financier, d'exécution, de suivi-évaluation, autres)

- Evaluer la qualité du système de contrôle interne et l'efficacité des opérations par approches opérationnelles (audit opérationnel) ; identifier les dysfonctionnements, en évaluer les conséquences et proposer des moyens appropriés pour y remédier ;
- Contrôler périodiquement les transactions financières en s'assurant de leur opportunité et des niveaux de risques, fraudes et corruptions éventuelles ;
- Vérifier la sincérité et la fiabilité des informations financières du projet, ainsi que la sécurité des enregistrements comptables (éligibilité et justification des dépenses, respect des allocations budgétaires et catégorielles, qualité et efficacité du classement et de l'archivage)
- Réaliser trimestriellement des inspections physiques ainsi que des visites rotatives de terrains auprès des bénéficiaires ;
- S'assurer de et évaluer constamment la qualité des ressources humaines et matérielles affectées à la gestion des ressources financières ;
- Examiner l'efficacité de la protection des actifs (unité de mise en œuvre du projet et des bénéficiaires)
- S'assurer que les recommandations des auditeurs externes sont prises en compte et dûment exécutées.

#### **Livrables**

- Préparer le programme de travail dans le premier mois qui suit son recrutement et le soumettre au CNP/CNA pour approbation.
- Dresser des rapports trimestriels sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du programme, les difficultés rencontrées, les solutions envisageables pour l'exécution de sa mission, sa contribution à la mise en œuvre du plan d'actions issu des recommandations formulées et le programme de travail du trimestre à venir.
- Etablir un rapport annuel de synthèse.

#### **Qualifications**

Le candidat devra être un Expert-Comptable ou un Auditeur Interne d'un ordre professionnel reconnu et jouissant d'une très bonne expérience d'au moins 10 ans en audit et missions d'expertise comptable dont trois (3) ans d'audit interne similaire dans des agences d'exécution de projets de développement financés par les bailleurs de fonds internationaux.

Il devra également avoir une expérience pratique des procédures et directives du FIDA en matière de gestion financière et de passation de marchés.

Une expérience similaire réussie en suivi de la mise en œuvre des procédures internes, tenue et élaboration d'états financiers, de rapport de suivi financiers, élaboration et contrôles budgétaires, serait un atout supplémentaire.

L'Auditeur recruté devra justifier son expertise avérée en matière d'élaboration de la cartographie des risques.

#### **Durée des prestations**

Le poste sera à temps partiel sur une période d'un (1) an renouvelable sur la durée du projet. Le renouvellement sera assujéti à une évaluation jugée satisfaisante des performances de l'auditeur. La durée effective est de 6 mois dans l'année à raison de 1 un mois et demi (1,5 mois) par trimestre.

### **Annexe 3 : Termes de référence du personnel de l'UCG**

#### **Coordonnateur national (COOR)**

Sous l'autorité du Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural et sous la supervision du CNP, le Coordonnateur assure la conduite concertée des activités opérationnelles techniques, administratives, financières et comptables en veillant au respect des dispositions :

- du Document de Conception du Projet (DCP) ;
  - de l'Accord financement FIDA/Etat Centrafricain (Don et Prêt) et des conditions générales applicables aux Prêts et Dons ;
  - de la Lettre au Bénéficiaire du FIDA ;
  - des Lois et Règlements en vigueur en Centrafrique ;
  - Directives/FIDA pour la passation des marchés ;
  - Directives/FIDA relatives à l'audit des projets
  - des Règles du Manuel de procédures administratives financières et comptables et celles de tout autre manuel, de gestion spécifique conçu et validé/approuvé par le FIDA pour assurer une mise en œuvre correcte des activités ;
  - du Manuel de procédures de gestion administrative, financière et comptable et du manuel d'exécution du Fonds d'Appui aux Microprojets Productifs (FAMP) ;
  - du Manuel d'Exécution du projet ;
  - des recommandations validées et approuvées des missions de supervisions, de revue technique, d'évaluation et d'audit.
- **Institutionnel**
    - ✓ entretenir des relations avec : i) le Ministère de Tutelle, ii) le Représentant de l'Emprunteur, iii) le CNP, iv) le FIDA, v) les ONG/PS identifiés pour la mise en œuvre des activités du Projet ;
    - ✓ assurer le Secrétariat du CNP conformément à l'Arrêté de création dudit Comité.
  - **Management Général**
    - ✓ coordonner l'équipe du Projet ;
    - ✓ mettre en œuvre les décisions du CNP pour assurer l'exécution optimale des activités du Projet ;
    - ✓ assurer la responsabilité la bonne gestion des ressources et du patrimoine du Projet ;
    - ✓ contrôler la qualité technique du travail au sein de l'UCG ;
    - ✓ contrôler la cohérence de la mise en œuvre des activités des composantes : interrelations fonctionnelles et opérationnelles ;
    - ✓ contrôler la qualité technique, la cohérence et la conformité des prestations fournies par les ONG/PS et autres.
  - **Gestion des PTBA**
    - ✓ approuver le projet de PTBA consolidé y compris les contrats-plans, les appuis hors contrats-plans et autres conventions ;
    - ✓ présenter le PTBA consolidé au CNP pour approbation ;
    - ✓ transmettre le PTBA approuvé par le CNP au FIDA pour Non Objection ;
    - ✓ demander les modifications nécessaires du PTBA en cours d'exercice.
  - **Gestion financière**
    - ✓ assurer l'ouverture du Compte Désigné et du compte du Projet ;
    - ✓ autoriser tous les règlements par caisse et banque ;
    - ✓ approuver les sommes dues au titre des contrats et autres conventions ;
    - ✓ assurer la signature autorisée sur le Compte Désigné et le compte du Projet ;
    - ✓ assurer la vérification et la signature autorisée des demandes d'exonération /contrepartie/Centrafrique ;
    - ✓ assurer la vérification et la signature autorisée des Demandes de Remboursement de Fonds (DRF/FIDA) ;
    - ✓ assurer la vérification et la signature autorisée des Demandes de Paiement Direct (DPD/FIDA) et des engagements spéciaux ;
    - ✓ assurer le suivi permanent de la Trésorerie en collaboration avec le RAF.
  - **Administration générale**
    - Gestion du personnel :**
      - ✓ autoriser le recrutement du personnel ;

- ✓ proposer les membres de la commission de recrutement ;
- ✓ vérifier les états et bulletins mensuels de paie ;
- ✓ approuver les déclarations trimestrielles de cotisations sociales ;
- ✓ approuver les déclarations mensuelles d'impôts sur les salaires ;
- ✓ approuver les demandes de congés ;
- ✓ approuver les décisions de licenciement ;
- ✓ approuver les démissions d'un agent ;
- ✓ autoriser les demandes de participation à des séminaires et formation du personnel.

**Gestion des achats et frais généraux :**

- ✓ autoriser les achats ;
- ✓ autoriser la préparation des Dossiers d'Appels d'Offres (DAO) ;
- ✓ signer les bons de commande ;
- ✓ signer les contrats ou les marchés ;
- ✓ notifier l'adjudication de marché ;
- ✓ autoriser l'avance sur marché ou contrat ;
- ✓ signer les demandes d'exonération : douane, TVA.

**Missions :**

- ✓ approuver les Termes de Référence (TDR) des missions et déplacements des agents de l'UCG ;
- ✓ contrôler et approuver les rapports de missions.

**Administration courante :**

- ✓ signer le courrier ;
- ✓ autoriser l'utilisation de la logistique ;
- ✓ signer les baux à loyer ;
- ✓ entretenir des relations avec les Ministères impliqués dans la mise en œuvre des activités du projet ;
- ✓ entretenir des relations avec les autres tiers ;
- ✓ entretenir des relations avec le FIDA pour les Demandes de Non Objection (**DNO**).

• **Gestion comptable**

- ✓ approuver les balances et situations budgétaires mensuelles ;
- ✓ approuver les situations comptables ;
- ✓ approuver les analyses de comptes (mensuelles, semestrielles), notamment les rapprochements bancaires mensuels et les reconstitutions du Compte Désigné.

• **Rapports d'activités**

- ✓ vérifier et approuver les rapports d'activités périodiques de l'UCG ;
- ✓ contrôler et approuver les rapports d'activités semestriels.

• **Etats financiers/informations**

- ✓ contrôler les états financiers ;
- ✓ vérifier la situation des contrats et marchés.

• **Audit des comptes**

- ✓ approuver les TDR et short list des auditeurs à consulter ;
- ✓ notifier le choix d'auditeur ;
- ✓ signer le contrat avec l'auditeur ;
- ✓ vérifier et approuver le rapport d'audit ;
- ✓ transmettre le rapport au FIDA dans les délais requis.

• **Missions de supervision, de revues techniques et à mi-parcours**

- ✓ assurer la préparation de ces missions et leur mise en œuvre ;
- ✓ mettre en place le tableau de suivi des recommandations.

□ **Responsable Administratif et Financier (RAF)**

**Principe directeur**

Sous l'autorité du Coordonnateur du Projet, le RAF a pour rôle la mise en œuvre, la supervision et le contrôle des actions du Projet au plan administratif, financier et comptable. A ce titre, il met en œuvre dans les règles de l'art, les mesures administratives, financières et comptables dans le but de :

- Maîtriser l'ensemble des opérations pour en assurer la traçabilité à tout moment ;
- Minimiser les risques de dysfonctionnement de l'organisation ;
- Rendre plus opérationnel le fonctionnement global du Projet.

Le RAF exerce ses fonctions en référence aux principes d'efficacité. La mise en œuvre de ses attributions, responsabilités et tâches doit s'inscrire dans le cadre des dispositions :

- du Document de Conception du Projet (DCP) ;
- de l'Accord financement FIDA/Etat Centrafricain (Don et Prêt) et des conditions générales applicables aux Prêts et Dons ;
- de la Lettre au Bénéficiaire du FIDA ;
- des Lois et Règlements en vigueur en Centrafrique ;
- Directives/FIDA pour la passation des marchés ;
- Directives/FIDA relatives à l'audit des projets
- des Règles du Manuel de procédures administratives financières et comptables et celles de tout autre manuel, de gestion spécifique conçu et validé/approuvé par le FIDA pour assurer une mise en œuvre correcte des activités ;
- du Manuel de procédures de gestion administrative, financière et comptable et du manuel d'exécution du Fonds d'Appui aux Microprojets Productifs (FAMP) ;
- du Manuel d'Exécution du projet ;
- des recommandations validées et approuvées des missions de supervisions, de revue technique, d'évaluation et d'audit.

### **Fonctions principales**

- Organiser, animer, exécuter les contrôles nécessaires à une gestion normée de façon :
  - permanente et exhaustive ;
  - objective et pertinente ;
  - fiable et utile ;
- Contribuer efficacement à la gestion du Projet.

A ce titre, le RAF devra assurer notamment :

- L'application régulière et adéquate des procédures dans la mise en œuvre de l'ensemble des opérations ;
- L'organisation de la planification des travaux administratifs, financiers et comptables pour garantir une tenue correcte et exhaustive des comptes du Projet, dans le respect des délais impartis ;
- La consistance de la trésorerie et de l'efficacité de la mobilisation des ressources intérieures (contrepartie de l'Etat) et extérieures (FIDA). A ce titre, il élabore les plans de trésorerie pour assurer à tout moment les ressources nécessaires à la mise en œuvre des activités. Enfin, il veille à ce que les contreparties de l'Etat, sous forme d'exonération de droits et taxes, soient mises en place conformément à l'Accord de Prêt ;
- La sauvegarde du patrimoine du Projet.

### **Tâches spécifiques**

#### **Système d'information et de gestion financière**

- Participer à la conception dudit système ;
- Veiller à sa mise en œuvre correcte, à la sécurité des outils qui le constituent (logiciel et matériels) et à la sauvegarde des applications et des fichiers ;
- Veiller à sa mise à jour.

#### **Organisation générale :**

- Organiser le plan de travail permettant la bonne réalisation des travaux administratifs, financiers et comptables ;
- Veiller à la bonne identification et au classement des pièces comptables justificatives et des documents de gestion ;

- Assurer sous sa propre prise en charge la gestion correcte du personnel conformément à la réglementation et veiller à la mise à jour des dossiers du personnel et l'établissement régulier des bulletins de paie, au respect du calendrier de versement aux organismes sociaux ;
- Veiller également à l'application du règlement intérieur du Projet ;
- Assurer la gestion des déplacements du personnel : ordres de mission, décomptes des frais et remboursement des frais ;
- Elaborer, assurer la mise à jour et veiller à la mise en œuvre du planning des congés.

#### Elaboration, contrôle et suivi budgétaire

- Participer à la détermination des orientations pour l'élaboration des prévisions d'activités et des budgets ;
- Mettre en œuvre tous les éléments nécessaires et prendre toutes les mesures suffisantes quant à la préparation, l'élaboration, la soumission, l'examen par le Comité National de Pilotage des projets d'activités et de budgets ;
- Analyser et contrôler les demandes de mise à disposition de fonds présentés par les ONG/PS en relation avec les composantes opérationnelles ;
- Assurer le suivi budgétaire, établir la synthèse des bilans d'exécution des budgets et élaborer les tableaux de bord mensuels et les compilations trimestrielles et semestrielles ;
- Procéder en relation avec le Responsable du Suivi/Evaluation, à l'analyse des coûts des activités du Projet.

#### Système comptable

- Assurer le suivi et la mise à jour du plan comptable ;
- Superviser l'élaboration et le contrôle des rapports comptables :
  - grands livres mensuels : généraux et analytiques ;
  - balances mensuelles : générales et analytiques ;
  - analyses des comptes mensuelles dont il prend en charge, celles relatives aux comptes du bilan (classe 1 à 5) ;
  - rapprochements mensuels des comptes bancaires ;
  - production des états de fin d'année.

#### Trésorerie :

- Veiller à la bonne exécution des procédures de trésorerie et de financement. En particulier, veiller au respect des obligations de justification des dépenses imposées par les Bailleurs de fonds et le Gouvernement pour disposer des ressources nécessaires au fonctionnement du Projet ;
- Vérifier les soldes bancaires dans les délais requis, les contrôles et suivre le traitement des écritures en suspens ;
- S'assurer régulièrement et formellement de la concordance entre les fonds obtenus et les soldes bancaires : reconstitution du Compte Désigné ;
- Assurer le suivi des documents d'exonération de TVA et de droits de douane.

#### Achats :

- S'assurer que les opérations menées dans ce cadre sont conformes aux directives de passation de marchés financés par le FIDA et à la réglementation en vigueur en République Centrafricaine ;
- Suivre le processus de passation des marchés en relation avec le Spécialiste en passation des marchés.

#### Autres attributions fonctionnelles

- Assurer l'organisation des prises d'inventaires, le contrôle de la valorisation et le traitement des écarts,
- Veiller à ce que les moyens du Projet notamment les véhicules soit exclusivement utilisés dans des conditions de transparence, d'économie et de sécurité,
- Veiller, en matière de sécurité des biens et des personnes, à ce que :

- les véhicules et les autres biens (meubles et immeubles) du Projet soient régulièrement et suffisamment assurés auprès d'un organisme officiel et présentant toutes les garanties ;
- le personnel soit couvert par une assurance pour la prise en charge des soins médicaux et pharmaceutiques.

Contrôle :

- Contrôler le respect des plans de travail ;
- Vérifier la qualité technique des travaux comptables : imputations comptables, contrôles automatiques, exactitude des balances, fiabilité et consistance des états financiers ;
- Assurer la validité des pièces justificatives qui sous-tendent les transactions (forme et fonds), et procéder à tout contrôle opportun, régulier ou inopiné permettant d'asseoir la réalité des paiements et leur consistance.

Formation :

- Identifier les besoins de formation des agents de la filière ;
- Etablir un plan de formation et le faire valider par le Coordonnateur, et avec l'aide de compétences extérieures nationales et/ou internationales ;
- S'assurer de l'exécution du plan de formation.

Audits/missions de supervision/revue technique/évaluation du Projet :

- Assurer la préparation de ces missions ;
- Fournir l'assistance nécessaire durant leur séjour ;
- Mettre en place les plans d'action de suivi des recommandations et veille à leur exécution.

Respect des accords avec les partenaires au développement :

- Veiller à ce que les procédures décrites dans les accords avec les partenaires au développement soient respectées à tous les stades de la procédure d'acquisition des biens et services ;
- Veiller à ce que les montants cumulés ne dépassent pas les plafonds fixés dans les accords de financement.

Préparation des rapports :

- Contribuer à l'élaboration des rapports périodiques et annuels du Projet ;
- Etablir les tableaux de suivi budgétaire et analytique (trimestriel) ;
- S'assurer de la mise à jour du plan de passation des marchés (trimestriel) ;
- Produire les rapprochements bancaires (mensuel) ;
- Produire l'état des DRF/DPD (mensuel) ;
- Etablir la situation des congés (mensuel), le plan de formation, les états financiers annuels et les états financiers de fin de projet ;
- Etablir les inventaires annuels ;
- Produire l'état de la reconstitution du Compte Désigné (mensuel).

Autres : assurer le back up du CCO, de l'ADI, et du SPM, chacun en ce qui le concerne.

□ **Spécialiste en Passation des Marchés (SPM)**

**Principe directeur**

Sous l'autorité du Coordonnateur du Projet, le SPM a pour rôle l'organisation, la mise en œuvre, la supervision et le contrôle du processus de passation des marchés/contractualisation au sein du projet. A ce titre, il met en œuvre dans les règles de l'art, les mesures administratives et réglementaires dans le but de maîtriser l'ensemble des opérations pour en assurer la traçabilité à tout moment.

Le SPM exerce ses fonctions en référence aux principes d'efficacité. La mise en œuvre de ses attributions, responsabilités et tâches doit s'inscrire dans le cadre des dispositions :

- du Document de Conception du Projet (DCP) ;

- de l'Accord financement FIDA/Etat Centrafricain (Don et Prêt) et des conditions générales applicables aux Prêts et Dons ;
- de la Lettre au Bénéficiaire du FIDA ;
- des Lois et Règlements en vigueur en Centrafrique ;
- Directives/FIDA pour la passation des marchés ;
- Directives/FIDA relatives à l'audit des projets
- des Règles du Manuel de procédures administratives financières et comptables et celles de tout autre manuel, de gestion spécifique conçu et validé/approuvé par le FIDA pour assurer une mise en œuvre correcte des activités ;
- du Manuel de procédures de gestion administrative, financière et comptable et du manuel d'exécution du Fonds d'Appui aux Microprojets Productifs (FAMP) ;
- du Manuel d'Exécution du projet
- des recommandations validées et approuvées des missions de supervisions, de revue technique, d'évaluation et d'audit.

### **Tâches spécifiques**

#### **Planification :**

- Elaborer en concertation avec le Coordonnateur, le RAF et les autres responsables techniques du projet les modalités de réalisation des investissements pour les infrastructures destinées aux groupes cibles conformément à la stratégie établie. Les démarches doivent rechercher la participation la plus avancée possible des intéressés à la réalisation et au suivi des marchés ;
- Participer à l'élaboration du Programme de Travail et de Budget Annuels ;
- Elaborer le Plan de Passation des Marchés de l'ensemble du Projet en rapport avec les ONG/Partenaires en charge de la mise en œuvre ;
- Faire valider et tenir à jour le Plan de Passation des Marchés avec les estimations prévisionnelles et les modes de passation des marchés selon les termes des accords signés avec le FIDA.

#### **Achats :**

- Collaborer avec les responsables et les techniciens des composantes pour tout ce qui concerne les aspects techniques et les associer, chaque fois que besoin sera, à la production des spécifications techniques, des termes de référence, des critères d'évaluation et conditions contractuelles.
- Collaborer avec les ONG/Partenaires en charge de la mise en œuvre pour programmer et préparer les documents d'appel d'offres, le déroulement de la passation des marchés, l'exécution des marchés et la préparation de rapports ;
- S'assurer que les opérations menées dans ce cadre sont conformes aux directives de passation de marchés financés par le FIDA et à la réglementation en vigueur en RCA, notamment le code des Marchés Publics et ses textes d'application ;
- Ouvrir et tenir à jour un répertoire des fournisseurs et des entreprises, en utilisant les procédures prévues en particulier par les manuels de procédures ;
- Ouvrir et tenir à jour les bordereaux des prix unitaires les plus usuels (à partir de consultations des fournisseurs) ;
- Elaborer et tenir à jour la liste détaillée et chiffrée des acquisitions et biens et services prévus sur les financements du Projet pour toutes les composantes et finaliser avec celles-ci les caractéristiques et spécifications techniques.

#### **Préparation des documents d'appels d'offres :**

- Elaborer les dossiers d'appels d'offres à partir des dossiers standards de la Direction des Marchés Publics (pour les travaux et fournitures) et les demandes de propositions pour les services de consultants, en veillant à ce que ces documents reçoivent les approbations nécessaires à chaque fois que de besoin, de la part des partenaires au développement ;
- Assister aux séances d'ouverture des plis et d'évaluation des offres ainsi qu'à celles d'attribution des marchés ;
- Veiller à la confidentialité des rapports d'évaluation des offres et s'assurer que ceux-ci reçoivent les approbations nécessaires du FIDA et des autorités locales compétentes ;

- Préparer les marchés en veillant à ce qu'ils soient approuvés, signés, visés et notifiés, selon les manuels de procédures, dans les meilleurs délais ;
- S'assurer que les soumissionnaires non retenus reçoivent les informations nécessaires ainsi que leurs cautions de soumission au terme du processus relatif à la décision d'attribution des marchés.

#### Exécution des marchés :

- Veiller à ce que les engagements contractuels sur les marchés soient systématiquement communiqués aux services chargés de la gestion administrative et financière du Projet ;
- Veiller à ce que les dispositions nécessaires soient prises pour que l'exécution des marchés soit conforme aux exigences spécifiques de chaque marché ;
- Participer à l'organisation des commissions de réception des fournitures en s'assurant que les articles, biens et services reçus sont corrects pour ce qui est de la qualité et de la quantité et qu'ils sont conformes aux spécifications requises ;
- Prendre en rapport avec les ONG partenaires et les bénéficiaires, les mesures nécessaires pour que les biens et services soient livrés et entreposés en sûreté aux endroits et aux dates précisés ;
- Préparer les rapports sur la situation des marchés selon les périodicités fixées dans le Manuel de procédures ou dans tout autre document ;
- Participer à l'évaluation des contrats et conventions avec les ONG/PS.

#### Respect des accords les partenaires au développement :

- Veiller à ce que les procédures décrites dans les accords avec le FIDA soient respectées à tous les stades de la procédure d'acquisition des biens et services ;

#### Préparation des rapports :

- Contribuer à l'élaboration des rapports périodiques et annuels du Projet ;
- Tenir à jour le registre des contrats selon le modèle de la Lettre au Bénéficiaire ;
- Mettre en place et tenir à jour le tableau de suivi de l'exécution physique et financier des contrats ;
- Participer à l'élaboration des fiches de suivi des contrats ;
- Collaborer et participer aux missions techniques d'appui des consultants, des missions de suivi évaluation du MADR, des missions de supervision et de revues techniques, de revue à mi-parcours du FIDA et d'audit ;
- Elaborer les rapports trimestriels de suivi de mise en œuvre du Plan de Passation des Marchés ;

#### Formation et information

- Contribuer à la formation et à l'information des ONG partenaires et des groupes cibles pour la maîtrise des procédures de suivi des marchés

Autre : assurer le back up du RAF dans certaines tâches administratives prédéterminées

### □ **Chef Comptable (CCO)**

#### **Principe directeur**

Sous l'autorité du Coordonnateur et, sous la supervision et le contrôle du RAF, le Chef Comptable assure la tenue de la comptabilité du Projet dans les conditions et les délais requis pour assurer une bonne visibilité de la gestion comptable et financière et ce, conformément aux principes comptables généralement admis tels qu'ils sont rappelés dans le Manuel de procédures. Le Chef Comptable inscrit son action dans le respect des principes comptables en vigueur en Centrafrique et notamment dans l'application :

- des Lois et Règlements en vigueur en Centrafrique et notamment les dispositions du système comptables OHADA (SYSCOHADA) ;
- Directives/FIDA relatives à l'audit des projets ;
- des Règles du Manuel de procédures administratives financières et comptables et celles de tout autre manuel, de gestion spécifique conçu et validé/approuvé par le FIDA pour assurer une mise en œuvre correcte des activités ;

- du Manuel de procédures de gestion administrative, financière et comptable et du manuel d'exécution du Fonds d'Appui aux Microprojets Productifs (FAMP) ;
- des recommandations validées et approuvées des missions de supervisions, de revue technique, d'évaluation et d'audit.

### **Fonctions principales**

Elles consistent à :

- assurer la comptabilisation de toutes les pièces justificatives du Projet notamment la saisie des pièces comptables, le contrôle des saisies et la production des brouillards de saisie, en garantissant les exigences de :
  - consistance et d'exhaustivité ;
  - fiabilité et de pertinence ;
  - sincérité et de régularité ;
- s'assurer au préalable de l'imputation correcte générale et analytique de chaque pièce et en cas de distorsion aviser le RAF avant tout redressement
- établir les synthèses intermédiaires et les états financiers et, les analyses des comptes pour s'assurer de la fiabilité et de la consistance des informations comptables produites à travers les situations suivantes :
  - journaux : banques, caisses, achats, opérations diverses etc.,
  - grands livres généraux et analytiques, balances générale et analytique,
  - états mensuels des réalisations budgétaires,
  - bilan, tableaux ressource/emplois, comptes de résultat,
  - états détaillés des dépenses effectuées sur les fonds du prêt.

### **Fonctions spécifiques**

- assurer les imputations comptables générales et analytiques et le contrôle des imputations ;
- assurer et/ou superviser la saisie informatique des imputations ;
- procéder au contrôle du brouillard de saisie et le faire valider par le RAF ;
- assurer la validation informatique du brouillard ;
- assurer la tenue des livres comptables et l'édition régulière et à bonne date des situations requises :
  - livre journal et livres auxiliaires : journal des achats, les journaux de trésorerie, caisses/banques, le journal des opérations diverses ;
  - grand livre général et analytique ;
  - balance générale et analytique ;
- assurer la préparation et la mise en règlement des factures des fournisseurs et des prestataires et des autres dépenses en s'assurant que les liasses de règlement sont consistantes et probantes ;
  - fournisseurs et prestataires divers ;
  - salaires et primes ;
  - frais de mission ;
  - approvisionnement des caisses.
- élaborer les rapprochements bancaires à bonnes dates avec analyse et documentation des écritures en suspens de tous les comptes bancaires du Projet ;
- préparer les états de paie des salaires et des indemnités, les déclarations sociales,
- centraliser les D/A, préparer les bons de commande et assurer le suivi des commandes ;
- assurer les opérations de gestion du carburant, de mise à disposition aux ayants droit conformément au Manuel de procédures ;
- assurer le suivi des véhicules : entretien, réparation et, mise en place et contrôle des carnets de bord ;
- gérer les temps de présence et le suivi des feuilles de présence journalière ;
- assurer la gestion des pièces comptables (classement et archivage) ;
- élaborer les analyses de comptes mensuelles des comptes de gestion (classes 6 et 7 ; celles des classes 1, 2, 3, 4, 5 sont établis par le RAF) ;

- participer aux travaux d'audit dont il assure une bonne préparation avec le RAF et de l'ADI ;
- participer à la préparation des PTBA en fournissant les données historiques relatives à l'exécution des activités ;
- organiser, superviser et contrôler le travail de l'ADI en ce qui concerne, la gestion de la caisse de menues dépenses, la gestion des stocks de fournitures ;
- assurer la gestion de la sauvegarde des applications et des fichiers pour éviter toute perturbation dans la gestion comptable et financière du Projet ;
- assurer le back up (remplacement) en cas d'indisponibilité :
  - du RAF à l'exclusion du pouvoir de signature des chèques ;
  - de l'ADI pour des tâches prédéterminées par le RAF.

□ **Assistante de Direction (ADI)**

Sous l'autorité du Coordonnateur du Projet, l'Assistante de Direction est chargée d'assister le Coordonnateur du Projet, le Responsable Administratif et Financier et le Responsable du Suivi/Evaluation dans l'exécution des tâches administratives courantes comprenant : la tenue du courrier, le traitement informatisé des dossiers ainsi que leur classement et la gestion des communications et de l'agenda du Coordonnateur. L'Assistant de Direction inscrit son action dans le respect des dispositions suivantes :

- Règles du Manuel de procédures administratives financières et comptables ;
- Recommandations validées et approuvées des missions de supervisions, de revue technique, d'évaluation et d'audit.

Les tâches inhérentes à l'Assistante de Direction se décomposent comme suit :

- ✓ **Gestion du courrier** :
  - tenir à jour les registres et le système de classement des courriers arrivée et départ conformément au Manuel de procédures administratives, financières et comptables ;
  - saisir et mettre en forme tout le courrier sortant et soumis à la signature du Coordonnateur ;
  - dispatcher le courrier entrant en direction des intéressés, selon les instructions du Coordonnateur du Projet.
- ✓ **Secrétariat** :
  - coordonner et superviser tous les travaux de secrétariat de l'Unité de Coordination du Projet ;
  - superviser le système de traitement et de classement des rapports en provenance des Spécialistes Techniques et des ONG/PS du Projet ;
  - organiser et centraliser la gestion de la documentation de l'UCG ;
  - gérer l'agenda du Coordonnateur, du Responsable Administratif et Financier et du Responsable du Suivi/Evaluation
  - mettre en forme les documents internes des Spécialistes Techniques ;
  - assurer l'expédition du courrier départ et veiller au dispatching du courrier interne ;
  - assurer la saisie des documents à la demande de la hiérarchie ;
  - assurer la reprographie ainsi que la reliure des documents du Projet ;
  - assurer la réception téléphonique et le dispatching des appels.
- ✓ **Administration** :
  - tenir et mettre à jour les dossiers individuels du personnel de l'UCG ;
  - assurer les contacts avec les organismes sociaux dans le cadre de leurs prestations liées au personnel ;
  - assurer la gestion et le suivi des ordres de mission ainsi que les rapports y relatifs et veiller à leur système de classement ;
  - tenir à jour le registre des chèques émis par le Service Administratif et Financier ;
  - tenir à jour le registre des factures en provenance des fournisseurs et ONG/PS du Projet ;
  - participer à la mise en forme du PTBA ainsi que des rapports élaborés par le Responsable du Suivi/Evaluation.
- ✓ **Aspects fiduciaires**

- prendre en charge la gestion de la caisse de menues dépenses dans le respect du plafond de caisse, de la dépense maximale à effectuer par caisse et du seuil de réapprovisionnement. L'ADI devra veiller à la tenue correcte et régulière du brouillard de caisse dont les soldes sont arrêtés à la fin de chaque journée. Il doit assurer :
  - le contrôle de l'éligibilité des dépenses par caisse, leur justification correcte et exhaustive,
  - l'exactitude de l'encaisse à tout moment,
  - la préparation des réapprovisionnements et les retraits auprès de la banque,
  - l'établissement des arrêtés mensuels avec le Chef Comptable ;
- gérer le stock de fournitures conformément aux dispositions du Manuel de procédures.

**□ Responsable du Suivi/Evaluation (RSE)**

Sous l'autorité du Coordonnateur du Projet, le Responsable du Suivi/Evaluation exerce ses attributions et responsabilités dans le respect des dispositions :

- du Document de Conception du Projet (DCP) ;
- du Manuel d'Exécution du projet
- des Règles du Manuel de procédures administratives financières et comptables et celles de tout autre manuel, de gestion spécifique conçu et validé/approuvé par le FIDA pour assurer une mise en œuvre correcte des activités ;
- du Manuel de procédures de gestion administrative, financière et comptable et du manuel d'exécution du Fonds d'Appui aux Microprojets Productifs (FAMP) ;
- des recommandations validées et approuvées des missions de supervisions, de revue technique, d'évaluation et d'audit.

✓ **Principe directeur**

Le Responsable du Suivi/Evaluation est chargé de la conception et de la gestion participative du système de planification et de suivi/évaluation du Projet. Il est responsable de la mise en œuvre des activités y relatives dans le cadre du Projet et via ses ONG/PS. Il veille au développement d'un système de Suivi/Evaluation Participatif basé sur des mécanismes et systèmes formels.

✓ **Fonctions spécifiques**

Mise en place du système S/E Participatif

- Procéder à la revue du cadre logique du Projet, en particulier dans les domaines des indicateurs et des mécanismes de suivi ;
- Guider un processus d'établissement de la situation de référence (étude de base) ; vérifier la qualité des données socio-économiques disponibles sur la zone du Projet, les méthodes utilisées pour les collecter et leur degré de fiabilité pour constituer de bonnes statistiques de base ;
- Guider le processus d'identification et de conception des indicateurs clés pour chaque composante en vue de l'enregistrement et du compte-rendu des progrès physiques par rapport aux prévisions du PTBA ;
- Clarifier les besoins essentiels d'information de la Direction du Projet, de la tutelle technique, du Comité National de pilotage du FIDA et en relation avec les intervenants, établir le cadre et les procédures pour l'évaluation des activités du Projet ;
- S'assurer que tous les contrats signés avec les ONG/PS de services incluent des spécifications pour le suivi interne requis d'eux, les systèmes de rapportage et les pénalités pour défaut de compte-rendu comme spécifié ;
- Passer en revue avec les ONG/PS à la mise en œuvre, leurs approches et systèmes d'information existants et s'accorder sur tout changement, appuis et ressources requis ;
- Guider un processus d'identification des questions et paramètres clés de performance en vue du suivi des performances du Projet et de leur comparaison avec les objectifs ;
- Guider et superviser les organismes contractants pour réaliser les enquêtes et études spécifiques requises pour l'évaluation des effets et des impacts du Projet ;
- Développer un plan de renforcement des capacités du Projet en matière de S/E ;

- Organiser et mettre en œuvre de manière participative des formations en S/E sur la base des besoins des intervenants, notamment les bénéficiaires ;
- Développer l'ensemble du cadre pour le suivi et l'évaluation (S/E) du Projet, notamment les revues annuelles de Projet, les évaluations participatives d'impact, le suivi des processus, le suivi des opérations et les ateliers de capitalisation des leçons apprises ;
- Développer le Système d'Information et l'intégrer comme outil de planification et de gestion de l'UCG

#### Mise en œuvre du S/E

- Elaborer un plan de suivi évaluation ;
- Développer des instruments de collecte
- Assurer la coordination technique du PTBA au niveau de l'UCG et s'assurer que les activités envisagées concourent à la réalisation du Projet ;
- Concevoir sur la base du PTBA, le cadre de suivi des réalisations physiques et des processus relatifs aux activités du Projet ;
- Appuyer l'équipe du Projet et les ONG/PS de mise en œuvre du Projet dans la préparation de leurs rapports d'avancement. Ensemble, analyser ces rapports en termes de problèmes et d'actions nécessaires. Préparer les rapports d'avancement consolidés, pour la Direction du Projet, à soumettre aux instances appropriées et le calendrier approuvé ;
- Réviser les rapports de suivi ; les analyser pour l'évaluation d'impact et pour identifier les causes d'éventuels obstacles dans la mise en œuvre du Projet ;
- Collaborer avec l'équipe du Projet et les ONG/PS de mise en œuvre sur le suivi qualitatif en vue de fournir des informations pertinentes pour l'évaluation en cours des activités, effets, et impacts du Projet ;
- S'assurer qu'en général, les décisions relatives au suivi du Projet sont conformes aux documents de Projet et, en particulier, que les spécifications de ces documents sont entièrement observées dans la conception du système de S/E du Projet ;
- Participer aux missions de supervision et d'évaluation externes des bailleurs de fonds et autres agences en analysant les rapports de suivi ainsi qu'en fournissant une connaissance directe et personnelle de la situation de terrain ;
- Organiser des sessions de recyclage en S/E pour l'équipe du Projet, les ONG/PS de mise en œuvre, les organisations locales et les bénéficiaires ;
- Planifier des rencontres régulières pour identifier les leçons de l'expérience et les conséquences pour les prochaines étapes du Projet ;
- Assurer la gestion du système d'information du Projet ;
- Contribuer à la capitalisation des expériences et des innovations du projet ;
- Contribuer à la visibilité des actions menées par le projet ;
- Contribuer à la mobilisation de la contribution des bénéficiaires.

#### Rapportage

- Proposer un canevas de rédaction des rapports ;
- Préparer les rapports sur les résultats du S/E, comme requis, en étroite collaboration avec le service financier, l'équipe technique et les ONG/PS de mise en œuvre ;
- Effectuer régulièrement des visites de terrain pour appuyer la mise en œuvre du S/E et pour identifier là où des adaptations pourraient être nécessaires ;
- Guider le partage régulier des résultats du S/E avec l'équipe du Projet, les ONG/PS de mise en œuvre et les bénéficiaires ;
- Fournir, en collaboration avec le Responsable Administratif et Financier, au Coordonnateur et aux autres responsables techniques du Projet les informations de gestion qu'ils pourraient demander ;
- Faire des rapports semestriels et annuels à la Direction du Projet, en mettant en relief les points essentiels et préparer la documentation pour les réunions ;

- Vérifier que les données du suivi sont discutées au niveau des instances appropriées et en temps utile en termes d'implications pour les actions appropriées ;
- Participer à l'évaluation des marchés et conventions avec les ONG/PS ;
- Assurer l'archivage des documents techniques du projet.

Autres : assurer le back up du Coordonnateur pour la supervision des activités techniques et administratives (le pouvoir de signature des instruments de paiement n'est pas délégué) ; assurer le back up de l'Assistant Suivi/Evaluation.

#### □ Chef d'antenne

Sous l'autorité du Coordonnateur du Projet, le Spécialiste est chargé d'assurer la coordination et le suivi de la mise en œuvre de la Composante « Amélioration de la Production Vivrière, du Petit Elevage et de l'Accès au Marché » en relation avec les Spécialistes en Infrastructures Rurales et en Questions de Genre, conformément aux dispositions :

- du Document de Conception du Projet (DCP) ;
- du Manuel d'Exécution du projet
- des Règles du Manuel de procédures administratives financières et comptables et celles de tout autre manuel, de gestion spécifique conçu et validé/approuvé par le FIDA pour assurer une mise en œuvre correcte des activités ;
- du Manuel de procédures de gestion administrative, financière et comptable et du manuel d'exécution du Fonds d'Appui aux Microprojets Productifs (FAMP) ;
- des recommandations validées et approuvées des missions de supervisions, de revue technique, d'évaluation et d'audit.

#### Tâches générales :

- ✓ Participer à la sensibilisation des populations cibles sur les activités du Projet dans les zones d'intervention du Projet
- ✓ Participer à l'élaboration des Programmes de Travail et Budgets Annuels (PTBA) du Projet dans le cadre de la Composante ;
- ✓ Détailler les modalités de mise en œuvre des différentes activités de la composante et élaborer le cadre logique détaillé avec la participation des bénéficiaires et des ONG/PS chargés de mettre en œuvre les activités ;
- ✓ Participer à l'élaboration des dossiers de pré qualification, termes de références, cahiers de charge et des dossiers d'appel d'offres de services de la composante, en relation avec le SPM ;
- ✓ Suivre en relation avec le SPM, le lancement des dossiers d'appels d'offres et participer au dépouillement des propositions pour le choix des prestations de services ;
- ✓ Participer, en collaboration avec le SPM, les dossiers de sélection et organiser la sélection des ONG/PS pour la mise en œuvre de la Composante ;
- ✓ Participer, en collaboration avec SPM et le RAF, à la rédaction des contrats avec ces ONG/PS ;
- ✓ Participer à la coordination et à la supervision des opérations menées par les ONG/PS dans le cadre du processus de renforcement des capacités notamment : i) la formation des responsables d'OP au diagnostic et à la planification participative, ii) la formation des animateurs/trices villageois choisis par les OP ;
- ✓ Participer, en collaboration avec le SPM et les autres responsables techniques, à la mise en place d'un répertoire des ONG, PME, bureaux d'études partenaires potentiels du Projet ;
- ✓ Rédiger les rapports périodiques (mensuel, trimestriels et annuels) de suivi des activités de la composante, en soulignant les écarts observés entre les prévisions et les réalisations et en proposant en collaboration avec les ONG/PS, des mesures correctives ;
- ✓ Apporter son entière collaboration aux missions d'évaluation, de supervision et de revue à mi-parcours du Fonds et d'audits ;
- ✓ Assurer la complémentarité des actions du Projet avec celles appuyées par d'autres bailleurs de fonds dans ce domaine.

#### Tâches Spécifiques :

- ✓ Participer, suivre et contrôler le processus de : i) réinclusion des populations décapitalisées dans les activités économiques, ii) d'augmentation de la production et de la productivité

animale ainsi que celle de la part commercialisée des produits agricoles, iii) de mise en place de la fourniture de conseils agricoles répondant à la demande des producteurs/trices ;

- ✓ Suivre le processus d'intégration agriculture/élevage ;
- ✓ S'assurer de la gestion rationnelle de l'environnement ;
- ✓ Participer à la mise en place et à la mise en œuvre du dispositif de financement des microprojets productifs (FAMP) ;
- ✓ Participer, suivre et contrôler la stratégie : i) d'encouragement des OP à mieux organiser la commercialisation des produits agricoles et animaux des membres, ii) d'amélioration de l'organisation de la commercialisation (groupage des produits et meilleurs accès à l'information commerciale), iii) de promotion des échanges entre producteurs/trices, commerçants et consommateurs, iv) d'amélioration et de diversification de la transformation des produits agricoles ;

Autre : assurer le back up du Spécialiste en Infrastructures Rurales (SIR)

#### □ **Spécialiste en Genre et Ciblage (SGC)**

Sous l'autorité du Coordonnateur du Projet, le ou la Spécialiste genre est chargé d'assurer la coordination et le suivi de la mise en œuvre des Aspects Genre (femmes, jeunes, ménages vulnérables /décapitalisés) et, ce à travers toutes les composantes du projet, en relation avec les autres Spécialistes techniques, conformément aux dispositions :

- du Document de Conception du Projet (DCP) ;
- du Manuel d'Exécution du projet
- des Règles du Manuel de procédures administratives financières et comptables et celles de tout autre manuel, de gestion spécifique conçu et validé/approuvé par le FIDA pour assurer une mise en œuvre correcte des activités ;
- du Manuel de procédures de gestion administrative, financière et comptable ;
- des recommandations validées et approuvées des missions de supervisions, de revue technique, d'évaluation et d'audit.

#### Tâches générales communes :

- ✓ Participer à l'élaboration des programmes de travail et budgets annuels (PTBA) des composantes « Renforcement des Capacités des OP » et « Commercialisation/Filières Agricoles » en mettant en évidence la prise en compte des aspects genre (femmes, jeunes, ménages décapitalisés) ;
- ✓ Détailler les modalités de mise en œuvre des différentes activités des composantes et élaborer en relation avec les Spécialistes techniques un cadre logique détaillé dédié à la prise en charge des Questions Genre (femmes, jeunes, ménages décapitalisés) avec la participation des bénéficiaires et des ONG/PS chargés de mettre en œuvre les activités ;
- ✓ Participer à la sensibilisation et la mobilisation des populations cibles sur les activités du Projet dans les zones d'intervention ;
- ✓ Participer, en collaboration avec le SPM et les autres responsables techniques, à la mise en place d'un répertoire des ONG, PME, bureaux d'études partenaires potentiels du Projet ;
- ✓ Préparer en relation avec les autres Spécialistes et le SPM les dossiers de pré qualification, termes de référence, cahiers de charges et dossiers d'appels d'offres de services en insistant sur la prise en compte des questions de genre et du ciblage ;
- ✓ Participer en collaboration avec les autres Spécialistes et le SPM à la préparation des dossiers de sélection et à l'organisation de la sélection des ONG/PS de services pour la mise en œuvre des activités du projet en mettant en évidence les aspects genre ;
- ✓ Participer avec les autres Spécialistes et le SPM et le RAF à la rédaction des contrats avec ces ONG/PS ;
- ✓ Rédiger les rapports périodiques (mensuels, trimestriels et annuels) de suivi des activités relatives à la mise en œuvre des aspects genre, en soulignant les écarts observés entre les prévisions et les réalisations et en proposant en collaboration avec les ONG/PS, des mesures correctives ;
- ✓ Apporter son entière collaboration aux missions d'évaluation, de supervision et de revue à mi-parcours.
- ✓ Assurer la complémentarité des actions du Projet avec celles appuyées par d'autres bailleurs de fonds dans ce domaine.

Tâches spécifiques :

- ✓ S'assurer de façon permanente que la stratégie d'équité genre mise en œuvre par le projet est participative, inclusive et durable et vise à assurer aux groupes cibles l'accès équitable aux ressources, aux activités et aux bénéfices du projet ;
- ✓ Faciliter l'accès des femmes et des jeunes aux activités d'appui et renforcement de leur capacité ;
- ✓ Encourager la participation des femmes et des jeunes dans tous les cadres de concertation et de décisions des OP ;
- ✓ Appuyer les activités génératrices de revenus promues par les femmes et les jeunes dans les investissements en technologie de transformation/conservation à travers la mise en œuvre des modules ;
- ✓ Promouvoir l'alphabétisation fonctionnelle et la formation en leadership des femmes ;
- ✓ Suivre les activités d'information, sensibilisation et communication (Radio Siriri, etc.)
- ✓ Promouvoir les activités pratiquées par les femmes dont l'aviculture et l'élevage des petits ruminants ;
- ✓ Suivre le processus d'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement ;
- ✓ Suivre le processus d'inclusion économique et social des jeunes déscolarisés ou non scolarisés à travers la promotion d'organisation de producteurs/commerçants/transporteurs/animateurs paysans ;
- ✓ Participer à l'inventaire de la situation des décapitalisés y compris les éleveurs ayant l'intention de se sédentariser.

## Appendice 6: Planification, suivi-évaluation et gestion des savoirs

### A. La programmation des activités et la préparation du PTBA

1. La planification et la budgétisation des activités du PREPAS seront réalisées sur la base de **Programme de travail et de budget annuel (PTBA)**. Chaque projet de PTBA comprendra: (i) une description détaillée des activités prévues pour l'année à venir, assortie des modalités d'exécution et des indicateurs de suivi; (ii) un état de l'origine et de l'utilisation des fonds (plan de décaissement); et (iii) un Plan de passation des marchés (PPM). Le PPM élaboré au démarrage du Projet portera sur une durée de 18 mois, puis sur une durée de 12 mois pour les années suivantes. A partir de la deuxième année, le projet de PTBA intégrera une synthèse des résultats obtenus et des contraintes rencontrées au cours de l'année précédente. Une approche souple permettant une éventuelle révision du PTBA au cours de l'exercice budgétaire sera adoptée.

2. L'élaboration des PTBA constitue une des fonctions principales du Responsable de suivi-évaluation. Elle se fera de manière participative selon le processus décrit ci-après:

- (i) les activités seront identifiées par les partenaires de mise en œuvre au niveau sous-préfectorale en fonction des besoins exprimés par les différentes catégories de bénéficiaires et leurs organisations ;
- (ii) les partenaires de mise en œuvre s'attacheront à assembler ces activités pour chaque sous-préfecture, sous la coordination des Antennes ;
- (iii) les activités arrêtées au niveau de chaque région et transmises par les Antennes seront par la suite consolidées par l'UCG pour constituer la proposition de PTBA ;
- (iv) la proposition de PTBA consolidée sera transmise au Comité National de Pilotage (CNP) ;
- (v) enfin, le CNP se réunira pendant la première quinzaine d' octobre pour examiner et approuver le PTBA ;
- (vi) l'équipe du Projet prendra en compte les observations et les recommandations du CNP en vue de la finalisation du PTBA ;
- (vii) le PTBA approuvé par le Gouvernement sera transmis au FIDA au plus tard le 30 novembre.

3. Le calendrier de préparation des PTBA est décrit dans le tableau ci-dessous:

Période	Activité
Mois de septembre	Concertation et propositions d'activités au niveau local, consolidation par région et par filières par les partenaires de mise en œuvre, sous la coordination des Antennes
Première quinzaine du mois d'octobre	Consolidation de la proposition de PTBA du Projet par l'UCG et soumission du PTBA au CNP
Deuxième quinzaine du mois d'octobre	Réunion du CNP pour examen et validation du PTBA
Première quinzaine du mois de novembre	Finalisation du PTBA par l'UCG sur la base des commentaires du CNP
Deuxième quinzaine du mois de novembre	Approbation du Gouvernement
30 novembre	Transmission du PTBA au FIDA

## B. Le système de suivi-évaluation du PREPAS

4. Le **système de suivi-évaluation** (SSE) du PREPAS cherchera à s'articuler sur les dispositifs de suivi-évaluation existants au niveau national, dont ceux utilisés par le MADR et du MESA. Par ailleurs, il veillera à capitaliser les expériences du PREVES qui portent essentiellement sur :

- (i) la nécessité de s'assurer que l'ensemble des équipes de coordination et de gestion soit en place dès le démarrage du Projet et que tous aient la même compréhension du Projet et du SSE ;
- (ii) l'importance d'avoir les ressources humaines tant en nombre qu'en compétences pour éviter les charges de travail irréalistes ; ainsi que les ressources financières nécessaires à la bonne opérationnalisation du SSE ;
- (iii) l'importance d'élaborer à temps et de bien clarifier les conventions et contrats de partenariat (attributions des parties, indicateurs de performance, modalités de paiement, etc.) pour ne pas accuser des retards dans la mise en œuvre des activités ;
- (iv) l'impératif de mettre en place un SSE complet pour permettre un bon pilotage du projet dans l'ensemble du cycle de planification, suivi-évaluation et gestion des savoirs ;
- (v) l'importance d'avoir une base de données pour le suivi de l'évolution des bénéficiaires, notamment dans l'appui aux microentreprises rurales ;
- (vi) l'importance d'impliquer les services techniques dans la mise en œuvre et le suivi (animation des concertations, participation aux supervisions, etc.) pour favoriser l'appropriation.

5. Le SSE du PREPAS sera développé afin de fournir les informations et les analyses utiles pour le pilotage de l'exécution du Projet, et prévoir les ressources humaines et financières suffisantes pour leur mise en œuvre. Il constituera un outil pour la gestion axée sur les résultats, qui vise à assurer que les données et les informations sur les progrès réalisés par le Projet vers l'atteinte des résultats soutiennent sa gestion, et que des mesures correctives puissent être prises à temps le cas échéant.

6. Le principal outil de SE à disposition lors du démarrage du Projet est le **cadre logique** (CL). Le CL soutenu par les principaux indicateurs de performance définit les produits, effets et impacts qui devront être progressivement atteints grâce à l'exécution des activités et la mobilisation des ressources. Afin de s'assurer que l'ensemble des acteurs notamment l'équipe de l'UCG, les partenaires stratégiques et les partenaires de mise en œuvre aient la même compréhension de la logique d'intervention du Projet ; un atelier de revue et de validation du CL sera organisé au démarrage du Projet.

7. Dès son démarrage, le PREPAS développera une **Plateforme informatique** qui fera partie intégrante du dispositif de SE du Projet. Conçue sur mesure selon les besoins du Projet, la Plateforme permettra d'enregistrer les différentes réalisations, et de faire le suivi de l'avancement des activités, de l'atteinte des produits et effets attendus, ainsi que l'évaluation des impacts. La Plateforme intégrera le SMRO, le CL, le cadre de mesure de rendement, ... ; et pourra générer à tout instant les tableaux de bord standards utilisés dans les projets du FIDA, notamment les tableaux de suivi du PTBA et les différents tableaux de bord intermédiaires. La Plateforme intégrera une base de données des bénéficiaires qui permettra d'enregistrer les bénéficiaires ainsi que les appuis qu'ils ont reçus, et de suivre leur évolution avant, sur la durée et après les appuis du Projet. Le renseignement de la Plateforme sera autant que possible décentralisé (aux niveaux UCG, Antennes, etc.) pour permettre la collecte et la transmission de données en temps réel, afin d'éviter les longs délais de transmission de l'information.

8. Parallèlement au développement de la plateforme informatique de SE, un **manuel de SE** sera développé pour le Projet. Ce manuel caractérisera le SSE à mettre en place et clarifiera l'ensemble des modalités pour sa mise en œuvre : les différents outils sur lesquels le système s'appuie, les rôles

des acteurs à différents niveaux, les mécanismes et procédures à suivre pour la production, le traitement et l'utilisation de l'information.

9. Le SSE du PREPAS s'appuiera ainsi sur quatre principaux piliers: (i) le cadre logique qui décrit le mode d'intervention du Projet et la chaîne de résultats escomptés; (ii) le PTBA qui est l'outil de planification des activités en vue de l'atteinte des objectifs visés; (iii) le manuel de suivi-évaluation qui définit les éléments du dispositif ainsi que les éléments de sa mise en œuvre ; (iv) la plateforme informatique développée pour le Projet qui est l'outil consignait les différentes réalisations et qui permet de suivre l'avancement des activités et l'atteinte des résultats attendus.

10. Le SSE adoptera l'approche préconisée par le SMRO qui distingue les trois niveaux de résultats : les produits en 1<sup>er</sup> niveau, les effets en 2<sup>ème</sup> niveau et les impacts en 3<sup>ème</sup> niveau ; le Projet veillera à respecter les modalités de renseignement de chaque niveau de même que les périodicités requises pour le rapportage. Il sera structuré selon trois fonctions, chacune d'elle recourant à des sources d'informations et d'outils spécifiques : (i) le suivi interne de la planification en mesurant les taux d'exécution physique et financier des activités du PTBA ; (ii) le suivi des indicateurs du cadre logique pour mesurer l'atteinte des produits, effets et impacts attendus du projet ; (iii) les études d'effets annuels et les évaluations d'impacts ex-ante, à mi-parcours et ex-post. Il permettra ainsi d'orienter le CNP au niveau stratégique et l'UCG au niveau opérationnel, pour la prise des décisions nécessaires au pilotage du Projet. Les indicateurs seront ventilés autant que possible par genre et par âge de manière à pouvoir renseigner les contributions du Projet dans l'équité sur le genre et l'inclusion des jeunes.

11. L'UCG, notamment à travers le Responsable en suivi-évaluation et gestion des savoirs (RSE), coordonnera la mise en place et l'opérationnalisation du SSE dès le démarrage du Projet. La mise en place et l'opérationnalisation du SSE incluant entre autres la revue du CL, la mise en place de la plateforme informatique, l'élaboration du manuel SE verront l'appui d'une assistance technique spécialisée en SE. Les chargés de SE et GS au niveau des Antennes seront étroitement associés à ce processus. Le système sera opérationnalisé au niveau local par les partenaires de mise en œuvre notamment l'UNICEF, FAO, les animateurs, les CTA et les CPV qui assureront la planification, la mise en œuvre et le suivi des activités, ainsi que la collecte des données. Le contrôle de la qualité des données et la consolidation par sous-préfecture seront effectués par les Antennes. La consolidation des données pour les besoins d'analyse et de rapportage périodique sera assurée par les responsables de l'Antennes et de l'UCG.

12. Le RSE de l'UCG assurera la production ou coordonnera la consolidation des documents suivants : (i) les PTBA; (ii) les rapports de progrès trimestriels, semestriels et annuels; (iii) les annexes des rapports de supervision; (iv) l'enquête de référence/étude socio-économique et les enquêtes d'impact en début, à mi-parcours et à la fin du Projet ; et (vi) les autres rapports à adresser au Ministère de l'agriculture et des aménagements hydrauliques, au CNP et au FIDA.

13. La **participation des bénéficiaires** dans le SE est un élément important des mécanismes de gestion axée sur les résultats. La plateforme informatique de SE développée en début de projet inclura une base de données des bénéficiaires, qui permettra un suivi rapproché des appuis reçus par ces derniers. Au niveau local, des représentants de bénéficiaires (conseillers agricoles et animateurs endogènes, OPF, etc.) constitueront des relais pour la collecte des données ; ils constitueront donc un pilier dans le suivi des réalisations du Projet. Le PREPAS mènera également un processus d'évaluation annuelle participative qui permettra de prendre en compte les perceptions des bénéficiaires sur le Projet.

14. Lors de la mise en place et de l'opérationnalisation du SSE, l'UCG organisera des sessions de formation relatives au SSE mis en place pour l'ensemble du personnel du Projet, les partenaires stratégiques et opérationnels ; afin d'assurer l'appropriation des approches et des outils de SE. Les agents de mise en œuvre seront formés et équipés pour la collecte et la transmission des données à temps réel.

15. Les mécanismes de SE du PREPAS comprendra :

- (i) un suivi interne permanent des activités mené par l'UCG et les partenaires de mise en œuvre, et qui est basé sur l'exploitation des tableaux de suivi générés par le SSE ainsi que des visites de suivi de terrain par l'UCG. Le suivi interne sera la base pour l'élaboration des rapports de progrès trimestriels, semestriels et annuels du Projet ; qui présenteront (a) les progrès quantitatifs et qualitatifs atteints, (b) les problèmes rencontrés au cours de la période, (c) les mesures prises pour remédier à ces problèmes, (d) le programme d'activités proposé et les progrès escomptés au cours de la période suivante, et (e) la performance des structures impliquées dans la mise en œuvre du Projet. Des études d'effets annuels seront également menées par le Projet ;
- (ii) des auto-évaluations participatives: Le Projet appuiera l'organisation des ateliers d'auto-évaluation au niveau des Antennes et au niveau des bénéficiaires afin de faire le point sur le niveau d'exécution par rapport aux prévisions du PTBA, de discuter des problèmes rencontrés et des propositions de solutions; notamment avec la participation des bénéficiaires. Les outputs de cet atelier seront également utilisés pour orienter et définir les lignes d'action du PTBA de l'année suivante ;
- (iii) des missions de supervision et de suivi : La supervision du PREPAS sera assurée directement par le FIDA, avec la participation des membres du CNP à raison de deux missions de supervision par an. Compte tenu des difficultés souvent rencontrées au démarrage des projets, la première supervision sera essentiellement consacrée à appuyer le démarrage du Projet dans les aspects relatifs à la préparation du premier PTBA - y compris le PPM de 18 mois, à la préparation des termes de référence des études de base et des dossiers d'appel d'offres. Les missions de supervision porteront une attention particulière sur le suivi de la mise en œuvre, l'atteinte des résultats, des effets et des impacts, et l'efficacité des acquis institutionnels et techniques qui seront consolidés et répliqués à grande échelle ;
- (iv) des évaluations externes ponctuelles : Il s'agit des enquêtes de référence, études socio-économiques et études d'impacts menées au début, à mi-parcours et en fin de Projet. Ces études s'appuieront sur les études thématiques ponctuelles (par exemple sur la nutrition) pouvant être identifiées par l'équipe de coordination du Projet et/ou les missions de supervision directes ;
- (v) une revue à mi-parcours sera effectuée conjointement par le FIDA et le Gouvernement à la fin de la troisième année. Cette revue permettra d'apprécier à la mi-parcours, la pertinence du PREPAS et de son approche de mise en œuvre, la réalisation des objectifs et les difficultés rencontrées. La mission de revue analysera aussi l'exécution financière du Projet (exécution des coûts par rapport aux réalisations). Elle émettra également des recommandations relatives aux mesures et dispositions jugées nécessaires à prendre pour les années restantes de mise en œuvre visant à consolider et le cas échéant réorienter la mise en œuvre, afin d'améliorer l'exécution et la performance du Projet. Les activités, le budget, l'analyse économique et financière du Projet seront mis à jour en conséquence. Le Gouvernement assisté par l'UCG préparera les termes de référence de cette revue qui sont soumis à l'approbation du FIDA ;
- (vi) une mission d'achèvement et un atelier de clôture sera organisée avec l'ensemble des parties prenantes à la fin du Projet. Elle mettra en exergue les résultats, les effets et l'impact du PREPAS sur les groupes cibles ; et permettra la capitalisation des expériences. Le rapport d'achèvement sera préparé avant la date de clôture du Projet et traitera entre autres éléments des points suivants : (a) les bénéfices obtenus du PREPAS, (b) la réalisation de ses objectifs, (c) la performance des parties concernées dans l'exécution du Projet (Gouvernement, FIDA, et les autres partenaires), (d) l'exécution des coûts ; et (e) les leçons tirées de la mise en œuvre.

## C. Gestion des savoirs

16. Au niveau du PREPAS, le Responsable pour la gestion des savoirs sera le Responsable en gestion des savoirs, genre et communication au niveau de l'UCG; les responsables techniques des Antennes seront étroitement associés au processus de capitalisation. L'aspect gestion des savoirs et communication sera guidé par la **stratégie de gestion des savoirs et de communication** qui seront élaborés par un prestataire au démarrage du Projet. Les activités de communication et de gestion des savoirs seront budgétisées annuellement et suivies dans le PTBA.

17. Le concept consiste à créer une chaîne de valeur entre le suivi-évaluation, la gestion des savoirs, et la communication pour collecter, capitaliser et valoriser au mieux, avec l'aide de supports et de technologies appropriés, les données et informations générées par les activités du Projet. Le suivi et l'évaluation adéquats des activités, produits, effets et impacts des interventions du Projet poseront les bases de la gestion des savoirs destinés à être mis en valeur par la capitalisation et le partage des expériences et connaissances développées. La gestion des savoirs reposera donc sur deux dimensions « collecter » et « diffuser » : une collecte qui implique la capture des informations par des outils de capitalisation permettant de codifier, stocker et extraire les contenus afin de les rendre accessibles et explicites; et la diffusion qui implique la communication et le partage des connaissances capturées avec les acteurs et utilisateurs potentiels.

18. Dans le cadre de la collecte, une **bibliothèque électronique** sera mise en place pour stocker tous les documents pertinents relatifs au Projet tels que les documents d'orientation stratégique, les documents de projet, les documents sur les régions d'intervention, les documents sur les filières, les rapports de progrès, les aide-mémoires des missions de supervision, ainsi que tous les autres études et documents thématiques élaborés au cours de la mise en œuvre. Un système d'inventaire des bonnes pratiques, de repérage des connaissances locales et des innovations sera défini dans la stratégie de gestion des savoirs ; il sera opérationnalisé par l'UCG et les Antennes.

19. Pour la diffusion et la communication, différents **objectifs de communication et différents types de cibles** seront distingués :

- (i) L'équipe du Projet, ses partenaires de mise en œuvre et prestataires de service pour : (a) un apprentissage en continu et la prise en compte des différentes leçons apprises tant techniques que de gestion dans le pilotage et la mise en œuvre du Projet ; (b) un renforcement de la redevabilité et de la transparence dans la gestion du Projet ; (c) faciliter la participation aux dialogues politiques à différents niveaux (politiques régionales, stratégies nationales, etc.) ;
- (ii) Les bénéficiaires en cours du Projet pour qu'ils soient vecteurs de la diffusion des bonnes pratiques et des informations au niveau de leurs organisations, les CEP, les animateurs, les CTA et les CPV;
- (iii) Les autres projets, prestataires de services et acteurs de développement à des fins d'échanges, de partage et d'apprentissage communes ;
- (iv) Les décideurs politiques afin de les informer sur les opportunités existantes et sur les interventions prioritaires pouvant impacter l'environnement des affaires au niveau des filières;
- (v) Les bénéficiaires potentiels et le grand public afin de : (i) permettre une meilleure connaissance des activités soutenues pour le Projet facilitant ainsi la promotion de l'approche par la demande ; et (ii) partager les différentes informations et bonnes pratiques recueillies dans le cadre des interventions du Projet.

20. Le Projet accordera une attention particulière à la communication sur les thématiques transversales promues par le Projet notamment sur les questions de nutrition, d'intégration du genre et de promotion des jeunes, d'environnement et de changement climatique.

21. La stratégie de gestion des savoirs et le plan de communication permettront de préciser les différents **produits de communication et outils spécifiques** à développer, les formats et supports les plus appropriés en fonction des types d'utilisateurs ainsi que leurs fréquences de développement. Il s'agira entre autres des affiches, bulletins, bandes dessinées, émissions radios, etc. L'élaboration desdits produits de communication sera confiée à des prestataires de service spécialisés en communication. Le **site Web** du PREPAS élaboré dès le démarrage du Projet sera le premier outil qui permettra de partager les informations relatives aux réalisations, expériences et acquis du Projet avec une large audience.

22. La communication entre les acteurs visant à **partager les meilleures pratiques et les connaissances** recueillies sera assurée à travers des groupes d'échanges thématiques, des voyages de partage d'expériences, des ateliers nationaux et régionaux, etc. Le RSE s'assurera que tout au long de son avancement, le PREPAS continue de partager les leçons apprises de leurs réalisations respectives. Des mécanismes de communication avec les bénéficiaires en amont, tout au long et en aval des interventions seront développés. La responsable ciblage et genre chargée des aspects d'alphabétisation fonctionnelle, information et communication sera le lien privilégié de cette communication.

23. Les savoirs générés par le Projet permettront ainsi d'améliorer les interventions des projets en cours, de **soutenir la conception de nouveaux projets et la participation aux dialogues politiques** sur les thématiques pouvant toucher l'amélioration de l'environnement économique des filières (politiques filières inclusives, promotion des produits locaux et développement des normes, politique commerciale et tarifaire, etc.).

## Appendice 7: Gestion financière et dispositifs de décaissement

### I. Profil financier du projet

#### Nature des dépenses éligibles du projet

1. Voir appendice 9

#### 1.2 Plan de financement

2. Voir appendice 9

#### 1.3 Avances sur les frais de démarrage

3. Des activités de prédémarrage sont proposées immédiatement après la signature de l'accord de financement (au travers d'une avance sur l'allocation du FIDA). Ces activités sont listées dans le tableau ci-après :

Financier	Montant (000 USD)
Frais de recrutement du personnel	54.545
Frais de préparation du manuel administratif et financier, du manuel d'exécution technique, du manuel de S&E (1)	18.182
Frais d'études (forages, latrines, bureaux,)	72.727
Frais d'organisation de l'atelier d'actualisation du 1 <sup>er</sup> PTBA et 1 <sup>er</sup> Plan de Passation de Marchés	27.273
Frais de fonctionnement UGP (2)	18.182
<b>Total</b>	<b>190.909</b>

(1) Le manuel S&E sera finalisé avec la mise en place du dispositif S&E au démarrage du projet

(2) Organisation atelier de lancement du projet, autres frais

#### 1.4 Contribution des bénéficiaires

4. La contribution des bénéficiaires consistera en une contribution en nature et en numéraire. L'apport en nature peut être composée de terres, intrants, bétail, petit matériel et main d'œuvre.

#### 1.5 Estimation des flux de fonds à destination des organismes de mise en œuvre

5. Selon le COSTAB, 4 conventions sont prévues avec les services déconcentrés de l'Etat (ACDA, ANDE, ICRA, ENEB) pour un montant global de 2,3 millions USD. S'y ajoutent une convention avec la radio SIRIRI pour 92.500 USD et des prestations à fournir par l'UNICEF pour un montant de 1,685 million USD. Le tableau ci-après donne le détail :

Partenaires	Montant (USD)		Partenaires	Montant (USD)
ACDA	400.800		Convention avec Radio Siriri	92.500
Dont:				
Carburant		42.000		
Suivi-accompagnement activités de terrain		100.000		
ANDE	1.291.500		Convention UNICEF	1.685.995
Dont:			Forages et points d'eau	
Carburant		114.000	Suivi des activités (hygiène et assainissement)	58.200
Suivi-accompagnement activités de terrain		100.000		
ICRA	483.400			
Dont:				
Suivi-accompagnement activités de terrain		100.000		
ENEB	126.400			
SousTotal1	2.302.000	456.000	SousTotal2	1.836.695

6. Les postes 'carburant' et 'suivi-accompagnement' qui représentent 20% du montant global devront faire l'objet d'un suivi rapproché.

## **II. Modalités de mise en œuvre**

### **2.1 Unité de mise en œuvre du projet**

7. Le PREPAS sera placé sous la cotutelle du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MADR), et du Ministère de l'Elevage et de la Santé Animale (MESA) qui en assureront la maîtrise d'ouvrage conjointe.

8. Un Comité National de Pilotage-CNP, créé par arrêté ministériel conjoint, supervisera l'état d'avancement du projet et veillera au respect des objectifs et de la stratégie d'intervention du projet.

9. Une Unité de Coordination et de Gestion du Projet-UCG, créée également par arrêté ministériel conjoint et placée sous la tutelle technique conjointe des 2 ministères, sera chargée de la mise en œuvre du projet. Elle sera dotée d'une autonomie administrative et financière.

### **2.2 Autres organismes de mise en œuvre**

10. L'UCG confiera à des partenaires techniques (services déconcentrés de l'Etat, ONG prestataires de services, organismes du système des Nations Unies) la mise en œuvre opérationnelle de certaines activités du projet. Ces partenaires techniques auront des responsabilités fiduciaires (gestion des fonds du projet) et devront être choisis en appliquant des procédures rigoureuses de sélection.

### **2.3 Expérience fiduciaire de l'agent principal du projet**

11. Le Ministère de l'Agriculture et de Développement Rural-MADR, en qualité d'agent principal, assure la responsabilité du projet PREVES, projet en cours d'exécution, financé par le FIDA. L'exécution du PREVES est réalisée par une Unité de Coordination et Gestion placée sous la tutelle technique du MADR mais disposant d'une autonomie administrative et financière.

12. Le Coordonnateur et le service financier ont suivi des séminaires de formation aux procédures FIDA, sur le contrôle interne et la gestion financière. Le service financier s'est aussi familiarisé à l'utilisation du progiciel comptable et en a progressivement maîtrisé les fonctions de base.

13. Toutefois, l'unité a accusé un retard significatif dans la mise en œuvre et l'atteinte de ses objectifs du fait d'une faible gestion et coordination du projet (planification tardive et pas suivie, absence de coordination des agents, suivi inefficace des ONG prestataires et services déconcentrés de l'Etat, faiblesses du contrôle interne).

### **2.4 Décentralisation opérationnelle et géographique de la mise en œuvre du projet**

14. A la suite de la note de conception PREPAS, la formulation prévoit l'installation de 2 antennes techniques à Yaloké et à Bouar tandis que la coordination avec les partenaires, le dialogue politique et la gestion des services administratifs et financiers seront basés à Bangui.

15. Cette décentralisation de la mise en œuvre induit des conséquences sur l'organisation de la structure et l'organisation des flux de fonds et d'information financière.

## **III. Evaluation des risques fiduciaires et mesures d'atténuation**

### **3.1 Risques inhérents**

#### *3.1.1 Risques fiduciaires liés à l'environnement du pays*

##### *3.1.1.1 Perception du niveau de corruption dans le pays et bonne gouvernance*

16. En 2017, la République Centrafricaine a reçu une note de 2,0 (sur une échelle de 1 à 10, avec 10 indiquant l'inexistence de la corruption). Cette note classe le pays dans la catégorie des pays à haut risque.

### 3.1.1.2 Situation sécuritaire

17. Au cours des deux dernières années la situation sécuritaire a connu quelques améliorations pour de multiples raisons : présence des forces des NU, signature en 2015 par les groupes armés de l'accord sur le désarmement-DDR, tenue d'élections démocratiques pour la première fois en 2016. Malgré ces progrès considérables, la situation sécuritaire demeure fragile.

### 3.1.1.3 Qualité du système de gestion des finances publiques

18. La dernière évaluation du Système de Gestion des Finances Publiques dans le cadre du *Public Expenditure and Financial Accountability-PEFA* a eu lieu en 2010. Elle se fixait comme objectifs d'évaluer les progrès accomplis dans la gestion des finances publiques depuis le premier exercice de ce type fait en 2008, d'identifier les faiblesses du système et de définir le plan des réformes y relatif. Selon le rapport PEFA, la qualité du SGFP de la RCA reste très faible. En dépit des progrès accomplis (classification budgétaire, création d'un plan des comptes publics), la fiabilité du budget et du système comptable, la transparence des finances publiques, la prévisibilité et le contrôle de l'exécution du budget constituent un challenge. Relativement à l'audit interne, des actions sont menées par l'Inspection Générale des Finances et l'Inspection Générale de l'État mais leur impact est limité et peu efficace par manque de ressources.

### 3.1.1.4 Situation des normes et pratiques de comptabilité et d'audit financier dans les secteurs privé et parapublic

19. Le rapport sur le respect des normes et codes (Report on the Observance of Standards and Codes-ROSC) de 2011 souligne les faiblesses dans l'adoption et l'application des normes et pratiques de comptabilité et d'audit en RCA. Ainsi le retard accusé dans le reversement des comptables agréés membres de l'ONECA -RCA dans la section des Experts comptables de la CEMAC, l'absence de (i) commission nationale de normalisation comptable ; (ii) normes d'audit et d'un code de déontologie conformes à ceux des conseils de normalisation indépendants placés sous les auspices de l'IFAC ; (iii) mécanisme de contrôle qualité et de revue du contrôle qualité de l'exercice professionnel, ainsi que de processus de formation initiale et d'un plan de formation continue constituent un frein au renforcement des processus comptables et d'audit et par suite à l'amélioration de la qualité de l'information financière et du climat des affaires.

### 3.1.2 Risques fiduciaires liés aux partenaires techniques du PREPAS

20. Les risques qui pourraient survenir des responsabilités fiduciaires confiées aux partenaires techniques peuvent être illustrés par les enseignements à tirer de l'expérience du PREVES dans ce domaine. Ceux-ci se résument comme suit :

- i. Le choix inapproprié de l'ONG Mercy Corps davantage spécialisée dans les métiers liés aux problématiques d'urgence que de développement ;
- ii. les manquements significatifs relevés dans le dispositif de suivi et de rapportage opérationnel qui ont induit d'exorbitants coûts financiers. Ainsi, selon la revue à mi-parcours, Mercy Corps a reçu du projet sur la période 2012/2015, 849 millions FCFA dont 84% ont servi à financer des coûts d'intervention (honoraires, frais de fonctionnement et de gestion) et 16% les activités de terrain contre des taux respectifs de 56% et 44% convenus dans l'accord de partenariat ;
- iii. Le système des avances trimestrielles prévu dans les accords de partenariat qui permet aux partenaires de disposer de ressources importantes justifiables après emploi.

### 3.1.3 Profil de risque du projet PREPAS

21. Au regard du dernier Project Status Report-PSR, le risque global du projet PREPAS est considéré comme moyen avec : i) une qualité de gestion financière qualifiée de 'modérément satisfaisant' ; ii) un taux de décaissement, une conformité aux engagements financiers, un niveau de

fonds de contrepartie et une conformité aux procédures de passation des marchés qualifiés de 'plutôt insatisfaisant' ; une qualité et une ponctualité des audits qualifiés de 'modérément satisfaisant'.

#### *3.1.4 Notation du risque inhérent et mesures d'atténuation*

22. Au regard des risques élevés liés à l'environnement du pays et aux partenaires techniques, le risque inhérent est projeté comme 'élevé'. Les mesures d'atténuation se présentent comme suit :

23. Risques fiduciaires liés à l'environnement du pays

- Création, par arrêté ministériel, d'une unité de coordination et de gestion du projet dotée d'une autonomie administrative et financière
- Adoption de procédures de gestion financière autonomes
- Application des procédures de décaissement du FIDA
- Application des directives du FIDA en matière d'audit
- Adoption des procédures de passation des marchés du FIDA

24. Risques fiduciaires liés aux partenaires techniques

- Attacher une importance primordiale, dans les procédures de passation des marchés, à l'expérience acquise dans les domaines d'activité du projet et à la capacité opérationnelle des candidats notamment le nombre et la qualité de l'effectif, les moyens matériels affectés au projet.
- Définir des procédures de suivi et rapportage financier détaillées et alignées sur des procédures de suivi opérationnel qui seront déclinées dans le manuel d'exécution
- Mensualiser le système des avances trimestrielles pour resserrer le contrôle sur l'emploi des fonds mis à disposition (cette mesure doit être évaluée au regard des inconvénients qu'elle implique).

#### **3.2 Risques de contrôle**

25. L'évaluation des risques de contrôle, à la lumière de l'expérience du PREVES, amène à qualifier le niveau des risques comme 'élevé'. Les faiblesses majeures à l'appui de cette évaluation concernent : i) les faiblesses du système de contrôle interne qui ont amené les auditeurs à émettre des opinions avec réserve en 2015 et en 2016 ; ii) l'absence de mode de calcul de l'apport en main d'œuvre des bénéficiaires; iii) l'absence d'audit interne ; iv) le non-respect du principe de séparation des tâches dû à un effectif insuffisant du personnel comptable ; v) l'insuffisance du système de rapportage à répondre aux exigences du FIDA et aux besoins de prise de décision et l'absence d'un système adéquat d'archivage électronique

26. Les mesures d'atténuation proposées se résument comme suit : i) le recrutement d'un auditeur interne (ou la contractualisation d'un consultant cabinet/individuel) pour assurer l'application conforme des procédures financières et opérationnelles ; cette mesure doit être combinée avec le recrutement d'un personnel comptable et financier qualifié ; iii) la définition du mode de calcul de la contribution en main d'œuvre des bénéficiaires et son inclusion dans le manuel des procédures ; iv) la mise en place d'un système de reddition des comptes qui permettra l'établissement de rapports financiers périodiques (annuels, intérimaires, mensuels) répondant aux exigences du FIDA et aux besoins de prise de décision ainsi que d'un système adéquat d'archivage électronique et physique.

#### **3.3 Risque global**

27. Au total, le risque fiduciaire du projet au stade de la conception apparaît comme élevé. L'application des mesures d'atténuation proposées devrait ramener ce risque à un niveau moyen.

## IV. Modalités de gestion financière et décaissement

### 4.1 Organisation de la gestion financière et du personnel

28. L'effectif du Service Administratif et Financier-SAF sera composé d'un Responsable Administratif et Financier-RAF, d'un Chef Comptable-CC et de 2 à 3 Assistants Comptables-AC (1 AC à Bangui et 1 à 2 AC dans les antennes techniques) et du personnel d'appui (secrétaires, chauffeurs, et gardiens) (voir organigramme en annexe 4).

29. La sélection du personnel du SAF se fera par voie d'appels d'offres publiés dans la presse nationale selon les procédures du bénéficiaire excluant toute discrimination et sur la base de contrats à durée déterminée (1 an) renouvelables.

30. Le recrutement pourra faire appel aux compétences d'un spécialiste en Ressources Humaines. Le recrutement ou le changement du RAF, du CC et des AC sera décidé en accord avec le FIDA. Le personnel financier et comptable sera soumis à des évaluations de performances organisées annuellement. Il pourra être mis fin à leurs contrats en fonction des résultats de leur évaluation. Le personnel sera formé aux procédures du FIDA. Additionnellement, une politique de formation devra être définie et déclinée dans le manuel des procédures

#### Qualification et expérience requises

Personnel	Qualification/expérience
RAF	BAC+5 Gestion/Finance, 10 ans expérience dans les projets de développement
CC	BAC+4 Compta. /gestion, 6 ans expérience dans les projets de développement
ACC	BAC+2 Compta., 3 ans expérience dans les projets de développement

31. Les descriptions de poste devront être précisées dans le manuel des procédures administratives, comptables et financières du projet.

### 4.2 Budgétisation

32. La planification, l'élaboration et l'approbation des budgets du PREPAS s'appuieront sur les procédures définies dans le manuel du PREVES qui donne une description détaillée et complète. Les budgets devront être détaillés par composantes, catégories, bailleurs et zones géographiques et suffisamment pour permettre le suivi de l'exécution. Ils devront être saisis dans un progiciel comptable pour permettre la mise à disposition d'états budgétaires à la demande et faciliter le contrôle et le suivi de son exécution.

### 4.3 Modalités de décaissement et flux de fonds

#### 4.3.1 Diagramme des flux de fonds

Voir annexe 5.

#### 4.3.2 Dispositions relatives à la contrepartie étatique et aux bénéficiaires

- (a) La contrepartie étatique est composée des exonérations de taxes et impôts accordées sur les transactions réalisées lors de la mise en œuvre du projet y compris les exonérations des droits sur les importations effectuées par le projet. Elle sera comptabilisée à mesure de la réalisation des exonérations.
- (b) L'apport des bénéficiaires peut être en numéraire ou nature. Le mode de calcul de l'apport en main d'œuvre sera défini dans le manuel des procédures financières ou le manuel des opérations. Il pourra prendre comme base de données les estimations définies dans les accords de subventions des OP.

#### 4.3.3 Procédure de décaissement- Montant autorisé du Compte Désigné – Seuil des Relevés de Dépenses.

33. La procédure de décaissement utilisée est celle du compte d'avances temporaires. Selon cette procédure : i) un retrait anticipé est effectué sur le compte de prêt (ou de don) pour être déposé sur

un Compte Désigné par l'emprunteur (CD), ii) son montant ne doit pas excéder le plafond autorisé, iii) le bénéficiaire peut effectuer des paiements pour couvrir la part des dépenses autorisées financée par le Fonds, iv) le réapprovisionnement du CD est effectué après soumission d'une Demande de Retrait de Fonds-DRF au FIDA accompagnée des justificatifs appropriés montrant que les retraits précédents ont été effectués pour des dépenses autorisées.

34. Le montant autorisé est un montant suffisant pour couvrir les 6 premiers mois des dépenses autorisées au titre du financement figurant dans le premier PTBA. Il s'estime à 531.279 USD. Le seuil des relevés de dépenses est fixé à 10 000 USD. La demande de réapprovisionnement peut être effectuée lorsque le montant des retraits du CD atteint 20 à 30% du montant des avances.

35. Le représentant agréé du Ministère de l'Economie et son suppléant, le représentant agréé du Ministère de l'Agriculture et Développement Rural et son suppléant sont les seuls habilités à signer les DRF et les Relevés de Dépenses.

#### *4.3.4 Dispositions bancaires*

36. Un Compte Désigné en FCFA sera ouvert après de la banque commerciale ECOBANK. Un second compte pourra être ouvert à Bouar au niveau de la banque commerciale CBCIA. Le Coordonnateur et le RAF sont les seuls cosignataires des comptes du projet. Les conditions suivantes devront être remplies avant le 1er décaissement :

- Ouverture du Compte désigné du don
- Approbation du 1<sup>er</sup> PTBA/PPM
- Approbation du manuel des procédures administratives et financières
- Recrutement du personnel clef
- Toutes autres conditions spécifiques supplémentaires définies dans l'Accord de financement

#### **4.4 Contrôle interne**

37. Le manuel des procédures administratives, financières et comptables détaillera toutes les activités de contrôle nécessaires à l'atteinte des objectifs de contrôle interne : contrôles d'autorisation, réconciliations et vérifications, séparation des tâches, accès limité, suivi et contrôle. De plus, le recrutement d'Assistants Comptables permettra d'assurer la séparation des tâches.

#### **4.5 Systèmes comptables, politiques et procédures**

38. Les comptes du PREPAS seront tenus sur la base d'une comptabilité d'exercice. Les normes comptables internationales et le SYSCOHADA seront utilisés.

39. Un logiciel comptable mono-projet/multi-sites sera utilisé pour assurer l'enregistrement correct des opérations financières et le suivi financier du projet qui comprendra quatre volets :

- Le suivi comptable qui s'attachera à la vérification de la régularité des dépenses et de la correcte imputation des pièces de dépenses ;
- Le suivi des ressources financières qui rendra compte mensuellement et à la demande, de l'état des dépenses et de l'utilisation des ressources. Ce suivi permettra notamment d'assurer un contrôle efficace de la gestion des liquidités et des Demandes de Retrait de Fonds- DRF.
- Le suivi budgétaire qui permettra de tenir à jour le tableau de bord de l'état des dépenses.
- Le suivi financier et physique qui sera axé sur la corrélation entre les réalisations financières, les décaissements et les réalisations physiques dans l'exécution des marchés.

40. Le logiciel sera paramétré pour permettre l'émission des formulaires et rapports financiers périodiques requis par le FIDA. Additionnellement, il comprendra un module de passation des marchés et un module paiement paramétrés pour une utilisation efficiente.

41. Une attention particulière sera prêtée aux possibilités d'interfaçage entre le progiciel comptable et le logiciel de suivi-évaluation pour automatiser la sortie du rapport de suivi financier et physique des activités du projet.

42. Le projet sera doté d'un manuel qui décrira toutes les procédures administratives, comptables et financières. Elle s'appuiera sur le manuel du projet PREVES qu'il approfondira sur les aspects suivants : i) procédures de suivi et de reddition de comptes sur l'utilisation des fonds confiés aux partenaires techniques (ONG prestataires de services et services déconcentrés de l'Etat) alignées sur des procédures de suivi opérationnel qui seront déclinées dans le manuel d'exécution ; ii) procédures définissant le mode de calcul de l'apport en main-d'œuvre des bénéficiaires ; iii) procédures définissant et déclinant une politique de formation du personnel financier et comptable ; iii) formats des rapports financiers périodiques ; iv) procédures déclinant la politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption.

#### **4.6 Reddition des comptes**

43. Le système de reddition des comptes (rapportage) qui sera mis en place permettra l'établissement de rapports financiers périodiques (annuels, intérimaires, mensuels).

44. Rapports annuels : Bilan, Tableau des Emplois-Ressources, Etat des dépenses par catégorie et par source de financement, performance financière par source de financement et composante, Etat récapitulatif des Etats Certifiés des Dépenses/Demandes de Retrait (ECD/DRF), État de rapprochement du Compte Désigné, Registre des immobilisations, État des conventions/contrats des partenaires d'exécution du projet

45. Rapports intérimaires (trimestriels) : mêmes états que les états annuels sauf bilan

46. Etats mensuels destinés à la prise décision (voir manuel de procédures)

47. Les états annuels et intérimaires sont des exigences du FIDA. Les états mensuels sont destinés à faciliter la prise de décision du staff management. Les formats de ces états doivent figurer dans le manuel des procédures

#### **4.7 Audit interne**

48. Il est proposé de recruter un auditeur interne qui sera directement rattaché au Comité National de Pilotage du projet-CNP ou au Comité d'Audit-CA à qui il rendra compte. Sa principale mission consistera à veiller au suivi et à l'application des différents manuels (financier, d'exécution, de suivi-évaluation, autres) et d'en rendre compte. Il devra accorder une importance particulière au suivi, contrôle et rapportage des activités des partenaires techniques (ONG-prestataires de services et services déconcentrés de l'Etat). Pour ce faire, il devra préparer un plan annuel d'audit interne décliné en programmes de travail périodiques. Il fournira au CNP/CA des rapports périodiques sur les travaux, résultats obtenus et recommandations destinées à corriger les dysfonctionnements relevés. Sur la base des rapports, le staff management établira et appliquera un plan d'actions sous la supervision du CNP/CA. L'état d'avancement du plan d'actions fera l'objet d'évaluations par les missions de supervision du FIDA. Il s'agira d'un poste à temps partiel.

49. Par ailleurs, pour anticiper d'éventuelles difficultés de prise de décision rapide et de mobilisation du CNP qui n'est supposé se réunir que deux fois par an, il est proposé de créer un Comité d'Audit qui sera un comité restreint, composé de membres du CNP et au besoin, d'autres membres cooptés en raison de leurs compétences. Ce comité aura pour rôle principal d'assister le CNP dans ses missions et responsabilités relatives à l'audit. Plus spécifiquement, son rôle sera de valider les rapports d'audit interne et de faciliter la prise de décision rapide sur toutes les questions d'audit. Une charte d'audit (à définir) précisera les missions, composition, rôles et responsabilités de ce comité.

#### 4.8 Audit externe

50. L'audit du projet sera réalisé par un cabinet d'audit privé conformément aux directives du FIDA en matière d'audit. Selon ces directives, le projet doit se conformer aux règles suivantes dans le recrutement de l'auditeur et dans la portée et les objectifs de l'audit.

##### 4.8.1 Règles relatives au recrutement de l'auditeur

51. L'auditeur doit être sélectionné par voie de concours, par exemple sur une liste de trois à six cabinets qualifiés. Cette sélection doit être fondée sur une évaluation technique accompagnant l'évaluation financière. Il doit présenter des références satisfaisantes sur son expérience et sur les prestations qu'il a fournies lors d'audits semblables. Par ailleurs, l'auditeur retenu doit appliquer des normes d'audit internationalement reconnues et ses procédures et méthodes d'audit doivent garantir le respect de ces normes. Il doit être indépendant de l'entité chargée de l'exécution du projet et notamment, il ne peut pas fournir au projet des services de conseil ou lui avoir fourni de tels services au cours des deux années précédentes. Il est tenu de fournir du personnel qualifié et expérimenté qui puisse assurer la présentation en temps voulu des rapports d'audit. Toutes les informations citées ci-avant doivent être présentées par le projet au FIDA pour approbation.

##### 4.8.2 Règles relatives à la portée et aux objectifs de l'audit

52. Dans son rapport, l'auditeur doit exprimer clairement son opinion au sujet des états financiers. Le rapport doit comprendre un audit des états financiers ainsi qu'un audit de conformité (du projet avec les dispositions de l'accord de financement, en particulier celles qui ont trait aux questions financières) et doit être accompagné d'une lettre de recommandations.

53. L'auditeur examine les états financiers annuels, les états de dépenses et les comptes spéciaux/désignés et présente une opinion au sujet de ces trois aspects. Indépendamment des comptes du projet, le rapport d'audit porte sur : i) l'adéquation des systèmes de comptabilité et de contrôle interne, y compris le dispositif d'audit interne (quand il existe), qui permettent d'assurer le suivi des dépenses et des autres opérations financières et la bonne garde des avoirs du projet ; ii) l'adéquation des documents tenus par l'unité d'exécution du projet pour toutes les transactions ; iii) toutes autres questions que le FIDA peut raisonnablement demander à l'auditeur d'examiner.

54. L'original du rapport d'audit doit être soumis par l'emprunteur au FIDA au plus tard six mois après la fin de l'exercice budgétaire de l'emprunteur.

#### Plan d'actions

55. Le tableau ci-après liste les principales mesures d'atténuation des risques fiduciaires identifiés :

	Actions	Responsable	Délais
1	Création, par arrêté ministériel, d'une unité de coordination et de gestion du projet dotée d'une autonomie administrative et financière	MADR- MESA	Après entrée en vigueur accord de financement
2	(c) Application de procédures de gestion financière autonomes (d) Application des procédures de décaissement du FIDA (e) Application des directives du FIDA en matière d'audit	UCG	Après entrée en vigueur accord de financement
3	Méthode de sélection des partenaires techniques (ONG prestataires) basée sur l'expérience acquise dans les domaines d'activité du projet et la capacité opérationnelle notamment le nombre et la qualité de l'effectif, les moyens	UCG	Phase prédémarrage (PPM)

	Actions	Responsable	Délais
	matériels affectés au projet.		
4	Définir des procédures de suivi et rapportage financier détaillées et alignées sur des procédures de suivi opérationnel qui seront déclinées dans le manuel d'exécution	UCG	Phase prédémarrage
5	Mensualiser le système des avances trimestrielles dans les accords de partenariat pour resserrer le contrôle sur l'emploi des fonds mis à la disposition des partenaires	UCG	A la préparation des accords de partenariat
6	Recruter un auditeur interne pour assurer l'application conforme des procédures financières et opérationnelles	UCG	Démarrage du projet
7	Créer et mettre en place un Comité d'Audit	CNP	Démarrage du projet
8	Définir le mode de calcul de la contribution en main d'œuvre des bénéficiaires à insérer dans le manuel des procédures	UCG	Phase prédémarrage
9	Mettre en place un système de reddition des comptes qui permettra l'établissement de rapports financiers périodiques (annuels, intérimaires, mensuels) conformes aux exigences du FIDA et aux besoins de prise de décision.	UCG	Phase prédémarrage

### Annexe 1 : Tableau récapitulatif de l'évaluation des risques fiduciaires et mesures d'atténuation

° du projet : PREPAS

Organisme d'exécution \_\_\_\_\_ UCG \_\_\_\_\_

	Évaluation initiale du risque	Mesure d'atténuation proposée	Évaluation du risque résiduel
<b>Risque inhérent</b>			
Niveau pays			
1. Indice TI	E	N1	M
2. PEFA	E	N1	M
3. ROSC	E	N1	M
Niveau projet			
Organismes de mise en œuvre	E	N2	M
<b>Risques relatifs aux contrôles</b>			
1. Organisation et dotation en personnel	E	N3	F
2. Budgétisation	M	N4	M
3. Flux de fonds et dispositions relatives au décaissement	E	N5	M
4. Contrôles internes	E	N6	F
5. Systèmes, principes et procédures comptables	M	N7	F
6. Rapports et suivi	E	N8	F
7. Audit interne	E	N9	M
8. Audit externe	M	N10	M
<b>Risque fiduciaire du projet au stade de la conception (E/M/F)</b>	<b>E</b>		<b>M</b>
E : Elevé/ M : Moyen/ F : Faible			

## Commentaires / notes

### Points forts

Manuel de procédures PREVES

### Points faibles :

Indice perception corruption
Qualité SGFP
Normes et pratiques comptables et d'audit
Absence de mode de calcul de l'apport en main d'œuvre
Absence de procédures de suivi et de rapportage de l'utilisation des fonds du projet par les ONG PS et les services déconcentrés de l'Etat
Non-respect du principe de séparation des tâches dû à un effectif insuffisant du personnel comptable
Insuffisance du système de rapportage à répondre aux exigences du FIDA et aux besoins de prise de décision ; absence de système adéquat d'archivage électronique
Absence d'audit interne
Faiblesses du système de contrôle interne

### Mesures d'atténuation proposées

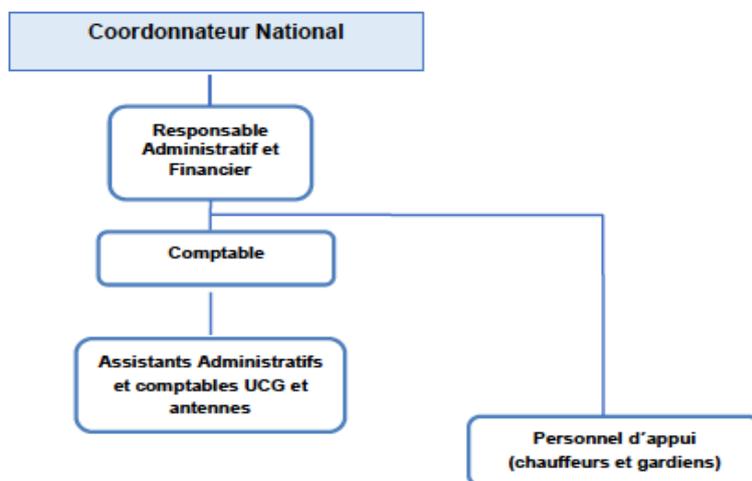
N1 : Création par arrêté ministériel d'une UCG bénéficiant d'une autonomie financière et administrative ; procédures de gestion financière autonomes ; procédures de décaissement IFAD ; procédures de passation des marchés IFAD ; directives IFAD es audit
N2 : Définition des procédures de suivi et rapportage financier ; mensualisation du système des avances ; audit interne ; recrutement d'un personnel comptable et financier qualifié ; importance particulière accordée à la capacité opérationnelle et à l'expérience dans la sélection des ONG prestataires de services.
N3 : Recrutement d'un personnel qualifié et expérimenté sur base processus compétitif et transparent
N4 : Mise en place de procédures budgétaires et d'un budget intégré au progiciel comptable
N5 : Définition du mode de calcul de la contribution en main d'œuvre des bénéficiaires Définition des procédures de suivi et rapportage financier des fonds confiés aux ONG et services déconcentrés de l'Etat
N6 : Recrutement d'Assistants Comptables et procédures de contrôle interne
N7 : i) Mise en place d'un système intégré de comptabilité basé sur un progiciel qui assurera le suivi comptable, le suivi des ressources financières, le suivi budgétaire ainsi que le suivi financier et physique des activités ; ii) Manuel PREPAS basé sur une revue approfondie du manuel PREVES
N8 : Mise en place d'un système de reddition des comptes qui permettra l'établissement de rapports financiers périodiques (annuels, intérimaires, mensuels) répondant aux exigences du FIDA et aux besoins de prise de décision ; mise en place d'un système adéquat d'archivage électronique
N9 : Recrutement d'un auditeur interne
N10 : Recrutement d'un auditeur externe, portée et objectifs audit conformes aux directives du FIDA en matière d'audit ; N9

## Annexe 2 : Questionnaire d'Évaluation de la Gestion Financière (QEGF)

x-desk cluster corner

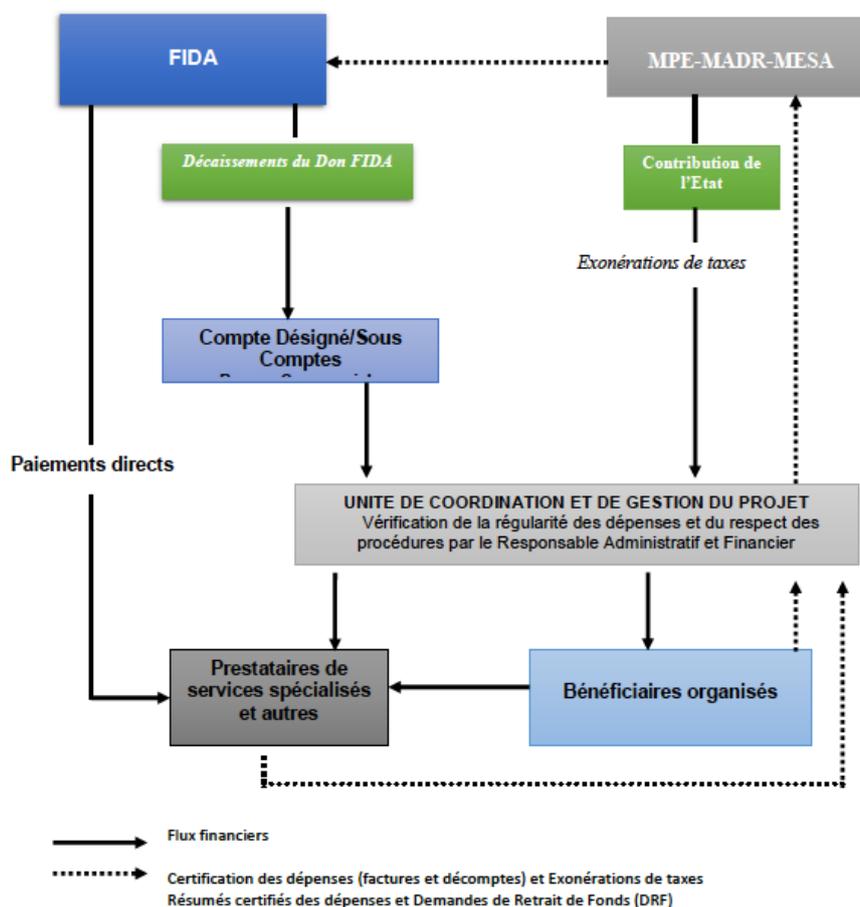
**Annexe 3 :**

**ORGANIGRAMME SERVICE ADMINISTRATIF ET FINANCIER**



**Annexe 4 :**

**DIAGRAMME DES FLUX FINANCIERS**





## Appendice 8: Passation des marchés

### A. Dispositions générales

Les conditions générales applicables au financement du développement agricole en vigueur au Fonds International de Développement Agricole (FIDA) précisent que "les marchés de biens, de travaux et de services financés par le produit du financement sont passés conformément aux dispositions de la réglementation de l'Emprunteur/Bénéficiaire en matière de passation de marchés, dans la mesure où celle-ci est compatible avec les directives du FIDA pour la passation des marchés».

Lesdites conditions prévoient que "chaque plan de passation des marchés devra préciser les procédures qui doivent être suivies par l'Emprunteur/Bénéficiaire afin de garantir la compatibilité avec les directives pour la passation des marchés". De ce fait, un certain nombre de questions ayant trait à la passation des marchés, telles que les méthodes acceptables ou les seuils à partir desquels les marchés doivent faire l'objet d'un examen, seront traitées dans la lettre à l'Emprunteur/Bénéficiaire ou dans le plan de passation des marchés.

### B. Présentation du système national de passation des marchés publics

Le gouvernement de la République Centrafricaine centrafricain s'est engagé en 2005 dans la réforme du système national des marchés publics. Une revue analytique dudit système, effectuée début 2006, a permis d'élaborer les textes portant notamment sur le code des marchés publics et des conventions de délégation de service public ainsi que sur les institutions impliquées dans la gestion des marchés publics. Il en est ressorti la loi 08.017 du 06 juin 2008 portant code des marchés publics et délégations de service public en République Centrafricaine qui régit la passation des marchés en République Centrafricaine (RCA).

Les autres textes dans le domaine des marchés publics sont des décrets et arrêtés.

#### Décrets

- Décret N° 08. 321 du 5/9/2008 portant organisation et fonctionnement de la Direction Générale des Marchés Publics ;
- Décret N° 08. 335 du 20/9/2008 portant organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics de la République Centrafricaine ;
- Décret N° 09. 044 du 12/2/2009 du 12/2/2009 portant approbation des Cahiers des Clauses Administratives Générales;
- Décret N° 09.114 du 27/04/09 portant modalités et seuils d'approbation des marchés publics et des conventions de délégations de service public ;
- Décret N° 09. 113 du 27/04/09 fixant les modalités d'exécution des conventions de Maîtrise d'ouvrage déléguée.

#### Arrêtés

- Arrêté N° 825 du 24/11/2008 portant organisation et fonctionnement des Services de Passation des Marchés Publics ;
- Arrêté N° 047/09 du 05/03/2009 portant approbation des dossiers d'appel d'offres types ;
- Arrêté N°144/ 09 du 10/04/2009 portant composition et fonctionnement des Commissions d'Ouverture des Plis et d'Evaluation des offres ;
- Arrêté N° 1135/09 du 30/12/2009 portant composition et fonctionnement des Commissions de réception ;
- Arrêté N° 237/09 du 30 Avril 2009 portant approbation du manuel des procédures des marchés publics.

En termes d'institutions impliquées dans la gestion des marchés publics en RCA, les trois principales sont la Direction Générale des Marchés Publics (DGMP), l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) et les Services de Passation des Marchés Publics (SPMP).

La Direction Générale des Marchés Publics est placée sous l'autorité du Ministre en Charge des Finances et du Budget. La mission principale de la DGMP prévue par le Code est d'exercer un contrôle à priori des marchés, c'est à dire : (i) d'approuver les dossiers d'appel d'offres préparés au niveau des SPMP, (ii) d'approuver les rapports d'évaluation élaborés par les commissions d'évaluation des offres et, (iii) d'émettre des avis, accorder les autorisations et dérogations nécessaires à la demande des autorités contractantes lorsqu'elles sont prévues par la législation en vigueur.

L'Autorité de Régulation des Marchés Publics, placée sous l'autorité du Premier Ministre, est chargée de la régulation des marchés publics en vue d'en accroître la transparence et l'efficacité. Elle est le garant du bon fonctionnement du système et de son intégrité. En plus de la régulation, l'ARMP est chargée du règlement en précontentieux des plaintes et litiges, des audits indépendants des marchés, de l'organisation de la formation des acteurs du secteur.

L'article 12 du Code des Marchés Publics précise que l'autorité contractante mandate une Personne Responsable des Marchés chargée de mettre en œuvre les procédures de passation et d'exécution des marchés publics et délégations de service public. La Personne Responsable des Marchés peut se faire représenter dans l'exercice de ses fonctions, sauf pour le choix de l'attributaire et la signature du marché ou de la délégation. La Personne Responsable des Marchés s'adjoint les services d'une entité chargée de la planification et de la préparation des dossiers d'Appel d'Offres et de l'application des procédures de passation des marchés publics et délégations de service public dénommée «Service de Passation des Marchés Publics».

Le PREPAS aura la qualité d'organisme de droit public et sera de ce fait considéré comme autorité contractante. Il sera alors mis en son sein un Service de Passation des Marchés Publics.

Les seuils et modes de passation des marchés en vigueur en RCA sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Catégorie de marche	Montant du marché (M) en F CFA	Mode	Contrôle à priori par la DGMP
<b>Travaux</b>	$M \geq 500.000.000$	AOI	Tous les marchés
	$25.000.000 \leq M < 500.000.000$	AON	Tous les marchés
	$1000.000 \leq M < 25.000.000$	Consultation de 3 entrepreneurs au moins	Aucun marché
	$M < 1.000.000$	Demande de cotations (3 entrepreneurs ou tâcherons au moins)	Aucun marché
<b>Fournitures / services</b>	$M \geq 250.000.000$	AOI	Tous les marchés
	$10.000.000 \leq M < 250.000.000$	AON	Tous les marchés
	$1.000.000 \leq M < 10.000.000$	Consultation de prestataires (3 fournisseurs au moins)	Aucun marché
	$M < 1.000.000$	Demande de cotations	Aucun marché
<b>Prestations intellectuelles</b>	$M \geq 25.000.000$	Consultation internationale	Tous les marchés
	$10.000.000 \leq M < 5.000.000$	Consultation nationale	Tous les marchés
	$1.000.000 \leq M < 10.000.000$	Consultation de 3 consultants au moins	Tous les marchés mais approbation par la DGMP des TDR uniquement
	$M < 1.000.000$	Consultation de 3 consultants individuels	Aucun marché

### **C. Compatibilité et performance du système national de passation des marchés publics**

Le système de passation des marchés publics en RCA tient compte de manière spécifique des financements extérieurs. En son article 8 y relatif, il est mentionné que les marchés financés par des ressources extérieures sont soumis aux dispositions de la présente loi, dans la mesure où elles ne sont pas contraires aux dispositions des accords de financement.

La lecture des textes régissant la passation des marchés en RCA fait ressortir des incompatibilités avec les procédures du FIDA dont les principales sont les suivantes :

- 1) La possibilité de poursuivre le processus de passation de marché avec moins de trois fournisseurs. L'article 60 du Code des Marchés Publics dispose que "Dans le cadre des procédures qui se caractérisent par une consultation restreinte de candidats, notamment dans le cas d'une pré qualification, d'un Appel d'Offres restreint, et en matière de prestations intellectuelles, lorsqu'un minimum de trois (3) plis n'a pas été remis aux date et heure limites de réception des offres, l'autorité contractante ouvre un nouveau délai qui ne peut être supérieur à quinze (15) jours ouvrables .... A l'issue de ce nouveau délai, la Commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres peut procéder aux opérations de dépouillement, quel que soit le nombre d'offres reçues.
- 2) Seuil pour les marchés de fournitures : la procédure nationale prévoit des appels d'offres internationaux à partir de 250 000 000 FCFA donc de l'ordre de 500 000 Dollars USD alors que la procédure du FIDA les prévoit pour cette catégorie à partir de 200 000 Dollars USD.
- 3) Seuil pour les marchés de services : le seuil de la procédure nationale fixé à 25 000 000 FCFA donc de l'ordre de 50 000 Dollars USD est bas par rapport au seuil du FIDA qui est fixé à 100 000 Dollars USD.

Les situations de crises successives que la RCA a traversées n'ont pas permis une revue régulière du système de passation des marchés. Les principaux Partenaires Techniques et Financiers (PTF) à l'instar de la BAD et de la Banque Mondiale mettent en œuvre les projets en suivant leurs procédures de passation des marchés. Déjà, le Plan National de Relèvement et de Consolidation de la Paix (RCPCA) 2017-2021 dispose que "les capacités institutionnelles et les ressources humaines dont dispose l'Etat dans les domaines opérationnels comme la gestion des projets, la gestion financière et la passation des marchés sont extrêmement faibles".

Cette tendance récente confirme le constat à la formulation du PREVES qui est en cours de mise en œuvre. Des appuis spécifiques avaient alors été prévus partant du fait que le personnel compétent et formé est quasi-inexistant et les procédures gouvernementales de passation de marchés devaient être entièrement revues. Le FIDA devait alors financer une formation des agents-comptables responsables des passations de marchés. Plusieurs formations ont alors été organisées. Cependant lors de la revue à mi-parcours du PREVES en 2016, 32 dossiers de passation des marchés ont été revus: 7 pour 2014, 19 pour 2015 et 6 pour 2016. Il en est ressorti que dans l'ensemble les dossiers étaient acceptables mais de très faible qualité et nécessitaient beaucoup d'améliorations.

La dernière mission de supervision d'avril 2017 a constaté que la recommandation sur le coaching de l'équipe en matière de passation des marchés avait été respectée. Les cadres du PREVES ont tous été formés à Bangui en matière de passation des marchés suivant les procédures FIDA en août 2016. En marge de cette formation, la section passation des marchés du manuel des procédures du projet a également été revue. Le SPM a également suivi une formation complémentaire en passation des marchés offerte par le FIDA dans le cadre d'un don régional mis en œuvre par l'Institut 2IE.

La mission a noté une amélioration de la gestion des activités de passation des marchés par rapport à la dernière RMP. Cependant des insuffisances subsistent par exemple dans le suivi de l'exécution des marchés avec des livraisons partielles de fournitures. Le registre des contrats était incomplet, pas bien renseigné et pas à jour. Une séance de travail de la mission avec le SPM a permis de revoir

plusieurs cas d'insuffisance. Cette situation rend nécessaire une assistance technique en matière de gestion fiduciaire intégrant le transfert de compétence aux cadres du PREPAS qui seront en charge de la passation des marchés.

#### **D. Dispositions en matière de Passation des marchés au PREPAS**

Le Plan de Passation des Marchés (PPM) est l'outil par excellence de planification et de gestion des marchés dans le cadre des projets FIDA. Il définit la méthode de passation des marchés pour chaque contrat, les seuils et préférences applicables dans le cadre du projet. Sur la base du programme d'activités de démarrage, un Plan de Passation de Marchés couvrant les 18 premiers mois de mise en œuvre a été préparé dans le cadre de la formulation du projet. Il sera actualisé au démarrage et soumis à la non objection du FIDA. Les PPM des années successives seront intégrés au Plan de Travail et Budget Annuel (PTBA), soumis à l'approbation du Comité de pilotage et à la non objection du FIDA. Chaque plan de passation des marchés précisera les procédures qui doivent être suivies par l'Emprunteur afin de garantir la compatibilité avec les directives du FIDA pour la passation des marchés.

Le Coordonnateur National est responsable de la bonne exécution de toutes les activités de passation des marchés. Un spécialiste en passation de marchés assurera au quotidien la fonction d'achat. Il partagera les responsabilités d'acquisition et de gestion des stocks avec le Responsable Administratif et Financier, avec qui il travaillera en étroite intelligence pour établir les besoins, passer les commandes, et suivre l'exécution.

#### **E. Méthodes de Passation de Marchés de Fournitures et de Travaux**

- **Appel à la Concurrence Internationale (ACI).** Sauf disposition contraire du paragraphe ci-dessous, les contrats de fournitures et travaux sont attribués sur la base d'un Appel d'Offres International conformément aux seuils ci-après:
  - Fournitures, tous les contrats d'un montant égal ou supérieur à 200.000 dollars US;
  - Travaux, tous les contrats d'un montant égal ou supérieur à 1.000.000 dollars US;
  - Services de consultants firmes, tous les contrats d'un montant égal ou supérieur à 100.000 dollars US;
  - Services de consultants à titre personnel, 50.000 dollars US.
- **Autres méthodes de Passation de Marchés de Fournitures et de Travaux.** Les marchés de fournitures et de travaux peuvent être réalisés à travers des méthodes de passation des marchés autres que l'Appel à la Concurrence Internationale. Il s'agit notamment de :
  - Appel à la Concurrence Nationale (ACN)
  - Consultation de Fournisseurs à l'Echelle Nationale (CFN)
  - Consultation de Fournisseurs à l'Echelle International (CFI)
  - Marché passé avec la communauté
  - Entente directe

Le Plan de passation des marchés spécifie les conditions dans lesquelles ces méthodes peuvent être utilisées.

#### **F. Méthodes de Sélection et d'Emploi de Services de Consultants**

- **Sélection Fondée sur la Qualité et sur le Coût.** Sauf disposition contraire du paragraphe ci-dessous, les contrats de services de consultants sont attribués conformément à la Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût.
- **Autres méthodes de Sélection et d'Emploi de services de Consultants.** D'autres méthodes de passation des marchés, peuvent être utilisées pour les services de Consultants. Il s'agit de:
  - Sélection du Moins-Disant (SMD)

- Sélection fondée sur les qualifications des Consultants (SQL)
- Sélection Fondée sur la Qualité (SQ)
- Sélection par Gré à gré (G/G)
- Sélection avec Enveloppe Budgétaire (SEB)
- Sélection de Consultant à Titre Personnel (STP)

Le Plan de passation des marchés spécifiera les conditions dans lesquelles ces méthodes peuvent être utilisées.

### **G. Marché passé avec la communauté**

Lorsque le projet fera appel à la participation des organisations de producteurs, il pourra simplifier et adapter les procédures de passation des marchés, le cahier des charges et les clauses contractuelles à condition de respecter les principes d'économie, d'efficacité et d'équité. Le rôle de Coordination du projet sera de superviser et d'encadrer la passation des marchés, les décaissements et l'exécution des activités confiées aux bénéficiaires, de façon à garantir la transparence, l'intégrité et le respect des obligations contractuelles.

### **H. Examen par le FIDA des Décisions relatives à la Passation des Marchés**

Le Plan de Passation de Marchés des 18 premiers mois du projet est présenté en appendice. Il mentionne pour chaque marché, la méthode et les seuils proposés. Ce premier plan de passation des marchés est une des conditions préalables de décaissement.

Toutes les activités de passation des marchés dont les seuils requièrent un avis préalable du FIDA à une étape quelconque du processus feront obligatoirement l'objet de revue, certifié par un avis de non objection du FIDA. Les seuils de revue préalable par catégorie sont les suivants :

- Pour les marchés de fournitures et de travaux, tous les marchés d'un montant égal ou supérieur à 40.000 dollars US;
- Pour les marchés de services de consultants / firmes, tous les marchés d'un montant égal ou supérieur à 40.000 dollars US;
- Pour les marchés de services de consultants à titre personnel, tous les marchés d'un montant égal ou supérieur à 20.000 dollars US.

Le contrôle portera sur la conformité de l'activité par rapport au PTBA, au PPM et à la réglementation et il portera également sur l'existence des ressources nécessaires et de son éligibilité.

### **I. Marge de Préférence**

Pour les marchés de biens, fournitures et travaux de génie civil passés selon les procédures d'ACI, il sera accordé une marge de préférence aux biens fabriqués et travaux réalisés sur le territoire de l'Emprunteur, conformément aux dispositions des Directives du FIDA de septembre 2010. Le PPM et les documents d'appel d'offres pour ces marchés doivent refléter i) cette préférence, ii) les modalités pour l'établir dans la comparaison des offres; et iii) les renseignements demandés pour justifier le droit d'un soumissionnaire de bénéficier de ladite préférence. La nationalité du producteur ou du fournisseur n'est pas considérée comme une condition d'admission.

### **J. Exécution de la passation des marchés**

Le projet recrutera un spécialiste en passation de marchés pour gérer les processus d'acquisition et de contractualisation. Il devra avoir une expérience avérée dans le domaine et une bonne connaissance des procédures de passation des marchés des bailleurs de fonds traditionnels, tels que la Banque Mondiale, la BAD et/ou le FIDA. Les tâches spécifiques de ce spécialiste sont décrites en appendice.

Il sera institué un Service de Passation des Marchés Public (SPMP) pour le PREPAS. Une formation technique mandataire, sur la passation des marchés selon les procédures du FIDA, sur l'éthique, et sur la politique de tolérance zéro du FIDA en matière corruption, sera donné aux membres du SPMP/PREPAS. Le SPMP se retrouvera en session au moins deux (2) fois par mois pour examiner les dossiers soumis à son examen.

#### **K. Termes de référence du Spécialiste en Passation des Marchés**

Placé sous l'autorité directe du Coordonnateur National, le Spécialiste en Passation des Marchés a pour mission de faire en sorte que les marchés nécessaires à la réalisation des activités du PREPAS soient préparés et exécutés efficacement, dans les règles reconnues et appliquées par le FIDA et par les différentes structures bénéficiaires. Basé au sein de l'Unité Nationale de Gestion, il (elle) rend compte de toutes les activités soumises à sa responsabilité relative à la programmation, à l'acquisition et au suivi de l'utilisation des biens et services fournis par le projet. Le (la) Spécialiste en passation des marchés est notamment chargé(e) de:

##### **L'organisation de la fonction:**

- Contribuer à la définition et à la mise en place des outils et procédures pour la passation des marchés du PREPAS à intégrer dans les manuels de procédures du projet;
- Assister les structures bénéficiaires des appuis du projet à utiliser les outils et méthodes selon les dispositions du manuel de procédure

##### **La programmation:**

- Elaborer et mettre à jour le plan de passation des marchés ;
- Ouvrir et tenir à jour un répertoire des fournisseurs et des entreprises selon les procédures de présélection prévues;
- Ouvrir et tenir à jour un bordereau des prix unitaires les plus usuels;
- Elaborer et tenir à jour la liste détaillée et chiffrée des acquisitions de biens et de services prévues sur le financement du Projet pour toutes les structures et services publics partenaires, et assister les structures bénéficiaires pour la définition des caractéristiques et spécifications techniques;

##### **La préparation des documents d'appels d'offres:**

- Elaborer les dossiers standards d'appels d'offres pour les divers types de fournitures et les lettres d'invitation et contrats pour les services, et veiller à ce que ces modèles reçoivent les approbations nécessaires du FIDA et de l'Administration nationale;
- Assister tous les partenaires et entités de mises en œuvre du projet, dans la préparation des Dossiers d'Appel d'Offres (DAO), lettres d'invitation et publications;
- Veiller à ce que les dossiers soient instruits selon les procédures arrêtées et fassent l'objet des approbations dans les formes et délais requis (au niveau national et auprès du FIDA).

##### **La passation des marchés:**

- Préparer et faire publier les avis d'appels d'offres, les demandes de manifestation d'intérêt ainsi que les demandes de propositions;
- Assister à toutes les séances d'ouverture et d'évaluation des offres ainsi qu'à toutes les séances d'attribution des marchés au besoin;
- Assurer la préparation des rapports d'évaluation des offres et obtenir les approbations nécessaires du FIDA et des Autorités nationales compétentes;

- Préparer les marchés et veiller à ce qu'ils soient signés, approuvés, et notifiés selon le manuel de procédures et dans les meilleurs délais;
- S'assurer que les soumissionnaires non retenus reçoivent les informations nécessaires ainsi que leurs cautions de soumission aussitôt après la décision d'attribution des marchés.

**L'exécution des marchés:**

- Soumettre systématiquement les engagements des marchés à l'approbation du Coordonnateur et les communiquer au Comptable;
- Superviser l'exécution suivant les exigences spécifiques de chaque marché;
- Organiser les commissions de réception des fournitures, et s'assurer que les articles, biens et services reçus sont corrects pour ce qui est de la quantité et de la qualité et qu'ils sont conformes aux spécifications;
- Prendre les mesures nécessaires pour que les biens et services soient livrés et entreposés en sûreté aux endroits et aux dates précisés;
- Tenir à jour le registre des contrats et préparer les rapports semestriels sur la situation des marchés.

**Le respect des accords avec le FIDA**

- Veiller à ce que les procédures décrites dans les accords avec le FIDA soient respectées à tous les stades des acquisitions de biens et de services;
- Veiller à ce que les montants cumulés des fournitures acquises suivant les diverses procédures ne dépassent pas les plafonds par catégorie fixés dans les accords de prêt ou de don.



## L. Plan de passation de marchés (18 mois)

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE  
 Financement Prêt  
 FIDA N° XXXX  
 Financement Don FIDA N° XXXXXXXX  
 Financement Gouvernement

### Projet de Relance de la Production Agropastorale dans les Savanes (PREPAS) Plan de Passation de Marchés 18 mois (juin 2018 à décembre 2019)

FOURNITURES/EQUIPEMENTS							LISTES ET SPECIFICATIONS TECHNIQUES		D.A.O			EVALUATION DES OFFRES			EXECUTION DU MARCHE		
RP/PT BA	DESCRIPTION	Lots	Appel d'offres n°	Montant estimatif en \$ USD	Méthode de passation de marchés	Prévision/Réalisation	Service responsable	Date de dépôt	Date d'envoi au FIDA	Date de non objection du FIDA	Date de publication de l'avis d'AO	Date d'ouverture des plis	Date de signature du rapport	Date de non objection du FIDA	Montant total du contrat	Date de signature du contrat	Date d'achèvement des livraisons
<b>Composante 4 : Coordination, gestion, suivi-évaluation et gestion des connaissances</b>																	
	Choix d'un fournisseur pour l'achat de sept (7) véhicules PICK-UP 4X4 doubles cabines et station wagon	1	01/PREP AS/F/18	318 185	ACN	Prévue	UCP	04/06/2018	11/06/2018	25/06/2018	02/07/2018	06/08/2018	13/08/2018	27/08/2018		30/08/2018	20/09/2018
				318 185		Réalisée											

Légende: **ACI** = Appel à Concurrence International, **ACN** = Appel à Concurrence National, **CFN** = Consultation Fournisseurs à l'Echelle National, **ACL**: Appel à Concurrence Local, **NA** = Non Applicable, **RP/PTBA** = Réf Poste au niveau du PTBA.

1 - Colonne Réf PTBA, la première lettre fait référence à la sous composante et la seconde au N° de l'activité dans le PTBA (exemple C1 = Sous composante Communication et Gestion des Savoirs et A1 = Activité 1).

**REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE**

**Financement Prêt**

**FIDA N° XXXX**

**Financement Don FIDA N° XXXXXXXX**

**Financement Gouvernement**

**Projet de Relance de la Production Agropastorale dans les Savanes (PREPAS)  
 Plan de Passation de Marchés 18 mois (juin 2018 à décembre 2019)**

Date de la dernière mise à jour :

TRAVAUX							LISTES ET SPECIFICATIONS TECHNIQUES	D.A.O				EVALUATION DES OFFRES			EXECUTION DU MARCHÉ		
RP/PTB A	DESCRIPTION	Lots	Appel d'offres n°	Montant estimatif en \$ USD	Méthode de passation de marchés	Prévision/Réalisation	Service responsable	Date de dépôt	Date d'envoi au FIDA	Date de non objection du FIDA	Date de publication de l'avis d'AO	Date d'ouverture des plis	Date de signature du rapport	Date de non objection du FIDA	Montant total du contrat	Date de signature du contrat	Date d'achèvement des travaux
	Recrutement de PME pour les travaux de réhabilitation des bureaux du PREVES	1	01/PREPAS/T/15	63 636	ACN	Prévue	UCG	2/7/18	9/7/18	25/7/18	30/7/18	10/9/18	18/9/18	8/10/18		15/10/18	31/12/18
						Réalisée											
	Construction de nouveaux forages	1	02/PREPAS/T/15	1 252 832	ED	Prévue	UCG	4/01/19	9/1/19	N/A	N/A	2/9/15	16/9/15	30/9/15		1/2/19	30/04/19
						Réalisée											
<b>Total Coût</b>				<b>1 316 468</b>													

**Légende:** **ACI** = Appel à concurrence International, **ACN** = Appel à Concurrence National, **CFN** = Consultation de Fournisseur à l'échelle National, **CFL** = Consultation de Fournisseur à l'Echelon Locale, **ACL** = Appel à concurrence Local, **NA** = Non Applicable, **RP/PTBA** = Réf Poste au niveau du PTBA.

**NB :** Colonne Réf PTBA, la première lettre fait référence à la sous composante et la seconde au N° de l'activité dans le PTBA (exemple C1 = Sous composante Communication et Gestion des Savoirs et A1 = Activité 1)

SERVICES DE CONSULTANTS					TERMES DE REFERENCE		DEMANDE DE MANIFESTATION		DEMANDE DE PROPOSITIONS			EVALUATION TECHNIQUE (T) ET FINANCIERE (F)					PROJET DE CONTRAT NEGOCIE		EXECUTION DU CONTRAT			
RP/PTBA	Description	Responsable	Mode de Sélection	Montant estimatif en \$ USD		DNO	Date DNO	Date publication	Date de short liste	DNO	Date DNO	Date de transmission aux candidats	Date ouverture technique (T)	Rapport d'évaluation technique (T)	Date DNO	Date ouverture financière (F)	Date DNO	DNO	Date DNO	Montant du contrat	Date de signature	Date de rapport
	Recrutement d'une Assistance Technique Internationale	MADR	ACI	909 090	Prévue	3/05/18	17/05/18	21/05/18	1/08/18	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	13/08/18	20/8/18	31/8/18		1/9/18	N/A
					Réalisée																	
	Recrutement d'un Cabinet pour le recrutement du personnel	MADR	SQL	54 545	Prévue	3/05/18	7/05/18	10/05/18	24/5/18	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	29/5/18	6/6/18		8/6/18	
					Réalisée																	
	Recrutement de Cabinet/Consultants pour étude diagnostic des infrastructures	UCG	STP	36 364	Prévue	2/08/18	6/08/18	10/08/18	7/9/18	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	17/9/18	28/9/18		1/10/18	31/12/18
					Réalisée																	
	Recrutement de Consultants pour étude SYGRI, études socio-économiques de référence et étude diagnostic des organisations	UCG	SQL	56 858	Prévue	2/07/18	6/07/18	10/07/18	24/7/18	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	30/7/18	6/8/18		8/8/18	30/10/18
					Réalisée																	
Total Catégorie				1 056 857																		



## Appendice 9: Coût et financement du projet

### I. Introduction

1. Les coûts du projet de relance de la production agropastorale dans les savanes (PREPAS) ont été réalisés en utilisant le logiciel COSTAB<sup>47</sup>. Cette annexe présente les hypothèses et les résultats de l'estimation des coûts.

2. Le premier chapitre du document présente les principales hypothèses retenues concernant la durée et la date de démarrage prévue du projet, les imprévus physiques et les imprévus pour hausse des prix, les coûts unitaires, les pourcentages de taxes et de devises dans les coûts totaux, les pourcentages de financement par catégorie de dépenses. Le second chapitre traite de l'estimation des coûts totaux par composante et par source de financement.

### II. Hypothèses de calcul des coûts

3. Les coûts du projet ont été estimés sur la base des principales hypothèses suivantes:

4. **Durée et démarrage du projet** : elle a été estimée à six (6) ans, couvrant 7 années calendaires (2018 à 2024), soit 6 mois de mise en œuvre la première et dernière année.

5. **Taux de change** : Le taux de 550 FCFA pour 1 USD a été retenu par la mission, dans l'estimation des coûts du projet. Ce taux est basé sur le taux de change officiel du F CFA par rapport au US\$ à la date du 03 octobre 2017 lors de la mission de conception. Étant données les fluctuations historiques de ce taux de change, il est probable que ce taux varie au cours de la période d'exécution du projet. Il est difficile de faire des prévisions précises sur l'évolution du taux de change.

6. **Les imprévus financiers** : (i) **Inflation en devises**. Les prévisions d'inflation en devise se basent sur le *Manufactures Unit Value Index* (MUV) de la Banque mondiale sur l'indice de la valeur des exportations des produits manufacturés de quinze pays développés et émergents vers les pays en développement et à revenus intermédiaires. Un taux de 2,0% a été retenu pour l'inflation au niveau international ;(ii) **Inflation en monnaie locale (FCFA)**. Les chiffres retenus pour l'inflation nationale (en FCFA) prennent en compte l'inflation passée et moyenne au cours des cinq dernières années. Les données de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) ont été retenues soit un taux d'inflation de 3,3%.

7. **Coûts unitaires** : Les estimations de coûts sont basées sur les investigations de terrain de la mission de conception et sur l'expérience du projet PREVES et des partenaires des filières ciblées.

8. **Pourcentage de taxes et de devises** : Le FIDA ne finance pas les droits de douanes et taxes : ceux-ci sont pris en charge par le gouvernement. Le niveau de taxes dans les coûts unitaires a donc été évalué afin d'estimer la contrepartie financière du gouvernement correspondant aux droits et taxes appliqués sur les biens et services qui seront acquis dans le cadre du projet. La taxation prise en considération (droits et taxes de douanes, taxe sur la valeur ajoutée et autres taxes) se fonde sur les informations fournies par les Ministères de l'économie, des finances et du budget aussi par différents fournisseurs de biens et services. La TVA, au taux de 19%, s'applique à la plupart des catégories de dépenses définies par le Projet.

9. La mission de conception a défini des catégories de dépenses pour lesquelles les pourcentages de taxes et de devises dans les coûts unitaires sont uniformes. Ces catégories avec les taux y afférents sont indiquées dans le tableau ci-après:

---

<sup>47</sup> Le logiciel Costab a été développé par la Banque mondiale (BM) et l'Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO); il est utilisé par la plupart des institutions financières internationales, dont le Fonds international de développement agricole (FIDA), pour l'estimation des coûts des projets

**Tableau 1: Pourcentages de taxes et de devises**

<b>Catégories de dépenses/décaissement</b>	<b>de</b>	<b>% de taxes sur la valeur TTC</b>	<b>% de devises sur la valeur TTC</b>
<b>Investissements</b>			
Travaux		19	25
Subvention et don		0	0
Véhicule		29	60
Matériel et équipement		29	60
Consultant		0	30
Formations, ateliers et séminaires		0	30
Biens, services et intrants		0 <sup>48</sup>	25
<b>Coûts récurrents</b>			
Salaires et indemnités		0	0
Cout de fonctionnement		0	25

10. Le PREPAS devra obtenir l'accord des Ministres de l'Economie du Plan et de la Coopération, des finances et du budget en vue de mettre en place un système d'exonération au stade de pré-acquisition ou de récupération de la TVA sur base des factures d'achat.

<sup>48</sup> Cout Assurance fret

### III. Tableaux de synthèse

**Tableau 2: Coût du projet par composante**

Composants Project Cost Summary		(F CFA Million)			(US\$ '000)			%	% Total
		Local	Foreign	Total	Local	Foreign	Total	Foreign	Base
								Exchange	Costs
<b>A. Promotion du développement communautaire</b>									
1. Renforcement des capacités organisationnelles	670,1	248,9	919,0	1 218,4	452,5	1 670,9	27	7	
2. Promotion de la nutrition et accès à l'eau potable	1 350,4	471,0	1 821,4	2 455,3	856,3	3 311,6	26	13	
<b>Subtotal</b>	<b>2 020,5</b>	<b>719,8</b>	<b>2 740,3</b>	<b>3 673,7</b>	<b>1 308,8</b>	<b>4 982,5</b>	<b>26</b>	<b>20</b>	
<b>B. Investissements productifs</b>									
1. Renforcement de l'offre de services aux producteurs	1 884,6	868,6	2 753,2	3 426,5	1 579,3	5 005,8	32	20	
2. Appui à la production, la transformation et la commercialisation	6 349,3	37,2	6 386,5	11 544,2	67,6	11 611,8	1	45	
<b>Subtotal</b>	<b>8 233,9</b>	<b>905,8</b>	<b>9 139,7</b>	<b>14 970,7</b>	<b>1 646,9</b>	<b>16 617,6</b>	<b>10</b>	<b>65</b>	
<b>C. Coordination, gestion, suivi-évaluation, et dialogue politique</b>									
1. Gestion des savoirs et dialogue politique	88,3	37,7	126,0	160,5	68,6	229,1	30	1	
2. Coordination, gestion et suivi-évaluation du projet	1 657,9	372,5	2 030,4	3 014,3	677,4	3 691,7	18	14	
<b>Subtotal</b>	<b>1 746,2</b>	<b>410,3</b>	<b>2 156,4</b>	<b>3 174,8</b>	<b>745,9</b>	<b>3 920,8</b>	<b>19</b>	<b>15</b>	
<b>Total BASELINE COSTS</b>	<b>12 000,6</b>	<b>2 035,9</b>	<b>14 036,4</b>	<b>21 819,2</b>	<b>3 701,6</b>	<b>25 520,8</b>	<b>15</b>	<b>100</b>	
Physical Contingencies	404,2	39,7	444,0	735,0	72,2	807,2	9	3	
Price Contingencies	1 385,4	108,1	1 493,5	2 518,8	196,6	2 715,4	7	11	
<b>Total PROJECT COSTS</b>	<b>13 790,1</b>	<b>2 183,7</b>	<b>15 973,9</b>	<b>25 073,0</b>	<b>3 970,4</b>	<b>29 043,4</b>	<b>14</b>	<b>114</b>	

**Tableau 3: Résumé de coût du projet par catégorie de dépenses**

Expenditure Accounts Project Cost Summary		(F CFA Million)			(US\$ '000)			%	% Total
		Local	Foreign	Total	Local	Foreign	Total	Foreign	Base
								Exchange	Costs
<b>I. Investment Costs</b>									
A. GENIE RURAL/TRAVAUX	1 121,9	374,0	1 495,8	2 039,8	679,9	2 719,7	25	11	
B. VEHICULES	155,0	232,5	387,5	281,8	422,7	704,5	60	3	
C. EQUIPEMENTS ET MATERIELS	125,4	188,1	313,5	228,0	342,0	570,0	60	2	
D. FORMATIONS, ATELIERS ET SEMINAIRES	1 151,4	493,5	1 644,9	2 093,5	897,2	2 990,8	30	12	
E. SERVICES DE CONSULTANTS	1 467,1	628,8	2 095,9	2 667,5	1 143,2	3 810,8	30	15	
F. BIENS, INTRANTS ET SERVICES	243,8	81,3	325,1	443,3	147,8	591,0	25	2	
G. SUBVENTIONS ET DONS	6 682,2	-	6 682,2	12 149,5	-	12 149,5	-	48	
<b>Total Investment Costs</b>	<b>10 946,9</b>	<b>1 998,1</b>	<b>12 945,0</b>	<b>19 903,5</b>	<b>3 632,9</b>	<b>23 536,4</b>	<b>15</b>	<b>92</b>	
<b>II. Recurrent Costs</b>									
A. SALAIRES ET INDEMNITES	940,3	-	940,3	1 709,7	-	1 709,7	-	7	
B. FRAIS DE FONCTIONNEMENT	113,3	37,8	151,1	206,0	68,7	274,7	25	1	
<b>Total Recurrent Costs</b>	<b>1 053,6</b>	<b>37,8</b>	<b>1 091,4</b>	<b>1 915,7</b>	<b>68,7</b>	<b>1 984,4</b>	<b>3</b>	<b>8</b>	
<b>Total BASELINE COSTS</b>	<b>12 000,6</b>	<b>2 035,9</b>	<b>14 036,4</b>	<b>21 819,2</b>	<b>3 701,6</b>	<b>25 520,8</b>	<b>15</b>	<b>100</b>	
Physical Contingencies	404,2	39,7	444,0	735,0	72,2	807,2	9	3	
Price Contingencies	1 385,4	108,1	1 493,5	2 518,8	196,6	2 715,4	7	11	
<b>Total PROJECT COSTS</b>	<b>13 790,1</b>	<b>2 183,7</b>	<b>15 973,9</b>	<b>25 073,0</b>	<b>3 970,4</b>	<b>29 043,4</b>	<b>14</b>	<b>114</b>	

**Tableau 4: Plan de financement du Projet par composante**

République Centrafricaine  
 Projet de Relance de la Production Agropastorale dans les Savanes (PREPAS)

**Components by Financiers**

(US\$ '000)

	FIDA_PBAS A		FIDA_PBAS B		Gouvernement		Bénéficiaires		Total	
	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%
<b>A. Promotion du développement communautaire</b>										
1. Renforcement des capacités organisationnelles	632,0	33,7	1 242,9	66,3	0,0	-	-	-	1 874,9	6,5
2. Promotion de la nutrition et accès à l'eau potable	2 440,8	67,1	763,7	21,0	431,4	11,9	-	-	3 636,0	12,5
<b>Subtotal</b>	<b>3 072,8</b>	<b>55,8</b>	<b>2 006,6</b>	<b>36,4</b>	<b>431,4</b>	<b>7,8</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>5 510,9</b>	<b>19,0</b>
<b>B. Investissements productifs</b>										
1. Renforcement de l'offre de services aux producteurs	3 460,4	62,7	1 678,0	30,4	376,8	6,8	-	-	5 515,2	19,0
2. Appui à la production, la transformation et la commercialisation	3 645,5	26,6	6 902,8	50,5	56,5	0,4	3 077,1	22,5	13 681,8	47,1
<b>Subtotal</b>	<b>7 105,8</b>	<b>37,0</b>	<b>8 580,8</b>	<b>44,7</b>	<b>433,3</b>	<b>2,3</b>	<b>3 077,1</b>	<b>16,0</b>	<b>19 197,0</b>	<b>66,1</b>
<b>C. Coordination, gestion, suivi-évaluation, et dialogue politique</b>										
1. Gestion des savoirs et dialogue politique	103,6	40,8	150,1	59,2	0,0	-	-	-	253,7	0,9
2. Coordination, gestion et suivi-évaluation	2 117,8	51,9	1 862,5	45,6	101,5	2,5	-	-	4 081,8	14,1
<b>Subtotal</b>	<b>2 221,4</b>	<b>51,2</b>	<b>2 012,6</b>	<b>46,4</b>	<b>101,5</b>	<b>2,3</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>4 335,5</b>	<b>14,9</b>
<b>Total PROJECT COSTS</b>	<b>12 400,0</b>	<b>42,7</b>	<b>12 600,0</b>	<b>43,4</b>	<b>966,3</b>	<b>3,3</b>	<b>3 077,1</b>	<b>10,6</b>	<b>29 043,4</b>	<b>100,0</b>

**Tableau 5: Dépenses du projet par an et par catégorie de dépenses**

République Centrafricaine  
 Projet de Relance de la Production Agropastorale dans les Savanes (PREPAS)

**Expenditure Accounts by Years -- Totals Including**

(US\$ '000)

	Totals Including Contingencies							Total
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	
<b>I. Investment Costs</b>								
A. GENIE RURAL/TRAVAUX	210,9	2 707,7	58,0	-	-	-	-	2 976,6
B. VEHICULES	212,3	527,7	-	20,6	-	-	-	760,6
C. EQUIPEMENTS ET MATERIELS	117,0	370,5	59,1	50,2	9,6	9,8	5,0	621,3
D. FORMATIONS, ATELIERS ET SEMINAIRES	68,3	381,6	793,2	677,8	776,2	376,5	245,5	3 319,1
E. SERVICES DE CONSULTANTS	507,3	933,7	798,0	639,5	486,4	479,3	312,5	4 156,6
F. BIENS, INTRANTS ET SERVICES	30,2	89,0	147,4	165,9	87,8	90,4	43,3	653,9
G. SUBVENTIONS ET DONS	-	1 713,7	3 020,8	4 162,9	2 907,0	2 526,8	-	14 331,2
<b>Total Investment Costs</b>	<b>1 145,9</b>	<b>6 723,7</b>	<b>4 876,4</b>	<b>5 716,8</b>	<b>4 267,0</b>	<b>3 483,0</b>	<b>606,3</b>	<b>26 819,2</b>
<b>II. Recurrent Costs</b>								
A. SALAIRES ET INDEMNITES	144,8	299,2	309,1	319,3	329,8	340,7	176,0	1 918,9
B. FRAIS DE FONCTIONNEMENT	19,0	48,6	50,1	51,6	53,1	54,7	28,2	305,3
<b>Total Recurrent Costs</b>	<b>163,8</b>	<b>347,8</b>	<b>359,2</b>	<b>370,9</b>	<b>382,9</b>	<b>395,4</b>	<b>204,1</b>	<b>2 224,2</b>
<b>Total PROJECT COSTS</b>	<b>1 309,7</b>	<b>7 071,6</b>	<b>5 235,6</b>	<b>6 087,7</b>	<b>4 650,0</b>	<b>3 878,4</b>	<b>810,4</b>	<b>29 043,4</b>

**Tableau 6: Financement FIDA par catégorie de décaissement**

République Centrafricaine  
 Projet de Relance de la Production Agropastorale dans les Savanes (PREPAS)

**Disbursement Accounts by Financier:**

(US\$ '000)

	FIDA_PBAS A		FIDA_PBAS B	
	Amount	%	Amount	%
1. GENIE CIVIL	2 411,1	81,0	-	-
2. EQUIPEMENTS ET MATERIELS	913,4	66,1	67,7	4,9
3. SERVICES	4 085,2	50,3	4 044,3	49,7
4. FONDS D'APPUI	3 800,2	26,5	7 453,9	52,0
5. SALAIRES ET INDEMNITES	1 072,4	55,9	846,5	44,1
6. FONCTIONNEMENT	117,7	38,6	187,6	61,4
<b>Total PROJECT COSTS</b>	<b>12 400,0</b>	<b>42,7</b>	<b>12 600,0</b>	<b>43,4</b>

## Appendice 10: Analyse économique et financière

1. Le PREPAS par la composante A « Promotion du développement communautaire », appuiera l'organisation et la structuration des acteurs des filières ciblées (Sous-composante A1), la diversification alimentaire et l'accès à l'eau potable (Sous-composante A2) ; par la composante B « Investissements productifs », renforcera l'offre des services aux producteurs (Sous-composante B1), et mettra en place des modules de production végétale et animale, de transformation, commercialisation et de services aux jeunes (Sous-composante B2) dans sa zone d'intervention. Une analyse financière et économique (EFA) a été conduite afin de mesurer l'intérêt des agents parties prenantes à participer au PREPAS. L'EFA permettra aussi d'apprécier la viabilité commerciale ou financière du projet d'une part du point de vue des bénéficiaires (analyse financière) et d'autre part du point de vue du Gouvernement pour l'économie nationale dans son ensemble (analyse économique).

### I. Analyse financière

#### A. Méthodologie et hypothèses

2. La méthodologie utilisée pour l'analyse financière est une analyse coûts-bénéfices, basée sur la comparaison des bénéfices obtenus dans la situation avec Projet avec ceux qui seraient obtenus dans la situation sans Projet. Elle vise à évaluer les avantages monétaires dus à la participation des bénéficiaires aux activités du Projet. Pour ce faire, des modèles d'exploitations et d'entreprises ciblées ont été confectionnés à partir des données technico-économiques primaires collectées sur le terrain en octobre 2017 ou tirées de l'expérience du PREVES en RCA et des autres projets.

3. Les données technico-économiques des activités soutenues par le projet ont permis de confectionner des modèles financiers suivants: (i) production de semences améliorées (manioc, maïs, arachide, haricot rouge) (ii) production vivrière (manioc, maïs, arachide, haricot rouge), (iii) production maraichère (amarante, oignon, concombre), (iv) élevage de volailles, (v) élevage de caprins, (vi) élevage d'ovins, (vii) élevage de porcs, (viii) transformation d'arachide, (ix) prestation de services par les jeunes.

4. Les principaux indicateurs de performance financière générés sont le bénéfice net, le Taux de rentabilité interne financier (TRI) et la Valeur actuelle nette (VAN) des exploitations et entreprises bénéficiaires. Ces résultats ont été consolidés pour calculer le taux de rentabilité économique (TRE) du Projet dans son ensemble. L'analyse de sensibilité a été conduite en se basant sur une hausse de coût de 30%, une baisse des revenus de 30%, un retard de quatre ans dans la génération des avantages, une baisse de 20% du taux d'adoption et du prix des produits.

5. Pour l'analyse financière, un taux d'actualisation de 8% est utilisé. Ce taux d'actualisation reflète un taux d'intérêt sur les dépôts de 3%<sup>49</sup>, qui représente le coût d'opportunité du capital sans prise de risques, plus 5% pour prendre en compte les risques liés aux activités proposées.

6. Pour chaque modèle financier, une taille « type » d'exploitation, reflétant les pratiques courantes et les avancées qu'apportera le Projet a été défini. Dans chaque situation, on s'est efforcée de recenser le plus exhaustivement possible et documenter les paramètres techniques relatifs à la capacité nominale des infrastructures et équipements mis en place, à la production, aux éléments des coûts pouvant influencer négativement ou positivement sur les avantages.

#### B. Résultats des analyses des modèles financiers

##### Production de semences améliorées : bouture de manioc, maïs, arachide, haricot rouge

7. **Modèle d'exploitation type.** En situation sans projet les groupements semenciers produisent des semences d'une certaine qualité mais vendu au prix du grain de consommation, du fait de la

---

<sup>49</sup> Banque Mondiale, (2015, 2016).

méconnaissance de la différence des performances entre les semences tout venant<sup>50</sup> et de qualité. La superficie moyenne exploitée par ménage est de 0,8 ha toute spéculation confondue. La situation avec projet correspond à la production et commercialisation de semences améliorées. La superficie moyenne exploitée par ménage toute spéculation confondue est de 1 ha soit un accroissement de 25% par rapport à la situation sans projet. Le Projet accompagnera la professionnalisation de la filière semencière, en facilitant l'accès aux semences de base à travers l'ICRA, aux produits de traitements, aux équipements et matériels agricoles, au conseil agricole adapté, ainsi qu'en renforçant le dispositif de contrôle de qualité des semences. Spécifiquement pour la production de maïs un accent sera mis sur l'utilisation d'engrais chimique pour accroître davantage les rendements comme dans le cadre du PREVES.

8. **Rendements.** L'utilisation des intrants de faible qualité ainsi qu'une mauvaise gestion de la fertilité des sols entraînent des rendements faibles sans Projet : 210 bottes de 100 tiges/ha, 850 kg/ha, 800 kg/ha, 800 kg/ha respectivement de boutures de manioc, de maïs, d'arachide et d'haricot rouge. L'accès aux intrants de qualité et au conseil adapté aux besoins des producteurs, permettront, sur la base de l'expérience du PREVES, d'envisager des rendements de 300 bottes de 100 tiges/ha, 1000 kg/ha, 1200 kg/ha, 900 kg/ha respectivement de bouture de manioc, de maïs et d'arachide et d'haricot rouge.

9. **Prix financiers.** En RCA, les prix sont déterminés par la loi de l'offre et de la demande. Les prix utilisés dans les modèles d'exploitation type sont ceux indiqués par les promoteurs lors de l'entretien avec la mission ou collectés sur les marchés locaux de la zone d'intervention du PREPAS. Le prix de vente retenu est de 500 FCFA/botte pour les tiges de manioc, 500 FCFA/kg pour les semences améliorées de maïs, d'arachide, et 1000 FCFA/kg pour les semences de haricot rouge. Le prix retenu pour l'urée et le NPK est de 800 FCFA/kg chacun, 1000 FCFA/botte de boutures de manioc de base, 1000 FCFA/kg de semences de base de maïs, d'arachide, 2500 FCFA/kg pour le haricot rouge sur la base du curricula des prix de semences de base homologué par l'ICRA. Le coût retenu pour la main-d'œuvre est de 1000 FCFA/personne-jour pour les travaux agricoles.

10. **Résultats financiers.** Le modèle financier de production de semences est financièrement rentable. Sa VAN est de 1 248 067 FCFA, et son TRI de 93,4% avec un ratio bénéfices/coûts qui s'établit à 1,4. La synthèse des résultats est présentée dans le tableau ci-dessous :

**Tableau 1: Synthèse des résultats du modèle financier pour la multiplication de semences améliorées (1 ha)**

Rubriques		Situation sans projet	Situation avec projet	Situation additionnelle	Accroissement (%)
Rendements	Bouture de manioc (bottes de 100 tiges)	210	300	90	43%
	Maïs (kg/ha)	850	1 000	150	18%
	Haricot rouge (kg/ha)	800	900	100	13%
	Arachide coque (kg/ha)	800	900	100	13%
VAN @8%, FCFA		1 248 067			
VAN @8%, USD		2 269			
TRI		93,4%			
B/C		1,40			

### Production de manioc, de maïs, d'arachide et haricot rouge

11. **Modèle d'exploitation type.** L'analyse financière a été conduite sur un modèle d'exploitation type d'une superficie d'un 1 ha par ménage bénéficiaire en situation avec projet et répartie comme

<sup>50</sup> Provenant de la récolte précédente ou du marché de consommation

suit : (i) production de manioc sur 0,5 ha, (ii) production de maïs sur 0,25 ha, (iii) production d'arachide sur 0,15 ha, (iv) production de haricot rouge sur 0,1 ha. Le PREPAS accompagnera la production de manioc, de maïs, d'arachide et de haricot rouge au niveau des ménages. Dans cette perspective le Projet facilitera l'accès aux intrants de qualité (semences améliorées ; engrais et produits de traitements pour le maïs), aux petits équipements et matériels agricoles, de post-récolte comme les batteuses d'haricot, décortiqueuses d'arachide, égreneuses de maïs. De plus il soutiendra la formation et l'accompagnement technique. La situation sans projet correspond à la production sur 0,8 ha toute spéculation confondue, avec un accès très limité aux intrants de qualité, aux équipements et matériels ainsi qu'au conseil agricole.

12. **Rendements.** La productivité reste très faible dans la zone d'intervention du Projet. Les informations collectées auprès des producteurs et les expériences du PREVES nous ont permis de retenir des rendements de 8400 kg/ha, 850 kg/ha, 864 kg/ha, 460 kg/ha respectivement pour le manioc frais, le maïs, l'arachide, le haricot rouge en situation sans projet et 10800 kg/ha, 1875 kg/ha, 1275 kg/ha, 640 kg/ha respectivement pour le manioc frais, le maïs, l'arachide et le haricot rouge en situation avec projet.

13. **Prix financiers.** Les prix retenus pour les produits commercialisés sont respectivement de 236 FCFA/kg pour la cossette de manioc, 118 FCFA/kg pour le maïs, 353 FCFA/kg pour l'arachide et 412 FCFA/kg pour le haricot rouge

14. **Résultats financiers.** Le modèle financier production de manioc, de maïs, d'arachide et de haricot rouge est financièrement rentable, avec une VAN de 238 658 FCFA, un TRI de 23,2% et un ratio bénéfices/coûts de 1,06. Le tableau ci-dessous résume les résultats financiers et les rendements du modèle.

**Tableau 2: Résultats du modèle production de manioc, maïs, haricot rouge, arachide (1 ha)**

Rubriques		Situation sans projet	Situation avec projet	Situation additionnelle	Accroissement (%)
Rendements	Manioc (kg/ha)	8400	10800	2400	29%
	Maïs (kg/ha)	850	1875	1025	121%
	Haricot rouge (kg/ha)	864	1275	411	48%
	Arachide grain (kg/ha)	460	640	180	39%
VAN @8%, FCFA		238 658			
VAN @8%, USD		434			
TRI		23,2%			
B/C		1,06			

### Production maraîchère

15. **Modèle d'exploitation type.** En situation avec projet, le PREPAS prévoit la réalisation des aménagements de bas-fonds pour le maraichage (pompe solaire, micro-irrigation). Les spéculations ciblées sont l'amarante, l'oignon, le concombre, piment, tomate et laitue. D'autres appuis complémentaires en intrants de qualité notamment les semences améliorées, les matériels et équipements agricoles et le conseil technique seront également apportés aux producteurs. Un modèle de maraichage de contre saison avec deux ou trois spéculations (amarante, oignon, concombre) sur 0,03 ha par ménage ciblé a été retenu. Cette taille d'exploitation a été définie pour prendre en compte les difficultés d'accès à la terre dans les bas-fonds, la pénibilité du travail, et d'éventuels problèmes d'écoulement de la production. La situation sans projet correspond à la production maraîchère avec un très faible accès à l'eau pour l'irrigation, des matériels d'irrigation rudimentaires (seaux, passoires) et des semences maraîchères tout venantes de moindre qualité.

16. **Rendements.** La productivité estimée pour l'amarante, l'oignon et le concombre est respectivement de 11500 kg/ha, 12000 kg/ha, 15000 kg/ha en situation sans projet. En situation avec projet, elle est pour les mêmes spéculations respectivement de 16600 kg/ha, 18000 kg/ha, 23000 kg/ha<sup>51</sup>. L'augmentation du rendement est due à la facilitation de l'accès aux technologies performantes (intrants de qualité, eau, et équipements) et leur l'adoption.

17. **Prix financiers.** Les prix retenus pour l'amarante, l'oignon et le concombre sont respectivement de 90 FCFA/kg, 250 FCFA/kg et 160 FCFA/kg. Les coûts unitaires des semences sont de 25000 FCFA/kg, 35000 FCFA/kg et 30000 FCFA/kg respectivement pour les semences améliorées d'amarante, d'oignon et de concombre.

18. **Résultats financiers.** Le modèle de maraîchage est rentable du point de vue financier, la VAN est de 119 056 FCFA, le ratio bénéfices/coûts de 1,21 et le TRI de 30,1%. Le tableau ci-dessous résume les résultats financiers et les rendements du modèle.

**Tableau 3: Synthèse des résultats du modèle de production maraîchère (300 m<sup>2</sup>)**

Rubriques		Situation sans projet	Situation avec projet	Situation additionnelle	Accroissement (%)
Rendements	Amarante (kg/ha)	11500	16600	5100	44%
	Oignon (kg/ha)	12000	18000	6000	50%
	Concombre (kg/ha)	15000	23000	8000	53%
VAN @8%, FCFA		119 056			
VAN @8%, USD		216			
TRI		30,1%			
B/C		1,21			

### Hypothèses pour les modèles d'élevage

19. L'activité d'élevage aujourd'hui dans les sous-préfectures d'intervention du projet reste très menacée par des maladies notamment le new castel, la grippe aviaire, la peste porcine, faute de vaccination et d'autres soins vétérinaires. Ces maladies occasionnent un taux de mortalité élevé des animaux (50 à 70%), Le PREPAS soutiendra des actions qui vont réduire les taux de mortalité. En effet, il promouvra l'acquisition des géniteurs performants, la construction des bâtiments d'élevage, des aliments, des campagnes de vaccination et les suivis sanitaires. Deux modules ont été développés. Le premier module est destiné aux ménages les plus vulnérables. Il comprend les géniteurs, les matériels de démarrage d'élevage, un lot de produits vétérinaires et d'aliments. La mission estime que le renforcement des capacités et le suivi apportés vont permettre à ces exploitations d'évoluer progressivement vers celle du module 2. Ce dernier est destiné aux exploitations ayant une expérience de conduite d'animaux. Il comprend notamment les matériels d'élevage de type professionnels, un lot de produits vétérinaires, un suivi sanitaire.

### Elevage de volailles

20. **Modèle d'exploitation type.** Le modèle production de poulets de race locale a été utilisée dans le cadre de la présente analyse. La situation sans projet, correspond aux pratiques courantes où les éleveurs disposent de 1 coq et 5 poules génitrices. En situation avec projet pour les plus vulnérables, ils disposeront de 2 coqs et 10 poules au démarrage du projet. Ils intégreront

<sup>51</sup> Du fait de la faible disponibilité de données sur le maraîchage en RCA, La confession des modèles a été bâti sur les données des pays voisins ayant les mêmes conditions pédoclimatiques. Ces données proviennent de : Nchoutnji et all, dans système maraichers en milieux urbain et périurbain des zones soudano-sahélien et soudano guinéenne de Cameroun : cas de de Garoua et Ngaoundéré ; Sandrine Mariella Bayendi Loudit, Le maraîchage périurbain à Libreville et Owendo (Gabon) pratiques culturelles et durabilité, 2017 ; Ali Gaye, Note sur le maraîchage à Brazzaville (ND).

progressivement les plus performants du PREVES, qui eux disposeront de 2 coqs et 20 poules génitrices.

21. **Rendements.** L'accès aux intrants de qualité, au logement des volailles et l'accompagnement technique, permettra de réduire le taux de mortalité de 70% à 20% en situation avec projet. Ce qui correspond à une productivité d'environ 256 têtes de poulets/an en situation avec projet et 96 têtes de poulets par an en situation sans projet.

22. **Prix financiers.** Le prix retenu pour une tête de poulets élevée sur 8 à 12 mois est de 2250 FCFA /tête, 6000 FCFA/tête, 5000 FCFA/tête ont été respectivement retenus pour les géniteurs mâles et femelles.

23. **Résultats financiers.** Le TRI est de 44,8%, pour une VAN de 815 289 FCFA, et un ratio bénéfices/coûts de 1,17 pour le modèle élevage de poulets de race locale. Les principaux résultats du modèle élevage de poulets de race locale sont présentés dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 4: Synthèse des résultats du modèle financier pour l'élevage de poulets (2 coqs, 20 poules)**

Rubriques		Situation sans projet	Situation avec projet	Situation additionnelle	Accroissement (%)
Rendement	Elevage de volailles (nombre de poulets/an)	96	256	160	167%
VAN @8%, FCFA		815 289			
VAN @8%, USD		1 482			
TRI		44,8%			
B/C		1,17			

### Élevage de caprins

24. **Modèle d'exploitation type.** Les interventions du projet (campagne de vaccination, suivi sanitaires, accès aux géniteurs performants, aux bâtiments d'élevage et aux compléments alimentaires) permettront de relancer l'élevage de chèvres dans la zone du projet. En situation sans projet, le nombre moyen de reproducteurs est estimée à 1 bouc, 3 chèvres, sans accès au logement bétail, aux vaccins et suivis sanitaires contre 1 boucs, 10 chèvres en situation avec projet. Ce choix est justifié par la volonté du projet à restauration rapidement les moyens de subsistance des ménages ciblés.

25. **Rendements.** La productivité de caprins dans ce modèle est estimée à 18 têtes, pour un taux de croit de 1,5, et 1,5 mise bas par an en situation avec projet. En situation sans projet, pour un même nombre de géniteurs, cette productivité est de 10 têtes pour un taux de mortalité de 50%.

26. **Prix financiers.** Les prix utilisés dans ce modèle ont été obtenus auprès des éleveurs rencontrés et sur les marchés locaux. Le prix d'une tête de chèvre d'environ 25-30 kg est de 40000 FCFA. Les géniteurs sont vendus à 50000 FCFA/tête pour le mâle comme la femelle.

27. **Résultats financiers.** Comme le montre les indicateurs financiers du tableau ci-dessous, en effet la VAN est de 1 568 773 FCFA, le TRI de 38,4% et le ratio bénéfices/coûts de 1,32. Ces résultats s'expliquent en partie par la contribution du projet à la réduction des risques de maladie et par la maîtrise de l'activité par les agriculteurs-éleveurs.

**Tableau 5 : Synthèse des résultats du modèle financier pour l'élevage de caprins (1 bouc, 10 chèvres)**

Rubriques		Situation sans projet	Situation avec projet	Situation additionnelle	Accroissement (%)
Rendement	Elevage caprins (nombre de chèvre/cycle)	10	18	8	80%
VAN @8%, FCFA		1 568 773			

Rubriques	Situation sans projet	Situation avec projet	Situation additionnelle	Accroissement (%)
VAN @8%, USD			2 852	
TRI			38,4%	
B/C			1,32	

### Elevage d'ovins

28. **Modèle d'exploitation type.** Les hypothèses retenues dans le modèle élevage ovin sont les mêmes que celle de l'élevage caprins développé plus haut. Sauf que le projet mettra un accent particulier sur le volet sanitaire. La situation sans projet a été établit sur les ménages qui ont en moyenne 1 bélier, 3 brebis et qui sont les plus fréquemment rencontrés dans la zone. Ces animaux ont un accès limité au logement bétail, aux vaccins et suivis sanitaires. Avec projet, le nombre moyen de reproducteur sera de 1 bélier, 10 brebis.

29. **Rendements.** La productivité ovine dans ce modèle est estimée à 18 têtes, pour un taux de croit de 1,5, et 1,5 mise bas par an en situation avec projet. En situation sans projet cette productivité est de 10 têtes pour un taux de mortalité de 50%.

30. **Prix financiers.** Le prix d'une tête de mouton est de 60000 FCFA sur les marchés locaux. Les géniteurs sont vendus à 100000 FCFA/tête pour le mâle et 75000 FCFA pour la femelle.

31. **Résultats financiers.** L'analyse des données du tableau ci-dessous montrent que l'activité d'élevage d'ovins est rentable financièrement. La VAN est de 3 434 603 FCFA, le TRI de 55,5% et le ratio bénéfices/coûts de 1,44. Le tableau ci-dessous résume les résultats financiers et les rendements du modèle.

**Tableau 6: Synthèse des résultats du modèle financier pour l'élevage d'ovins (1 bélier, 10 brebis)**

Rubriques	Situation sans projet	Situation avec projet	Situation additionnelle	Accroissement (%)
Rendement Elevage d'ovins (nombre de mouton/cycle)	10	18	8	80%
VAN @8%, FCFA			3 434 603	
VAN @8%, USD			6 245	
TRI			55,5%	
B/C			1,44	

### Elevage de porcs

32. **Modèle d'exploitation type.** Chaque agriculteur-éleveur de porc a en moyenne 1 verrat et 3 truies. Ces animaux n'ont pas accès au logement, aux vaccins et suivis sanitaires. Avec le Projet, le noyau d'élevage sera la même mais le Projet facilitera l'amélioration des conditions d'élevage (vaccins contre la peste, déparasitage interne et externe, les aliments de qualité).

33. **Rendements.** La productivité annuelle de porcs dans ce modèle est estimée à 38 têtes/an, pour en moyenne 2 mises bas par an, 8 petits par mise bas, pour un taux de mortalité de 20%. En situation sans projet, la productivité est de 12 têtes/an pour un taux de mortalité de 50%.

34. **Prix financiers.** Les prix utilisés dans le modèle production de porc ont été obtenus auprès des éleveurs de la zone d'intervention du projet. Le prix d'une tête d'un porc élevé sur environ 4 mois est de 20000 FCFA. Le prix du géniteur est de 90000 FCFA, après 3 ans ces géniteurs sont engraisés et revendus à 130000 FCFA la tête.

35. **Résultats financiers.** Les résultats financiers de ce modèle sont encourageant (voir tableau ci-dessous). La VAN est de 1 840 219 FCFA, avec un TRI de 66,4 % et un ratio bénéfices/coûts de 1,14.

**Tableau 7 : Synthèse des résultats du modèle financier pour l'élevage de porcs (1 verrat, 3 truies)**

Rubriques		Situation sans projet	Situation avec projet	Situation additionnelle	Accroissement (%)
Rendement	Nombre de porcs par an	12	38	26	220%
VAN @8%, FCFA		1 840 219			
VAN @8%, USD		3 346			
TRI		66,4%			
B/C		1,14			

### Transformation de produits agricoles

36. **Modèle d'entreprise de transformation d'arachide en pâte.** Une entreprise de capacité 0,3 tonne/heure a été modélisée. La situation sans projet représente une entreprise de transformation artisanale, qui occasionne plus de temps de travail, avec une faible productivité. L'accès aux équipements de transformation plus moderne (moulin, mini- torréfacteur) en situation avec de projet, permettra de réduire le temps de travail et d'augmenter la productivité de pâte d'arachide.

37. **Rendements.** La capacité des équipements installés permet aux promoteurs d'augmenter la productivité annuelle de patte d'arachide, parce que la technologie introduite permet de réduire les pertes quantitatives et qualitatives. En situation sans projet les promoteurs utilisent des équipements de faible capacité avec un rendement de 1337 kg/an de pâte d'arachide contre 3060 kg/an de pâte d'arachide en situation avec le projet.

38. **Prix financiers.** Le prix moyen de la pâte d'arachide sur les marchés locaux est de 706 FCFA/kg. Le coût unitaire de la matière première (d'arachide grain) est de 353 FCFA/kg. La main d'œuvre locale est journalière comme pour les travaux agricoles, mais estimée à 800 FCFA par personne par jour pour les activités de trie, mouture et conditionnement.

39. **Résultats financiers.** La transformation des produits agricoles est un processus qui permet d'apporter une valeur ajoutée à un produit. Le modèle d'entreprise de transformation d'arachide en pâte pour la consommation a une VAN de 628 664 FCFA, un TRI de 40,8%, et un ratio bénéfices/couts de 1,20. Ce qui démontre la rentabilité de l'activité qui sera susceptible d'être soutenu dans le cadre du projet. La synthèse de ces résultats est présentée comme suit :

**Tableau 8 : Synthèse des résultats du modèle financier d'entreprise de transformation d'arachide**

Rubriques	Situation sans projet	Situation avec projet	Situation additionnelle	Accroissement (%)
Transformation d'arachide en pâte (kg), 0,3 tonnes/heure	1 377	3 060	1683	122%
VAN @8%, FCFA	628 664			
VAN @8%, USD	1 143			
TRI	40,8%			
B/C	1,20			

### Prestation de services par les jeunes

40. **Modèles.** Plusieurs activités d'offre de services aux producteurs seront promues dans le cadre du projet. Un modèle de production de farine de manioc en prestation de service a été retenu pour bâtir l'analyse financière. En situation sans projet la plupart des jeunes sont sous-employés, et quelques-uns s'occupent par des travaux champêtres, estimée à 90 jours ouvrés par an.

41. **Rendements.** Le temps de travail et la rémunération correspondante permettent de comparer les performances du projet en termes de réduction de taux de sous-emploi des jeunes. 90 jours

ouverts ont été estimés annuellement en situation sans projet, et 310 jours de travail en situation avec projet. La plupart des jeunes exerçant la même activité de prestation de service travaille presque 340 jours l'an.

42. **Prix financiers.** Les prix de ce modèle sont basés sur les données obtenues auprès des jeunes déjà installé dans les villages et sur les marchés locaux. Un prix de 9 FCFA a été retenu par kg de cossette de manioc à moude. La main d'œuvre pour la mouture, généralement réalisé par le promoteur ou les membres de son ménage a été évalué à 800 FCFA par personne par jour.

43. **Résultats financiers.** Le modèle utilisé pour la prestation de service par les jeunes est rentable, avec une VAN de 416 947 FCFA, avec un TRI de 32,5% et un ratio bénéfices/coûts de 1,13.

**Tableau 9 : Synthèse des résultats du modèle financier pour la prestation de services**

Rubriques	Situation sans projet	Situation avec projet	Situation additionnelle	Accroissement (%)
Nombre de jour ouvré (nombre de jour)	90	310	220	244%
VAN @8%, FCFA	416 947			
VAN @8%, USD	758			
TRI	32,5%			
B/C	1,13			

44. **L'accès au financement.** Les activités économiques privées des ménages seront financées à travers un mécanisme de subvention à coût partagé sous forme de module complet (équipements, intrants de qualité, formation, suivi-accompagnement de proximité). La contribution des bénéficiaires sera essentiellement non monétaire à travers la valorisation de leur participation aux travaux d'aménagements, champêtres et d'élevage. Le choix de ce mécanisme est justifié par deux facteurs majeurs. Premièrement les flux de trésorerie sont négatifs au cours des premières années. En effet du fait de l'adoption de nouvelles technologies et pratiques, les promoteurs devront faire face à des dépenses additionnelles par rapport à la situation sans projet. L'analyse de flux de trésorerie montre que les exploitants/entreprises ciblées ont besoin de liquidité les premières années sans laquelle ils ne peuvent accéder aux technologies promues par le projet. Ce mécanisme aidera de manière significative à améliorer la trésorerie des exploitations/entreprises pendant la période d'installation ou de développement de leurs activités. En second lieu un accès fort limité au crédit. Avec le niveau de pauvreté actuelle et un accès très limité au crédit, les bénéficiaires du projet pourront difficilement mobiliser les ressources financières requises pour faire face aux dépenses de démarrage. En effet la faible représentativité des institutions financières dans la zone d'intervention du projet, constitue également un facteur très limitant de l'accès des acteurs (Agriculteurs, éleveurs, transformateurs, autres acteurs de services d'appui) aux services financiers. Néanmoins la tontine est aujourd'hui pratiquée dans quelques villages par des femmes, dans le but de faciliter l'accès des ménages au crédit. Une action pilote sur l'épargne et le crédit sera mise en œuvre par le projet afin de lever les contraintes et faciliter un accès plus large au crédit. Les aspects crédit-épargne n'ont pas été intégrés au modèle financier puisque, les conditions et modalités de mise en place de cette initiative, ne sont pas connues au moment de la confection des modèles. Toutefois après évaluation, ces modèles peuvent être révisés de façon à prendre en compte le crédit.

### C. Estimation du coût par bénéficiaire

45. Le PREPAS à travers la composante A « Promotion du développement communautaire », accompagnera, l'organisation et la structuration des acteurs des filières ciblées (Sous-composante A1), la diversification alimentaire et l'accès à l'eau potable dans sa zone d'intervention (Sous-composante A2). Ces actions toucheront environ 10000 ménages.

46. La composante B « Investissements productifs » permettra de renforcer l'offre des services aux producteurs (composante B1) par un dispositif d'appui conseil et de vulgarisation adapté aux

producteurs et éleveurs, des modules d'appui à la production agricole, élevage (20000 ménages touchés), des campagnes de vaccination (dont environ 3000 ménages non bénéficiaires des modules).

47. Une composante C « Coordination, gestion, suivi-évaluation, et dialogue politique », permettra la conduite, la supervision de toute les activités du projet et du suivi du secteur rural.

48. Le coût par bénéficiaire est de 833 USD.

**Tableau 10: Coût par bénéficiaire**

Composantes	Coûts FIDA (million USD)	Nombre de bénéficiaires	Coût par bénéficiaire (USD)
A. Promotion du développement communautaire	4,47	10 000 (a)	447
B. Investissements productifs	16,28	23 000	708
C. Coordination, gestion, suivi-évaluation, et dialogue politique	4,25	30 000	142
<b>Total</b>	<b>25,00</b>	<b>30 000</b>	<b>833</b>

(a) Dont 3000 sont également bénéficiaires de la composante B.

## II. Analyse économique

49. L'analyse économique se base également sur les avantages générés par des exploitations/entreprises concernées par l'analyse financière. Cette analyse comprend les principaux avantages résultant des appuis aux filières manioc, maïs, arachide, haricot rouge, volaille, caprin, ovin, porcine, et maraîchère. Le PREPAS génère également des avantages économiques difficiles à comptabiliser dans le calcul des indicateurs de la rentabilité économique.

### A. Méthodologie et hypothèses

50. Comme l'analyse financière, l'analyse économique compare la situation « avec projet » à la situation « sans le projet », le résultat imputable au projet étant le bénéfice net additionnel.

51. L'analyse économique a été effectuée sur la base de: (i) une période de 20 ans, représentant la durée la plus longue du cycle de vie des ouvrages réalisés dans le cadre du PREPAS; (ii) un taux d'actualisation de 6% considéré comme coût d'opportunité du capital à long terme en république Centrafricaine a été retenu; (iii) les prix financiers et les coûts ont été convertis en valeurs économiques en supprimant les taxes, les subventions et autres transferts. Des facteurs de conversion différents ont été utilisés pour différentes catégories de produits importés afin de refléter des droits de douane qui varient par produit. Le facteur de conversion pour la main-d'œuvre est basé sur le taux de chômage et de sous-emploi dans le pays; (iv) les couts des deux composantes technique du projet et de la composante gestion et coordination ont été convertis en coût économique à l'aide du logiciel Costab. En outre, un coût récurrent de 349 millions FCFA a été rajouté pour les années 7-20 afin de refléter les coûts qu'engendra le secteur public pour poursuivre l'appui technique du projet après sa clôture. Toutefois, quelques déductions ont été faites directement dans le Costab notamment les appuis directs apportés aux producteurs, éleveurs, transformateurs, prestataires de services, avant de générer les coûts économiques afin de ne pas doublement prendre en compte les dépenses déjà incluent dans les modèles d'exploitation/entreprises.

52. L'analyse a également estimé le taux de change de référence de 613,8 FCFA pour 1 USD sur la base des données de la Banque mondiale<sup>52</sup> à partir du volume des importations et exportations et les droits et taxes sur les importations et les exportations.

53. Des facteurs de conversion déterminés sur la base des déductions faites des taxes, droits de douanes, marge prises par les différents intermédiaires sur les prix financiers sont présentés dans le tableau ci-dessous :

<sup>52</sup> Moyenne sur les 5 dernières années, base de données de la banque mondiale

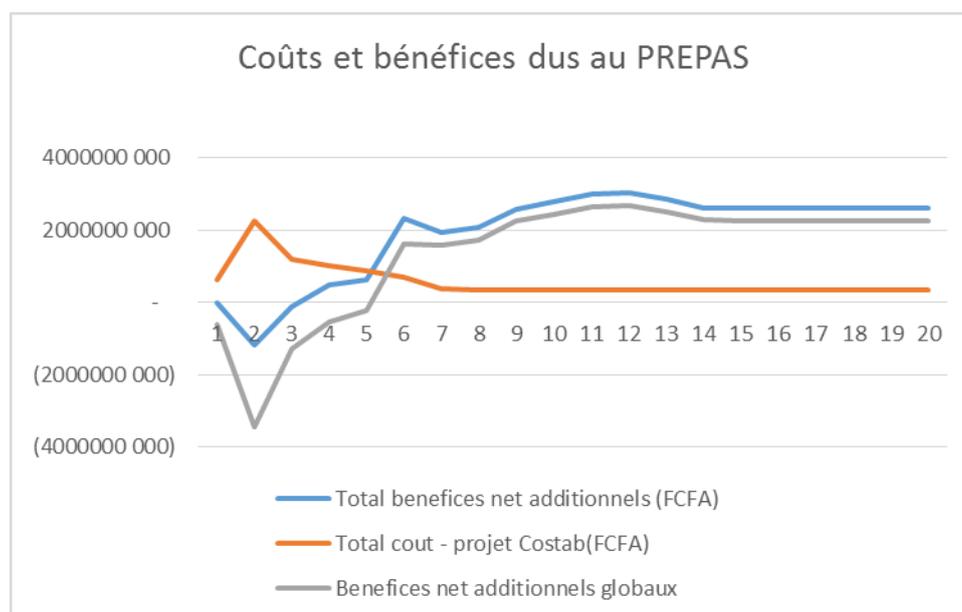
Rubrique	Facteur de conversion
Facteur de conversion standard	1,12
Semences et intrants locaux	1,00
Importations : Engrais et produits de traitements	0,92
Importations : Equipements et matériels	0,84
Main d'œuvre	0,72
Substitution aux importations : poulets, viandes	0,74
Exportations : haricot rouge	1,17
Non-échangeables : autres	0,8

54. **Agrégation et taux d'adoption.** Une fois la conversion des prix/coûts financiers en prix/coûts économiques contenu dans les modèles, les bénéfices additionnels des différentes activités modélisées ont été consolidés sur la base du nombre de bénéficiaires soutenu et de leur phasage annuel. Pour chaque activité, des taux d'adoption de 60% pour les REPROSEM, 70% pour l'agriculture et l'élevage, 90% pour les transformations, commercialisation, prestations de services ont été utilisés dans le but de prendre en compte la possibilité que certains bénéficiaires n'adoptent pas les technologies promues par le projet, ou que le projet n'atteigne pas le nombre de bénéficiaire escompté ; les avantages environnementaux ont été aussi pris en compte, en valorisant le carbone stocké par son coût social.

## B. Résultats économiques et analyse de sensibilité

55. Les résultats de l'analyse économique montrent que les avantages du projet sont tout à fait positifs. Le graphique ci-dessous indique que les coûts du projet sont plus élevés sur les cinq (5) premières années, que les bénéfices générés. Ces derniers deviennent plus importants sur le reste de la durée.

Graphique 1 : Evolution de coûts et bénéfices dus au projet



56. Le taux de rentabilité économique (TRE) de base du Projet s'établit à 19,6%. La valeur actuelle nette (VAN) est estimée à 19,3 millions USD. Cependant, il devra être plus élevé si l'on prend en compte les avantages dus à la l'éducation nutritionnelle, à l'accès à l'eau potable et aux activités d'alphabétisation fonctionnelle. En effet l'éducation nutritionnelle et l'accès à l'eau potable contribueront à l'amélioration de l'état de santé des ménages ce qui se traduirait par entre autre

l'amélioration de la productivité du travail des actifs du ménage et une réduction des dépenses. L'alphabétisation fonctionnelle renforcera les capacités d'apprentissage ce qui faciliterait l'adoption des technologies diffusées.

57. **Analyse de sensibilité.** Les risques identifiés dans le cadre logique ont permis de déterminer les effets sur les résultats d'analyse de sensibilité, et conduire des tests de sensibilité afin de mesurer la viabilité du projet face à ces effets. Le tableau ci-dessous décrit les risques, le niveau de ces risques, les mesures d'atténuation et les effets sur les résultats d'analyse de sensibilité.

**Tableau 11: Relations risques du cadre logique- résultats d'analyse de sensibilité**

Types	Description du risque- cadre logique	Niveau du risque	Mesure d'atténuation	Effets sur l'analyse de sensibilité
Risques institutionnels	<b>Stabilité socio-économique</b> : Les conflits armés, inter-religieux en RCA ralentissent le cours des activités économiques et constituent un grand risque pour la mise en œuvre des activités des projets dans les villages	Très élevé	Soutien au dialogue politique pour amener les politiques et les populations à rétablir la paix dans le pays.	bénéfices retardés et/ou réduits
	<b>Choix approprié du partenaire technique</b> : La faible capacité des prestataires de services publics et privés partenaires à la mise en œuvre du projet notamment sur la structuration et organisation des OP, la mise en place des forages et points d'eau, les actions d'amélioration nutritionnelle dans les ménages, ne couvrent pas les besoins ; ce qui peut retarder l'adoption des technologies à diffuser par le projet	Elevé	Recruter des prestataires compétents avec une expérience avérée dans le domaine. Renforcer les capacités des parties prenantes à remplir leur mandat.	bénéfices retardés et/ou réduits
Risques liés au public cible	<b>Bonne motivation des partenaires, sélection et accompagnement des jeunes avec des critères de motivation et compétence</b> : un faible engouement des populations cibles à augmenter les superficies emblavées de 25% et leur insuffisante mobilisation pour participer au projet	Moyen	Informar et sensibiliser des populations cibles et les OP sur les opportunités d'offrent le PREPAS (Semences améliorées, engrais, équipements et matériels agricole performants, aménagements maraichers, accès à l'eau potable, jardins maraichers, etc.) à travers des modules complets	Taux d'adoption faible et/ou bénéfices retardés/réduits
Risques liés au marché des intrants agricoles en termes de prix, quantité, qualité et disponibilité	<b>Mécanisme efficace de contrôle de qualité des semences, engrais</b> : L'insuffisante disponibilité des intrants de production et la faible maîtrise de circuits de distribution d'engrais et produits phytosanitaires, semences, emballage, carburant) et leurs coûts limitent l'accès des maraichers cibles à ces intrants	Moyen	Encourager l'installation des boutiques d'intrants de qualité à proximité des sites de production, ou d'élevage ; Encourager les distributeurs existant à renforcer leurs capacités à fournir les intrants de qualité ; accompagner l'organisation des paysannes à évaluer et structurer les besoins de leurs membres en intrants	Coûts des intrants élevés
Risques liés au marché et prix des produits	L'asymétrie de l'information sur les marchés et la concurrence entraînent la baisse des prix au producteur, ce qui réduit le taux de survie des exploitations, entreprises	Moyen	Renforcer les infrastructures de conservation et renforcer les capacités à gérer les pertes post production et les stocks	Baisse des bénéfices

58. L'analyse de sensibilité basée sur les augmentations de 10%, 20% et de 30% des coûts du projet montre des taux de rentabilité respectivement de 18,1%, 16,7% et 15,4%, ce qui dénote de la solidité des résultats face au risque d'augmentation des coûts des activités qui seront promues dans le cadre du projet. Les VAN correspondantes à ces niveaux de hausse des coûts seraient respectivement de 17,8 millions USD, 16,4 millions USD et 15,0 millions USD.

59. L'analyse de sensibilité fondée sur des diminutions de 10%, 20% et 30% des revenus dues au projet indique des taux de rentabilité économique respectivement de 17,9%, 16,0% et 12,4%. Les VAN correspondantes à ces niveaux de baisse de marges s'établissent à 15,9 millions USD, 12,6 millions USD et 7,8 millions USD. Si les avantages économiques étaient retardés d'un an ou de quatre ans, le TRE se situerait respectivement à 16,8% et 10,6%. Les VAN correspondantes à ces niveaux de retard dans la génération des bénéfices se situeraient respectivement à 15,9 millions USD et 7,1 millions USD. Une analyse de sensibilité conduit pour une non augmentation des superficies emblavées par les bénéficiaires de 25%, réduirait le taux de rentabilité économique du projet à 12,7 %, avec une VAN de 7,9 millions USD.. Des tests de sensibilité ont été également conduits pour la baisse du prix des productions, la hausse du prix des intrants et la baisse du taux d'adoption dont les résultats sont présentés dans le tableau 12.

60. Ces niveaux de TRE confirment la solidité des effets et impacts économiques positifs du projet sur la zone d'intervention face au risque de hausse des coûts, de baisse de revenus des activités conduites ou / et de retard dans la génération des avantages.

61. Globalement, le TRE reste satisfaisant. Ces taux et cette stabilité s'expliqueraient par une productivité accrue des activités ciblées, grâce à l'amélioration des techniques et des technologies promues par le projet. L'accès au financement à travers le mécanisme de subvention à coût partagé. Il est à noter que pour les modèles ciblés, les avantages économiques sont moins sensibles à une augmentation du coût qui ne se produit qu'au début du projet qu'à la baisse et retard des revenus pouvant résulter soit de la baisse de rendement, soit de la baisse des prix des produits ou de la baisse de deux variables. Le projet devra donc tout mettre en œuvre pour faciliter l'adoption rapide des technologies et techniques diffusées, la maîtrise des coûts et la réduction des pertes post récolte, et choisir des partenaires de mise en œuvre appropriés afin de limiter l'évolution négative de ces paramètres.

**Tableau 12 : Résumé des analyses de sensibilité**

		TRE	VAN (6%), million FCFA	VAN (6%), million USD
Base (VAN = 0)		19,6%	10 590,2	19,3
Coûts +	10%	18,1%	9 808,0	17,8
Coûts +	20%	16,7%	9 025,7	16,4
Coûts +	30%	15,4%	8 243,5	15,0
Revenus -	10%	17,9%	8 749,0	15,9
Revenus -	20%	16,0%	6 907,7	12,6
Revenus -	30%	12,4%	4 284,2	7,8
Revenus retardés d'un an		16,8%	8 772,5	15,9
Revenus retardés de 2 ans		14,5%	7 057,8	12,8
Revenus retardés de 3 ans		12,4%	5 440,1	9,9
Revenus retardés de 4 ans		10,6%	3 913,9	7,1
Prix des produits -	10%	14,7%	6 538,8	11,9
Prix des produits -	20%	9,6%	2 576,8	4,7
Prix des intrants +	10%	18,2%	9 603,7	17,5
Prix des intrants +	20%	16,9%	8 706,5	15,8

		TRE	VAN (6%), million FCFA	VAN (6%), million USD
Taux d'adoption -	10%	17,2%	7 966,3	14,5
Taux d'adoption -	20%	14,4%	5 431,8	9,9
Pas d'augmentation des superficies emblavées -	25%	12,7%	4 317,7	7,9

### C. Evaluation des avantages environnementaux

62. **Bénéfices environnementaux.** Le calcul de ces avantages en utilisant l'outil ExACT, donne un potentiel d'atténuation de l'ordre de 700 000 tonnes équivalent carbone (TeqC) sur une durée de 20 ans. Les émissions de gaz à effet de serre liées à l'accroissement des surfaces cultivées (+25%), surfaces prises sur les jachères et sur la forêt, avec la pratique du brûlis, représentent 255 000 Teq C. L'usage d'engrais minéraux pour restaurer la fertilité des sols est responsable des émissions de 30 000 Teq C, liée à la consommation d'énergie pour leurs productions et les émissions liées à leurs usages. Ces émissions sont largement compensées par l'accroissement du stock de carbone dans les sols cultivés. L'abandon de la pratique du brûlis des résidus de cultures et l'apport de matière organique permet un stockage de 1,7 Teq C /an /ha. Sur l'ensemble des superficies cultivées par les bénéficiaires, le puits de carbone peut être estimé à près de 955 000 Teq C.



## Appendice 11: Manuel de mise en œuvre du projet - version préliminaire

1. Le PREPAS s'appuiera sur trois manuels de procédures pour sa mise en œuvre : (i) un manuel d'exécution technique pour la mise en œuvre des trois composantes du Projet ; (ii) un manuel de suivi-évaluation et de gestion des savoirs (SEGS) ; et (iii) un manuel des procédures administratives, financières, comptables et de passation des marchés. Pour leur élaboration, le PREPAS s'inspirera des manuels du PREVES. Le manuel de suivi-évaluation sera affiné et finalisé en même temps que la mise en place du système de suivi-évaluation, les aspects relatifs à la gestion des savoirs seront revus et validés par l'UCG.

2. Les tableaux 1 et 2 ci-dessous font référence aux éléments du DCP qui vont servir de base à l'élaboration du manuel d'exécution technique et du manuel des procédures administratives, financières, comptables et de passation des marchés.

**Tableau 1 : Eléments de base pour l'élaboration du manuel d'exécution technique**

ELEMENTS DU MANUEL	REFERENCES SOURCES DANS LE DCP
<b>I. Présentation du manuel d'exécution technique</b>	
1.1 Objectifs du manuel	
1.2 Mise à jour du manuel	
Motifs de mise à jour du manuel	
Responsabilité de la tenue et de la mise à jour du manuel	
Méthodologie de mise à jour du manuel	
<b>II. Description du projet</b>	
2.1 Objectifs et résultats du projet	Rapport principal - Partie IIB Tableaux détaillés des coûts pour le phasage des activités par an
2.2 Zone d'intervention	Rapport principal - Partie IIA Appendice 2
2.3 Approche et phasage	Rapport principal - Partie IIIA
2.4 Bénéficiaires du PREPAS	Rapport principal - Partie IIA Appendice 2
Groupes cibles	
Stratégie de ciblage des bénéficiaires	
2.5 Structuration du projet et composantes opérationnelles	Rapport principal - Partie IIC Appendice 4 Appendice 5 Tableaux détaillés des coûts pour le phasage des activités par an
2.6 Mise en œuvre et partenariats	Rapport principal - Partie IIIB Appendice 5 Appendice 6
Partenariats de mise en œuvre	
Prestataires des services	
Partenariats avec d'autres projets et programmes	
<b>III. Modalités de mise en œuvre des composantes opérationnelles</b>	
4.1 Composante A : Promotion du développement communautaire	Appendice 4 Appendice 5 Tableaux détaillés des coûts pour le phasage des activités par an
Principes, stratégies et méthodologie d'intervention	
Résultats attendus et contribution à l'atteinte des objectifs du Projet	
Sous-composante A1 : activités, maîtrise d'œuvre et modalités de mise en œuvre	
Sous-composante A2 : activités, maîtrise d'œuvre et modalités de mise en œuvre	
4.2 Composante B : Investissements productifs	
Principes, stratégies et méthodologie d'intervention	
Résultats attendus et contribution à l'atteinte des objectifs du Projet	
Sous-composante B1 : activités, maîtrise d'œuvre et modalités de mise en œuvre	

ELEMENTS DU MANUEL	REFERENCES SOURCES DANS LE DCP
Sous-composante B2 : activités, maîtrise d'œuvre et modalités de mise en œuvre	
<b>IV. Pilotage, coordination et gestion</b>	
3.1 Pilotage Comité national de pilotage (CNP) 3.2 Coordination et gestion Organigramme du projet Rôles et responsabilités du personnel de coordination et gestion du projet	Rapport principal - Partie IIIB Appendice 5

**Tableau 2 : Eléments de base pour l'élaboration du manuel des procédures administratives, financières, comptables et de passation des marchés**

ELEMENTS DU MANUEL	REFERENCES SOURCES DANS LE DCP
<b>I. Présentation du manuel des procédures administratives, financières, comptables et de passation des marchés</b>	
1.1 Objectifs et structuration du manuel 1.2. Champ d'application 1.3. Mise à jour et limites en matière de contrôle interne	
<b>II. Présentation succincte du Projet</b>	
1.1. Les objectifs du PREPAS 1.2. Les composantes 1.3. Zone d'intervention et groupes cibles du projet 1.4. Montage institutionnel 1.5. Financement et coûts 1.6. Repères significatifs Date de signature de l'Accord de Financement Date de mise en vigueur Revue à Mi-Parcours (RMP) Date d'achèvement Date de clôture	Rapport principal
<b>III. Procédures administratives, financières et comptables</b>	
1.1. Procédures administratives	
1.2. Procédures financières et dispositifs de décaissement Planification des activités et du plan de trésorerie Dispositif de la gestion financière : - Organisation et dotation en personnel - Mise à disposition des fonds - Budgétisation Flux des fonds et dispositions relatives au décaissement - Flux des fonds - Décaissement Contrôle interne du projet Etats financiers annuels Audit interne et externe	Appendice 7
1.3. Procédures comptables	
1.4. Procédures de rapportage, de contrôle, de supervision et de coordination	
1.5. Revue des tâches/responsabilités et supports de gestion	
<b>IV. Passation des marchés</b>	
1.1. Généralités 1.2. Seuils de compétences des différentes instances 1.3. Règles générales de passation des marchés 1.4. Dispositions spécifiques 1.5. Recrutement et gestion du personnel	Appendice 8

3. En ce qui concerne le manuel de suivi-évaluation et de gestion des savoirs, l'Appendice 6 fournit les éléments de base pour son élaboration. Le manuel inclura les éléments suivants :

#### **I. Présentation du manuel de suivi-évaluation et de gestion des savoirs**

- 1.1 Objectifs du manuel
- 1.2 Mise à jour du manuel
  - Motifs de mise à jour du manuel
  - Responsabilité de la tenue et de la mise à jour du manuel
  - Méthodologie de mise à jour du manuel

#### **II. Présentation succincte du Projet**

- 2.1. Les objectifs du PREPAS
- 2.2. Les composantes
- 2.3. Zone d'intervention et groupes cibles du projet
- 2.4. Montage institutionnel

#### **III. Suivi et évaluation du PREPAS**

- 3.1 Programmation des activités et préparation du PTBA
- 3.2. Le système de suivi-évaluation (SSE) du PREPAS
  - Les objectifs et principes de base du SSE
  - Les composantes du SSE
  - La collecte, la circulation et la gestion de l'information
  - Les mécanismes de suivi-évaluation du PREPAS
  - Les rôles et responsabilités des parties prenantes dans le SSE
  - Le contrôle de la qualité des données

#### **IV. Gestion des savoirs et communication**

- 4.1. Objectifs et principes de base
- 4.2. La stratégie de gestion des savoirs du PREPAS
- 4.3. Les outils développés
- 4.4. Les mécanismes développés et les acteurs impliqués
- 4.5. La stratégie de communication



## Appendice 12: Respect des politiques du FIDA

### A. Adhésion aux politiques du FIDA

Politiques	Adhésion aux politiques du FIDA
Cadre stratégique du FIDA 2016-2025	Le PREPAS est aligné au cadre stratégique du FIDA 2016-2025 qui s'attache à favoriser une transformation inclusive et durable du monde rural. Le PREPAS mettra en œuvre des activités sous-tendant l'atteinte des trois objectifs stratégiques du FIDA qui consistent à (i) améliorer de manière durable et résiliente les capacités productives des populations rurales pauvres, (ii) accroître les avantages que ces populations tirent de leur intégration/participation au marché, (iii) renforcer la viabilité environnementale et accroître la résilience au changement climatique de leurs activités économiques.
IFAD Guidelines for Disaster Early Recovery. 2011	Fortement aligné. En suivant les lignes directrices du FIDA pour le relèvement rapide après une catastrophe, le PREPAS aura (i) une approche simple mais flexible qui renforcera la capacité des communautés et des services publics ; (ii) l'accent sur les femmes et les jeunes et d'autres groupes vulnérables; (iii) un volet de renforcement des capacités d'adaptation et de la gestion des ressources naturelles ; (iv) un appui au gouvernement pour la coordination des interventions.
Note de Stratégie Pays 2016-2018	Fortement aligné avec les engagements prévus du FIDA prévus en RCA tels que décrits dans la Note de stratégie pays (NSP) 2017-2018. Le PREPAS s'aligne avec la vision de la NSP qui vise à accroître durablement les opportunités de revenus et d'emplois au profit des populations rurales ainsi que la résilience au changement climatique. Les 2 composantes techniques du PREPAS contribuent chacune à l'atteinte de chacun des objectifs stratégiques du NSP qui consistent à (i) renforcer la résilience des populations rurales à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et aux changements climatiques ; et à (ii) développer un secteur privé rural capable de renforcer les chaînes de valeurs agricoles porteuses.
Stratégie de changement climatique	<u>Aligné avec la stratégie de changement climatique du FIDA (2010)</u> , en particulier avec les objectifs suivants (i) appuyer les approches innovantes pour aider les petits producteurs, femmes et hommes, à mieux résister au changement climatique; (ii) aider les petits exploitants à tirer parti des mesures d'incitation et des financements disponibles pour en atténuer les effets; et (iii) instaurer une concertation plus cohérente sur le changement climatique, le développement rural, l'agriculture et la sécurité alimentaire.
Gestion des ressources naturelles et de l'environnement	<u>Aligné avec la politique de gestion des ressources naturelles et de l'environnement du FIDA (2011)</u> , en particulier avec l'objectif d'intégrer la gestion durable des biens naturels dans les activités du FIDA et de ses partenaires et les principes fondamentaux suivants: (i) action en faveur des chaînes de valeur afin de soutenir la croissance verte (principe 5); et (ii) promouvoir un développement rural judicieux sous l'angle de la lutte contre les changements climatiques (principe 3)
Stratégie de ciblage du FIDA	Aligné. La stratégie de ciblage du PREPAS se conforme à la politique de ciblage du FIDA, qui repose sur un ciblage géographique, un ciblage direct et un auto-ciblage. Le PREPAS s'engage auprès des ruraux pauvres, des femmes et des jeunes - bénéficiaires privilégiés qui se trouvent au cœur des interventions du FIDA. Les appuis que le projet va apporter ont considéré les profils diversifiés des groupes cibles, notamment par une analyse de genre (sexe, âge) et une analyse des moyens d'existence (niveau de richesse). Le PREPAS s'assure également de prendre en compte la dimension ciblage, genre et jeunes tout au long du cycle de vie du projet. Le développement des stratégies et mécanismes de ciblage, genre et jeunes a été initié au cours de la conception ; ces stratégies s'assureront également à développer des mesures d'autonomisation, des mesures de facilitation et des mesures opérationnelles pendant la mise en œuvre. Le projet veillera également à ce que cet aspect soit bien pris en compte lors du suivi de l'atteinte des résultats et l'évaluation des impacts du projet.
Note d'évaluation sociale, environnementale et climatique (SECAP)	La Note est présentée en section B ci-dessous. Le projet est classé en Catégorie B, Sans nécessité d'analyse environnementale, ni de mise en place de Plan de gestion environnementale et sociale.

## B. Note d'évaluation sociale, environnementale et climatique préliminaire

### 1. Caractéristiques sociales, environnementales et climatiques

#### Contexte socio-culturel

1. La République Centrafricaine (RCA) est un état très peu peuplé avec 4,6 millions d'habitants. La population vit à 62 % en milieu rural. Elle est caractérisée par une extrême jeunesse avec 42 % de la population ayant moins de 14 ans, 60% de moins de 25 ans et une espérance de vie à la naissance de 43,5 ans (UNISTATS, 2015)

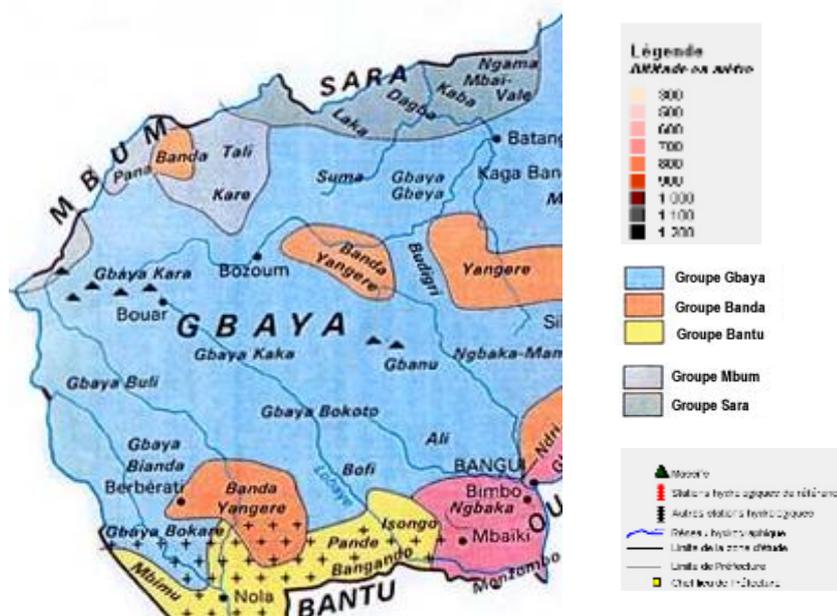
2. La zone d'intervention du projet est relativement uniforme d'un point de vue du peuplement, composée d'une majorité d'agriculteurs Gbaya et d'une minorité d'éleveurs Peuhls (Mbororos) arrivés au début du 20<sup>ème</sup> siècle sur le territoire centrafricain.

3. La société Gbaya est peu structurée. L'habitat dispersé a été regroupé durant la colonisation le long des axes routiers. La chefferie traditionnelle a été remplacée par un système de canton ayant peu de légitimité. La société Peuhle est plus structurée, les chefs de campements étant rattachés à un Ardo, un « guide de transhumance ». L'arrivée récente du fait de leur volonté d'échapper aux Lamibés de l'Adamaoua Camerounais et le contexte de dispersion en Centrafrique n'a pas permis l'émergence de grand Lamido centralisant le pouvoir coutumier. Les Lamibés sont donc de relativement petite envergure (en nombre d'hommes) et correspondent aux maires des communes rurales. Les limites administratives de ces communes rurales ne correspondent pas à l'ensemble des parcours pratiqués par les communautés qui y sont rattachées.

4. Depuis 2013, la RCA est en situation de crise sécuritaire. En août 2017, Les Nations Unies ont recensés près de 800 000 déplacés internes et 462 991 réfugiés suite à cette crise. La minorité Peuhle a été particulièrement touchée par la crise.

5. Les Peuhls vivant dans l'ouest de la Centrafrique ont fui au Cameroun et au Tchad. Au Tchad, ils sont considérés comme des retournés, et bénéficient de peu d'assistance particulière. Au Cameroun, ils sont considérés comme réfugiés, mais ce statut les oblige à rester dans des camps non adaptés à leur mode de vie basé sur l'élevage et la mobilité. De ce fait, nombre d'entre eux préfèrent ne pas être enregistrés. Ils sont la cible de nombreuses exactions, les forces armées profitant du passage des frontières pour agir en toute impunité.

Figure 1 : Peuplement de l'Ouest de la RCA



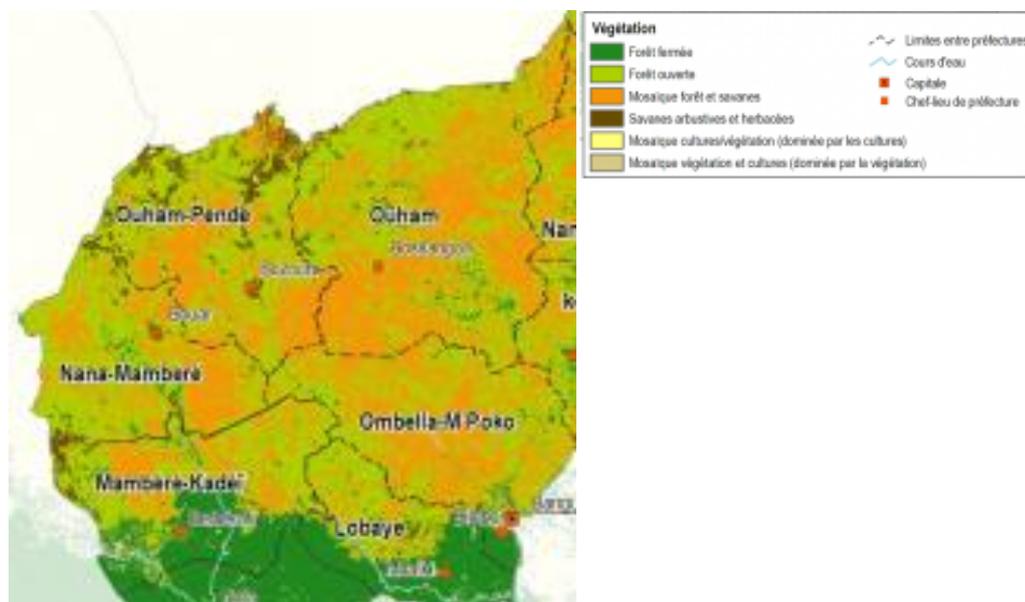
Source :Cartothèque

de l'IRD Carte ethno-démographique de l'Afrique équatoriale française



l'hydrogéologie est plus favorable car cette zone présente un plaquage sédimentaire qui peut contenir une nappe dans des grès du secondaire.

Figure 3 : Couvert végétal de l'ouest de la RCA



Source : Vegetation GlobCover, Image Landsat ESA 2009

13. Dans la zone du projet, la couverture forestière est hétérogène. Le paysage est composé de forêts sèches (Forêt ouverte) sur les plateaux et de forêts galeries (forêt fermée) dans les dépressions, aux abords des cours d'eau. La pratique de l'abatis brûlis compose une mosaïque de forêts secondaires et de forêts dégradées issues de la repousse arbustive naturelle sur les terres rendues à une longue jachère arborée, ou abandonnées car devenues trop peu fertiles.

14. En dehors du bois de chauffe et de construction, les ressources forestières fournissent d'autres produits non ligneux essentiels pour la satisfaction des besoins des communautés locales. La cueillette des feuilles, fruits, champignons, insectes, exsudats et écorces de certaines espèces, ainsi que le piégeage du gibier contribuent à la sécurité alimentaire et à la génération de très modestes revenus monétaires pour les ménages les plus pauvres.

15. **Systèmes de production.** L'ouest de la Centrafrique présente trois principaux systèmes de production qui intègrent une part croissante du manioc vers le Sud de la région et de céréales vers le nord de la région. La zone du Projet est la zone intermédiaire (CF09) dans la carte suivante.

16. **Production végétale.** L'agriculture est dominée par de petites exploitations agricoles familiales pratiquant la culture manuelle sur des surfaces très restreintes (0,5 à 0,75 ha par actif). La fertilité du système agraire est assurée par l'abatis-brûlis. Chaque année, une exploitation renouvelle entre 1/4 et 1/3 de sa surface cultivée, soit approximativement 0,5Ha. L'abatage des arbres est sommaire. Le bois et le feuillage des arbres abattus sont majoritairement brûlés sur place pour produire des cendres afin de fertiliser le sol. Les arbres d'intérêt sont préservés. Les parcelles ne sont pas dessouchées et les arbres rejettent rapidement. Dans les zones les plus densément peuplées (plus de 10 hab/km<sup>2</sup>, au nord de Bouar), les paysans adoptent une pratique, nommée localement « gao », qui consiste à réaliser un labour à la fin du cycle culturel des annuelles (maïs, haricot, arachide). Ce labour enfouit de la matière organique qui ne sera pas brûlée, et accroît donc légèrement la fertilité organique du sol pour la seconde année de culture.

17. Les champs nouvellement défrichés sont cultivés un ou deux ans avec des céréales et légumineuses. Le maïs et le sésame sont associés avec l'arachide et le haricot. Le gombo et la courge sont également associés aux cultures de plein champ. Dès la deuxième ou troisième année, le manioc est planté, généralement en association avec une culture annuelle, puis se développe en culture pure. La parcelle s'enherbant, le couvert arbustif reprenant de l'envergure et la fertilité étant épuisée, elle est ensuite rendue à une longue jachère de 5 à 6 ans. Le couvert herbacé de ces parcelles attire dans un

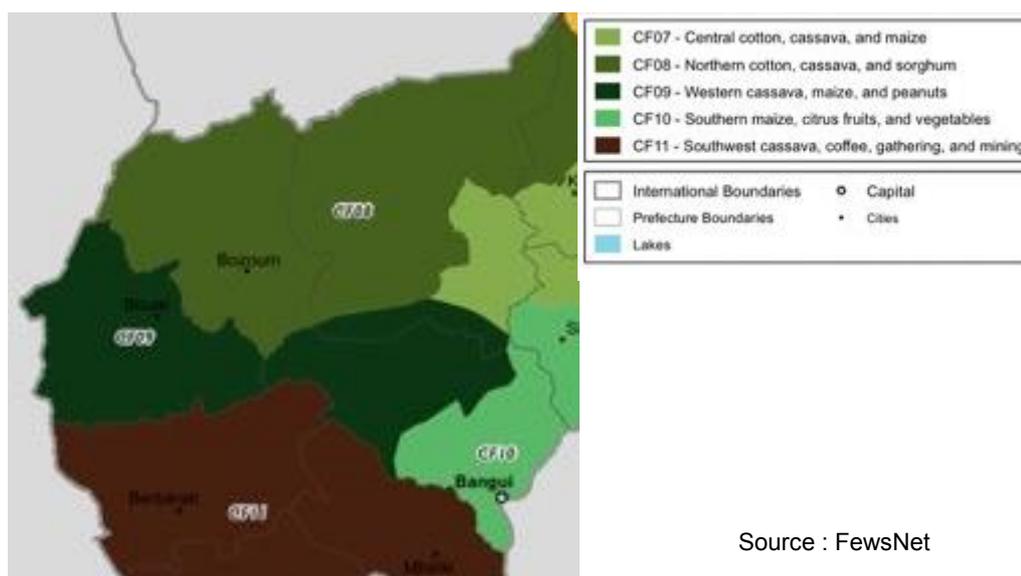
premier temps les éleveurs qui y trouvent un pâturage pour leurs troupeaux, puis elles retrouvent rapidement un couvert forestier.

18. La présence de *Chromolaena odorata* dans les parcelles mises en jachères permet de réduire sensiblement la durée de la jachère.

19. Après plusieurs cycles de cultures et jachères, le sol s'appauvrissant et étant abandonné, les cultures s'éloignent progressivement des villages. La distance des champs atteignant parfois de 20 à 25 km (4-5 h de marche) par rapport aux principaux axes de peuplement, des campements de culture sont établis, afin que les paysans puissent séjourner plusieurs jours d'affilée à proximité de leurs cultures.

20. Le terroir à proximité directe des villages est caractérisé par une fertilité dégradée, d'un couvert arbustif réduit et soumis au pâturage des petits ruminants et porcins conduits en divagation. Ces terres sont donc peu cultivées.

Figure 4 : Zone de moyen d'existence de l'ouest de la RCA



Source : FewNet

21. Les producteurs sélectionnent leurs semences dans leur récolte. Les ménages décapitalisés sont contraints de semer du grain issu du marché. La diffusion de variétés améliorées et reproductibles est encore très limitée malgré les investissements réalisés auprès du système semencier. L'engrais et les produits phytosanitaires sont peu disponibles et inabordable au prix du marché.

22. La productivité agricole est très faible. Les cultures étant principalement autoconsommées, une partie réduite est commercialisée. La prédominance du manioc dans l'assolement rend difficile l'estimation du bilan calorique et protéinique du système. Si les besoins caloriques semblent couverts, les besoins en protéines (végétale et animale) et en micro-nutriments sont quant à eux largement non couverts. Combiné à une faible diversité alimentaire, et un accès lacunaire à l'eau potable, cela explique en partie des taux de malnutrition chronique importants.

23. Le maraîchage se développe à petite échelle autour des villes secondaires. Il s'agit de cultures à forte valeur ajoutée qui sont complémentaires aux activités vivrières.

24. **L'élevage de bovins** jouait jadis un rôle important, la région concentrant une part importante du cheptel national. C'est une activité récente à l'échelle de l'histoire, les Peuhls étant arrivés du Cameroun au début du siècle dernier. Ils ont trouvé dans les plateaux des zones de pâturage relativement exemptes de glossine. L'ouverture de l'espace forestier par la défriche des agriculteurs leur a également permis d'exploiter les jachères disparates. La mise en place d'une couverture sanitaire et la diffusion des déparasitants et tripanocide, a donné l'opportunité aux éleveurs de coloniser rapidement ce terroir. Ces éleveurs réalisent une petite transhumance à la recherche de pâturages de qualité sur un axe nord-ouest durant la saison des pluies et sud est durant la saison sèche. La sédentarisation de l'élevage a été une stratégie adoptée par certains éleveurs.



31. La crise a renforcé la séparation des activités avec de part et d'autre des pillages et vols de biens ce qui a entraîné le déplacement des éleveurs dans les pays voisins et une hostilité des agriculteurs. Le contexte actuel ne permet pas aujourd'hui une intégration des deux activités mais le potentiel à la fois technique et social de cette coopération est non négligeable. **L'élevage de petits ruminants et de porcs et l'agriculture sont encore des activités séparées.** Les agriculteurs capitalisent faiblement dans la production de petits ruminants, de porcins, et de volaille. Ces animaux sont présents au village, le long des axes de peuplement, le cheptel est en divagation, valorisant les résidus de cuisine et se nourrissant sur les terres à proximité immédiate des villages. Ils ne réalisent pas de transferts de fertilité et restreignent la mise en culture des terres à proximité du village. Ce cheptel est soumis à des épizooties fréquentes (peste porcine, peste des petits ruminants) du fait de leurs mouvements incontrôlés. Une meilleure conduite de ces élevages permettrait à la fois de limiter les maladies et d'améliorer la fertilité des terres cultivées.

32. **Les ressources forestières** tiennent une place importante dans l'économie non monétaire des ménages ruraux les plus pauvres. Les produits forestiers non ligneux (champignons, insectes, miel, feuilles), et les produits de la chasse sont les seules sources de nutriments (protéines et micronutriments) accessibles pour eux en milieu rural.

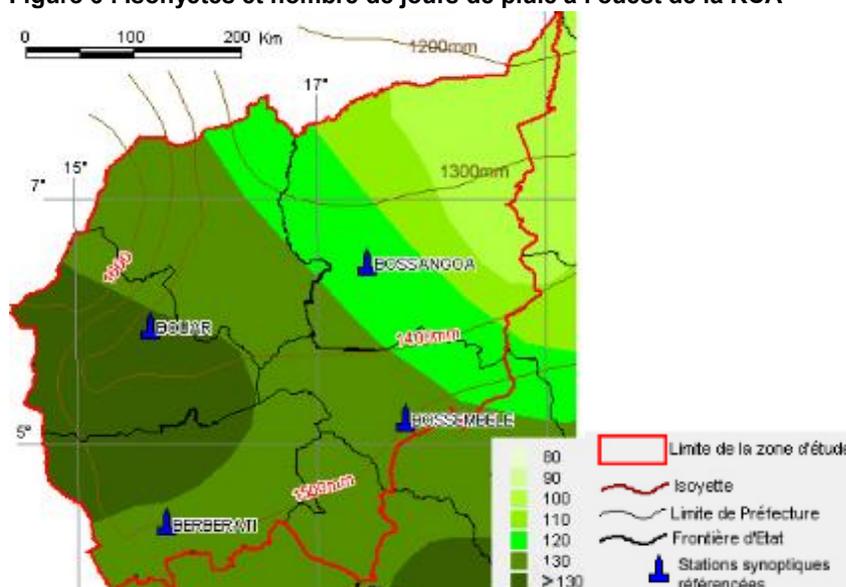
## Climat

33. **Zones climatiques de la Centrafrique.** Il existe deux principaux types de climat :

- (a) **le climat équatorial**, dans la partie sud en deçà du 5° N du pays est caractérisé par des précipitations très abondantes et des températures élevées et constantes entraînant une amplitude thermique faible ;
- (b) **le climat tropical humide**, dans la zone nord comprise au-delà du 5° N est caractérisé par des précipitations abondantes, et une amplitude des températures modérée.

34. **Particularités des climats des zones d'intervention du projet**<sup>57</sup>. Les régions du nord-ouest sont soumises au climat tropical humide, caractérisé par des précipitations annuelles comprises entre 1 400 et 1 600 mm. Un redressement marqué des isohyètes est constaté au piedmont du massif montagneux de l'ouest. La température moyenne mensuelle reste constante au cours de l'année, autour des 25°C.

Figure 6 : Isohyètes et nombre de jours de pluie à l'ouest de la RCA

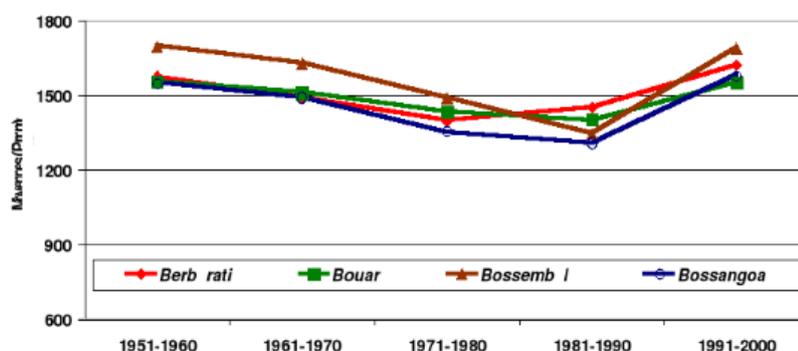


35. Le climat des régions du nord-ouest est bimodal, présentant deux saisons des pluies. Une petite saison des pluies d'avril à juillet et une plus grande de juillet à novembre. Juillet présente une chute de la pluviométrie. Cette bi-modalité s'estompe progressivement vers le nord.

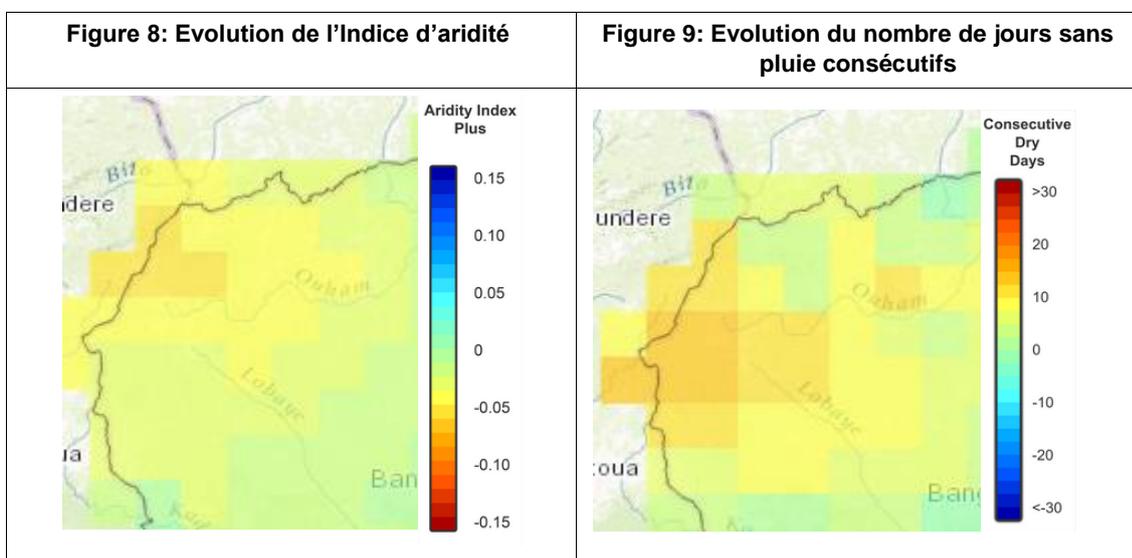
<sup>57</sup> Basé sur l'étude « Variabilité et tendances pluviométriques dans le nord-ouest de la Centrafrique: enjeux environnementaux », Bertrand DOUKPOLO, Université d'Abomey-Calavi - 2007

36. **Tendances et évolution**<sup>58</sup>. L'évolution de la pluviométrie durant les dernières années a connu une dépression marquée durant les années 1970-1980. Depuis le régime hydrique a retrouvé des cumuls de pluviométrie comparables aux années 1950-1960. L'évolution du cumul pluviométrique annuel vers des quantités de pluie similaires à la période 1950-1960 cache cependant une modification de la répartition intra-annuelle des pluies. Il est remarqué que les mois de la saison pluvieuse sont proportionnellement moins affectés par la diminution que ceux de la saison sèche. Les mois de juillet à septembre ont reçu des pluies excédentaires au cours de cette même période.

Figure 7 : Tendances du cumul pluviométrique au nord ouest centrafricain



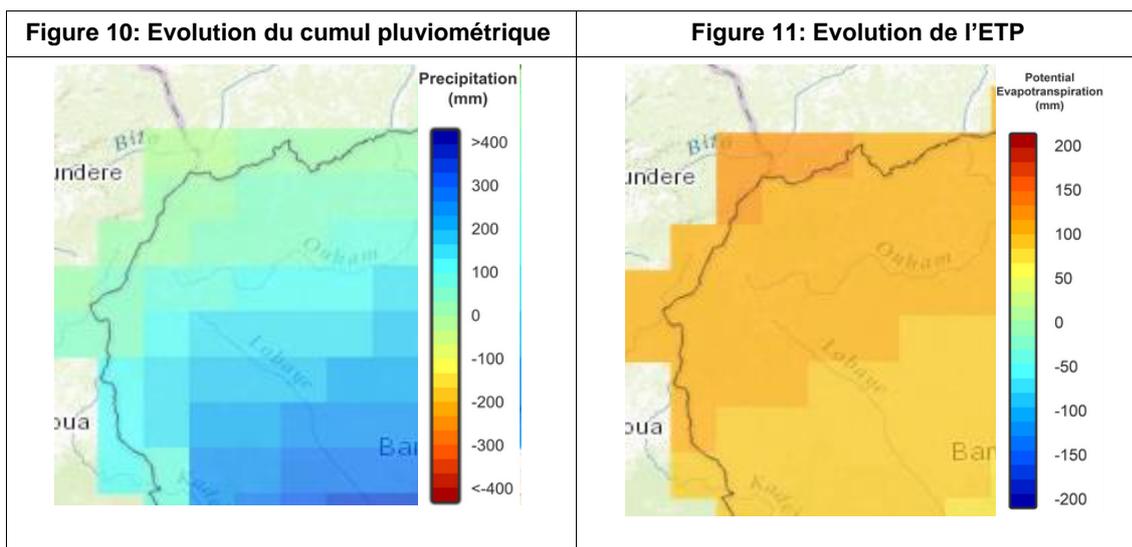
37. Les projections climatiques à horizon 2060 mettent en évidence une augmentation de l'indice d'aridité sur les régions nord-ouest, et une augmentation du nombre de périodes sèches dans les zones actuellement les plus arrosées.



38. Les projections sur du cumul pluviométrique est quant à lui en croissance (entre +150 et +50 mm), croissance sans effet sur l'agriculture car compensée par la hausse de l'évapotranspiration (ETP) (entre +100 et +150 mm).

39. Les risques liés aux changements climatiques (mauvaise répartition des pluies, sécheresses, pluies violentes, etc.), combinés aux effets de la croissance des surfaces cultivées, vont accroître dans les années à venir la pression sur les ressources naturelles (hausse des ruissellements et du risque érosif, etc.) De ce fait, il est important d'introduire dans les projets d'investissement agricoles des pratiques permettant d'adapter le système agraire à cette variabilité accrue du climat.

<sup>58</sup> Project Climate Wizard, Model: CGCM3.1 (T47), SRES emission scenario: High (A2)



## 2. Impacts et risques potentiels du Projet

### Les impacts sociaux possibles

40. Le Projet va cibler de manière générale les ruraux pauvres, mais en priorité les plus vulnérables ayant un niveau de formation souvent très faible, un accès limité à du capital productif, aux intrants, aux marchés et à des services d'appuis techniques ou financiers. Il accordera une attention particulière aux femmes, au jeunes et aux plus vulnérables visant à l'amélioration de leur accès aux connaissances et à des actifs productifs afin de faciliter leur inclusion dans l'activité économique.

41. **Insécurité.** Le contexte d'insécurité est à prendre en compte par le Projet. La région est la proie du pillage récurrent par les groupes armés. L'absence de chefferies fortes induit une incapacité à contrôler les groupes d'auto-défenses, qui sont rapidement passés au banditisme et à l'économie du pillage. La protection des avoirs des populations est la condition de base pour la réussite du Projet. Le Projet veillera à gérer ses activités de manière à ne pas mettre en danger ses bénéficiaires, leurs biens, et également l'équipe du projet.

42. L'accès aux populations décapitalisées se fera via des ONG qui ont la capacité de circuler et de travailler dans les zones hors du contrôle gouvernemental.

43. **Conflits agriculteurs-éleveurs.** Les éleveurs déplacés internes ont pour leur majorité perdu leurs cheptels. Les réfugiés ou retournés dans les pays limitrophes (Tchad et Cameroun) seront amenés à rentrer avec un cheptel fortement réduit.

44. Le Projet n'abordera pas cette thématique de manière directe. En effet, ces activités de dialogue social et médiation inter communautaire requiert des ressources humaines spécifiques. Cependant, dans le cadre des formations l'intégration agriculture – élevage sera un thème récurrent. Cela permettra de réduire les fausses idées sur l'incompatibilité de ces deux activités et donc petit à petit de recréer un environnement propice à l'entente entre les agriculteurs et les éleveurs. Cette entrée « technique » de l'intégration devra bien sûr être complétée par un accompagnement par la médiation assurée par d'autres projets plus adaptés pour mener ces actions. Une fois le retour de la paix dans la zone, les éleveurs qui sont actuellement dans les pays voisins vont revenir dans la zone ce qui confirme l'importance de traiter ce sujet en collaboration avec les autres partenaires (FAO-CRS, CRF-CRC, IRAM,...).

45. Le Projet appuiera l'école Nationale d'Élevage de Bouar dans la formulation d'un module de gestion intégré agriculture-élevage afin de créer des compétences à moyen terme dans ce domaine.

46. **Foncier.** La problématique foncière est relativement peu importante dans la réalisation de ce projet. L'accompagnement des groupements dans la réalisation de champs collectifs de moyenne envergure (5 ha) dans un contexte de faible densité démographique et de disponibilité importante du foncier ne posera pas de problèmes majeurs.

47. **Genre.** Le changement de pratiques agraires risque de modifier l'équilibre des tâches dévolues aux différents membres du ménage. Le défrichage est actuellement une tâche dédiée aux hommes, le labour manuel est partagé entre hommes et femmes et l'entretien des cultures repose sur le travail des femmes. Le passage à la culture moins itinérante réduit la charge de travail liée au défrichage (après un pic ponctuel de travail pour le dessouchage et l'épierrage) et augmente la charge de travail d'entretien du fait de la plus grande pression des adventices. Le projet devra donc avoir des actions de sensibilisation pour modifier la répartition des tâches au sein du ménage.

48. Les communautés dites « autochtones » (éleveurs Peuhls) seront prises en compte de la même manière que les populations Gbaya, en fonction de leur critère de vulnérabilité. Les groupements mixtes seront toutefois encouragés à les intégrer afin de créer des liens entre les communautés.

### Les impacts environnementaux possibles

49. Le projet sera mis en œuvre dans des zones où les ressources naturelles sont très abondantes et la pression anthropique faible, mais où un processus de dégradation des forêts et des sols est amorcé. Il est donc important que le projet renforce la gestion des ressources qui seront à la base des moyens d'existence des populations appuyées.

50. **Déforestation.** Le projet impactera positivement la conservation du couvert forestier. L'intensification agricole réduira la vitesse du processus de dégradation de la forêt par l'abatis brûlis. Bien que les surfaces cultivées augmentent, leur relative stabilisation dans l'espace permettra de préserver les surfaces forestières de leur dégradation. L'introduction d'essences ligneuses, tel l'anacardier,) pour préserver des droits sur le foncier des parcelles éloignées aurait un impact positif sur le couvert arboré, sur le couvert des sols et participera à la séquestration de carbone. L'anacardier rentre très bien dans les stratégies foncières des paysans, car son coût de semi et d'entretien est extrêmement réduit.

51. **Eau.** L'hydraulique villageoise n'a pas d'impact significatif sur le niveau des nappes phréatiques, le débit des forages étant limité par le débit de la pompe à motricité humaine, soit au maximum 1m<sup>3</sup>/H. Dans les aménagements prévus pour le maraîchage, un effort particulier sera porté sur la gestion de l'eau avec des techniques plus efficaces d'irrigation. De plus, les formations spécifiques au maraîchage seront orientées sur la gestion de l'irrigation et les risques liés à l'usage des produits phytosanitaires. Des pompes à motricité humaine (type Money-Maker) seront testées pour diminuer la pénibilité de l'irrigation.

52. **Pollution phytosanitaire.** L'incitation à intensifier l'agriculture peut conduire à un usage accru de produits phytosanitaires, notamment les herbicides pour lutter contre l'enherbement des parcelles. Ces produits sont peu accessibles dans les zones d'intervention du projet. La qualité de ces produits est variable et leur usage est mal maîtrisé par les producteurs. Afin de limiter les risques liés à l'usage des produits phytosanitaires, deux stratégies seront employées durant le projet:

- (a) D'une part en favorisant la culture attelée afin de réaliser le désherbage de manière mécanique par le labour.
- (b) D'autre part en travaillant avec les services de vulgarisation sur les produits de synthèse :
  - (i) par la formation à la reconnaissance des produits de qualité parmi ce qui est disponible sur le marché ;
  - (ii) par la formation à l'usage raisonné de ces produits et ;
  - (iii) par l'apprentissage des techniques de protection des utilisateurs et des consommateurs ;

53. Les dotations en engrais sont limitées et fractionnées année par année. Les producteurs recevront une formation sur la gestion intégrée de la fertilité des sols, incluant :

- (a) Les changements de pratiques agricoles nécessaires au bon usage de l'engrais minéral : le passage du brûlis des résidus de cultures à leur enfouissement, en s'inspirant de la technique locale du « Gao », labour de fin de culture permettant un maintien du taux de matière organique dans le sol.
- (b) L'usage des engrais issus de l'assainissement, avec l'approche Ecosan. Ces engrais disponibles localement améliorent la fertilité minérale et organique des sols.
- (c) L'usage de l'engrais organique provenant des élevages de petit ou gros bétail.

54. Ces pratiques permettront de réduire les risques de surdosage des engrais (pollution des cours d'eau, et la dégradation des sols par une minéralisation accrue de la matière organique).

55. L'ensemble des activités du Projet aura un impact global positif sur les émissions de gaz à effet de serre sur une période de 20 ans. L'abatis brûlis est également une pratique qui émet de nombreux gaz à effet de serre. La reproduction de la fertilité par l'apport d'engrais, notamment d'engrais organiques, permet de réduire ces émissions. Le bilan carbone<sup>59</sup> de l'intensification de l'agriculture présente un stockage de 1,4 T/Ha/an, soit à l'échelle des superficies impactées par le projet, 672 000 tonnes-équivalent de CO<sub>2</sub>.

## Risques climatiques

56. Le projet appuiera l'intensification du système agricole. L'agriculture est une activité qui présente par nature un risque important lié au climat. Cependant, par rapport à l'agriculture itinérante pratiquée actuellement le risque est légèrement réduit pour les producteurs.

Tableau 1 : synthèse des risques liés aux changements climatiques

Activité	Impact du changement climatique	Cause de l'impact
Agriculture sur Brûlis	++ Stress hydrique + érosion	Compétition de la reprise du couvert arbustif Fertilité principalement minérale des sols (cendres), pas de couverture des sols après le brûlis : Sol à faible réserve utile, soumis au rayonnement solaire et donc forte évapotranspiration. Sol nu ne présentant pas d'obstacle à l'érosion
Agriculture stabilisée	+ Stress hydrique - érosion	Fertilité organique des sols (matière organique) Résidus de culture sur le sol, en paillis protecteur : Sol à forte réserve utile et bon enracinement

## Adaptation aux changements climatiques

57. L'évolution du climat dans la région est difficile à prédire du fait de l'imprécision des modèles basés sur des données lacunaires. L'analyse des projections semble toutefois dessiner un recentrage de la pluviométrie sur la seconde saison des pluies. Ces projections conduisent donc à terme vers un climat de la zone du projet de type soudanien, tel qu'il peut exister au Nord du pays.

58. L'adaptation à ces changements passe par un meilleur environnement productif et par une diversification des cultures pour une meilleure gestion des risques.

59. La variable la plus maîtrisable de l'**environnement productif** est la fertilité du sol. Cette fertilité prend plusieurs formes. D'une part la fertilité minérale qui est principalement liée à la disponibilité en éléments qui nourrissent les plantes. D'autre part la fertilité organique, qui (i) nourrit la fertilité minérale par le processus de minéralisation, (ii) structure le sol, ce qui permet un bon enracinement des plantes et (iii) contribue à la réserve utile en eau des sols, limitant les stress hydriques. Actuellement, d'une fertilité minérale et pauvre en azote, obtenue par le brûlis de la végétation, il s'agit de substituer une fertilité plus organique et plus riche en azote. Cette fertilité organique pourrait être obtenue grâce aux grands ruminants qui transfèrent de la fertilité des pâturages aux champs. Cependant, à la vue de la situation de l'élevage dans le pays, le projet ne peut avoir l'ambition de réaliser une intégration agriculture-élevage de bovins à moyens termes. Ainsi, l'option d'un amorceur composé d'engrais minéral, et d'un travail sur l'assainissement productif et la gestion des effluents du petit élevage sera retenue pour démarrer des transferts de fertilité minérale et organique entre les lieux d'habitation et les champs. L'usage de ces engrais sera associé avec la promotion du gao (cf. supra) afin d'entretenir la fertilité organique du sol.

60. La **diversification des risques** sera appuyée par le Projet grâce à la diversification des variétés cultivées de maïs, manioc, arachide, haricots rouges et niébé. Cultiver des plantes annuelles, biennuelles et pérennes permet de mieux gérer le risque climatique au niveau des stratégies des producteurs. Par son appui au système semencier, le Projet permettra de tester, puis de diffuser de nouvelles variétés. Cette activité initiera la mise en place d'un catalogue variétal dynamique. Cette nouvelle offre variétale assurera une meilleure sécurité face aux aléas agro climatiques actuels en

<sup>59</sup> Bilan carbone réalisé à l'aide de l'outil Ex-ACT version 8 de la FAO

permettant aux producteurs de disposer d'un panel variétal diversifié. Le dispositif visera à terme de disposer d'un enrichissement progressif du catalogue variétal, qui permettra à l'ICRA d'adapter son offre aux producteurs en prenant en compte les changements climatiques.

61. Finalement, les modalités de stockage des produits du manioc et des céréales et légumineuses, au champ pour les tubercules, en grenier pour les grains, et pour des périodes de temps différentes, permettent également de mieux moduler les périodes de soudure alimentaire. Dans l'optique d'accroître la part des céréales et légumineuses dans la ration alimentaire, le projet appuiera le stockage sécurisé (en silo métallique) de ces grains, afin de réduire les pertes post-récoltes et les risques de vols.

62. L'adaptation aux changements climatiques peut être également évaluée indirectement à travers le renforcement des différents capitaux des paysans :

- (a) L'amélioration de la fertilité des sols, notamment organique, impacte également positivement la réserve utile en eau des sols. Cette réserve utile est primordiale pour réduire le stress climatique des cultures. Cela permet l'amélioration du capital naturel (les terres cultivées) ;
- (b) L'intégration dans les rotations de céréales et légumineuses permet 2 cultures par an, là où le manioc n'en permet qu'une. Conjuguée à l'augmentation des surfaces cultivées, et associée à l'amélioration du potentiel variétal, elle permet également de créer des surplus agricoles auto-consommables et commercialisables. Associée à un meilleur accès au marché et à l'accès à de la micro-finance informelle, cela permet de renforcer le capital économique des paysans ;
- (c) L'accroissement de la part des céréales et légumineuses dans les rotations permet un accroissement de disponibilités en protéine végétale et une réduction de l'absorption du cyanure dans l'alimentation des enfants. Associée à l'accès à une eau potable et un assainissement productif, réduisant les risques de maladies hydriques, les protéines végétales et animales améliorent la nutrition de la population, et donc son capital humain

63. L'amélioration de ces différentes capacités renforce globalement la résilience des populations. Ils seront ainsi plus capables de faire face aux impacts ponctuels du changement climatique.

### 3. Catégorie environnementale et sociale

64. De manière générale, le projet aura un impact positif à moyens et longs termes compte tenu des différentes actions, dont le but est de lutter contre la pauvreté et renforcer la résilience aux changements climatiques.

65. Les activités principales du projet passent par le renforcement institutionnel et administratif, la vulgarisation, la formation et la dotation de modules agricoles. Les investissements seront limités à la construction de points d'eau dans les villages et la construction d'infrastructures de stockage/commercialisation de petite envergure).

66. Le Projet comprend des activités telles :

- L'irrigation à petite échelle
- L'intégration agriculture – élevage
- L'intensification agricole
- Des mesures à grande échelle de conservation du sol et de l'eau
- Le développement de petites et de micro-entreprises

63. Ces activités induisent un classement en **catégorie B** du Projet.

67. Cependant les impacts du projet seront très limités (prélèvement très réduits dans des réserves en eau abondantes) ou positifs (amélioration de la fertilité des sols). Ces impacts réduits ne nécessitent pas d'analyse environnementale plus poussée, ni la mise en place de Plan de gestion environnementale et sociale.

#### 4. Catégorie de risques climatiques

68. Le peu de données et d'analyses météorologiques locales ne permet pas de faire des évaluations et des projections très consistantes pour le Projet. Cependant les éléments clés suivants sont pris en compte pour le classement climatique :

- (a) les projections climatiques prévoient des changements limités en termes d'intensité, de distribution spatiale et temporelle de la pluviométrie à l'horizon 2050 : les perturbations de la pluviométrie, avec des périodes de sécheresse plus longues et des températures en augmentation dans les régions du nord-ouest devraient avoir des effets sur la production agro-pastorale ;
- (b) le projet prévoit mener des activités afin de lutter contre la dégradation des sols et rendre possibles des stratégies de gestion des risques. Ces deux actions permettront de réduire les impacts des risques liés aux perturbations des régimes pluviométriques.

69. Les points ci-dessus montrent que les objectifs et composantes du Projet prennent en compte le traitement des effets des changements climatiques. Le nombre limité d'expériences et d'acquis sur le terrain en matière de réduction des risques climatiques amène à proposer, de manière conservatrice, un classement de **risque climatique MODERE**.

#### 5. Recommandations pour la conception et la mise en œuvre du Projet

##### Mesures d'atténuation

70. Dans le contexte sécuritaire instable, le principal risque engendré par le projet est que le processus de capitalisation de bénéficiaires soit annihilé par les pillages réalisés par les groupes armés. Le projet devra donc veiller à la protection des bénéficiaires, des partenaires et des travailleurs du projet.

71. Les actions envisagées devront bien intégrer ce contexte. Par exemple, l'utilisation de vouchers permet de limiter les risques liés aux distributions. L'usage dédié des vouchers en détruit l'attractivité par rapport à du cash. Si le réseau cellulaire se développe dans la zone projet, le Projet pourra également utiliser le service de Mobile Banking qui permet de limiter la circulation de cash et de dématérialiser l'épargne monétaire. Les micro-projets devront également être d'envergure et d'apparence modeste. La taille des stocks (par exemple pour des boutiques d'intrants et magasins de stockage) devra rester limitée avec des approvisionnements plus réduits et plus réguliers. La gestion des flux de déplacement des bénéficiaires est aussi à prendre en compte, afin d'adopter des stratégies d'évitement des risques.

72. L'intégration d'action d'urgence au sein du projet permettra également le relèvement rapide des bénéficiaires après un pillage, tout en renforçant les structures mises en place par le projet (approvisionnement en semences et en intrants auprès des REPROSEM et Boutiques d'intrants).

##### Approche à multiples bénéfices

73. La gestion intégrée de la fertilité des sols part d'un premier niveau qui est l'assainissement productif. Cette activité présente de multiples bénéfices :

- (a) la gestion intégrée de la fertilité des sols impactera positivement :
  - (i) une productivité et une diversification alimentaire accrues grâce à une meilleure production;
  - (ii) une meilleure adaptation aux changements climatiques (notamment grâce à un accroissement de la réserve utile en eau des sols) ;
  - (iii) des effets conséquents sur l'atténuation du changement climatique par la réduction du rythme de dégradation des forêts.
- (b) l'amélioration de l'environnement sanitaire des villages par :
  - (i) la réduction de la défécation à l'air libre et donc la baisse de la prévalence des maladies parasitaires et hydriques ;
  - (ii) l'amélioration des conditions de stockage de l'eau.

74. Les activités d'appui au conseil agricole et de diffusion de variétés améliorées auront également des impacts multiples:

- (a) la reconstruction d'un lien de confiance entre état et citoyens ;
- (b) l'accès aux intrants de qualité et services de base ;
- (c) la diversification des risques (diversification des espèces et variétés cultivées) ;
- (d) l'augmentation de la productivité et le dégagement de surplus commercialisables nécessaires à la reprise de processus de capitalisation.

### **Incitations pour de bonnes pratiques**

75. Le projet formera également les communautés et groupements autour des bonnes pratiques :

- (a) de gestion d'intérêts collectifs, via le renforcement de la dynamique coopérative et l'appui aux comités de gestion des points d'eau ;
- (b) de nutrition, via la diversification alimentaire et l'accès à l'eau potable ;
- (c) de gestion intégrée de la fertilité des sols ;
- (d) d'hygiène et d'assainissement, via une approche éco-san.

76. Les sensibilisations et les formations seront également accompagnées d'alphabétisation fonctionnelle afin de ne pas exclure des personnes analphabètes du processus de développement.

### **Processus participatif**

77. Les activités de ciblage des bénéficiaires s'appuieront sur l'élaboration de critères objectifs et une démarche de ciblage transparente et participative afin de favoriser l'appropriation des activités par les communautés ciblées et éviter l'accaparement de certains appuis par des personnes non motivées ou par des élites.

78. Des échanges réguliers d'information avec d'autres intervenants au niveau local comme au niveau national seront assurés (cluster sécurité alimentaire, réunion des partenaires techniques et financiers), afin de favoriser l'harmonisation dans les approches et les appuis, promouvoir les complémentarités et les synergies et éviter des doublons.

## **6. Analyse des alternatives**

79. L'agriculture centrafricaine est actuellement très extensive. La disponibilité en foncier est importante vis à vis de la densité de population. Cette disponibilité permettrait de reproduire le système agraire sans le modifier pour de nombreuses années. Cependant la productivité par actif de ce fonctionnement est très réduite, la pénibilité très importante. Les faibles surfaces cultivées et les mauvais rendements condamnent les producteurs à vivre dans la pauvreté et les poussent à continuer de dégrader le couvert forestier. Les conflits agriculteurs-éleveurs se perpétueront et les conflits liés au foncier augmenteront progressivement.

80. L'intensification des systèmes de production par l'intégration des systèmes agriculture et élevage est une nécessité pour la réduction des risques climatiques, la garantie de la durabilité des moyens d'existence aux ménages ruraux pauvres.

81. Une intensification strictement végétale et écologiquement intensive (Agro-écologique), basée sur des rotations longues, des couverts végétaux, et une réduction du travail du sol est techniquement envisageable. Cependant cette option requiert une technicité très élevée des producteurs. De plus, l'extrême diversification des productions nécessaires ne trouverait pas de marché dans le contexte d'enclavement et de sous-population de la Centrafrique. Ce changement radical de mode de production et de relation au foncier engendre des prises de risques individuelles difficilement acceptables pour les producteurs. Cette option n'a donc pas été retenue.

82. Une intensification basée sur le concept de la révolution verte, introduisant la moto-mécanisation, les variétés à haut potentiel, et l'usage d'intrants pour maintenir la fertilité minérale des sols et protéger les cultures est également techniquement possible. Cependant, dans le contexte d'enclavement, les charges liées à l'approvisionnement en intrants de qualité et à l'écoulement de la production rendent cette option faiblement viable économiquement. De plus, les investissements nécessaires sont hors de

portée des paysans ciblés par ce Projet. Les capacités techniques variées nécessaires à ce type d'agriculture sont actuellement inexistantes dans le pays. Finalement, les impacts sociaux et environnementaux de cette option seraient très importants. Cette option n'a donc pas été retenue.

83. L'intensification proposée se base sur l'association agriculture-élevage. Association au niveau (i) individuel (culture attelée, petit élevage en claustration) et (ii) également au niveau collectif (gestion des terroirs et organisation de la vaine pâture afin de réaliser les transferts de fertilité).

84. Même en l'absence des éleveurs de bovins et de leurs troupeaux, l'association agriculture-élevage peut toutefois être amorcée. La gestion intégrée de la fertilité des sols est la première étape que le Projet va réaliser. Après un starter de fertilisation minérale compris dans les modules d'appuis, le renouvellement de la fertilité sera réalisé en partie grâce aux élevages de porcins et de petits ruminants, et principalement grâce à l'assainissement productif (Ecosan). La fertilité accrue des sols permettra une stabilisation progressive de l'agriculture, et l'amélioration des parcelles (dessouchage, épierrage) en vue de la réalisation des labours attelés. La plus grande sensibilité aux questions de fertilité, associée avec une agriculture plus sédentarisée crée un contexte plus favorable aux approches communautaires de gestion des territoires.

## 7. Analyse institutionnelle

### Cadre institutionnel

85. **Cadre légal national.** La Loi n° 07-018 portant Code de l'Environnement de la République Centrafricaine définit les procédures des Études d'Impacts Environnementales et des Évaluations Environnementales, pour les projets respectivement catégorisés A et B.

86. Le Projet est classé B, seule une évaluation environnementale peut être requise durant la mise en œuvre de ses activités, afin « d'évaluer les impacts environnementaux des décisions prises dans les politiques, plans et programmes et leurs alternatives, les études régionales et sectorielles ». Cette disposition rencontre la volonté du Ministère de l'Agriculture de se positionner dans la mise en œuvre du Fonds Vert pour le climat. Le Ministère Maître d'Ouvrage pourra donc conduire une évaluation afin de mesurer la réduction du processus de dégradation des forêts, par un suivi du couvert végétal dans sa zone d'intervention en temps qu'indicateur d'effet. Le système de surveillance MNV des effets du REDD+, sous maîtrise d'œuvre FAO, pourra participer à cette évaluation.

87. Ce suivi permettra également au Ministère de l'environnement de disposer de données pour la réalisation des audits externes que ce ministère mène périodiquement.

88. Le Projet veillera également à suivre les cadres des lois complémentaires suivantes :

- (a) Loi n°06.001 du 12 avril 2006 portant Code de l'eau de la République Centrafricaine ;
- (b) Loi n° 08-22 portant Code forestier de la République Centrafricaine ;
- (c) Loi n° 65-61 portant Réglementation de l'élevage en République Centrafricaine ;
- (d) Loi n° 62-350 relative à l'Organisation de la protection des végétaux en République Centrafricaine ;
- (e) Loi n° 139-60 portant Code domanial et foncier.

89. **Alignement avec les Plans Stratégiques Nationaux.** La signature des conventions internationales a été traduite par les plans nationaux stratégiques sur la biodiversité, d'adaptation et de lutte contre le changement climatique.

90. La Stratégie Nationale pour la conservation de la biodiversité biologique en République Centrafricaine a été élaborée en 2000. Les Objectifs d'Aichi ont été traduits dans le contexte Centrafricain. Le projet s'aligne parfaitement sur l'objectif B7 « développement d'une agriculture durable et résiliente aux effets néfastes du changement climatique ».

91. Le Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques traduit les engagements de 1994. Le Projet s'aligne notamment sur le Secteur prioritaire n°1 « agriculture et sécurité alimentaire».

92. **Alignement avec la Contribution prévue déterminée au niveau national (CPND).** Le projet est par ailleurs aligné avec les orientations stratégiques de la CPND de la Centrafrique présentées lors de la Conférences des Parties à Paris.

93. Le Projet met en avant la promotion d'activités d'intégration agriculture-élevage en concordance avec les objectifs d'adaptation présents à travers le « Programme national d'investissement agricole, Sécurité Alimentaire et résilience aux changements climatiques », le « Programme national de gestion de la transhumance » et également le « Programme de Gestion multi-paysages des ressources de la biodiversité et de suivi des plans d'aménagement forestier ».

94. En outre il s'aligne également avec les orientations d'atténuation du CPND, en participant à l'objectif du « programme de sensibilisation à l'abandon de la culture sur brûlis ».

95. **Alignement avec le Plan National de Relèvement et de Consolidation de la Paix.** En situation post-conflit, il est important de participer pleinement à la stratégie de relèvement. Le projet contribue aux trois piliers de ce plan. Le « soutien à la paix, à la sécurité et à la réconciliation » est réalisé par les actions de renforcement de la cohésion entre les communautés d'agriculteurs et d'éleveurs. Le « renouvellement du contrat social entre l'état et la société civile » est porté par l'appui aux institutions déconcentrées dans la réalisation de leur mandat régalien. Le projet participe également au « relèvement économique et la relance des secteurs productifs » par son soutien à la production agricole.

96. **Cadre institutionnel.** Le Projet s'appuiera sur des partenaires, notamment des structures déconcentrées de l'état. Les services de l'Agence Centrafricaine de Développement de l'agriculture (ACDA) et de l'Agence Nationale de Développement de l'élevage (ANDE) seront renforcés au niveau régional. Les structures d'appuis à la recherche, tel l'Institut Centrafricain de Recherche Agricole (ICRA) seront également partenaires du projet. Les écoles de formations École Nationale d'Élevage de Bouar (ENEB) seront également appuyées tant matériellement que dans la mise à jour du curricula (Formation nutrition, intégration agriculture élevage, Ecosan)

97. Les organisations de producteurs seront également impliquées dans le projet, afin de renforcer la représentativité des producteurs au niveau national.

98. Les ONG nationales ayant une bonne couverture sur le terrain seront impliquées dans la mise en œuvre du projet. Leur capacité technique et opérationnelle sera renforcée par leur collaboration au projet.

99. Enfin, le Projet informera l'ensemble des partenaires techniques et financiers afin d'assurer une très forte coordination avec les projets existants et de créer des synergies et des complémentarités durables.

### **Renforcement des capacités**

100. Des activités de renforcement des capacités sont prévues aux niveaux suivants :

- (a) Amélioration du cadre administratif et institutionnel (AGDA, ANDE, ICRA, CNOPCAR, FNEC) par le renforcement de leurs capacités techniques et opérationnelles ;
- (b) Amélioration des connaissances des communautés rurales et des parties prenantes au projet sur la gestion de l'eau et des terres, des conflits agriculteurs-éleveurs, des techniques de production, de la gestion des investissements.

### **Financement complémentaire**

101. Les activités du Projet pourront faire l'objet d'un co-financement par le Fonds Vert pour le Climat. Si le Ministère de l'Agriculture obtient l'agrément du Fonds Vert, et si les impacts du projet sont démontrés à mi-parcours, alors une demande de financement pourra être réalisée. Dans ce cas, le Ministère pourra participer à la mise à l'échelle du projet dans les régions limitrophes par exemple.

## **8. Suivi et évaluation**

102. L'étendue de la zone projet et le grand nombre de bénéficiaires ciblés ne permettra pas un suivi rapproché des bénéficiaires pour évaluer l'adoption des pratiques agronomiques promues par le Projet. Une méthodologie alliant analyse de photographie satellitaire et réalisation de transect permettra de réduire la charge de travail liée à ce suivi. Les données issues de ce suivi seront partagées avec le Ministère de l'environnement.

103. Les pratiques d'hygiène et de nutrition seront quant à elles suivies dans le cadre de la composante A2, promotion de la nutrition et accès à l'eau potable.

## 9. Compte rendu de consultation avec les bénéficiaires, la société civile, le grand public, etc.

104. La liste des acteurs rencontrés par la mission se trouve en annexe au document de conception. Les principales organisations de producteurs ont été rencontrées. Le grand public n'a pas été consulté car le projet ne prévoit pas d'interventions ayant un impact majeur.

**'Tableau 2 : Guideline de l'examen critique du risque climatique**

Question	Oui	Non	Complément d'explication à la réponse "Oui"
Est-ce que le groupe cible du Projet dépend de ressources naturelles sensibles au climat (cultures sensibles à la sécheresse, cultures pluviales, espèces halieutiques migratrices, etc.)?	X		Agriculture de subsistance, pluviale et sensible au climat. Faible diversification des activités ou des sources de revenus.
Est-ce que la zone du Projet a fait l'objet de phénomènes météorologiques extrêmes dans le passé (telles inondations, sécheresse, tempêtes tropicales, vagues de chaleur)?		X	
Les changements de température, les précipitations ou les conditions météorologiques extrêmes pourraient-elles affecter l'impact du Projet, sa durabilité ou son coût pendant son cycle de vie?		X	
Est-ce que la variabilité du climat pourrait affecter la productivité agricole dans le cadre du Projet (cultures/élevage/pêche) ou l'incidence des ravageurs et des maladies?	X		Réduction du risque de perte partielle/totale de récolte par sécheresse, et réduction de l'impact, par rapport à un scénario sans Projet
Est-ce que les aléas climatiques pourraient avoir un impact négatif sur des étapes clés des chaînes de valeur identifiées dans le Projet (de la production à la mise en marché)?		X	
Est-ce que le Projet a un potentiel pour intégrer des mesures de résilience climatique sans des coûts supplémentaires importants (Exemple: application de normes de construction améliorées, extension des programmes de renforcement de capacités, intégration politique des enjeux liés aux risques climatiques)?	X		Le Projet intègre la résilience climatique dans le schéma de vulgarisation mis en place par ailleurs.
Le Projet pourrait-il bénéficier d'une analyse des risques climatiques et de la vulnérabilité plus détaillée pour mieux identifier les populations rurales les plus vulnérables, améliorer le ciblage et identifier des mesures complémentaires d'investissement pour gérer les risques climatiques?		X	

## Bibliographie

- (2015). Situation de la Transhumance et étude socio-anthropologique des populations pastorales après la crise de 2013-2014 en République Centrafricaine. Rapport Conjoint de la Mission FAO – DRC – CRS.
- (2016). Analyse de l'Économie des Ménages, Axe Garoua Boulai-BétaréOya, Département du Lom et Djerem République du Cameroun. Mars 2016
- Ankogui-Mpoko G., Wouloungou J., (2015). Situation de la transhumance en république centrafricaine suite aux crises de 2013 et 2014, Rapport d'étude sur les conflits, Novembre 2014 - Janvier 2015, DRC.
- Ankogui Mpoko G-F., Kedeu P., Ganota B. et Kadekoy-Tigague D. (2010). Insécurité, mobilité et migration des éleveurs dans les savanes d'Afrique centrale. Savanes africaines en développement : innover pour durer. Actes du colloque de Garoua (Seiny-Boukar L. et Boumard Ph. éditeurs scientifiques). CIRAD ; Montpellier.
- Arditi C. (2003). La paupérisation des éleveurs Peuls de RCA. Actes de l'atelier CIRAD de septembre 2003 (Duteurtre G. et Faye B. éditeurs scientifiques). CIRAD-IEMVT. Montpellier.
- Bahuchet S., Betsch J-M., (2012). L'agriculture itinérante sur brûlis, une menace sur la forêt tropicale humide ?. Revue d'ethnoécologie 1 | 2012 Numéro inaugural.
- Bonte A. (2015). The "Caisse de résilience" approach, FAO, January 2015.
- Boulvert Y. (1986). Carte phytogéographique de la république centrafricaine (feuille OUEST - feuille EST). Directeur de Recherches de l'ORSTOM. Editions de l'ORSTOM. Paris 1986.
- Doukpolo B. (2007). Variabilité et tendances pluviométriques dans le nord-ouest de la Centrafrique: enjeux environnementaux. Université d'Abomey-Calavi.
- Dufumier M., Lallau B., (2016). Vers quel développement agricole en République centrafricaine ? Réflexions et propositions. Projet de recherche - Construire la paix en RCA grâce au développement agricole CLERSE - LILLE 1 & Partenaires.
- Kawalecka A., Ngouanze F., (1980). Les zones agro-écologiques de la République centrafricaine : description des zones.
- Le Clerc P., (2016). Étude des systèmes d'Élevage Transfrontaliers Cameroun / RCA. Diagnostic de la situation à l'échelle régionale suite à la crise de 2013 en RCA.
- Magrin G., Jamin J.Y., Faure G. et Duteurtre G. (2002). Les savanes d'Afrique centrale entre enclavement et intégration au marché. Savanes africaines : des espaces en mutation, des acteurs face à de nouveaux défis. Jamin J.Y., Seiny Boukar L. et Florent C. éditeurs scientifiques. Actes du colloque de Garoua. CIRAD ; Montpellier.
- Mathieu C. (1990). Itinéraires de la dégradation des terres de savanes soudano-guinéennes à très faible densité de population, l'exemple de la République centrafricaine (RCA). *Tropicultura* ; 8 - 4. pages 175-184.
- Ouikon H. (2003). Problématique de développement agricole en République centrafricaine et perspectives de recherche. Jean-Yves Jamin, L. Seiny Boukar, Christian Floret. 2003, Cirad -Prasac, 6 p.
- Portères R. (1956). L'agriculture flottante congolo-tchadienne des savanes de l'Oubangui. *Journal d'agriculture tropicale et de botanique appliquée (JATBA)* n° 11 ; tome III ; Paris.
- Suchel J-B., (1967). Les cultures d'exportation de la République Centrafricaine. In: *Revue de géographie de Lyon*, vol. 42, n°4, 1967. pp. 395-424.

## Appendice 13: Contenu du "Project Life File" (Dossier historique du Projet)

Nom du fichier	Titre	Type Document	Document ID
<u>Central African Republic - OSC Issues Paper (Jun 2017)</u>	OSC issue paper	OSC RELATED	<u>0024-1925872619-698</u>
<u>Central African Republic - CN (Jun 2017)</u>	Note conceptuelle	CONCEPT NOTE	<u>0024-1925872619-701</u>
<u>Central African Republic - CPMT Minutes (Jun 2017)</u>	CPMT MINUTES 09-05-17	MINUTES	<u>0024-1925872619-703</u>
<u>Appendice 10 -PREPAS Analyse financière et économique</u>	Appendice 10 - Analyse économique et financière	DETAILED DESIGN REPORT	<u>0024-1925872619-706</u>
<u>EFA PREPAS 04 11 17</u>	EFA Excel file	DETAILED DESIGN REPORT	<u>0024-1925872619-707</u>
<u>PREPRAS Résumé EFA.</u>	PREPAS - Résumé EFA	DETAILED DESIGN REPORT	<u>0024-1925872619-708</u>